
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mardi 16 mai 2017, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Ariane Arlotti, Sandrine Burger, Maria Casares, MM. Olivier Gurtner, Didier Lyon et Vincent Subilia.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 mai et mercredi 17 mai 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce d'abord les absences des magistrats excusés aujourd'hui. M. le maire Guillaume Barazzone sera en retard à la séance de 17 h et M^{me} Salerno absente à celle de 20 h 30.

Lors de la 40^e édition de la course pédestre de Bernex «A travers le coteau», le 29 avril 2017, l'équipe du Conseil municipal de la Ville de Genève a remporté le trophée pour la deuxième année consécutive. Bravo! (*Applaudissements.*) Les participants qui ont porté haut les couleurs de la Ville étaient MM. Joris Vaucher, Amar Madani, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Scherb, ainsi que M^{mes} Natacha Buffet-Desfayes – première femme – et Laurence Corpataux.

Je passe à un incident survenu dans ces locaux il y a une quinzaine de jours et vous informe des décisions prises à ce sujet lors de la réunion du bureau. Celui-ci a constaté que les événements en question se sont produits en dehors de nos séances; par conséquent, il n'est pas habilité à fixer une sanction quelconque, notre règlement ne lui permettant de statuer que sur les faits qui se déroulent en séance. Le bureau renonce également à porter de son propre chef ces faits sur le plan pénal. En revanche, nous écrivons une lettre d'indignation à la personne concernée, pour lui dire à quel point nous regrettons et dénonçons ce qu'elle a provoqué ici même. Nous écrivons également au Grand Conseil, dont le président nous a adressé une lettre d'indignation pour nous demander de prendre des mesures, afin de le rassurer. Enfin, nous rappelons à l'ensemble du

Conseil municipal la teneur de la lettre du président du Conseil d'Etat – M. Beer à l'époque – reçue peu après une certaine prestation de serment, où le magistrat cantonal nous faisait quelques recommandations concernant notre comportement en tant qu'élus. Voilà pour cette affaire!

Nous avons reçu plusieurs courriers que je demande aux secrétaires du bureau M. Spuhler et M^{me} Ecuyer de lire, car ils portent sur des points à l'ordre du jour. Le premier – recommandé – émane de M. Pierre-Alain Schusselé, administrateur de la société Clairtés SA, et concerne la proposition PR-1229 du Conseil administratif qui demande l'exercice du droit de préemption de la Ville pour l'achat d'un appartement duplex de neuf pièces dans l'immeuble Clarté, sis rue Saint-Laurent 2-4. Cette lettre a été adressée à M^{me} Alexandra Pedretti, négociatrice en biens immobiliers de l'Unité opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement, en réponse à son courriel du 12 mai 2017 cité en annexe. Je rappelle que les différents courriers sur cet objet dont nous donnons lecture maintenant ont tous été transmis à l'ensemble du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 14 mai 2017

Concerne: Feuilles 727-37 (lots 6.01 et 7.01) et 727-65 (lot 2.19) de la Ville et commune de Genève, section Eaux-Vives

Chère Madame,

Le courrier électronique que vous m'avez fait parvenir le 12 mai 2017 m'oblige:

- à vous confirmer expressément par la présente, en référence à mon propre courrier recommandé du 4 avril 2017 et en ma qualité d'administrateur, que la société Clairtés SA conteste absolument la possibilité pour la Ville de Genève d'exercer – dans le cas particulier – un quelconque droit de préemption sur les feuillets visés en marge;
- à vous informer que la société Clairtés SA s'oppose en conséquence formellement à l'exercice d'un tel droit par la Ville de Genève sur lesdits feuillets et s'y opposera en tant que de besoin par tous les moyens de droit, dans l'hypothèse où la Ville de Genève persisterait néanmoins indûment à tenter de se prévaloir d'un droit de préemption auquel elle a formellement renoncé.

En effet, contrairement à ce que laisse entendre la proposition PR-1229 du Conseil administratif qui sera soumise au Conseil municipal lors de ses séances des 16 et 17 mai 2017:

- La société Clairtés SA n’a pas simplement indiqué, dans son courrier recommandé susmentionné, qu’elle considérait que l’exercice du droit de préemption n’était pas effectué dans les délais légaux. Clairtés SA a clairement attiré votre attention sur le fait que la Ville de Genève a formellement renoncé, par courrier du 20 avril 2015, à exercer le droit de préemption qui lui était réservé, cela à l’occasion de la signature de la promesse de vente et d’achat des feuillets concernés à la société Du Lac, Georges & Partners SA et/ou à ses nommables.
- Etat de fait qui a dûment été rappelé dans la rubrique «Préemption de l’Etat de Genève et de la Ville de Genève» de l’acte de vente portant sur lesdits feuillets, qui a été instrumenté par M^e Vincent Bernasconi, notaire, le 22 décembre 2016, lequel précise que «l’Etat de Genève et la Ville de Genève ont tous deux renoncé à exercer leur droit de préemption, ainsi que cela résulte des deux courriers en dates des 15 avril 2015 et 20 avril 2015 dont les copies demeureront annexées aux présentes».

Il m’incombe en conséquence, vous le comprendrez certainement, de porter ce qui précède à la connaissance du Conseil municipal.

Une copie de la présente sera dès lors remise par mes soins à cet effet à son président, M. Rémy Burri.

Vous remerciant de l’attention que vous aurez bien voulu prêter à la présente, je vous prie de croire, chère Madame, à l’assurance de mes sentiments distingués.

Pierre-Alain Schusself

c.c. M^e Vincent Bernasconi
M. Christophe Pommaz
M. Rémy Burri

Annexes:

- copie de votre courrier électronique du 12 mai 2017
- copie de mon courrier à vous-même du 4 avril 2017

Le président. Sur le même objet, nous avons reçu copie d'un deuxième courrier adressé à M^{me} Alexandra Pedretti, département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, émanant de M. Christophe Pommaz, préposé-directeur général de l'Office des faillites.

Lecture de la lettre:

Genève, le 3 avril 2017

Concerne: Faillite de Société anonyme Clarté, en liquidation – Droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente des feuillets 37 et 65 de la parcelle 727, de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Saint-Laurent 2-4

Chère Madame,

Nous nous référons à votre courrier du 30 mars 2017, lequel a retenu le meilleur de notre attention.

Après examen de la situation, nous constatons que la vente des objets cités en titre, aujourd'hui entrée en force, repose sur une promesse de vente signée le 11 mars 2015 en faveur du promettant-acquéreur Du Lac, Georges & Partners SA, soit pour lui et/ou ses nommables.

Au vu de ce qui précède et dans la mesure où la Ville de Genève, respectivement l'Etat de Genève, dûment invités à se déterminer sur l'exercice de leur droit de préemption, y ont renoncé, l'Office des faillites ne considère pas ou plus être concerné par cette question. Pour toute information complémentaire susceptible de vous être utile, nous vous laissons donc le soin de vous adresser directement au notaire instrumentant, M^e Vincent Bernasconi.

Nous vous présentons, chère Madame, nos respectueuses salutations.

Christophe Pommaz
Préposé-directeur général

Le président. Nous avons reçu un troisième courrier concernant cet objet; il émane de M. Patrick Devanthéry, architecte.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 mai 2017

Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Quoi? Clarté! Vous avez l'opportunité d'acquérir à Clarté un «grand duplex» villa de neuf pièces? Foncez! Nous l'avons appris par la presse après que votre Conseil a acquis un petit quatre-pièces.

Un rêve, LE rêve de tout architecte et, sans doute, de tout un chacun, lorsque l'on connaît les incroyables qualités de ce bâtiment construit par Le Corbusier et Pierre Jeanneret en 1932, avec et pour le constructeur Edmond Wanner.

C'est la construction de tous les superlatifs: «maison de verre» pendant longtemps considérée comme un peu folle, toute vitrée, sauvée de la ruine dans les années 1970, elle est enfin classée par le Canton en 1986. Elle est le siège de l'exposition «Le Corbusier à Genève» en 1987 à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de l'architecte, et l'immeuble est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en 2016... Pas mal, non?

C'est le seul bâtiment de logement construit par Le Corbusier en Suisse et, au-delà des reconnaissances institutionnelles, cet immeuble est formidable. Il a été pensé dans la suite des études menées par l'architecte pour les «immeubles villas», et il lui permet de réaliser ses duplex si caractéristiques avec mezzanine et de grands balcons suspendus tous les deux étages, pour permettre à la lumière d'entrer de manière encore plus généreuse et pour confondre l'échelle du bâtiment. Il est construit tout en acier et bois, ce qui lui confère sa légèreté et son élégance. Sa cage d'escalier avec le grand puits de lumière, utile aussi, avec un rail et une poulie disposés au sommet pour monter les pianos, est entièrement réalisée en plots de verre conférant à cet espace de distribution des qualités d'usage et d'accueil exceptionnelles. Le plan des appartements est «libre», respectant ainsi l'un des cinq points de son architecture moderne, tout comme le plan de verre et la toiture terrasse qui définissent l'immeuble Clarté.

Alors oui, c'est une construction plus que remarquable que nous devrions tous pouvoir visiter pour découvrir, comprendre, apprécier et s'émerveiller peut-être d'avoir à Genève, «en vrai», la leçon d'un mode d'habiter et de construire.

Alors oui, achetez ce bel appartement de neuf pièces si caractéristique de cet «immeuble villa» habité aujourd'hui encore par la fille de Pierre Jeanneret, pour nous en donner la chance.

Avec mes meilleures salutations,

Patrick Devanthéry

En annexe, la liste de soutien de consœurs et confrères, dont les présidents de la Fédération des architectes suisses (FAS) section Genève, de la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève, de la Maison de l'architecture et de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) section Genève.

Le président. Le quatrième courrier que nous avons reçu émane de l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village. Il est lié aux rapports PR-1219 A et P-339 A sur le projet d'urbanisme de l'Etat de Genève au Petit-Saconnex; ces points figurent à notre ordre du jour. Là encore, je rappelle que ce courrier a été transmis le 15 mai 2017 à tous les membres du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 mai 2017

Concerne: Projet de déclassement et densification d'une partie du Petit-Saconnex

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Une densification de notre quartier résultant du déclassement souhaité par l'Etat nous rend totalement perplexes pour les raisons suivantes.

Il est prévu de faire 200 logements supplémentaires, ce qui représente en soi relativement peu de nouveaux logements par rapport à la somme des nuisances occasionnées.

En effet, il s'agirait de sacrifier un patrimoine architectural, la mémoire d'un lieu, d'anciens jardins bien arborisés par 22 essences différentes, dont de grands arbres (marronniers, chênes, sapins, mélèzes, noisetiers, hêtres, tilleuls...), un étang naturel, une avifaune riche et variée et, bien sûr, les habitants eux-mêmes. (Ces jardins ont obtenu la charte des jardins.)

Ce quartier est près de l'aéroport, il a besoin de grands arbres. Ceux-ci existent déjà et assainissent l'air passablement pollué. Il serait nuisible d'enlever ce poumon de verdure.

Les anciens propriétaires, qui sont rappelons-le de petits propriétaires, seraient chassés, la cohésion sociale s'en ressentirait puisqu'ils sont la cheville ouvrière de la vie associative du quartier.

L'enjeu est de taille: il s'agit de sauvegarder le patrimoine du dernier village en ville de Genève! Une place du Petit-Saconnex sans l'ensemble des maisons villageoises n'a plus de sens. Les habitants, très attachés à l'ambiance villageoise, l'ont compris. Ils ont soutenu la pétition lancée contre le déclassement

par 2000 signatures. Les habitants de ce quartier souffrent vraiment d'un manque de reconnaissance. Soixante et une lettres de protestation sont parvenues au Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et bon nombre de citoyens ont manifesté leur mécontentement par des lettres de lecteurs...

Les grands ensembles des chemins de la Tourelle, Colladon, du Champ-d'Anier, Moïse-Duboule et de l'avenue De-Budé représentent déjà une énorme densification. Les maisons villageoises avec leurs anciens jardins compensent cette densification.

Les internationaux qui sillonnent le quartier sont très étonnés et déçus d'apprendre que ce projet met tant de pression sur les habitants. Ces derniers sont impérativement invités par le DALE à participer au nouveau plan de localisation de quartier, alors qu'ils n'en veulent pas!

Veillez recevoir, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos plus cordiales salutations,

Pierre-André Marti

Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village

Le président. Nous avons reçu une deuxième lettre de l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 mai 2017

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Suite à la lecture du rapport PR-1219 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement daté du 4 mai 2017, nous vous faisons part de notre étonnement face aux nombreuses erreurs qui émaillent ce dossier.

Première page, 4^e paragraphe: M^{me} Poussière ne semble pas connaître le périmètre concerné, nous ne sommes pas derrière la gare entre le parc des Crochettes et le parc de Budé! A la fin du paragraphe: «... en respectant les valeurs patrimoniales existantes sur le site», cette allégation est un pur mensonge car, bien au contraire, cela dénaturerait totalement l'espace «villageois» et il n'y aurait plus aucune cohérence entre la place du village, les maisons dites

ouvrières et le chemin de la Tourelle! Dernier paragraphe: «Les 285 logements ouvriers du début du siècle» – nous aimerions bien être présentés car, en fait, il y a cinq logements sur ce petit périmètre!

Deuxième page, 1^{er} paragraphe: on nous parle de surélévations potentielles, alors qu'il a toujours été question d'une surélévation (voir plan).

Quatrième paragraphe: l'église catholique ne nécessite pas de rénovations, celles-ci ont déjà été exécutées, toute la toiture a été refaite il y a peu d'années. L'église est venue remplacer un verger d'arbres fruitiers en 1982.

En bas de la page: «Les logements supplémentaires (200) généreront du trafic et la mobilité serait garantie avec cet aménagement.» Voilà qui est très étonnant puisque, à l'heure actuelle, il y a déjà des bouchons et le quartier est saturé de véhicules. D'un côté, il est dit que les logements généreront du trafic supplémentaire et, quatre lignes plus bas, il est dit le contraire!

La passerelle n'est pas prévue sur la route de Budé, mais sur la prolongation du chemin Briquet en direction de la route de Ferney, donc cela ne concerne pas le village du Petit-Saconnex.

Troisième page, 3^e paragraphe: selon M. de Rivaz, la zone 4A ordinaire ne permettrait pas de construire des logements, puisqu'elle autorise à construire des commerces??? Il faut que l'on nous explique!

L'audition du 2 mai comporte elle aussi des erreurs, bien que les corrections aient été envoyées au début de la semaine du 8 mai, comme demandé.

Cinquième page, 3^e paragraphe: «La route des Nations...» n'est pas située sur le territoire du Petit-Saconnex. Cette route servira à décharger la route de Ferney et non le quartier du Petit-Saconnex.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations,

Pierre-André Marti
Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village

Le président. Nous avons terminé la lecture des courriers. J'annonce que la motion M-672 du 26 février 2007 de M^{me} Sandrine Salerno et M. Roman Juon, intitulée «Construction d'un *bowling* pour la pratique des sports de rue à roulettes» et renvoyée en commission le 8 mai 2007, est retirée par ses auteurs. Cet objet n'a jamais donné lieu à un rapport¹.

¹ «Mémoire 164^e année»: Développée, 7187.

Une dernière communication du bureau – on me dit que je l’ai omise, mais c’est certainement parce que j’ai participé à l’événement concerné – pour féliciter l’équipe du Conseil municipal qui a battu dimanche dernier l’équipe du Grand Conseil en beach-volley, disons par 2 à 0 pour être fair-play... Bravo! (*Applaudissements.*)

4. Projet de délibération du 8 mars 2017 de M. Eric Bertinat: «Optimiser le traitement des pétitions» (PRD-139)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les pétitions concernent presque toujours des problématiques relevant de la compétence des commissions permanentes (aménagement, constructions, sécurité, jeunesse, etc.);
- qu’elles peuvent être liées à des motions ou résolutions déjà déposées;
- que le renvoi des pétitions en commission permanente, comme c’est le cas pour les propositions du Conseil administratif, permettrait de centraliser les plaintes, demandes ou vœux des citoyens de manière thématique, et ainsi d’optimiser leur traitement et d’éviter des doublons;
- qu’un tel renvoi permettrait de réduire les charges liées à l’existence de la commission des pétitions (jetons de présence, etc.),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu l’article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de l’un de ses membres,

¹ Renvoi direct en commission refusé, 6179.

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 15, «Compétences», lettre e) (nouvelle teneur)

^{e)} de transmettre à qui de droit les motions, résolutions, ainsi que les conclusions de la commission ayant traité les pétitions acceptées par le Conseil municipal immédiatement ensuite de la séance;

Article 79, «Annonce et renvoi en commission», alinéa 2 (nouvelle teneur)

² Elles sont renvoyées sans débat en commission.

Article 79 «Annonce et renvoi en commission», alinéa 3 (nouveau)

³ Le Bureau et les chefs de groupes décident à la majorité de la commission à laquelle la pétition est renvoyée.

Article 79 «Annonce et renvoi en commission», alinéa 4 (nouveau)

⁴ Le Conseil municipal vote sans débat le renvoi en commission.

Article 80, «Travaux et conclusions de la commission» – Titre (nouvelle teneur)

Travaux et conclusions de la commission chargée du traitement d'une pétition.

Article 80, «Travaux et conclusions de la commission chargée du traitement d'une pétition», alinéa 1

¹ Abrogé.

Article 115, «Commissions permanentes», alinéa 1

¹ Abrogation de la commission des pétitions.

Le président. Ce projet de délibération est retiré par son auteur.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-369, «Pour une réouverture très rapide des salles byzantines du Musée d’art et d’histoire».

6. Questions orales.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s’adresse à M. Pagani. Elle concerne le parking Clé-de-Rive. Le groupe des Verts aimerait savoir où en est ce projet – appelons-le comme ça, pour l’instant... Combien de places de stationnement seront-elles compensées en surface? A cet égard, nous rappelons la dérogation de 20% par rapport aux places actuelles. Nous espérons donc que cela figurera dans le plan que le Conseil administratif nous soumettra bientôt. Nous nous interrogeons également sur l’accessibilité des pistes cyclables venant des grands axes, puisque ce sera une zone piétonne. Ma question est la suivante: quand aurons-nous de nouvelles informations sur le parking Clé-de-Rive?

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie M. le conseiller municipal Gomez de poser cette question, car cela me permet de faire un petit bilan d’étape. Mesdames et Messieurs, vous savez que la construction du parking Clé-de-Rive a été autorisée sans opposition suite à la demande préalable et qu’elle fera l’objet d’une demande d’autorisation définitive dans les jours à venir. (*Brouhaha.*)

Le président. S’il vous plaît! On écoute la réponse!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je rappelle la teneur du compromis que nous avons conclu: il repose sur l’entrée en force – en force, j’insiste! – de la piétonisation de l’ensemble des rues du périmètre, soit notamment la rue du

Prince, la rue de la Tour-Maîtresse et la rue d'Aoste, et donc la mise sous abri de toutes les voitures. Le marché se déroulera à la rue Pierre-Fatio et nous restructurerons le rond-point de Rive, peut-être pour monter encore jusqu'à la rue de la Rôtisserie, on ne le sait pas encore. Ce projet a donné lieu à un concours dont les résultats ont été rendus publics; nous nous apprêtons à déposer auprès du Conseil municipal une demande de droit de superficie. Nous sommes à bout touchant, cela se fera avant ou après l'été.

En ce qui concerne la répartition des places dans le parking, je parle sous toute réserve, car je n'ai pas les chiffres précis en tête. Je crois que 430 places seront destinées aux voitures et 300 aux vélos mais c'est à confirmer. Si j'ai commis des imprécisions, je vous indiquerai les chiffres exacts, Monsieur Gomez.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne les bornes d'accès à la Vieille-Ville. Les commerçants et habitants du quartier m'ont signalé que 27 voitures avaient subi des problèmes – soit à cause d'accidents, soit parce que les bornes sont remontées au moment où elles passaient. La gestion de ce dispositif est assurée par la Fondation des parkings, mais la Ville est quand même responsable: des procédures pénales ont-elles été engagées à son encontre? Si oui, qui assumera les frais de réparation? Je sais qu'en principe un conducteur est responsable mais, si son véhicule est endommagé par des bornes qui montent au moment du passage alors qu'elles étaient abaissées, je pense que la responsabilité revient à la Ville. En tout cas, j'aimerais surtout savoir quelles sont les procédures engagées à l'heure actuelle.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'invite chacun d'entre vous à se poster une demi-heure devant la borne de la rue Saint-Léger: vous y constaterez toute une série d'infractions. Par exemple, des adolescents qui se mettent dessus pour monter et descendre, des automobilistes n'ayant pas le droit de passer qui se précipitent derrière d'autres voitures – évidemment, la borne se relève et endommage la leur –, des gens pas contents qui prodiguent leurs «soins» – pour ne pas dire autre chose – à ces bornes... Malheureusement, elles sont victimes de multiples incivilités.

Quant à votre question, Monsieur Haas, elle comporte déjà sa réponse: les automobilistes sont coupables de ne pas respecter la signalisation pourtant très explicite indiquant que l'on doit s'arrêter devant les bornes. Jusqu'à 11 h 30, les bornes descendent tranquillement; dès que le feu clignotant est enclenché, on peut passer et la voiture suivante doit attendre de même.

Autre cas de figure: les automobilistes qui ne voient pas la borne! A la rue des Chaudronniers, un fourgon cellulaire de la police a passé en plein dessus!

Son conducteur a admis qu'il ne l'avait même pas vue... Pourtant, les bornes sont bien signalées! Ici, c'est l'Etat de Genève qui devra rembourser le fourgon et assumer les frais de réparation de la borne.

Voilà pour la réponse à votre question, Monsieur le conseiller municipal. De manière générale, j'invite tout un chacun à respecter la législation comme dans les autres villes. Je ne comprends pas pourquoi ce ne serait pas possible à Genève!

M. Stéphane Guex (HP). Ma question s'adresse au Conseil administratif et plus précisément à M^{me} Salerno, je suppose, car elle concerne la Gérance immobilière municipale (GIM). Mais il est bon que tout l'exécutif m'écoute: le futur maire, l'ancien maire, la magistrate chargée des services sociaux...

Nous l'avons appris par la presse: il y a quelques jours, une douzaine de familles ont été délogées après avoir été victimes d'une société locataire indélicata. Je voulais savoir si des solutions de relogement ont été trouvées pour les familles n'ayant pas pu être accueillies chez des amis. De manière plus générale, y aurait-il un moyen pour que la Ville de Genève empêche systématiquement ce genre d'évacuations douloureuses dues à des sociétés locataires qui profitent de la misère et de la précarité de nos concitoyens?

Le président. M^{me} Salerno vous répondra ultérieurement.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je tâcherai de ne pas dépasser les bornes... Ma question s'adresse à M. Pagani. Et ne me réclamez pas des photos, Monsieur le magistrat, vous avez des services qui emploient largement assez de personnel pour faire des expertises sur les routes! Celles qui sont recouvertes d'asphalte ancien ont des fentes de 4 à 6 cm. Non seulement les vélos se prennent les roues dedans – ce n'est pas très glorieux, en matière de sécurité des cyclistes – mais les scooters aussi, maintenant, tellement les trous sont grands. Il y a pas mal de rues dans cet état, fendues sur la longueur, en ville de Genève. Vous n'avez pas forcément besoin de me répondre, Monsieur Pagani, mais je voulais vous le signaler par le biais de ma question orale. Vous voyez que je n'ai pas dépassé les bornes, je le répète!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous remercie de votre question, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes – malheureusement ou heureusement – au sortir de l'hiver. Or, de nombreuses routes subissent à cette saison les contingences de l'extérieur... Je vous invite, vous et toutes les personnes qui nous regardent à la télévision, à nous envoyer systématiquement une photo de

l'endroit exact. Les équipes du Service du génie civil, que je préside – j'en profite d'ailleurs pour les remercier –, se rendront alors sur place dans les deux à trois jours pour boucher les trous et les nids-de-poule.

Le président. C'est là un véritable appel à la population: à vos photos!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse aussi à M. Pagani. Monsieur le magistrat, lorsque je m'approche en voiture d'une borne d'accès à la Vieille-Ville, une fois arrêtée devant, je ne peux pas voir à quel niveau elle se trouve. N'est-ce pas l'une des causes des nombreux accrochages et accidents survenant là? N'auriez-vous pas dû vous douter de ce qui allait se passer, lorsque vous avez décidé d'installer ce dispositif?

De plus, quel est le coût d'entretien et de réparation des bornes? Il doit être important, vu ce que vous venez de nous raconter: les enfants qui jouent dessus, et j'en passe... J'aimerais donc connaître le coût induit par l'installation de ces potelets rétractables pour la Ville de Genève. J'aimerais aussi savoir – si possible – combien il y a déjà eu d'assignations en paiement à l'encontre de la Ville pour les accidents survenus à cause de ces bornes.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, dans toutes les villes, il y a un poteau avec un feu rouge devant les bornes d'accès et on s'arrête. C'est le cas partout! Quand les bornes sont abaissées, un feu clignotant orange le signale et on peut passer. Dès que le véhicule a passé, le feu passe à nouveau au rouge et la borne se relève. Si les automobilistes ne sont pas capables de comprendre ça... Mais je vous le réexplique, Madame, à force de répéter comment fonctionne le système, on finira par comprendre... C'est extrêmement simple!

Quant au coût de l'entretien des bornes d'accès pour la Ville, jusqu'à présent il s'élève à environ 2000 francs par mois. Mais nous nous retournerons contre les personnes en infraction qui se sont précipitées pour passer derrière une autre voiture, et nous leur adresserons la facture de réparation du dispositif.

Une voix. C'est le comble!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mais ce n'est pas le comble, c'est la réalité! C'est la loi! Le panneau indique que les voitures doivent passer l'une après l'autre, comme dans toutes les villes du monde, Mesdames et Messieurs! Je

ne suis ni policier ni responsable de la sécurité routière, toujours est-il qu'il faut respecter les règles de la circulation. Si vous voulez défendre les gens qui ne les respectent pas, c'est votre problème, mais je ne pense pas que cela figure dans le mandat des conseillers municipaux – ni dans celui des conseillers administratifs, d'ailleurs.

M. Simon Gaberell (Ve). Ma question s'adresse également à M. Pagani. Elle concerne le quai des Bergues. Je reviens sur un article du journal *Le Temps* qui date déjà un peu, puisqu'il a paru au mois d'octobre 2016. Il se terminait par les propos d'un commerçant rapportés comme suit: «Eric Becker se dit toutefois confiant pour la suite. «Nous avons pu discuter avec Rémy Pagani qui s'est montré très compréhensif, explique-t-il. Et puis je ne suis pas le seul à faire pression en ce sens, il y a d'autres commerces concernés et deux grandes banques.» De leur côté, les services de la Ville expliquent que cette seconde phase est encore à l'étude.»

De quoi s'agit-il? Du réaménagement du quai des Bergues, évidemment, et de sa piétonisation partielle entre le pont de la Machine et le pont des Bergues. Le commerçant cité se déclarait plutôt confiant quant au fait que ce tronçon ne serait pas piétonisé, et l'article conclut sur le fait que c'est encore à l'étude... J'aimerais donc savoir où en sont les études en vue du réaménagement du quai des Bergues. Le projet initial, qui prévoyait la piétonisation d'une partie du quai, est-il toujours d'actualité?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je rappelle tout d'abord que le Conseil municipal s'est prononcé pour voter 10 millions de francs, dont la moitié servira aux travaux en cours: le retour au quai historique avec le remplacement des pierres de Meillerie et la remise à neuf des barrières Dufour. Je remercie les commerçants, le Touring Club Suisse (TCS), les associations de promotion du vélo et Manor d'avoir joué le jeu.

Nous avons pu déposer des demandes d'autorisation de démolir l'encorbellement. Vous vous en souvenez peut-être, Mesdames et Messieurs: si nous avions dû le reconstruire, cela nous aurait coûté 10 millions de francs rien que pour ces travaux-là; nous avons donc économisé 5 millions de francs. Ce montant, le Conseil municipal nous l'a octroyé en disant qu'il voulait voir le projet. Je remercie au passage son vice-président et sa majorité d'avoir fait droit à notre demande.

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai moi-même vu le projet et que je le présenterai aux commerçants ainsi qu'à tous les acteurs concernés. Cette séance d'information aura lieu à la salle du Faubourg – je pourrai vous préciser la date

exacte, mais je crois que c'est la semaine prochaine. Je le présenterai également à la commission des travaux et des constructions, pour faire en sorte que la demande d'autorisation de construire à venir passe la rampe et que l'autorisation soit délivrée.

En effet, j'ai passé un contrat de confiance avec les commerçants en leur disant qu'il y aurait au total une année de travaux à prévoir, si nous réalisons tous les aménagements dans la foulée. Autrement, les travaux dureront deux fois plus longtemps: déjà sept mois se sont écoulés pour la suppression de l'encorbellement, s'il faut ensuite arrêter les travaux, fermer le chantier puis recommencer, cela causera deux ans de difficultés. J'espère donc pouvoir faire tous les travaux dans la foulée, ce qui permettrait de réduire leur durée à une année ou une année et trois mois.

J'en viens au projet lui-même. Il est question aujourd'hui d'aménager au milieu du quai des Bergues une section avec une zone de rencontre et, de chaque côté, une zone piétonne. Or, certains remettent en cause cette proposition – il ne s'agit pas d'un compromis, car je ne l'ai jamais négociée avec personne. J'ai été d'accord d'en discuter avec les commerçants afin de trouver une solution, car je pense que c'est nécessaire pour que le quai des Bergues ne soit plus utilisé par les voitures de transit, mais par les ayants droit.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Ma question s'adresse également à M. Pagani – je suis désolée, Monsieur le magistrat, c'est votre soirée! Elle concerne la passerelle piétonne du Mont-Blanc. A la fin de l'année passée, en commission des travaux et des constructions, je m'étais étonnée du peu d'entrain que vous montriez pour faire avancer ce dossier. Vous m'aviez répondu: «Non, non, non, pas du tout! Je suis déterminé à faire aboutir ce projet et je dois d'ailleurs – c'est la prochaine étape – rencontrer la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) pour discuter d'un éventuel déplacement des débarcadères, puisque c'est ce qui pose problème dans la réalisation du projet lauréat du concours.» Cinq mois plus tard, Monsieur Pagani, j'imagine que vous avez trouvé le temps d'aller discuter avec la CGN... Je souhaite donc savoir quel est le résultat de ces discussions.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis toujours très content des questions orales qui me sont posées, car cela me permet de réactualiser vos informations.

Oui, Madame Barbey-Chappuis, nous avons prévu une réunion avec la CGN – c'est-à-dire avec ses hauts dirigeants! Un élément nous permettra de négocier avec eux, si vous êtes d'accord... (*Remarque de M^{me} Barbey-Chappuis.*) Vous

savez, c'est très compliqué à cause des chauffeurs de bateaux: ils aiment bien aller dans la petite rade et sont arc-boutés sur leurs prérogatives. Il fallait donc trouver des personnes qui nous accompagnent dans ce processus. Fait intéressant: la CGN a lancé un appel pour financer la rénovation d'un bateau. Je prendrai donc mon bâton de pèlerin, afin d'aller lui proposer quelque menue monnaie en échange de l'accord de sa direction pour le déplacement de l'ensemble des débarcadères situés en aval de la rotonde du Mont-Blanc.

Tel est l'enjeu, Madame la conseillère municipale! Voilà pourquoi ces dossiers prennent du temps: les enjeux sont importants. Il s'agit ici d'une affaire très délicate et j'avais besoin de prendre ce temps pour régler les questions des études et envisager le déplacement des débarcadères. (*Remarque de M^{me} Barbey-Chappuis.*) Mais enfin, pour l'instant, ce n'est pas vous qui êtes à l'exécutif, c'est moi!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Monsieur Pagani s'est assis, mais il peut se relever, car c'est encore à lui que s'adresse ma question! Je suis désolée, Monsieur le magistrat, mais ça fait un peu d'exercice, c'est bon pour la santé! Je voulais vous demander comment vous voyez l'avenir du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, suite à toutes les démissions que nous avons apprises par la presse. Nous pensons que ce service est indispensable. Pourrions-nous avoir un point de la situation, s'il vous plaît?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Là encore, c'est une question qui me permet de donner des précisions. Vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes contraints de veiller à ce que l'administration fonctionne de manière optimale. J'ai déjà mené un processus de modification et de redéfinition d'un nouveau service avec la Direction du patrimoine bâti et tout le monde s'en félicite, tant du point de vue du processus lui-même que du résultat.

La Cour des comptes m'a enjoint, sur la base d'un rapport que vous pouvez trouver sur internet, de faire en sorte que les projets d'aménagement ne passent pas de manière verticale entre le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil qui recommence tout ensuite, mais qu'il y ait une transversalité obligatoire. Malheureusement, ce rapport a été publié depuis deux ans – voire trois – et rien n'a été possible.

J'ai donc demandé au personnel de réfléchir avec moi à une possible modification en vue d'aboutir à un résultat: soit deux services intrinsèquement et organiquement liés pour que les projets passent de manière horizontale de l'un à l'autre, soit un seul service. Nous avons réuni le personnel deux fois; dans un premier

temps, il a demandé à réfléchir. Dans un deuxième temps, il a voté pour travailler sur la base d'un organigramme d'un seul service. Une réunion est prévue au mois de juin pour valider cette option. Si elle ne l'est pas, il y aura deux nouveaux services pour imposer organiquement cette transversalité.

En ce qui concerne le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, j'ai bien compris l'inquiétude du personnel et je m'appête à trouver une solution sur la base de la demande formulée. Il ne s'agit plus de déléguer M. Macherel et M^{me} Charollais, comme c'est le cas depuis la démission de M^{me} Giraud – que je remercie, par ailleurs, pour le travail qu'elle a fait durant neuf ans au sein du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Ce travail se poursuivra, car ledit service fait d'excellents projets.

Enfin, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit précédemment à ce sujet. J'ai bien compris la demande du personnel et je m'appête à nommer un responsable *ad interim* pour cette transition qui, je l'espère, aboutira à la création d'un seul service ou de deux services requalifiés.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat chargé de la culture et du sport. Elle concerne le centre sportif du Bout-du-Monde. Au début du mois d'avril et durant deux semaines, les vestiaires du stade y ont fait l'objet de vols récurrents, les casiers mis à la disposition des usagers ont été fracassés. Rien que le 5 avril – en une journée! – pas moins de cinq casiers ont été pillés, ce qui a suscité l'ire des usagers. Depuis, les casiers sont fermés par la police qui s'est déplacée sur les lieux et les sportifs ne peuvent plus se rendre au stade, faute de vestiaires.

Je vous rappelle, Monsieur Kanaan, que déjà en 2013 nous avons attiré votre attention sur le fait que des déprédations et des incivilités étaient commises là-bas par des gens sans lien avec le sport qui venaient juste pour accomplir leurs méfaits. Ma question est la suivante: que compte faire votre département face à cette situation d'insécurité et au statu quo actuel? Pourquoi ne pas installer des caméras et, éventuellement, une loge de gardien, à l'instar de ce qui a été fait au centre sportif de Vessy ou ailleurs, dans d'autres centres?

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous répondrai ultérieurement sur le cas particulier dont vous faites état, afin de vérifier certains points au préalable.

Il est vrai que le centre sportif du Bout-du-Monde est l'un des plus ouverts – au sens physique du terme – puisqu'il est accessible de tous les côtés. Il est très ancien dans sa conception, c'est aussi pour cela que nous voulons le refaire complètement. En effet, il est très difficile à gérer, car il n'y a pas d'endroit unique où l'on puisse examiner ce qui arrive. Les clubs ne sont pas les seuls utilisateurs, beaucoup de gens pratiquent le sport libre, là-bas; ils viennent très tôt le matin pour faire du jogging, par exemple. On a donc besoin d'un centre ouvert.

Ponctuellement – pas tout le temps, heureusement – il y a des soucis de «coexistence». Par exemple, on a eu affaire à des personnes qui n'avaient rien à voir avec le centre sportif et qui venaient là uniquement pour faire leur toilette personnelle. Ce problème a pu être réglé. Malheureusement, de temps en temps – je répète que cela n'arrive heureusement pas souvent – il y a des cas d'effraction, comme vous le dites, qui sont extrêmement regrettables; je comprends bien que les usagères et les usagers soient furieux.

Je me renseignerai et vous répondrai ultérieurement au sujet de la date de remise en état et de réouverture des vestiaires du centre sportif du Bout-du-Monde. En ce qui concerne les mesures prévues pour l'avenir – mis à part le projet de reconfiguration complète du site que j'appelle de mes vœux, bien sûr, mais dont la réalisation ne se concrétisera pas avant la prochaine législature – nous essayons de voir que faire d'ici là.

Les caméras, cela peut aider jusqu'à un certain point mais, si la surveillance n'est pas doublée d'une réaction immédiate en cas de délit, il y a des personnes que cela n'arrête pas du tout! On ne peut pas installer là-bas des caméras avec quelqu'un derrière l'écran qui puisse intervenir à tout moment – ou alors, il faudrait engager des équipes d'intervention entières! Mais nous verrons quelles mesures nous pouvons prendre dans le cadre des budgets existants.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à la magistrate M^{me} Salerno. Comme vous le savez, Madame, depuis quelques jours court le délai référendaire contre les coupes budgétaires en Ville de Genève; la récolte de signatures pour différents référendums a commencé. Or, les citoyens et les citoyennes posent parfois des questions dont l'une, en particulier, s'adresse à vous: en votre qualité de conseillère administrative membre de la Délégation Genève Ville solidaire, soutenez-vous le référendum contre la coupe de 340 000 francs dans la solidarité internationale? Si oui, pourquoi? Mais l'essentiel est de savoir si vous soutenez la coupe budgétaire ou le référendum.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur Schnebli, pour cette question compliquée... Pourquoi compliquée? D'abord, parce qu'au niveau du Conseil administratif nous avons été informés de la

volonté de certains de lancer des référendums, mais que nous attendons la confirmation des lignes budgétaires concernées. Par la suite, nous aurons une discussion au sein de l'exécutif et le Conseil administratif prendra position *in corpore*.

Par conséquent, à ce stade, je ne vous dirai pas si je soutiens ou non les référendums que vous lancez. Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est qu'en tant que conseillère administrative j'ai toujours défendu la Genève solidaire dans le cadre des débats budgétaires de manière générale, ces dix dernières années; j'ai soutenu l'augmentation des moyens pour les projets de coopération et l'engagement de personnel pour étudier les dossiers. Je pense qu'être une ville internationale qui consacre des moyens à la coopération internationale est l'une de nos cartes de visite, à Genève. Pour ma part, je soutiens pleinement les efforts de toutes les collectivités publiques – et donc bien évidemment de la mienne aussi – qui s'engagent en faveur de la coopération et la solidarité internationales.

Quant à la réponse concrète sur mon éventuel soutien aux référendums, vous l'aurez via une réponse commune du Conseil administratif; dès que celui-ci sera saisi de la validation finale par le Service des votations et élections, je vous répondrai très volontiers.

M. Sami Gashi (DC). Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani. Elle concerne les travaux à la rue du Grand-Pré, prévus du 12 septembre 2016 au 24 avril 2017. Or, ils ne sont toujours pas terminés! Tant s'en faut, puisque des engins lourds – notamment des pelleteuses – y sont toujours en activité. Durant cette période, les commerçants ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer: les moins malheureux ont essuyé une perte de 20%, plusieurs autres ont dû mettre la clé sous le paillason. Quelles sont les raisons de ce retard? Quand les travaux s'achèveront-ils? Pensez-vous en informer les commerçants et les riverains, Monsieur Pagani?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, la durée de ces travaux m'a inquiété autant que vous. Je remercie d'ailleurs tous les automobilistes et les commerçants de leur patience. Il s'agit de travaux d'assainissement extrêmement lourds pour remettre des collecteurs d'eaux dans cette rue très sollicitée par le passage des voitures, comme la plupart des artères de notre ville.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'il s'agit aujourd'hui de poser le revêtement phonoabsorbant. Dans quelques jours – voire une à deux semaines au maximum – les habitants et les commerçants retrouveront ainsi une rue avec un silence qu'ils ne connaissaient plus depuis des lustres.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question concerne l'emplacement de l'ex-restaurant Le Fair Play sis au 27, avenue de Champel. En plein jour, on a passé un fond de peinture sur les murs et, le lendemain, une association a signé là une performance décorative. Une dame, très fâchée, m'a dit que c'était M. Barazzone qui avait ordonné ça. Ma question s'adresse donc soit à M. Barazzone, soit à M. Pagani. Elle est la suivante: la Ville s'est-elle engagée dans ce processus et a-t-elle eu des frais?

Le président. Merci, Monsieur Zahno. L'absence de M. le maire étant excusée pour cette première séance, il vous répondra ultérieurement.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Ma question concerne la motion M-1275 intitulée «Harcèlement de rue, ça suffit!», traitée en urgence le 7 mars dernier et renvoyée le jour même au Conseil administratif. J'aimerais connaître l'état d'avancement du traitement de cette motion.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. On y travaille, M. Barazzone et moi! Nous soumettrons ensuite un projet consolidé au Conseil municipal.

Accessoirement, cette motion était très bien, car elle abordait une vraie préoccupation de nombreuses collectivités publiques. Elle rejoint d'ailleurs le travail que nous faisons de manière générale en Ville de Genève, principalement au sein du Service de l'Agenda 21.

Donc, nous y travaillons. Déjà avant, le harcèlement était pour nous une préoccupation, mais cette motion est vraiment formidable car, du coup, elle permettra de valoriser et de transformer l'essai d'action que nous prévoyons. Avec M. Barazzone, nous viendrons prochainement faire l'état de la situation et présenter ce que l'on pourrait potentiellement envisager de faire dans notre ville.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M. le maire Barazzone; il est absent, mais je pense que vous la lui transmettez, Monsieur le président.

Il y a quelque temps, j'avais déjà posé une question au sujet d'un feu pour piétons situé entre l'avenue du Mail et la rue Gourgas; il m'avait été répondu que j'aurais une réponse rapidement et que la situation changerait bientôt. Je rappelle que ce feu pour piétons passe du vert au rouge très rapidement, ce qui cause très souvent des soucis aux personnes à mobilité réduite – et pas seulement: les

personnes âgées et les écoles qui se déplacent à 20, 30 ou 40 enfants sont gênées aussi, puisqu'on n'arrive pas à traverser à plus de dix personnes à la fois. Cela peut provoquer de réels problèmes de sécurité, d'autant plus qu'il y a déjà trois écoles dans le quartier. Je remercie M. le maire de prendre les choses en main rapidement...

Le président. Merci, Madame Figurek. Il n'y a pas beaucoup de candidats à la parole au sein du Conseil administratif... J'imagine donc qu'il vous répondra ultérieurement.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, une fois de plus, je suis outré par votre manière de mettre les gens devant le fait accompli. Je m'explique.

Ce matin, j'ai lu dans la presse le grand tapage que faisait l'acquisition par le Conseil administratif d'un appartement de Le Corbusier – j'ai d'ailleurs reçu divers courriers à ce sujet, ces derniers jours, et le Parti libéral-radical se déterminera ultérieurement sur ce point.

Mais ce qui me gêne le plus, dans cette histoire, c'est le fait suivant: il y a dix jours, j'ai reçu un coup de téléphone des filles de la locataire dudit appartement, qui m'ont dit: «Est-il normal que M. Pagani entre dans le logement de notre mère, alors que cela lui avait été interdit? Notre mère est âgée de 90 ans, elle a de la peine à se déplacer, elle souffre de diabète, elle est sénile...» Et malgré tout, Monsieur Pagani, malgré l'interdiction, vous êtes entré dans cet appartement! Vous voyez très bien de quoi je parle, il s'agit de cet appartement de neuf pièces dans l'immeuble de Le Corbusier à la rue Saint-Laurent...

J'aimerais donc savoir qui – à part cette dame qui s'est malheureusement retrouvée devant le fait accompli – vous a donné l'autorisation d'entrer? Est-ce le Conseil administratif, voire une décision judiciaire?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Une fois de plus, Monsieur Wasmer, vous m'accusez de pratiques déloyales et je conteste l'ensemble des faits. D'abord, je n'ai nullement eu l'interdiction d'entrer dans cet appartement – bien au contraire, certains d'entre vous, dont M. Brandt, m'ont encouragé à aller rencontrer ses locataires. J'ai donc rencontré la fille de M^{me} Jeanneret, qui m'a d'ailleurs reçu très aimablement; j'ai aussi rencontré sa maman – qui ne m'a pas du tout paru sénile – pour lui demander si elle était d'accord que nous préemptions son appartement. Je n'ai même pas attendu de réponse, elle m'a accueilli en

me servant une tasse de thé et tout s'est bien passé. Je ne comprends donc pas vos accusations complètement déplacées, Monsieur le conseiller municipal.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne les pratiques de la police municipale. Tout d'abord, j'aimerais savoir quelles sont les priorités qu'il a établies – ou, plus exactement, les ordres qu'il a donnés – concernant l'action des agents municipaux auprès de la population. Ensuite, j'aimerais des précisions sur les moyens employés. On nous a transmis le témoignage d'une personne qui s'est fait arrêter par quatre voitures de police pour un pipi dans les fourrés! J'aimerais savoir ce que cela coûte à l'administration et, plus largement, s'il existe une commission de contrôle des éventuels dérapages de la police municipale – si oui, laquelle?

Le président. Cela fait trois questions, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Oui, mais je crois qu'il s'agit d'une problématique large: qui surveille les agents de la police municipale pour éviter de potentiels dérapages? Pourquoi une telle disproportion dans les moyens employés? Quatre voitures pour un pipi dans les fourrés et 1050 francs d'amende, cela semble un peu excessif!

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne le Geneva Open, tournoi de tennis qui se déroulera du 20 au 27 mai prochain. Au préalable, il faut préciser que cette manifestation sportive est subventionnée par la Ville à hauteur de 100 000 francs, sauf erreur.

Il m'a été rapporté que les ramasseurs de balles étaient recrutés en France voisine, et non ici. C'est tout de même assez choquant! A Roland-Garros, par exemple, pour être ramasseur de balles – une fonction très prisée parmi les jeunes sportifs – il faut être membre de la Fédération française de tennis. Par conséquent, si on n'est pas Français et proche du circuit de Roland-Garros, on n'entre pas dans la sélection pour ces postes très appréciés, car les ramasseurs de balles ont la possibilité d'approcher les grands champions.

Alors, à Genève, pourquoi ne pas aller dans la direction d'un recrutement plus local qui favorise les nombreux jeunes sportifs genevois passionnés de tennis, lesquels auraient ainsi une occasion de rencontrer leurs champions?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je partage en tout cas avec vous la conviction que la principale motivation des ramasseurs de balles est effectivement de pouvoir approcher les champions.

Lorsque le Service des sports est directement responsable d'un événement sportif, le recrutement se fait de manière locale. Je rappelle que, lors des matchs de la Coupe Davis qui ont eu lieu à Genève face au Kazakhstan et à l'Italie, le Service des sports avait contribué à l'organisation sous forme de recrutement des ramasseurs de balles au sein des clubs de tennis genevois, justement. Ils avaient même eu droit à une session photos et selfies avec Federer et Wawrinka, qui fut évidemment très appréciée!

Le cas du Geneva Open est différent, puisque ce n'est pas la Ville qui en est directement responsable. Nous subventionnons cette manifestation à hauteur de 150 000 francs; par ailleurs, nous sommes évidemment très heureux d'avoir l'ATP à Genève, car c'est là un bel élément de rayonnement sportif. Mais je dois vérifier ce qu'il en est au sujet des ramasseurs de balles, car il y a peut-être un malentendu. Je ne peux donc pas vous répondre ce soir, Monsieur Bärtschi, je le ferai ultérieurement.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Nous avons à l'ordre du jour de cette session plénière le budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre, qui sera probablement renvoyé en commission. Ce budget est équilibré grâce à l'hypothèse d'une subvention cantonale de 3 millions de francs. Or, des bruits assez déplaisants et inquiétants circulent, selon lesquels une opposition se dessinerait – au Grand Conseil ou, en tout cas, au sein de la commission du Grand Conseil concernée – face à cette subvention cantonale. Je rappelle que celle-ci est destinée à une institution culturelle jusqu'à présent financée essentiellement par la Ville et, pour une petite part, par l'Association des communes genevoises (ACG) à laquelle la Ville participe aussi financièrement.

Qu'en sera-t-il du budget du Grand Théâtre, si jamais cette opposition...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je pense avoir saisi l'esprit de votre question, sinon la lettre intégrale...

Tout d'abord, je relève que le Conseil d'Etat, de son côté, a tenu ses engagements: d'une part, cette subvention de 3 millions de francs est inscrite au budget 2017 du Canton qui a été voté et qui est donc en vigueur; d'autre part, l'exécutif cantonal vient de déposer, comme prévu, le projet de loi modifiant la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) – à savoir les subventions – où un montant annuel de 3 millions de francs est inscrit en faveur du Grand Théâtre pour les

exercices calendaires 2017 et 2018. Ce projet de loi a été renvoyé à la commission des finances du Grand Conseil.

Dès lors intervient un enjeu politique que vous connaissez bien, Mesdames et Messieurs: certains membres du Grand Conseil aimeraient connaître l'avancée des négociations sur la possible nouvelle répartition des tâches liée au Grand Théâtre, à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et à la Bibliothèque de Genève (BGE) avant de voter les subventions. Sur le principe, je les comprends. Il a toujours été transparent qu'ils faisaient ce lien sur un plan politique – et non pas légal, je le précise.

Seulement, si les négociations en tant que telles avancent bien et dans un esprit plutôt constructif, il faut attendre pour que leurs résultats puissent être mis en œuvre. Toutes les concertations nécessaires doivent d'abord être menées – y compris celles qui concernent le personnel du Grand Théâtre ou de la BGE, par exemple. Ce processus prendra encore l'année 2017. Par conséquent, un éventuel projet de loi pour l'application d'une nouvelle répartition des tâches Ville-Canton au sujet du Grand Théâtre sera difficilement possible avant la fin de cette année.

J'espère que le Conseil d'Etat transmettra le message au Grand Conseil: la subvention de 3 millions de francs est vitale en tout cas pour 2017, elle est absolument nécessaire et figure déjà au budget du Grand Théâtre, comme vous l'avez relevé, Monsieur Holenweg. Nous espérons donc que le Grand Conseil prendra ses responsabilités et libérera au moins la tranche 2017 de cette subvention...

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse également à M. Kanaan. Elle concerne la sécurité des usagers de la patinoire des Vernets et, plus précisément, ceux qui vont patiner durant les heures «libres», dans le cadre de l'école de patinage ou du Club des patineurs. Le *rink* qui entoure la glace présente des accroches avec une forte emprise au sol, lesquelles font souvent chuter les patineurs qui s'encoublent dedans ou qui trébuchent à cause des trous ainsi engendrés. Ma question est la suivante: n'y aurait-il pas un moyen différent d'assurer la pose du *rink*, afin qu'il soit plus léger et que les usagers évitent de s'y encoubler et de se blesser?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Brandt.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Lors du vote du budget 2017 de la Ville de Genève, la majorité du Conseil municipal a diminué plusieurs lignes dans votre département. Nous en sommes très affectés. L'une

d'entre elles concerne le montant des allocations de rentrée scolaire, amputées sauf erreur de 150 000 francs. C'est un montant important pour les familles qui ne pourront pas bénéficier de cette allocation. En tant que magistrate, Madame Alder, soutiendrez-vous le référendum qui vient d'être lancé contre cette coupe budgétaire parmi d'autres?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je rebondis sur la réponse de M^{me} Salerno tout à l'heure: le Conseil administratif se déterminera le moment venu sur sa position face à ces référendums.

S'agissant de l'allocation de rentrée scolaire, je déplore la coupe votée. Nous avons budgétisé une somme sur la base du résultat des comptes 2016, qui s'élevait à environ 540 000 francs; une diminution de 90 000 francs entravera la délivrance de cette prestation. Pas moins de 3838 enfants ont fait recours à l'allocation de rentrée scolaire en 2016; il n'y a aucune raison qu'il n'y ait pas autant d'enfants dans le besoin en 2017. Je ne peux donc que regretter le montant amputé par rapport à celui qui avait été budgétisé.

M. Pierre Gauthier (HP). Je ne sais pas auquel des membres du Conseil administratif s'adresse ma question, mais je la pose quand même. Nous avons été approchés par des habitants des Pâquis démissionnaires du contrat de quartier, qui sont fort mécontents de l'inaction des autorités par rapport à leurs demandes formulées depuis plusieurs années. Mardi dernier – il y a juste une semaine – une séance d'information a été organisée aux Pâquis pour annoncer à ses habitants qu'aucune de leurs demandes ne serait suivie d'effet: pas de scène polyvalente, pas de porte ouvrant sur la rue au centre de loisirs... En revanche, ils ont appris qu'il faudrait 588 000 francs supplémentaires pour réétudier le dossier de réfection de l'école de Pâquis-Centre.

Alors, ces citoyens m'ont demandé de demander au Conseil administratif à quoi ça sert, de faire des séances d'information et de consultation pendant des années, si au bout du compte aucune des requêtes des habitants n'est concrétisée...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Nous répondrons à deux voix, car M. Pagani se prononcera au sujet de l'école.

Le président. Chacun de vous deux aura donc une minute de temps de parole, Madame Alder!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. On sait qu'un contrat de quartier relie l'administration – c'est-à-dire le Conseil administratif – et les habitants autour de projets communs. Je ne peux donc que déplorer que plusieurs personnes aient démissionné du contrat de quartier des Pâquis, alors qu'un grand travail a été fait et que plusieurs de leurs revendications ont été ou seront suivies par des propositions soumises au Conseil municipal. Car ces projets ont un coût, en fin de compte!

Prenons l'exemple des WC publics. Il avait été question de faire un essai pilote via l'accès aux restaurants, mais cette solution ne satisfaisait pas les personnes revendiquant les WC. Par conséquent, M. Barazzone devrait prochainement soumettre au Conseil municipal des propositions de WC publics – pas seulement aux Pâquis, mais aussi dans différents quartiers.

En ce qui concerne le contrat de quartier des Pâquis, nous en dresserons un bilan. Ce qui est problématique, c'est que certaines revendications des habitants dépendaient du Canton. Je pense donc qu'à l'avenir les contrats de quartier devraient relier les habitants et les autorités aussi bien cantonales que communales, afin que certaines questions comme la mobilité, par exemple, soient étudiées conjointement avec les différents protagonistes.

Le projet «croix verte» de valorisation de l'espace public est une bonne idée, mais sa réalisation nécessite que toutes les parties intéressées soient autour de la table des négociations. Et il y a encore une chose à laquelle les habitants tiennent vraiment, à savoir les médiateurs de nuit...

Le président. Il vous faut conclure, Madame Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Nous devons encore en discuter au niveau du Conseil administratif. Le cas échéant, une proposition ad hoc sera soumise au Conseil municipal. Mais, là encore, si cette demande est suivie de réalisation, elle aura un coût! Un processus pilote de six mois ne coûterait pas moins de 140 000 francs, somme à trouver pour faire cet essai de médiation en faveur des habitants. Mais je pourrai m'en expliquer plus longuement ultérieurement, car cette problématique est très intéressante. Je laisse maintenant la parole à M. Pagani pour sa réponse au sujet de l'école de Pâquis-Centre.

Le président. Vous avez utilisé la totalité des deux minutes de temps de parole du Conseil administratif prévues pour la réponse, Madame Alder... Nous passons donc à la question suivante.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne les contrôles répressifs de la police municipale. Une jeune Genevoise qui a fait pipi sur un talus au bord du Rhône a été contrôlée par la police municipale; elle a essayé de discuter, mais s'est fait maltraiter et menotter pour s'être opposée verbalement aux policiers. Je précise qu'elle n'a fait preuve d'aucune agressivité à leur égard, alors qu'ils voulaient l'emmener au poste. Tout ça pour un pipi! Ensuite, elle a été relâchée à 2 h du matin, sans sac ni clés, moquée par ces mêmes policiers qui n'ont pas voulu la ramener chez elle. Ils lui ont dit qu'elle n'avait qu'à retourner dans la rue la nuit, puisqu'elle aimait ça! Pour finir, une amende de 1050 francs lui a été infligée.

Monsieur le maire, comment justifiez-vous un tel acharnement vis-à-vis d'une jeune femme franchement pas dangereuse? Tous ceux qui la connaissent peuvent vous le dire! Elle a eu pour seul défaut de demander un minimum de respect...

Le président. Merci, Monsieur Sahin, votre temps de parole est écoulé.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. Vous affirmez là un certain nombre de choses sans aucune précision, puisque vous ne donnez ni le nom de la personne incriminée, ni la date où l'incident s'est produit... Je vous suggérerai de me transmettre ces détails.

Il est évident que la police municipale doit intervenir avec toute la proportionnalité voulue et que nous ferons la lumière sur cette histoire, s'il y a lieu. Mais ne lancez pas des accusations «gratuites» sans donner de nom ni mentionner l'heure des faits! Ce que vous venez de rapporter est trop abstrait pour que je puisse vous répondre aujourd'hui, car je ne sais pas de qui il s'agit. Des interventions de police ont lieu tous les jours par dizaines... Je vous répondrai donc volontiers, mais après avoir reçu tous les éléments nécessaires. Il suffit que vous m'envoyiez un mail avec le nom de la personne et le jour de l'incident, je regarderai alors ce qu'il en est.

J'en profite pour répondre à la question posée tout à l'heure par M^{me} Pérez. Elle se demandait comment il se fait que quatre personnes de la police se soient occupées d'un propriétaire de chien qui, je crois, l'avait laissé déféquer...

Une voix. Non, c'est elle! C'est la même jeune femme!

M. Guillaume Barazzone, maire. Ah, pardon! En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, vous savez qu'il est interdit d'uriner sur les lieux publics. Cela fait partie des incivilités que la loi permet de réprimer! Je pourrai vous donner le coût

exact de l'intervention en question lorsque nous l'aurons calculé, Madame Pérez, mais il s'agit du montant habituel. En réalité, ce coût est inhérent à la présence des agents de la police municipale dans la rue – une politique que nous assumons, car nous ne souhaitons pas que les gens commettent ces incivilités.

Des petits pipis comme celui dont vous parlez, il y en a beaucoup, notamment aux endroits où les gens sont très avinés. Nous intervenons donc régulièrement contre ce genre d'incivilités. Je crois que la population nous en sait gré, car il n'est pas acceptable, en sortant de chez soi, de voir que des gens ont vomi ou fait leurs besoins dans la rue. Nous essayons toutefois de demander aux policiers de traiter ces affaires avec la proportionnalité voulue.

Vous demandiez aussi quelles étaient les priorités de la police municipale, Madame Pérez. Eh bien, non seulement elles sont formellement fixées par la loi, mais elles dépendent d'un règlement du Conseil administratif et seront encore précisées à la faveur d'un nouveau contrat local de sécurité que je soumettrai à mes collègues d'ici au mois de juillet prochain. J'en parlais notamment à propos de l'affaire du skate-park de Plainpalais: il y aura des zones prioritaires et des actions prioritaires à mener entre la police municipale et la police cantonale.

Mais ce que je peux vous dire ici, Madame, c'est que la priorité de la police municipale n'est en tout cas pas de ramener des conseillères municipales chez elles en voiture – vous savez de quoi je parle! Je vous assure que cela coûte cher aux contribuables... et je ne suis pas sûr que cela fasse partie ni de la loi, ni du cahier des charges que le Conseil administratif a fixé pour les agents de la police municipale!

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. C'est évidemment la même que pour M^{me} Salerno et M^{me} Alder, je recevrai donc la même réponse... Mais je vous apporterai les quatre référendums contre les coupes dans le budget 2017 de la Ville, Monsieur Kanaan. Ayant été validés par le Service de surveillance des communes et par le Conseil d'Etat, ils sont déjà lancés. Par conséquent, nous nous étonnons de l'attitude du Conseil administratif – mais il pourra en débattre à sa séance de demain...

Ma question est la suivante: j'aimerais évidemment savoir si vous soutenez le référendum qui s'oppose à la coupe de 963 000 francs au total dans les lignes 313, 315 et 318 du budget prévu pour l'encouragement à la culture. Comme je connais déjà votre réponse, je vous poserai encore cette question subsidiaire: au cas où vous devriez appliquer la coupe linéaire de 0,1%, cette diminution affectera-t-elle également les sports? Environ 50 000 francs seraient alors retranchés du budget de votre département dévolu aux sports.

Je vous apporte maintenant les quatre référendums qui ont été lancés et que j'invite tout le monde à signer, évidemment!

M. Daniel Sormanni (MCG). Jamais!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Il ne faut jamais dire «jamais», Monsieur Sormanni...

Sur la problématique générale, Monsieur Gisselbaek, M^{me} Salerno a déjà répondu à votre question. En ce qui concerne l'aspect spécifique que vous mentionnez, coupe linéaire égale coupe linéaire: cette mesure affectera donc aussi le Service des sports – lequel a, par ailleurs, récupéré 90 000 francs en fin de débat budgétaire dans des conditions sur lesquelles je ne reviendrai pas mais qui sont très critiquables, à cause de la double compensation vraiment contestable de ce montant. Le Conseil municipal est souverain... En tout cas, la coupe budgétaire à laquelle vous avez fait référence touchera aussi le Service des sports, en effet.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne l'accès à la glace durant l'été pour les jeunes patineurs. On le sait: dès maintenant, les cours de patinage saisonniers s'arrêtent. Le foot continue, le volleyball continue, la piscine commence... et la musique continue aussi! Il y a peu d'activités sportives soutenues par la Ville qui s'arrêtent en été. Nous nous interrogeons donc: vu les ambitions internationales de Genève en matière de hockey sur glace et notre volonté de fabriquer des champions, n'est-il pas possible de suivre l'exemple d'autres villes comme Zurich, où il y a au moins trois patinoires ouvertes été comme hiver? Notre canton compte trois patinoires également, ne parviendrions-nous pas à trouver un arrangement entre Meyrin, les Trois-Chêne et les Vernets, afin que les patineurs aient la possibilité de pratiquer leur sport un peu plus avant dans la saison que ce n'est le cas aujourd'hui?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne l'association Phare Seniors, actuellement en difficulté ou en faillite – en début de faillite, en tout cas. J'ai appris que ses répondants avaient écrit à la Ville de Genève via le Fonds chômage. J'aimerais savoir si vous êtes au courant, Madame la magistrate, car les responsables de cette association n'ont reçu aucune réponse – pas même un accusé de réception. Pourriez-vous examiner la situation? Ces gens sont dans l'attente.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. L'association Phare Seniors a écrit plusieurs fois à la Ville de Genève et a toujours reçu des réponses, Monsieur Sormanni. Ses responsables ne se sont d'ailleurs pas cantonnés à des courriers adressés à la Ville en général, puisqu'ils ont aussi écrit directement à la directrice de mon département et, pour finir, à moi-même... Si vous voulez, je vous montre ces courriers, car j'ai gardé tous les mails et SMS que j'ai échangés avec les deux principaux protagonistes, soit le président et le directeur de l'association.

Celle-ci est définitivement en faillite depuis plusieurs semaines. Dans la masse en faillite, la Ville de Genève a demandé à ce que les salaires et toutes les obligations sociales soient versés aux collaborateurs et collaboratrices – dont la femme du président, qui travaillait pour l'association. Nous n'étions pas du tout obligés d'agir ainsi, nous aurions pu retirer toutes nos billes comme l'a fait le Canton. Mais nous avons estimé qu'il ne fallait pas pénaliser les personnes travaillant pour cette association et nous avons donc versé, dans la masse en faillite, l'argent qui doit servir à payer trois mois de salaire avec tous les arriérés et retards de cotisations à l'assurance vieillesse et survivants (AVS), ainsi qu'à la prévoyance professionnelle (LPP).

Par conséquent, je pense que, dans ce dossier, nous sommes allés au-delà de ce que nous étions légalement contraints de faire. J'estime, en effet, qu'il y a un devoir de correction vis-à-vis des personnes qui travaillent. Nous avons donc agi. Quant aux courriers reçus de la part de l'association Phare Seniors, Monsieur Sormanni, je vous assure qu'il n'y en avait pas qu'un seul mais des dizaines, et que nous y avons à chaque fois répondu.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pagani. Les travaux à la route de Malagnou sont en cours depuis près d'une année; j'ai été interpellée par des habitants des environs qui aimeraient savoir ce qu'il en est.

Par ailleurs, je rappelle à M. le maire que j'ai une question en suspens concernant les objets des personnes sans domicile fixe débarrassés par les policiers municipaux. J'attends toujours sa réponse...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis un peu troublé par votre allusion à la réponse que doit vous donner le maire, Madame la conseillère municipale... Mais j'en reviens à la route de Malagnou: nous avons mis un certain temps – si ce n'est un temps certain – à nous mettre d'accord avec M. Barthassat pour définir la piste cyclable. J'ai toutefois le plaisir de vous annoncer que nous poserons le revêtement phonoabsorbant et finirons les travaux dans les jours qui viennent. On le voit: il manque juste une petite couche le long de la route, puis

nous pourrons offrir aux riverains des conditions de vie inappréciables, car ils n'entendront plus les voitures grâce au phonoabsorbant!

M. Thomas Zogg (MCG). Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani. Elle fait suite à un article publié dans la *Tribune de Genève* en date du 2 mai dernier, où nous apprenions le départ de deux adjointes de son département: une démission volontaire et une mise en arrêt de travail. Ces deux départs surviennent après la démission – on s'en souvient – d'une cheffe de service du département de M. Pagani après dix ans de bons et loyaux services, je le rappelle. Nous nous posons donc la question suivante: s'agit-il d'un problème de compétences – ou plutôt d'incompétence – lié à la gestion de votre département, Monsieur le magistrat? Pouvez-vous nous fournir des explications sur les raisons de tous ces départs?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai déjà répondu tout à l'heure à une question sur cette affaire, je ne reviendrai donc pas sur le fond.

La Cour des comptes a passé une année dans les bureaux du département que j'ai l'honneur de présider pour vérifier une quinzaine de dossiers. Tous ont été examinés en détail, comme vous pouvez vous en douter, Monsieur Zogg. Or, les inspecteurs de la Cour des comptes ont relevé la qualité du travail effectué par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité – je tiens à le souligner – dont témoignent d'ailleurs les places publiques de Genève. Je remercie donc M^{me} Giraud pour la qualité de son travail, comme je l'ai déjà fait personnellement. Il se trouve qu'elle a choisi de réorienter sa carrière; j'en ai pris acte.

En ce qui concerne la démission de l'adjoint, je n'ai pas plus d'informations que celles qu'il a bien voulu mettre dans sa lettre de démission constituée d'une seule phrase! Mesdames et Messieurs, j'ai pris l'engagement devant la délégation du personnel accompagnée par les syndicats d'engager rapidement quelqu'un dans le cadre du statut du personnel. Je pensais que déléguer M. Macherel et M^{me} Charollais, qui se chargent près de deux fois par semaine de la gestion quotidienne de ce service, serait une mesure adéquate – mais, visiblement, cela ne suffit pas. Je nommerai donc très rapidement une personne responsable *ad interim*.

M^{me} Amanda Gavilanes (S). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. La cyberattaque massive Wanna Cry a touché depuis vendredi dernier près de 200 000 adresses Internet Protocol (IP) à travers le monde; 200 cas ont été répertoriés en Suisse depuis lundi. J'aimerais savoir si les infrastructures de la Ville ont été touchées. Si oui, lesquelles? Et quelle est la gravité des dégâts? Si non, peut-on savoir quelles mesures ont été prises pour sécuriser les infrastructures sensibles

de la Ville? C'est d'autant plus important depuis que la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) et la loi fédérale sur le renseignement (LRens) autorisent les autorités fédérales et cantonales à détenir des logiciels fonctionnant avec des *files* inconnus par certains éditeurs.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne me ferai pas passer pour une grande spécialiste des technologies de l'information (IT), car je ne le suis de loin pas! Mais je répondrai sur les mesures prises par la Ville: nous avons bloqué tous les ordinateurs municipaux utilisant Windows XP, car ils étaient fragiles. Cela a très bien fonctionné et nos services ont été épargnés.

Je vous remercie de votre question, Madame Gavilanes, car elle me donne l'occasion de féliciter chaleureusement le chef de la Direction des services d'information et de communication de la Ville (DSIC), M. Madon, ainsi que tous ses collaborateurs et collaboratrices. Je le répète, nous avons été épargnés grâce à la décision d'empêcher un certain type d'utilisateurs municipaux d'accéder à internet. Cela n'a pas été nécessaire pour nos collaborateurs et collaboratrices qui avaient du matériel plus récent et qui étaient donc protégés; eux ont pu continuer à travailler en toute sérénité.

Cette mesure a bien fonctionné et nous avons pu échapper à Wanna Cry. Tant mieux! Cela signifie-t-il que nous résisterons à toutes les cyberattaques? Non. Mais nous testons régulièrement nos systèmes de protection via des sociétés de hackers légales – sans en avertir le directeur des services informatiques... – afin d'être sûrs de pouvoir résister au maximum. Cependant, nous vivons dans un monde où résister au maximum ne veut pas forcément dire résister à tout. Cela s'est très bien passé cette fois, je croise les doigts...

Enfin, Mesdames et Messieurs, je signale au passage que vous avez à l'ordre du jour le prochain PSIC – un terme un peu barbare qui signifie «plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale». Il s'agit en fait de tout le matériel informatique à acquérir pour les divers projets de la Ville.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone, responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Ce week-end s'est déroulé, le long du quai du Mont-Blanc, le Coop Beachtour de beach-volley. Certains conseillers municipaux ont pu y participer. C'est un événement gratuit et populaire où les gens peuvent venir voir des sportifs en activité.

Or, nous avons été sensibilisés au fait que l'autorisation pour l'édition 2018 n'était pas garantie, la Ville émettant des réserves notamment en raison des hôtels de luxe qui se plaignent du bruit et – pour certains – de la vue obstruée par les

infrastructures sportives du Coop Bechtour. Il nous semblerait extrêmement regrettable que cet événement populaire qui fait vivre la rade – l'un des enjeux que vous défendez, Monsieur le maire – soit entravé en raison des plaintes de ces hôtels-là. Avez-vous reçu cette information et quelle est votre position à cet égard?

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur Thévoz, vous ne pouvez pas dire que cette autorisation n'est pas garantie – elle l'est, mais pas forcément à la rotonde du Mont-Blanc. D'ailleurs, contrairement à ce que vous affirmez, ce n'est pas du tout à cause des hôtels! Simplement, mes services me signalent que le nombre de manifestations et d'événements organisés sur les quais a beaucoup augmenté au cours de ces dernières années. Je citerai le marathon, le Tour de Romandie, le triathlon et toute une série d'événements sportifs divers.

On peut considérer cette évolution comme positive, mais il y a aussi une frange de la population, notamment aux Pâquis et aux Eaux-Vives, qui se plaint de ne plus pouvoir profiter des quais. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, d'ailleurs vous l'avez perçu aussi avec l'initiative populaire visant à écourter les Fêtes de Genève.

Nous essayons donc de trouver un équilibre entre la nécessité d'avoir des animations au bord du lac – tel est le souhait du Conseil administratif – et celle de chercher d'autres lieux possibles. Si l'autorisation du Coop Bechtour 2018 n'est pas délivrée pour la rotonde du Mont-Blanc, elle le sera certainement ailleurs: la plaine de Plainpalais s'y prêterait parfaitement, par exemple, puisque d'autres événements sportifs s'y sont déjà déroulés. L'idée n'est pas d'adopter une position figée et définitive, mais d'établir un certain équilibre en matière de manifestations publiques.

Cela n'a rien à voir avec les prétendues demandes d'hôtels de luxe que vous dénoncez, Monsieur Thévoz. Mais il est vrai que la vue sur le panorama doit être garantie au moins durant une partie de l'année pour les visiteurs, de même que pour les Genevoises et les Genevois...

Je profite d'avoir la parole pour répondre à votre question concernant une poubelle du Burger King – que vous ne vouliez pas nommer... Je confirme qu'il s'agit du domaine privé et que la poubelle appartient bien au Burger King. Le Service Voirie – Ville propre considère qu'il est adéquat qu'une poubelle soit implantée à cet endroit, car ledit établissement engendre énormément de déchets. L'absence de cette poubelle poserait donc un problème particulier au Service Voirie – Ville propre, raison pour laquelle nous l'accueillons plutôt favorablement. J'ai cru comprendre que vous ne souhaitiez pas qu'elle soit à l'enseigne du Burger King, Monsieur le conseiller municipal; j'évaluerai donc la possibilité d'avoir une poubelle sans marque commerciale et vous tiendrai au courant du résultat de mon investigation en aparté.

M. Pierre de Bocard (LR). Ma question s'adresse en priorité à M. Pagani, je pense, mais aussi à M. Barazzone. Elle concerne la place des Augustins. Je sais qu'il y a d'énormes travaux en cours à cet endroit et que le chantier dépend des Services industriels de Genève (SIG), mais a-t-on déjà une idée du réaménagement de la place une fois tous les travaux finis? Est-il prévu de replanter les arbres? Vos deux départements ont-ils déjà engagé une réflexion là-dessus, Messieurs les magistrats?

M. Guillaume Barazzone, maire. Je m'exprimerai en trente secondes, puis j'en laisserai trente à mon collègue M. Rémy Pagani. Pour répondre à une question qui m'avait été posée antérieurement, les bancs publics de la place des Augustins seront remplacés ou l'ont déjà été, car nous ne voulions pas attendre la fin des travaux pour ce faire. Cela dit, un concours a été lancé et un projet de réaménagement est en cours, M. Pagani vous informera du délai de sa mise en œuvre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Un concours a été lancé pour le réaménagement de la place des Augustins; il a été gagné par une équipe de jeunes architectes paysagistes. Simplement, ils ont de l'«inexpérience», disons-le comme ça... Nous les accompagnons donc dans ce processus, car je pense que cela fait partie de notre rôle de municipalité et de collectivité publique. De ce fait, la réalisation du projet lauréat prend un peu plus de temps que prévu; je vous demande un peu de patience, Monsieur le conseiller municipal. Je n'ose pas annoncer de délais précis, mais cela se fera, voilà!

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse au magistrat Kanaan. Depuis longtemps, nous aimerions savoir quand la Ville sera capable de permettre la réservation online des courts de badminton et, de manière plus générale, des infrastructures sportives municipales. Or, nous ne voyons toujours rien venir!

Par ailleurs, je m'interroge quant aux horaires d'ouverture de ces mêmes infrastructures sportives souvent très utilisées par la population. On m'a raconté qu'aux Etats-Unis, par exemple, où les piscines sont très prisées, elles ouvrent bien avant nos heures d'ouverture en Suisse – parfois même dès 5 h du matin! Je me demande donc comment répondre aux besoins de la population en matière d'installations sportives, sachant que la plupart sont très demandées et surutilisées. Serait-il possible d'élargir les horaires d'ouverture ou, du moins, de voir comment permettre aux citoyens d'effectuer des réservations online, au lieu de passer par ce vieux moyen analogique qu'est la ligne téléphonique?

Le président. Merci, Monsieur Genecand. Il vous sera répondu ultérieurement.

7. Bilan social 2016 des ressources humaines (D-65).



Bilan social 2016

Ressources humaines de la Ville de Genève

Bilan social 2016

Table des matières

1. Mot de la Directrice des ressources humaines	- 3 -
2. Faits marquants 2016	- 4 -
3. Collaborateurs et collaboratrices	- 5 -
3.1 Effectif	- 5 -
3.2 Répartition du personnel par statut	- 5 -
3.3 Répartition des recrutements annuels par département.....	- 6 -
3.4 Départs.....	- 6 -
3.5 Taux de rotation	- 7 -
3.6 Répartition du personnel par sexe	- 7 -
3.7 Répartition du personnel par niveau hiérarchique	- 10 -
3.8 Pyramide des âges	- 11 -
3.9 Pyramide des anciennetés.....	- 12 -
3.10 Taux d'activité	- 12 -
3.11 Lieu de domicile	- 13 -
3.12 Evolution du nombre de personnes au bénéfice d'un permis G	- 14 -
3.13 Effectif par nationalité.....	- 14 -
4. Traitement et charges sociales.....	- 15 -
4.1 Echelle des traitements.....	- 15 -
4.2 Répartition des charges sociales.....	- 15 -
4.3 Salaires totaux par taux d'activité, selon le sexe	- 15 -
5. Maladie et accident.....	- 17 -
5.1 Absences.....	- 17 -
5.2 Répartition des absences.....	- 17 -
5.3 Analyse des accidents	- 18 -
5.4 Prestations délivrées face aux problèmes de santé, d'absence et de conflits	- 18 -
5.4.2 Prestations dans le cadre de l'accompagnement RH en 2016.....	- 19 -
5.4.3 Prestations dans le cadre de la gestion des conflits	- 19 -
6. Prévention en matière de santé et de sécurité.....	- 21 -
6.1 Interventions en santé et sécurité au travail	- 21 -
6.2 Formations en santé et sécurité.....	- 23 -
6.3 Portefeuilles des phénomènes dangereux.....	- 25 -
7. Relations avec les organisations représentatives du personnel	- 26 -
8. Formation des jeunes et formation continue.....	- 27 -
8.1 Apprentissages	- 27 -
8.2 Stages	- 30 -
8.3 Civilistes	- 30 -
8.4 Jobs d'été	- 31 -
8.5 Formation continue du personnel	- 32 -
9. Les perspectives	- 35 -

1. Mot de la Directrice des ressources humaines

Assurer un fonctionnement optimal de l'administration municipale, garantir une gestion respectueuse du personnel ainsi que traduire la responsabilité sociale de la Ville de Genève, tels sont les buts poursuivis par la politique RH.

Sur la base des grandes orientations arrêtées dans notre Statut du personnel, la Direction des ressources humaines s'est employée à définir les fondamentaux de cette politique. Elle les a ensuite déclinés en objectifs et en moyens dans le plan directeur RH, qui déploiera ses effets durant la législature en cours.

Validée en 2016 par le Conseil administratif, cette feuille de route est le fruit d'un important travail réalisé avec la participation des cadres, premiers responsables RH de notre administration.

L'année 2016 a également vu les grands chantiers RH ouverts les années précédentes se poursuivre, dont les projets fonction-types et indemnités. D'autres projets ont débuté, tels que l'assurance perte de gain maladie, la gestion des absences, la « LPP pour tous » et le développement d'un système d'information RH (SIRH).

Comme les années précédentes, ce bilan social fait également état en toute transparence de la situation des quelque 4'150 collaborateurs et collaboratrices qui s'investissent chaque jour avec compétence, professionnalisme et engagement pour offrir un service public de qualité aux usagers et usagères de l'administration municipale.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Dalcinda Garrido

2. Faits marquants 2016

Fonctions-types

Ce projet, initié en janvier 2011, vise à harmoniser et standardiser les fonctions de l'ensemble de l'administration municipale. A fin 2016, le catalogue des fonctions-types, recensant près de 200 descriptions de fonctions, a été entièrement préavisé par la Commission d'évaluation. Cela a nécessité plus de 100 séances, dont une soixantaine durant l'année 2016. Cette validation était indispensable pour démarrer la mise en cohérence des fonctions au sein de l'administration, puis de colloquer l'ensemble des postes dans les fonctions-types. La phase de collocation débutera en 2017 par les postes potentiellement identifiés comme étant pénibles ou particulièrement pénibles, ce qui permettra de poursuivre la réalisation de cet autre projet débuté en 2012. La finalisation de l'étape de collocation permettra au Conseil administratif de poursuivre les négociations relatives à la compensation de la pénibilité au travail avec les organisations représentatives du personnel. La collocation des autres postes suivra.

Indemnités et remboursement de frais

Le projet « Indemnités » a été lancé en 2012 afin d'élaborer un concept de nouvelle politique de gestion des inconvénients de service et des remboursements de frais en Ville de Genève, concrétisé par plusieurs règlements.

Le Règlement sur les remboursements de frais, entré en vigueur le 1er juin 2015, en est le premier livrable. Le deuxième livrable est constitué par un avant-projet de Règlement sur les inconvénients de service horaires. Compte tenu de son importance, de sa sensibilité et de ses impacts, ce dernier a été soumis au cours de l'été 2016 aux services de l'administration municipale pour consultation quant à son applicabilité. Il sera soumis au Conseil administratif pour approbation dans le courant du 1er trimestre 2017.

Cet avant-projet s'articule autour du principe général, validé par le Conseil administratif le 8 septembre 2015, selon lequel l'indemnité financière doit être exceptionnelle et versée uniquement lorsque l'inconvénient de service horaire n'a pas pu être supprimé par la prévention ou diminué par des mesures techniques ou organisationnelles. Il définit les plages horaires constituant des inconvénients de service horaires ainsi que leurs modalités de compensation. L'analyse des modalités de compensation des contraintes physiques et environnementales liées à l'exercice des fonctions pénibles est quant à elle suspendue jusqu'à la fixation par le Conseil administratif des seuils liés aux fonctions pénibles et particulièrement pénibles.

Plan directeur des ressources humaines

Comme signalé en introduction, le Conseil administratif a validé la politique et le plan directeur RH pour la législature 2015-2020 proposés par la Direction des ressources humaines (DRH). La politique RH municipale s'articule autour de 5 axes stratégiques recouvrant l'ensemble des processus liés aux ressources humaines. Elle est mise en œuvre par le biais d'un plan directeur, qui sera défini à chaque nouvelle législature.

3. Collaborateurs et collaboratrices

3.1 Effectif

L'effectif de la Ville de Genève est resté stable en 2016. En effet, tous statuts confondus, il est passé de 4'136 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2015 à 4'144 au 31 décembre 2016 (+8). A cette même date, la proportion de l'effectif féminin représentait 39.2% de l'ensemble du personnel, contre 60.8% d'effectif masculin.

Répartition du personnel par département au 31 décembre 2016 (membres du personnel) ¹									
Département	2015			2016			Différence		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Autorités	73	51	124	70	46	116	-3	-5	-8
Finances et logement	200	244	444	196	248	444	-4	+4	0
Constructions et aménagement	108	162	270	114	157	271	+6	-5	+1
Culture et sport	643	788	1'431	634	797	1'431	-9	+9	0
Environnement urbain et sécurité	207	1'027	1'234	221	1'049	1'270	+14	+22	+36
Cohésion sociale et solidarité	404	229	633	388	224	612	-16	-5	-21
Total	1'635	2'501	4'136	1'623	2'521	4'144	-12	+20	+8

Les variations des effectifs des différents départements ont oscillé entre -21 (Département de la cohésion sociale et de la solidarité) et +36 (Département de l'environnement urbain et de la sécurité).

3.2 Répartition du personnel par statut

Répartition du personnel par statut au 31 décembre 2016 (membres du personnel)									
	2015			2016			Différence		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employé-e-s	1'397	2'274	3'671	1'414	2'302	3'716	+17	+28	+45
Auxiliaires	195	152	347	164	149	313	-31	-3	-34
Civilistes	0	16	16	0	20	20	0	+4	+4
Stagiaires	7	9	16	10	4	14	+3	-5	-2
Apprenti-e-s	36	50	86	35	46	81	-1	-4	-5
Total	1'635	2'501	4'136	1'623	2'521	4'144	-12	+20	+8

Comme les années précédentes, les membres du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) ont constitué en 2016 la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (89.7%). La part des auxiliaires (contrats à durée déterminée), y compris les civilistes, stagiaires et apprenti-e-s, se situe à 10.3% du total.

¹ Il s'agit des membres du personnel, tous statuts confondus, quel que soit leur taux d'activité (employé-e-s, auxiliaires, civilistes, stagiaires et apprenti-e-s). Sont des employées et employés les membres du personnel nommés pour une durée indéterminée. Sont des auxiliaires les membres du personnel engagés par un contrat de droit public pour une durée déterminée.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Bilan social 2016 des ressources humaines

3.3 Répartition des recrutements annuels par département

Répartition des engagements annuels par département 2015 et 2016 (membres du personnel sauf civilistes, stagiaires et apprenti-e-s)								
	2015				2016			
	Employé-e-s		Auxiliaires		Employé-e-s		Auxiliaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Autorités	1	1	11	17	2	1	8	5
Finances et logement	8	13	13	14	5	5	15	19
Constructions et aménagement	4	3	3	9	4	4	8	11
Culture et sport	18	18	225	197	15	11	183	194
Environnement urbain et sécurité	14	44	35	58	15	47	31	51
Cohésion sociale et solidarité	16	15	101	81	10	9	78	73
Total	61	94	388	376	51	77	323	353
	155		764		128		676	
Total général	919				804			

En 2016, 804 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève, soit 374 femmes (46.5%) et 430 hommes (53.5%). La baisse des recrutements observée par rapport à 2015 (-115) est principalement due à la diminution des engagements d'auxiliaires (-88).

3.4 Départs

La répartition des départs annuels selon le motif, calculée sur l'ensemble du personnel de l'administration municipale, met en évidence une baisse des cas par rapport à 2015 (-83 départs). Cela concerne essentiellement des contrats temporaires arrivés à échéance.

La proportion de femmes et d'hommes quittant l'administration municipale reste similaire d'une année à l'autre : respectivement 45.4% de femmes et 54.6% d'hommes en 2016, contre 44.8% de femmes et 55.2% d'hommes en 2015.

Répartition des départs annuels selon le motif en 2015 et 2016 (membres du personnel)						
	2015		2016		Différence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Démission	35	31	47	31	+12	0
Résiliation	8	17	8	13	0	-4
Décès	2	3	0	4	-2	1
Retraite	26	54	26	45	0	-9
Invalidité	3	3	2	4	-1	+1
Fin contrat temporaire	401	478	361	437	-40	-41
Total	475	586	444	534	-31	-52

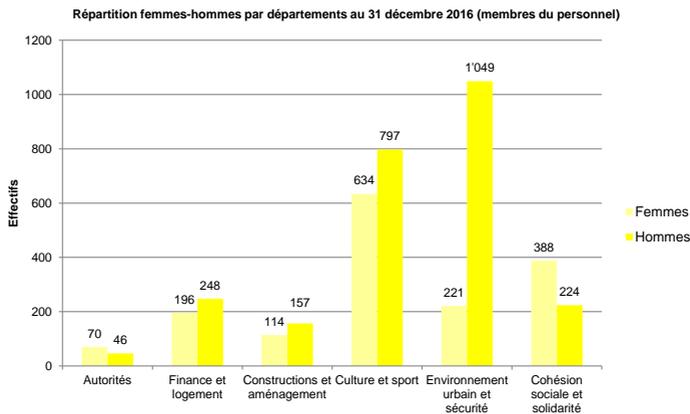
3.5 Taux de rotation

Le taux de rotation représente le nombre de départs du personnel de la catégorie « employé-e-s » divisé par l'effectif « employé-e-s » fin 2016. Les départs à la retraite, les retraites anticipées et les décès ne sont pas pris en compte.

En 2016, le taux de rotation global des employé-e-s a baissé par rapport à 2015, passant de 3.05% à 2.58%.

Répartition des taux de rotation par département en 2015 et en 2016 (employé-e-s)						
	Taux de rotation 2015			Taux de rotation 2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Autorités	1.92%	2.78%	2.27%	2.83%	2.56%	2.72%
Finances et logement	3.02%	4.31%	3.71%	2.99%	1.61%	2.24%
Constructions et aménagement	2.45%	1.62%	1.95%	3.85%	1.95%	2.71%
Culture et sport	3.14%	1.88%	2.42%	2.49%	1.16%	1.73%
Environnement urbain et sécurité	4.79%	3.03%	3.31%	4.90%	2.80%	3.14%
Cohésion sociale et solidarité	3.59%	5.59%	4.24%	3.02%	4.49%	3.51%
Total	3.36%	2.87%	3.05%	3.13%	2.25%	2.58%

3.6 Répartition du personnel par sexe



La répartition entre femmes et hommes dans les différents départements s'est peu modifiée depuis 2015. L'analyse des données par service montre que les hommes restent largement majoritaires dans les activités manuelles, les travaux à réaliser à l'extérieur ou les métiers impliquant des horaires irréguliers, tandis que les femmes sont principalement rattachées aux tâches de soutien.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)

Bilan social 2016 des ressources humaines

Suite à un projet-pilote mené au sein du Département des finances et du logement entre 2013 et 2015, des objectifs de parité ont été définis pour la législature 2015-2020 pour chacun des six départements. Ceux-ci ont été fixés dans deux principaux domaines :

- la réduction de l'écart entre effectifs féminins et masculins, au niveau des départements et services ainsi que parmi les cadres supérieur-e-s et les apprenti-e-s ;
- la promotion du travail à temps partiel (50% - 89%), auprès du personnel dans son ensemble et des hommes en particulier.

La réalisation de ces objectifs implique des mesures de sensibilisation et de formation ainsi que des actions au niveau du processus de recrutement.

S'agissant de la sensibilisation, plusieurs formations ciblées ont été proposées en 2016 :

- des formations sur le langage épïcène et le sexisme ordinaire ont été intégrées au Guide annuel de formation;
- des séances sur-mesure traitant du « recrutement », de « l'articulation des vies professionnelle et privée », et des « choix d'orientation professionnelle » ont été organisées;
- une formation abordant les jeux de pouvoir au travail a été proposée spécifiquement aux femmes.

Au total, 90 personnes ont été formées en 2016. Elles étaient issues de 38 services de la Ville de Genève et représentaient ainsi une large palette des secteurs d'activité de l'administration municipale. La majorité des participant-e-s étaient des femmes (68%), des personnes sans fonction cadre (44%) et travaillant à temps plein (65%).

Quant aux mises au concours, les actions suivantes sont promues :

- l'intégration de phrases d'encouragement destinées au sexe sous-représenté ;
- la diffusion au travers de réseaux spécifiques de certaines offres d'emploi incitant le sexe sous-représenté à postuler ;
- l'utilisation de la fourchette 80%-100% pour les postes ouverts à temps plein.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Bilan social 2016 des ressources humaines

7033

Répartition du personnel par département et service au 31 décembre 2016 (membres du personnel)						
Département	Service	% Femmes	% Hommes	Nb Femmes	Nb Hommes	Total F \ H
AUT – Dépt. des autorités <i>* (y inclus Archives, Info-communication)</i>	ACE	57.14%	42.86%	12	9	21
	CFI	55.56%	44.44%	5	4	9
	DG*	63.33%	36.67%	19	11	30
	SCM	45.45%	54.55%	10	12	22
	LEX	70.59%	29.41%	12	5	17
	SRE	70.59%	29.41%	12	5	17
Total Dépt. A		60.34%	39.66%	70	46	116
DFL – Dépt. des finances et du logement	A21	38.89%	61.11%	7	11	18
	DFIN*	52.54%	47.46%	31	28	59
	DFL	75.00%	25.00%	15	5	20
	DRH	66.18%	33.82%	45	23	68
	DSIC	21.28%	78.72%	20	74	94
	GIM	39.26%	60.74%	64	99	163
	TAX	63.64%	36.36%	14	8	22
Total Dépt. 1		44.14%	55.86%	196	248	444
DCA – Dépt. des constructions et de l'aménagement	DCA	73.81%	26.19%	31	11	42
	DPBA*	58.93%	41.07%	33	23	56
	ENE	18.18%	81.82%	6	27	33
	GCI	11.96%	88.04%	11	81	92
	SAM	64.29%	35.71%	18	10	28
	URB	75.00%	25.00%	15	5	20
Total Dépt. 2		42.07%	57.93%	114	157	271
DCS – Dépt. de la culture et du sport <i>(y inclus le SPC)</i> <i>(y inclus le FIMAC, SAT)</i>	ARI	44.12%	55.88%	15	19	34
	BGE	54.87%	45.13%	62	51	113
	BMU	66.29%	33.71%	116	59	175
	CJB	44.72%	55.28%	55	68	123
	DCS*	58.14%	41.86%	25	18	43
	GTG	34.93%	65.07%	73	136	209
	MAH	52.38%	47.62%	99	90	189
	MEG	52.31%	47.69%	34	31	65
	MHN	36.21%	63.79%	42	74	116
	SEC*	44.17%	55.83%	72	91	163
	SPO	20.4%	79.6%	41	160	201
Total Dépt. 3		44.3%	55.70%	634	797	1'431
DEUS – Dépt. de l'environnement urbain et de la sécurité	DEUS	72.22%	27.78%	13	5	18
	LOM	10.84%	89.16%	9	74	83
	SEEP	28.9%	71.1%	87	214	301
	SEV	21.15%	78.85%	48	179	227
	SIS	13.65%	86.35%	40	253	293
	VVP	6.9%	93.1%	24	324	348
Total Dépt. 4		17.40%	82.6%	221	1'049	1'270
DCSS – Dépt. de la cohésion sociale et de la solidarité	CIV	88.24%	11.76%	30	4	34
	DEJ	44.44%	55.56%	12	15	27
	ECO	69.23%	30.77%	180	80	260
	SDPE	77.08%	22.92%	37	11	48
	SJS	86.96%	13.04%	20	3	23
	SOC	56.79%	43.21%	92	70	162
	SPF	29.31%	70.69%	17	41	58
Total Dépt. 5		63.4%	36.6%	388	224	612
Total Ville de Genève		39.17%	60.83%	1'623	2'521	4'144

ZOOM SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Dans le cadre du « Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale », la Ville de Genève veille notamment à ce que l'environnement de travail soit adapté à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices en termes de locaux, matériel et vêtements.

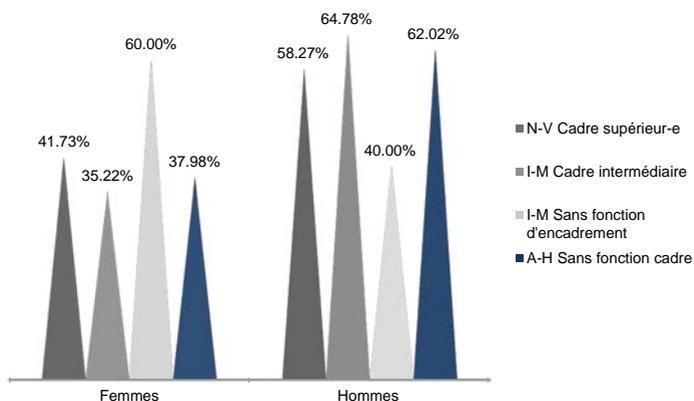
A ce titre, un état des lieux a été mené en 2015 et 2016 auprès de 16 services, répartis sur les six départements de l'administration municipale. Cet exercice a permis de confirmer qu'il n'existe pas de frein à l'embauche du sexe sous-représenté et que l'environnement de travail analysé convient tant aux femmes qu'aux hommes.

Par ailleurs, des mesures d'amélioration sont déjà en place et continueront à être promues :

- l'allègement du port de charge pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ;
- la prise en compte de locaux adaptés aux femmes et aux hommes dans tout projet de construction et rénovation, et ceci indépendamment des effectifs en place ;
- la recherche de lignes de vêtements proposant le maximum de variété de modèles, tant féminins que masculins, pouvant s'ajuster à toute morphologie.

3.7 Répartition du personnel par niveau hiérarchique

Répartition du personnel par niveau hiérarchique



En 2016, une distinction a été introduite au sein des classes I à M, permettant de différencier les cadres intermédiaires² des personnes sans fonction d'encadrement.

Cette année a été marquée par une augmentation de la proportion des femmes sans fonction cadre (A-H) (de 35.59% en 2015 à 37.98% en 2016) ainsi que de la proportion des femmes cadres supérieures (N-V), bien que plus légère (de 41.07% en 2015 à 41.73% en 2016). Cela est d'autant plus réjouissant que la

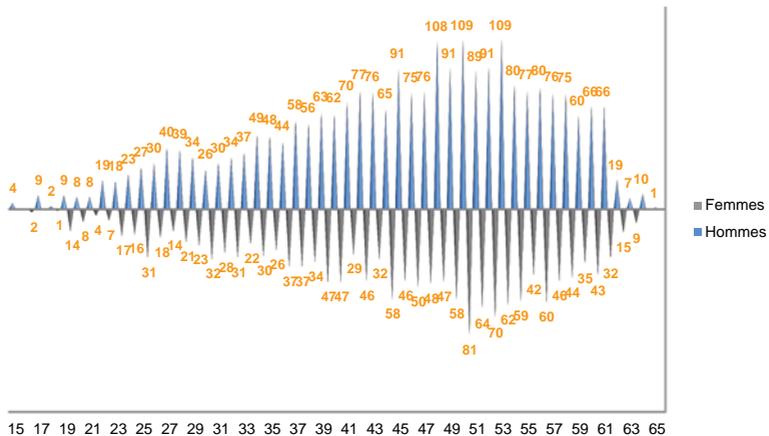
² Sont considéré-e-s comme cadres intermédiaires, les collaborateurs et collaboratrices qui ont une classe de fonction entre I et M et qui exercent une activité d'encadrement et des responsabilités en élaborant des méthodes, des programmes et des moyens dans le cadre de politique et d'objectifs définis ainsi que les personnes ayant une fonction de chef-fe de projets classée en L et M.

proportion de femmes cadres supérieures continue à être plus élevée que la proportion d'employées au sein de l'administration (38.1%)³. Les mesures promues en matière de sensibilisation – notamment au cours du recrutement – ont ainsi porté leurs fruits.

La nouvelle distinction introduite au niveau des cadres intermédiaires permet de mettre en évidence une autre réalité : les hommes restent majoritaires lorsqu'il s'agit d'encadrer des collaborateurs et collaboratrices tandis que les femmes sont majoritaires s'agissant des postes de cadres intermédiaires sans fonction d'encadrement.

3.8 Pyramide des âges

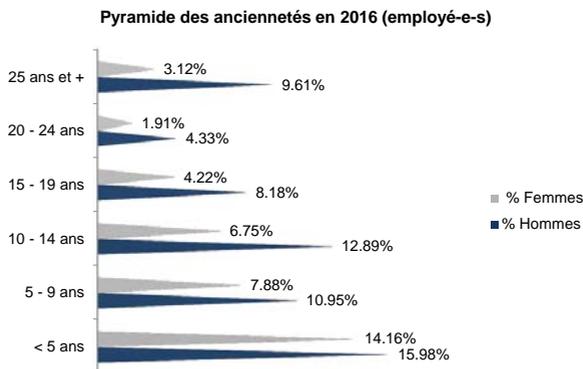
Pyramide des âges 2016



En 2016, l'âge moyen des collaborateurs et collaboratrices en Ville de Genève est de 45 ans, tandis que l'âge médian est de 47 ans. L'âge le plus représenté chez les femmes (81) est de 50 ans, tandis qu'il est de 50 ans et de 53 ans pour les hommes (109 dans les deux cas). 75 % des membres du personnel se situent dans une fourchette d'âge allant de 35 à 59 ans.

³ La proportion d'employé-e-s au 31 décembre 2016 est de 38.1% de femmes (1'414/3'716) et de 61.9% d'hommes (2'302/3'716) – voir tableau 3.2.

3.9 Pyramide des anciennetés



En 2016, comme en 2015, 51% des employé-e-s avaient plus de 10 ans d'ancienneté.

Notons par ailleurs la forte réduction de l'écart entre femmes et hommes, reflet du travail déployé par l'administration municipale en matière de promotion de l'égalité. Ainsi, la différence est de 6.14% au-delà de 10 ans d'ancienneté ; elle chute à 3.07% entre 5 et 9 ans et atteint 1.82% pour les engagements d'employé-e-s au cours de ces 5 dernières années.

3.10 Taux d'activité

L'articulation des vies professionnelle et privée a été définie comme l'un des domaines prioritaires à promouvoir durant cette législature. Plusieurs indicateurs liés au taux d'activité permettent de mesurer les progrès accomplis ces dernières années.

Le premier concerne la répartition des effectifs selon le taux d'activité.

Répartition du personnel par taux d'activité selon le découpage de l'Office fédéral de la statistique (membres du personnel)								
Taux d'activité	2015			2016			Différence 2015-2016	
	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes
Inférieur à 50%	177	40	5.2%	228	97	7.8%	+51	+57
De 50% à 89%	767	294	25.7%	758	330	26.3%	-9	+36
De 90% à 100%	691	2167	69.1%	637	2'094	65.9%	-54	-73
Total	1'635	2'501	100%	1'623	2'521	100%	-12	+20

En 2016, cette répartition est légèrement différente de celle de l'année précédente, avec une augmentation de plus de 3% des postes à temps partiel. Ainsi, la proportion de collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale travaillant en-dessous de 90% est d'un tiers (34%). Le temps partiel demeure une réalité majoritairement féminine (61% des collaboratrices concernées en 2016 alors qu'elles étaient 58% en 2015). Soulignons toutefois l'évolution notable de la proportion d'hommes travaillant à temps partiel : elle s'élevait à 13% au 31 décembre 2015 et se situe à 17% au 31 décembre 2016.

Le travail en matière de déconstruction des stéréotypes relatifs à l'articulation des vies porte par conséquent ses fruits et se poursuivra dans les années à venir, en particulier, s'agissant des fonctions à responsabilité qui sont majoritairement occupées par des hommes (58%) et principalement exécutées à temps plein (65%).

Répartition des taux d'activité par regroupement des classes de traitement au 31 décembre 2016 (seulement employé-e-s)								
Taux d'activité	Femmes				Hommes			
	A – H Sans fonction cadre	I – M Sans fonction d'encadrement	I-M Cadres intermédiaires	N – V Cadres supérieur- e-s	A – H Sans fonction cadre	I – M Sans fonction d'encadrement	I-M Cadres intermédiaires	N – V Cadres supérieur- e-s
< 50%	159	1	0	0	35	0	0	0
De 50 à 89%	608	0	53	40	253	1	19	21
Total des postes à temps partiel	861				329			
De 90 à 100%	416	2	59	76	1'644	1	187	141
Total des postes à temps plein	553				1973			
Total par regroupement de classe de traitement	1'183	3	112	116	1'932	2	206	162
Total général	3'716							

Concernant la répartition des taux d'activité selon les classes de traitement, on constate que la majorité des femmes et des hommes cadres supérieur-e-s travaillent à plein temps : ces proportions sont respectivement de 66% et de 87%.

S'agissant des postes à temps partiel, ils concernent uniquement des employé-e-s sans fonction cadre (A-H), à deux exceptions près. Quant aux postes se situant dans la fourchette de taux allant de 50% à 89%, ils sont également majoritairement occupés par du personnel sans fonction d'encadrement (87%). Des mesures de promotion du temps partiel s'adressant dans un premier temps aux cadres intermédiaires pourraient faciliter la même démarche visant dans un deuxième temps les postes de cadres supérieur-e-s.

Autre indicateur, la proportion des postes ouverts à temps plein et à temps partiel. En 2016, 54% des offres ont concerné des emplois à temps plein contre 65% en 2015, soit une nette diminution. Par ailleurs, la diffusion de postes indiquant une fourchette allant de 80% à 100% a concerné, comme en 2015, 7% des offres d'emploi. Ce faible pourcentage illustre les nombreuses résistances empêchant l'utilisation élargie de cette mesure, notamment en termes de ressources humaines et financières ainsi que d'organisation et d'espaces de travail.

Le dernier indicateur se réfère aux changements de taux d'activité. Il montre que ce sont les femmes qui demandent majoritairement (72%) tant des baisses que des hausses de taux d'activité. Notons que la majorité des changements impliquent une différence de plus ou moins 10% et 20%, autant pour les femmes que pour les hommes, et que dans l'ensemble les demandes concernent des augmentations plus que des réductions (58% des demandes).

3.11 Lieu de domicile

Répartition du personnel selon le lieu de domicile au 31 décembre 2016				
Lieu de domicile	2015	2016	Différence	% total 2016
Canton de Genève	3'403	3'376	-27	81.47%
Canton de Vaud	182	197	15	4.75%
Autres cantons	3	6	+3	0.15%
France	548	565	+17	13.63 %
<i>Dont Suisse-sses</i>	386	402	+16	
Total	4'136	4'144	+8	100%

Plus de 81% du personnel de la Ville de Genève est domicilié sur le territoire cantonal, ce taux s'élevant à près de 86% si l'on considère le territoire national. Par ailleurs, un peu plus de 13% du personnel de la Ville

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)

Bilan social 2016 des ressources humaines

est domicilié en France, soit 565 personnes, dont 402 Suisses et Suissesses (71%) et 163 étrangères et étrangers (29%).

3.12 Evolution du nombre de personnes au bénéfice d'un permis G

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du pourcentage de personnes au bénéfice d'un permis G depuis 2015. On constate que ce taux a baissé en 2016, passant de 3.97% à 3.57%.

Pourcentage de personnes au bénéfice d'un permis G de 2015 à 2016			
Date de référence	Effectif au 31 décembre	Permis G	Pourcentage
31.12.2015	4'136	164	3.97 %
31.12.2016	4'144	148	3.57%

3.13 Effectif par nationalité

Répartition du personnel par nationalité et par catégorie d'engagement (membres du personnel)										
Catégorie	Suisse			Union européenne			Autres nationalités			Total Général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Employé-e-s	1'143	1'790	2'933	234	465	699	37	47	84	3'716
Auxiliaires	127	102	229	29	38	67	8	9	17	313
Civilistes	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
Stagiaires	8	3	11	1	0	1	1	1	2	14
Apprenti-e-s	22	36	58	8	7	15	5	3	8	81
Total	1'300	1'951	3'251	272	510	782	51	60	111	4'144
	78.45 %			18.87%			2.68%			100.00%

En 2016, les membres du personnel de nationalité étrangère, majoritairement issu-e-s de l'Union européenne, représentaient un peu plus de 21% de l'effectif : un chiffre stable par rapport à 2015 (21.65%).

4. Traitement et charges sociales

4.1 Echelle des traitements

Rappelons que le salaire minimum en Ville de Genève est positionné en annuité 2 de la classe A et s'est élevé en 2016 à CHF 56'643.- par an.

Par ailleurs, l'échelle des traitements est adaptée chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Les salaires sont restés stables en 2016.

4.2 Répartition des charges sociales

Charges sociales	Part employeur	Part employeur en CHF	Part employé-e	Part employé-e en CHF
CAP, LPP	2/3	46'324'867	1/3	21'623'672
AVS, AI, APG	5.125% + frais de gestion	19'414'303	5.125%	18'876'547
AC	1.1% pour tout salaire inférieur ou égal à CHF 148'200.-/an + 0.5 % dès CHF 148'200.-	4'003'708	1.1% pour tout salaire inférieur ou égal à CHF 148'200.-/an + 0.5 % dès CHF 148'200.-	4'003'708
Assurance maternité	0.225%	151'032	0.225%	151'032
Assurance maladie	Participation de CHF 20.-/mois pour tout salaire inférieur ou égal CHF 83'161.-/an pour un équivalent plein temps	70'680	---	0
Allocations familiales	2.45 %	8'744'094	---	0
Assurance accidents	2.18 %	9'271'816	0.1%	369'286
Fonds de décès	CHF 4.- par personne	177'744	CHF 4.- par personne	177'744
Prime enfant	CHF 100.- par enfant de 0 à 16 ans et CHF 125.- dès le mois qui suit les 16 ans à 25 ans si l'enfant poursuit ses études	4'152'273	---	0
Total		92'310'517		45'201'989

4.3 Salaires totaux par taux d'activité, selon le sexe

Salaires totaux versés aux femmes en fonction du taux d'activité durant l'année 2016 (employées uniquement) ⁴			
Taux d'activité	Effectif Femmes	Salaires totaux annuels par taux d'activité	Salaire annuel moyen
1 – 9 %	1	5'591.50	5'591.50
10 – 19 %	10	142'410.60	14'241.05
20 – 29 %	129	3'086'689.40	23'927.80
30 – 39 %	4	162'257.00	40'564.25
40 – 49 %	20	793'946.15	39'697.30
50 – 59 %	162	8'205'391.35	50'650.55
60 – 69 %	120	7'625'862.10	63'548.85
70 – 79 %	143	10'813'445.25	75'618.50
80 – 89 %	306	27'982'436.65	91'445.85
90 – 100 %	578	61'230'895.70	105'935.80
Total	1'473	120'048'925.70	81'499.60

⁴ Ce tableau prend en considération l'ensemble des salaires versés en 2016, raison pour laquelle l'effectif est différent de celui indiqué en p.6 (personnel au 31 décembre 2016 et non somme de l'effectif sur toute l'année).

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Bilan social 2016 des ressources humaines

Salaires totaux versés aux hommes en fonction du taux d'activité durant l'année 2016 (employés uniquement) ⁵			
Taux d'activité	Effectif Hommes	Salaires totaux annuels par taux d'activité	Salaire annuel moyen
1 – 9 %			
10 – 19 %	10	173'851.35	17'385.15
20 – 29 %	20	358'096.20	17'904.80
30 – 39 %	3	63'381.30	21'127.10
40 – 49 %	3	138'598.55	46'199.50
50 – 59 %	57	2'849'850.85	49'997.40
60 – 69 %	24	1'448'990.35	60'374.60
70 – 79 %	42	2'821'150.20	67'170.25
80 – 89 %	151	14'083'651.85	93'269.20
90 – 100 %	2'058	223'838'221.60	108'764.95
Total	2'368	245'775'792.25	103'790.45

Ces tableaux mettent en évidence le fait que le salaire mensuel moyen des femmes (CHF 6'792.-) est inférieur à celui des hommes (CHF 8'649.-). Toutefois, il convient de relativiser ce constat en rappelant que ces tableaux reposent sur le taux d'activité (or plus de femmes ont une activité à temps partiel) et ne prennent pas en compte l'âge des employé-e-s, leur expérience professionnelle et les catégories de traitement.

Aucune distinction n'est faite entre les femmes et les hommes lors de la fixation du salaire. Depuis l'entrée en vigueur du Statut du personnel de la Ville de Genève en 2010, les années consacrées exclusivement à l'éducation des enfants sont également prises en compte dans la fixation du salaire.

Rappelons aussi qu'une évaluation externe a été menée dans le domaine de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre afin d'analyser les textes normatifs en lien avec la gestion des ressources humaines. Ce travail a abouti à la conclusion que non seulement le principe de non-discrimination est respecté par les textes en vigueur, mais qu'en plus des améliorations allant au-delà des réglementations existantes sont formulées.

En 2016, le salaire moyen des employé-e-s en Ville de Genève s'est élevé à CHF 7'937.-, tandis que le salaire médian a atteint CHF 8'027.-, alors qu'en 2015 le salaire moyen était de 7'886.- CHF et le salaire médian était de CHF 8'001.-.

⁵ Ce tableau prend en considération l'ensemble des salaires versés en 2016, raison pour laquelle l'effectif est différent de celui indiqué en p.6 (personnel au 31 décembre 2016 et non somme de l'effectif sur toute l'année).

5. Maladie et accident

5.1 Absences

On entend par «absence» toute absence de courte ou de longue durée, avec ou sans certificat, consécutive à une maladie ou à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle ou non professionnelle. En 2016, la durée moyenne d'une absence s'est élevée à 14 jours contre 14.9 jours en 2015.

Répartition des taux d'absence non planifié par département (membres du personnel)		
Département	2015	2016
Autorités	4.4%	3.2%
Finances et logement	5.4%	5.4%
Constructions et aménagement	6.7%	6.8%
Culture et sport	6.4%	5.9%
Environnement urbain et sécurité	6.9%	6.3%
Cohésion sociale et solidarité	6.3%	7.1%
Total	6.4%	6.1%

En 2016, le taux d'absence non planifié a baissé pour atteindre 6.1%. Ce taux représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues. Rappelons que la Ville de Genève a mis en place un dispositif de gestion des absences non planifiées, qui a été déployé dans tous les départements en 2014.

5.2 Répartition des absences

Répartition des absences par type (membres du personnel)			
Type d'absence	2015	2016	Différence
Maladie (en nombre de cas)			
courte durée (< 89 j.)	6'965	7'031	+66
longue durée (> 90 j.)	102	76	-26
Accidents (en nombre de cas)			
professionnels	190	170	-20
non-professionnels	436	457	+21
Maternité (nb. de naissances)	32	40	+8
Militaire	138	157	+19

De 2015 à 2016, on constate une augmentation des absences maladie planifiées et non planifiées, pour les absences de courte durée (+66 cas) alors que les absences de longue durée ont baissé (-26 cas). Les sinistres liés aux accidents professionnels ont diminué (-20 cas) ce qui semble démontrer que le travail effectué sur le terrain par les spécialistes en santé et sécurité porte ses fruits. Par contre, les accidents non professionnels ont augmenté (+21 cas).

5.3 Analyse des accidents

Après chaque accident professionnel survenu en Ville de Genève, la DRH reçoit une copie de la déclaration d'accident. En fonction de la fréquence et de la gravité de l'accident, une analyse est effectuée sur le terrain en collaboration avec l'assistant-e de sécurité, la personne accidentée et les éventuels témoins. L'objectif est de comprendre les causes de l'accident et de proposer des mesures correctives pour empêcher la survenue d'accidents similaires. En 2016, 27 accidents professionnels ont été analysés dans 13 services et, pour chaque cas, une dizaine de mesures correctives ont été proposées. En parallèle, la DRH établit des statistiques permettant d'obtenir des informations pertinentes pour son travail de prévention.

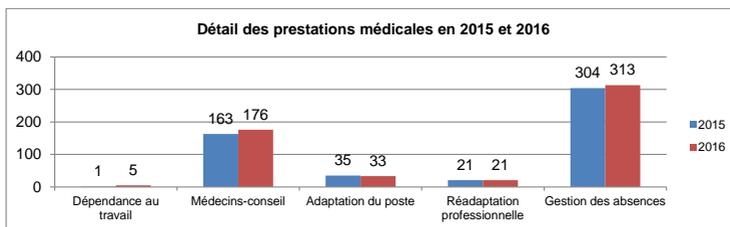
5.4 Prestations délivrées face aux problèmes de santé, d'absence et de conflits

La DRH a pour mission de conseiller et de soutenir les départements, les services, les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève face aux différentes problématiques de santé qu'elles ou ils sont susceptibles de rencontrer au travail ainsi que dans le cadre de conflits ou d'atteinte à la personnalité. Elle assure également le suivi des absences de moyenne et longue durée, les relations avec l'assurance invalidité, les convocations ainsi que les liens avec les médecins-conseil mandaté-e-s par la Ville de Genève.

- En 2016, 774 prestations ont été délivrées auprès de 234 hommes et 148 femmes, dont 308 personnes sans fonction cadre, 48 personnes dont la classe de traitement se situe entre I et M, ainsi que 26 cadres supérieur-e-s. Ce chiffre est en très légère baisse par rapport à 2015 (-15). On observe 67% de nouvelles situations, le 33% restant étant des suivis de situations reportées. Ces prestations se sont réparties de la manière suivante⁶ :

Prestations délivrées face aux problèmes de santé et d'absence		
	2015	2016
Prestations délivrées face aux problèmes de santé	524	548
Accompagnement RH	222	175
Gestion de conflits	43	51
TOTAL	789	774

5.4.1 Prestations face aux problèmes de santé



Dépendance au travail : prise en charge et suivi des collaborateurs et collaboratrices en situation de dépendance (alcool ou substances psychoactives).

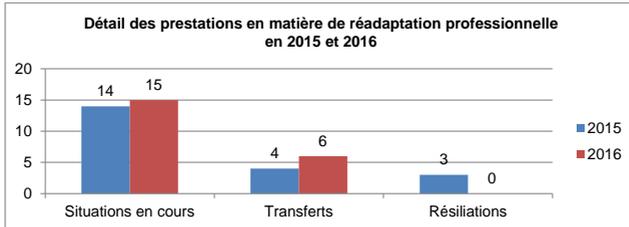
Médecins-conseil : mise en place de visites médicales auprès des médecins-conseil. En 2016, il y a eu 155 visites chez les médecins-conseil généralistes et 21 auprès des médecins-conseil spécialistes (psychiatres).

Adaptation du poste : démarches concernant des employé-e-s qui présentent des limitations de santé définitives et qui peuvent poursuivre dans leur fonction.

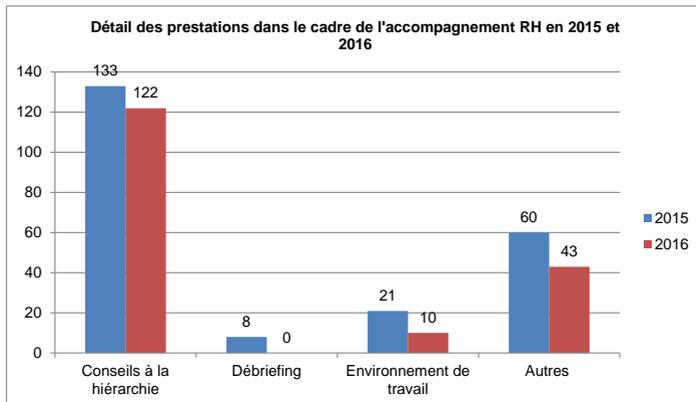
Réadaptation professionnelle : démarches concernant des employé-e-s qui présentent des limitations de santé définitives nécessitant un changement de fonction. En 2016, la réadaptation a concerné 16 employé-e-s qui présentaient des limitations de santé physique, 4 employé-es avec des limitations de santé psychiques et 1 employé-e avec des limitations de santé mixtes (physique et psychique).

Gestion des absences : suivi et soutien aux services et aux collaborateurs ou collaboratrices lors d'absence de longue durée.

⁶ Une même personne peut bénéficier de plusieurs prestations.



5.4.2 Prestations dans le cadre de l'accompagnement RH en 2016



Conseils à la hiérarchie : soutien et collaboration avec les hiérarchies dans le domaine de compétences de l'Entité psychologie du travail, qui a été sollicitée en 2016, une ou plusieurs fois, dans le cadre de 122 situations.

Fonds de décès : prise de contact avec la famille de la ou du défunt-e pour informer de l'existence du fonds de décès et des démarches administratives y relatives.

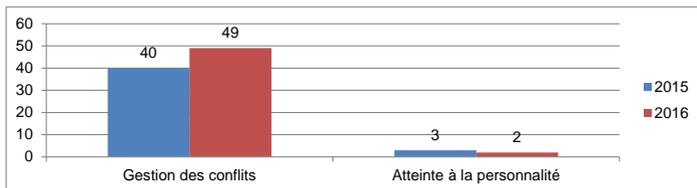
Débriefing : mise à disposition d'un soutien pour les collaborateurs ou collaboratrices en prise directement ou indirectement avec un événement traumatisant, en lien avec le travail.

Environnement de travail : recherche de solutions pour toutes questions liées à l'ergonomie sur la place de travail en collaboration avec l'Entité santé et sécurité.

Autres : questions en lien avec le climat social, le soutien personnel, etc.

5.4.3 Prestations dans le cadre de la gestion des conflits

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Bilan social 2016 des ressources humaines



Gestion des conflits : soutien, évaluation et proposition d'outils pour gérer les conflits interpersonnels et situationnels. En 2016, 2 médiations ont été entreprises, ainsi qu'une conciliation.

Atteinte à la personnalité : évaluation des faits lors d'un dépôt de plainte pour suspicion d'atteinte à la personnalité.

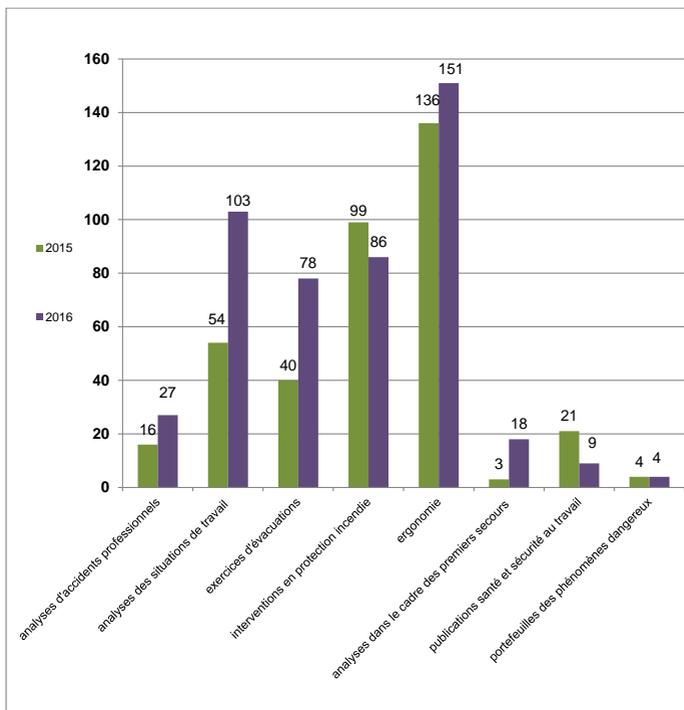
Par ailleurs, afin d'assurer le suivi des situations individuelles et de discuter des actions à entreprendre, les psychologues de la DRH ont participé à 20 séances de coordination avec les départements.

6. Prévention en matière de santé et de sécurité

6.1 Interventions en santé et sécurité au travail

La DRH intervient sur demande, au sein des services, afin d'observer certaines situations de travail, de procéder si nécessaire à l'objectivation des nuisances au moyen du matériel de métrologie à disposition (mesure de la température, de l'humidité, du niveau sonore, de la concentration en CO₂, etc.) et de proposer des recommandations afin de réduire, voire supprimer, les risques professionnels.

Interventions effectuées en santé et sécurité au travail, en 2015 et 2016



Analyses d'accidents professionnels : Après chaque accident professionnel survenu en Ville de Genève, la DRH reçoit une copie de la déclaration d'accident. En fonction de la fréquence et de la gravité de l'accident, une analyse est effectuée sur le terrain en collaboration avec l'assistant-e de sécurité, la personne accidentée et les éventuels témoins.

Analyses des situations de travail (environnement de travail, protection de la maternité, risque chimique, climat des locaux et machines) : interventions concernant des problématiques telles que l'exposition à des poussières, à des ondes électro-magnétiques, au bruit, à la chaleur, au CO₂ ou à d'autres nuisances

physiques, chimiques ou à des risques d'accident. Des mesures ont été effectuées afin d'objectiver les nuisances et proposer pour chaque intervention les mesures techniques, organisationnelles ou personnelles les plus pertinentes. Ces analyses concernent également la protection de la maternité. Des mesures adaptées sont proposées afin d'éviter que des femmes enceintes ne soient exposées à des travaux pénibles ou dangereux.

Exercices d'évacuations : la mission de la ou du spécialiste en protection incendie consiste à visiter les locaux, organiser un exercice d'évacuation et l'exécuter. Cela a été fait dans divers bâtiments comme des musées, des salles de spectacles, des locaux administratifs et des bibliothèques. En 2016, le spécialiste en protection incendie a concentré ses efforts sur les exercices d'évacuation au sein des espaces de vie enfantine en Ville de Genève.

Interventions en protection incendie (visites des locaux et recommandations relatives à la sécurité en cas d'incendie ou d'évacuation) : les interventions en protection incendie consistent en des visites de locaux par la ou le spécialiste en protection incendie qui émet ensuite des recommandations visant à améliorer la sécurité en cas d'incendie ou d'évacuation, selon la législation en vigueur (par exemple nombre, type et emplacement des extincteurs, dégagement des voies d'évacuation, affichage de consignes, fonctionnement de l'éclairage de secours ou signalétique). Des formations sont, par ailleurs, organisées au sein des services, afin de sensibiliser le personnel au risque incendie et le préparer à une éventuelle évacuation. Cinquante formations ont été organisées en 2016.

Ergonomie : interventions destinées à améliorer l'aménagement de l'environnement de travail. L'ergonome de la DRH a également mis sur pied un projet visant à évaluer et améliorer l'aménagement de l'ensemble des postes informatiques en Ville de Genève. Cette démarche tend à réduire les sollicitations physiques et les situations d'inconfort auxquelles sont confrontées les personnes travaillant à l'écran.

Analyses dans le cadre des premiers secours : analyses destinées à émettre des recommandations concernant l'organisation des premiers secours au sein des services (nombre, contenu et emplacement des pharmacies de premiers secours, formation des personnes, etc.). Dans ce cadre, 46 trousseaux de premiers secours ont été distribués en 2016.

Publications Santé et sécurité au travail : les publications sont des fiches d'information relatives à la santé et la sécurité au travail (par exemple sur les équipements de protection individuelle, l'utilisation de certaines machines, les pictogrammes de danger, les premiers secours, la protection de la maternité, etc.) ou des fiches de retour d'expérience (suite à une analyse d'accident) que l'équipe santé et sécurité au travail de la DRH rédige régulièrement et transmet aux assistant-e-s de sécurité pour diffusion au sein de leurs services respectifs.

Portefeuilles des phénomènes dangereux : Conformément aux exigences légales, la DRH doit recenser les situations dangereuses présentes dans les différents services de la Ville et proposer à chaque service concerné des mesures concrètes destinées à maîtriser les risques professionnels

Par ailleurs, la DRH propose chaque année une vaccination contre la grippe saisonnière. En 2016, 290 membres du personnel ont bénéficié de cette prestation. La DRH propose également une vaccination contre certains risques professionnels (essentiellement contre le tétanos, l'hépatite A ou l'hépatite B). En 2016, 11 personnes ont reçu un vaccin en fonction des risques professionnels auxquels elles sont exposées. Finalement, 84 casques cyclistes ont été distribués à des membres du personnel se déplaçant à vélo.

Zoom sur...

L'intervention ergonomique en Ville de Genève

Composée de plusieurs spécialistes, l'Entité santé et sécurité au travail de la DRH comprend une ergonome qui se déplace sur les différents lieux de travail des collaborateurs et collaboratrices en fonction des besoins. Il s'agit d'une démarche globale qui peut concerner chaque poste et chaque fonction, indépendamment du niveau hiérarchique de la personne qui réalise l'activité.

L'intervention de l'ergonome peut se situer au stade de la prévention (éviter l'apparition de douleurs) ou au stade de la correction (à la suite d'un accident ou d'une maladie ou lors de l'apparition de douleurs), pour un individu ou un collectif. L'ergonome transforme les situations de travail en réaménageant par exemple des espaces de travail, en aidant à réapprendre un geste professionnel ou en permettant d'améliorer l'organisation des tâches. 134 interventions ont été réalisées en 2016 dans 28 services.

Une marche à suivre relative aux interventions ergonomiques a été rédigée et validée en 2016 dans le but de formaliser une pratique déjà existante. Elle est disponible sur Intranet.

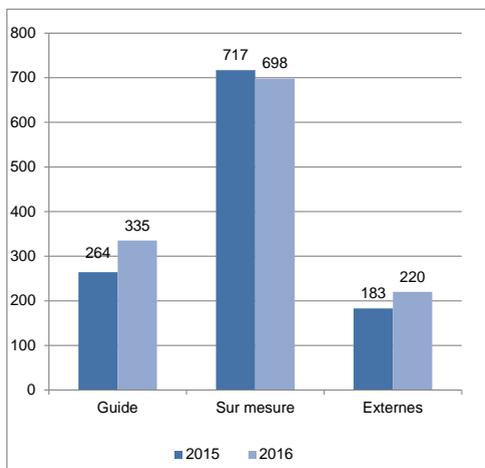
6.2 Formations en santé et sécurité

Les spécialistes en santé et sécurité au travail de la DRH animent ou interviennent dans plusieurs formations du guide Ville de Genève. Ces formations concernent notamment la protection de la maternité, les premiers soins, la prévention incendie, l'évacuation, l'aménagement des postes de travail, la manutention de charge, la préservation de la santé et la sécurité des jeunes en formation ou encore le travail en santé.

En 2016, la fréquentation des formations du guide dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail a augmenté. Une hausse de la fréquentation a également été observée en ce qui concerne les formations externes ; ces dernières répondent en grande partie à des obligations légales.

Après une forte hausse en 2015, les formations sur mesure ont été stables en 2016. Ces formations ont pour objectif de répondre de la manière la plus adéquate et efficiente possible aux demandes transversales d'un public cible. En 2016, un accent particulier a été mis sur la signalisation des chantiers, un effort qui se poursuivra en 2017. D'autres thématiques ont répondu aux besoins exprimés par un service ou un département, notamment la gestion des premiers secours, le contrôle des échelles, l'utilisation d'extincteurs ou encore des formations de caristes ou d'utilisation de nacelles pour des groupes de personnes utilisant ce type d'engins.

Santé et Sécurité : participations par type de formation



Zoom sur ...

La formation sur le balisage des chantiers temporaires

Dans le cadre d'analyses de situations de travail, l'Entité santé et sécurité au travail rencontre régulièrement des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Genève travaillant au bord des routes ou dans des lieux de forts passages, qu'il s'agisse de véhicules ou de piétons. Par exemple, le Service du génie civil exploite des fontaines dans des parcs, le Service Voirie ville propre efface des tags sur des murs au bord des routes, le Service des espaces verts effectue de l'élagage sur des places publiques et le Service logistique et manifestations réalise, entre autres, les illuminations de Noël sur la voie publique.

Ces zones de travail doivent être signalées durant l'activité, pour assurer la sécurité des collaborateurs et des collaboratrices et, bien évidemment, pour la sécurité du public. Mais le balisage de ces chantiers répond à des normes bien précises qu'il convient de respecter. De plus, il est important de sensibiliser le personnel aux dangers inhérents à cette activité.

L'Entité formation de la Direction des ressources humaines a donc décidé d'aborder cette thématique en deux temps. Un premier volet destiné aux contremaîtres et contremaîtresses et responsables d'équipe a été mis en place, fin septembre 2016, en partenariat avec l'Association des Cadres de la Construction Suisse et la Police de Genève. Cette formation d'une journée a permis d'aborder les règlements et normes en vigueur, de répondre aux questions pratiques des participantes et participants, notamment grâce à la présence de la Police cantonale, et de pratiquer la théorie sur des maquettes.

Le second volet sera destiné au personnel de terrain des Services considérés et aura lieu durant le premier semestre 2017. Il sera dispensé par les formateurs et les formatrices expérimenté-e-s du Service d'incendie et de secours qui, après avoir observé l'activité du personnel concerné et mis à jour leurs connaissances, se rendra sur les différents sites pour une formation d'une demi-journée permettant de résumer les principales règles et obligations, de sensibiliser le personnel aux dangers liés à leurs activités et de leur donner les clés pour maîtriser ces dangers de manière adéquate dans leur contexte de travail.

6.3 Portefeuilles des phénomènes dangereux

Conformément aux exigences légales, la DRH doit recenser les situations dangereuses présentes dans les différents services de la Ville et proposer à chaque service concerné des mesures concrètes destinées à maîtriser les risques professionnels.

A cet égard, la méthode des portefeuilles des phénomènes dangereux constitue un outil adapté et efficace. En 2016, des portefeuilles ont été réalisés au sein de quatre services : le Service des sports, le Service Voirie - Ville propre, le Service social et le Service du génie civil.

A l'issue de ces analyses, chaque chef-fe de service a obtenu un tableau récapitulatif des principaux risques pour la santé et la sécurité de ses employé-e-s ainsi qu'une centaine de mesures en moyenne à mettre en place pour y remédier. Chaque chef-fe de service est responsable de la mise en œuvre des mesures préventives et correctives recommandées. Les spécialistes en santé et sécurité au travail de la DRH sont à leur disposition pour les aider dans la mise en place des mesures proposées.

7. Relations avec les organisations représentatives du personnel

La Ville de Genève accorde une attention particulière à son personnel et consulte régulièrement les organisations représentatives du personnel. Ainsi, en 2016, de nombreuses séances de travail ont été organisées :

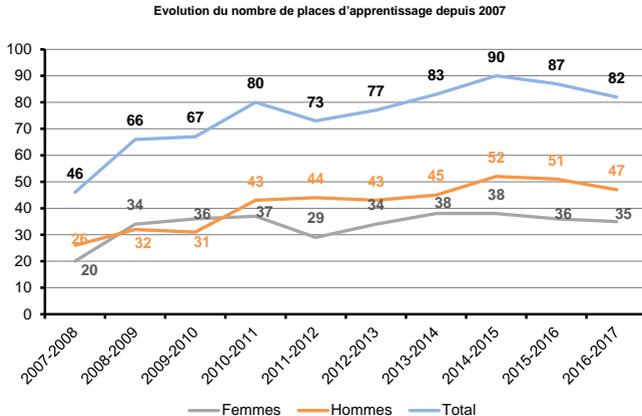
Type de séance	Nombre
Séance du Conseil administratif avec la Commission du personnel et les syndicats (SIT - SSP/VPOD)	4
Commission consultative de formation continue	2
Commission de domiciliation	5
Commission d'évaluation des fonctions	7
Commission primaire d'évaluation des fonctions	13
Commission de protection de la santé et de la sécurité au travail	2
Total	33

8. Formation des jeunes et formation continue

8.1 Apprentissages

En 2016, la Ville de Genève a poursuivi son effort en faveur de la formation des jeunes. La légère baisse observée cette année s'explique par l'entrée en vigueur de nouvelles exigences légales fixées par les ordonnances fédérales de formation professionnelle, concernant notamment la qualification des formateurs et formatrices. Certaines adaptations sont donc nécessaires pour répondre à ces nouvelles exigences.

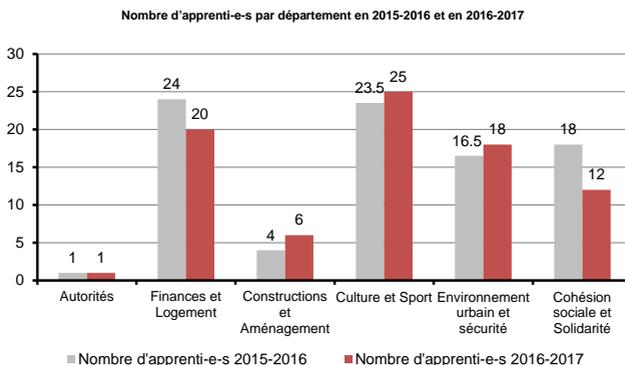
La grande diversité des filières professionnelles proposée en Ville de Genève contribue, dans une large mesure, au développement des places d'apprentissage. Elle touche ainsi un plus grand nombre de jeunes et permet à l'administration de jouer pleinement son rôle d'entité publique au service de la population.



La DRH est en charge d'assurer la qualité des parcours des jeunes durant toute leur formation. Depuis 2014, elle organise une séance d'accueil et d'information visant à faciliter l'intégration des apprentis-e-s au sein de la Ville de Genève. Elle a également édité un guide de l'apprenti et de l'apprentie qui est distribué à chaque jeune au moment de son engagement. Ce document est téléchargeable depuis Intranet et est à disposition auprès de la DRH.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)

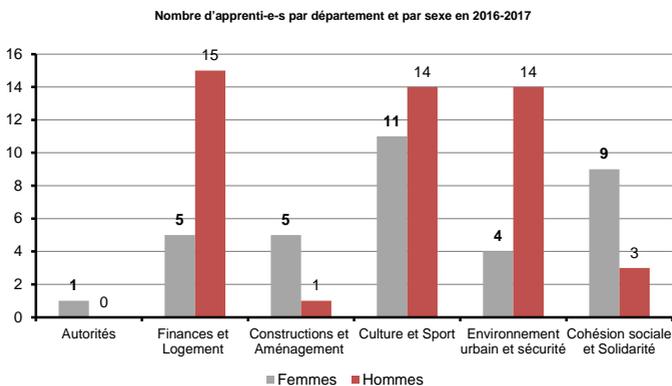
Bilan social 2016 des ressources humaines



En 2016, c'est le Département de la culture et des sports qui a engagé le plus d'apprenti-e-s en valeur absolue et c'est le Département des finances et du logement qui a accueilli le plus grand nombre de jeunes en proportion de son effectif.

Pourcentage d'apprenti-e-s par rapport à l'effectif des départements, 2016-2017

Autorités	0,9 %
Finances et logement	4,5 %
Constructions et aménagement	2,2 %
Culture et sports	1,7 %
Environnement urbain et sécurité	1,4 %
Cohésion sociale et solidarité	2,0 %



Dans le cadre de sa politique d'égalité entre femmes et hommes, la Ville de Genève souhaite promouvoir la mixité dans tous les services de l'administration. A ce titre, elle encourage les candidatures féminines

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Bilan social 2016 des ressources humaines

7053

pour les métiers généralement masculins et vice versa. Malgré tout, force est de constater que certaines filières n'attirent pas ou peu les jeunes du genre sous-représenté.

La Ville de Genève est autorisée à former dans 35 filières professionnelles. A la rentrée 2016, les apprenti-e-s étaient réparti-e-s dans 25 métiers, répertoriés dans ce tableau :

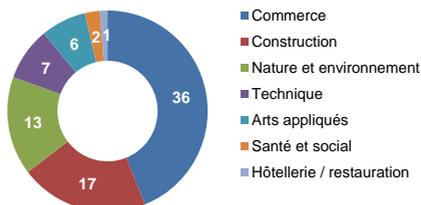
Filière professionnelle	Femmes	Hommes	Total
Agent-e en information documentaire CFC	6	3	36
Assistant-e de bureau AFP	3	1	
Employé-e de commerce CFC	19	4	
Total pôle : Commerce	28	8	
Agent-e de propreté CFC	1	8	17
Agent-e d'exploitation CFC	0	2	
Constructeur-trice métallique CFC	0	1	
Menuisier-ère CFC	0	4	
Planificateur-trice électricien-ne CFC	0	1	
Total pôle : Construction	1	16	
Gardien-ne d'animaux sauvages CFC	0	1	13
Horticulteur-trice, option plantes vivaces AFP	0	1	
Horticulteur-trice, option plantes vivaces CFC	1	1	
Horticulteur-trice, option floriculture CFC	1	4	
Horticulteur-trice, option paysagisme CFC	0	2	
Horticulteur-trice, option pépiniériste CFC	0	1	
Horticulteur-trice, option production de plantes AFP	0	1	
Total pôle : Nature et environnement	2	11	
Conducteur-trice de véhicules lourds CFC	0	2	7
Informaticien-ne CFC	0	4	
Mecatronicien-ne CFC	0	1	
Total pôle : Technique	0	7	7
Graphiste CFC	0	1	
Peintre en décors de théâtre CFC	1	0	
Polydesigner 3D CFC	1	0	

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)

Bilan social 2016 des ressources humaines

Techniscéniste CFC	1	1	6
Technologue en impression CFC	0	1	
Total pôle : Arts appliqués	3	3	
Laborantin-e en biologie CFC	1	1	2
Total pôle : Santé et social	1	1	
Logisticien-ne AFP	0	1	1
Total pôle : Hôtellerie / restauration	0	1	
Total	35	47	82

Nombre d'apprenti-e-s par pôle métiers en 2016-2017



La majorité des apprenti-e-s (36) se trouvent dans le pôle « commerce », qui regroupe les employé-e-s de commerce, les assistant-e-s de bureau et les agent-e-s en information documentaire. Le pôle construction (17 apprenti-e-s) est principalement constitué d'agent-e-s de propreté.

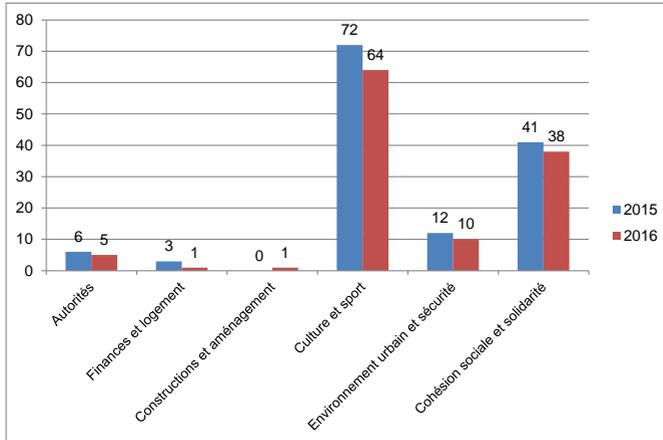
8.2 Stages

En 2016, la Ville de Genève a accueilli au total 182 stagiaires réparti-e-s dans 38 services de l'administration municipale. Dans le détail, ces stages se répartissent de la manière suivante : 88 stages obligatoires rémunérés et réalisés dans le cadre d'un cursus scolaire ou universitaire d'une durée moyenne de 2 à 6 mois ; Par ailleurs, de nombreux stages de découverte non rémunérés d'une durée de 3 à 5 jours sont proposés aux jeunes désireux de découvrir un métier, se familiariser avec le monde du travail et explorer les nombreuses facettes de l'administration municipale ; enfin, 20 stages d'immersion professionnelle d'une durée de 2 semaines pour les élèves non-francophones des classes d'insertion professionnelle, issu-e-s de la migration (projet « Accueil en Ville »).

8.3 Civilistes

Les engagements de civilistes ont diminué l'an passé par rapport à 2015 (-11%). Cependant, la durée moyenne des affectations ayant augmenté de 11%, le nombre de jours effectués entre 2015 et 2016 est resté stable. On recense par ailleurs 29 lieux d'affectation pour les civilistes, soit 2 de plus qu'en 2015.

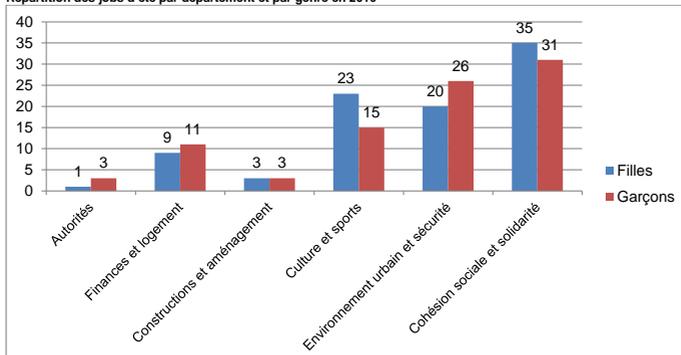
Répartition des civilistes par département en 2015 et 2016



8.4 Jobs d'été

En 2016, 180 candidat-e-s ont été engagé-e-s pour des jobs d'été, dont 91 filles et 89 garçons. Cela représente une baisse d'environ 6% par rapport à 2015. Les jeunes ont été réparti-e-s dans 32 services de la Ville de Genève. Les services ont plutôt engagé des jeunes entre 19 et 22 ans (141) qu'entre 15 et 18 ans (39). Le salaire moyen d'un job d'été pour une durée de 3 semaines est de CHF 2679.-.

Répartition des jobs d'été par département et par genre en 2016



Depuis 2013, une enquête de satisfaction est effectuée par une entreprise indépendante⁷. En 2016, la satisfaction globale a été de 93% chez les jeunes. De leur côté, les services ont jugé à 86% que les jobs

⁷ Elle peut être obtenue en s'adressant à : infojobs.drh@ville-ge.ch

d'été ont été utiles au sein de leur service et 91% souhaitent réengager un ou une jeune par ce biais en 2017. Enfin cette enquête montre que 74% des responsables recommanderaient la ou le jeune à d'autres employeurs.

Signalons également que, hormis les jeunes employé-e-s sous contrat Ville de Genève, le Service de la jeunesse (SEJ) a recruté :

— Par la Boîte à boulots (BAB)⁸: 77 jeunes pour l'opération chaises longues en 2016 et 8 jeunes pour les patinoires (saison 2016-2017).

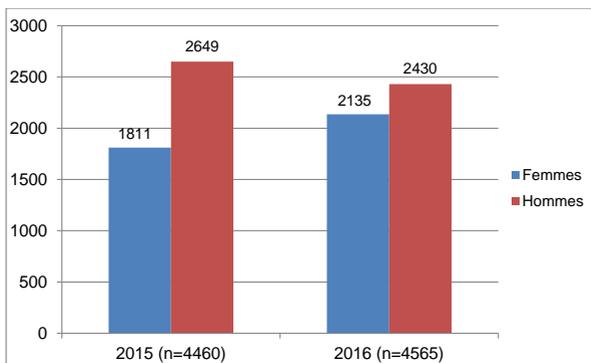
— Par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) : 20 jeunes pour les salles de sport et 3 jeunes comme moniteurs ou monitrices du skatepark en 2016.

8.5 Formation continue du personnel

8.5.1. Fréquentation des formations

La fréquentation des formations est relativement stable depuis 2012 avec, cette année, 4'565 participations, soit une augmentation de 2.4% par rapport à 2015. 2'178 collaborateurs et collaboratrices ont participé à au moins une formation, soit 52.5% de l'effectif de la Ville. Le guide de formation étant ouvert aux communes du canton de Genève, aux employé-e-s de l'administration cantonale ainsi qu'aux Services industriels de Genève (SIG), 257 personnes hors Ville de Genève ont participé à au moins une formation.

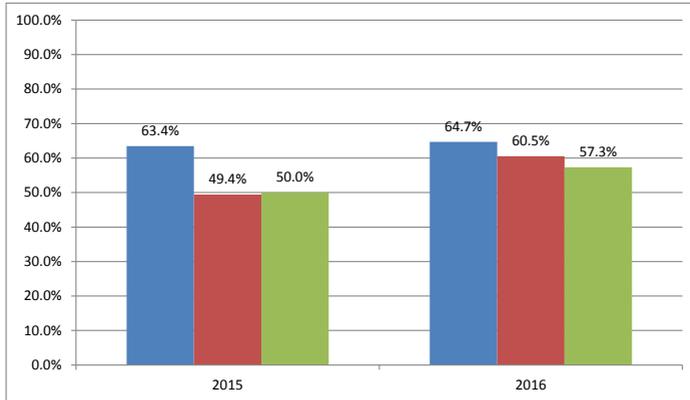
Evolution de la participation aux formations



En valeur absolue, les hommes participent davantage à des formations que les femmes. Ce chiffre est cependant à relativiser car, au vu de la représentation des femmes et des hommes dans l'administration, les femmes se forment proportionnellement plus que les hommes. En 2016, 46.8% des participations ont été effectuées par des femmes alors qu'elles ne représentent que 39.2% de l'effectif global.

⁸ La BAB s'adresse aux jeunes personnes âgées de 15 à 25 ans domiciliées sur le canton de Genève à la recherche d'un emploi ponctuel ou de courte durée, ne réclamant ni compétence, ni certification particulière.

Répartition des inscriptions par classe de traitement



Légende à intégrer dans le tableau :

Bleu : Classe N-V

Rouge : Classe I-M

Vert : Classe A-H

Ce graphique représente la proportion de personnes ayant suivi au moins une formation durant l'année, ceci en rapport avec l'effectif global de leur catégorie de traitement (classe salariale). Il apparaît que les personnes dont la classe de traitement se situe entre N et V se forment proportionnellement plus que les autres, mais l'écart s'est considérablement réduit en 2016.

En revanche, en valeur absolue, 2'632 participations concernent les collaborateurs et collaboratrices dont les classe de traitement se situe entre A-H, 1'127 participations pour les personnes dont les classes de traitement se situe entre I-M et 471 pour les classe au-delà de M. A noter qu'une partie des participations non comptabilisées dans ce tableau est imputable aux participant-e-s d'autres communes pour lesquelles nous ne disposons pas des catégories de traitement.

8.5.2. Types de formations

En 2016, les formations du guide annuel totalisent près de la moitié des participations (47%). Elles sont conçues pour aborder des thématiques transversales susceptibles d'intéresser un grand nombre d'employé-e-s. A noter que plusieurs formations pour les conducteurs et conductrices de véhicules professionnels de catégorie C et D (formations OACP) ont été mises sur pied en collaboration avec le Service d'incendie et de secours (SIS) qui dispense ces cours. 150 personnes ont ainsi pu effectuer leurs formations obligatoires en 2016.

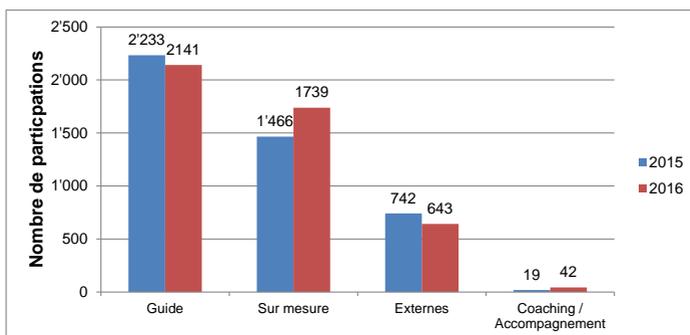
1'739 participations ont été recensées pour les formations sur mesure, ce qui représente 38% des participations. Organisés par la DRH après une analyse des besoins, ces dispositifs apportent une réelle plus-value aux services et aux départements dans la mesure où ils sont en parfaite adéquation avec les problématiques rencontrées et exprimées.

La participation aux formations externes enregistre une baisse d'environ 13% par rapport à 2015. En rapport avec les métiers spécifiques des collaborateurs et collaboratrices et généralement individuelles, elles répondent à des besoins particuliers ou à des obligations légales. Cette baisse, qui était déjà de 10%

l'an passé, est notamment due au fait que nous privilégions une approche collective, en organisant au sein de l'administration des formations regroupant les personnes ayant des demandes similaires. Cela explique donc en grande partie l'augmentation des formations sur mesure et la baisse des formations externes.

Enfin, les coachings/accompagnements sont relativement stables. Si le nombre de participant-e-s a plus que doublé en 2016 pour ces sessions, le nombre d'actions de coaching reste stable (+1 en 2016). Ces actions se déclinent en accompagnements individuels ou d'équipes, notamment lors de réorganisation de services ou de problématiques spécifiques

Répartition des participant-e-s par type de formation



9. Les perspectives

Assurance perte de gain maladie

La Ville de Genève est actuellement auto-assurée en perte de gain maladie. Elle souhaite donc souscrire une assurance perte de gain maladie collective, visant à réduire les absences (nombre et durée), en maîtriser les coûts et en optimiser la gestion, ainsi que séparer les rôles employeur/assureur. Initié en juillet 2016, le travail d'analyse (extractions des données, analyse des processus actuels, prestations assurées, etc.) est actuellement en cours. Ce projet devrait faire l'objet d'un appel offre sur les marchés publics durant l'été 2017, pour permettre une mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Gestion des absences – processus de gestion des absences

Dans le cadre de l'étude relative à l'opportunité de contracter une assurance perte de gain maladie, il est apparu nécessaire d'optimiser le processus d'annonce et de gestion administrative des absences. La recherche d'un logiciel informatique répondant aux besoins métier a donc été entreprise. Ce logiciel devra notamment améliorer, systématiser et uniformiser le processus d'annonce de l'absence, et rationaliser la gestion administrative des absences tant à l'interne qu'avec les partenaires externes (assurances). L'objectif est d'implémenter ce logiciel courant 2017.

LPP pour tous

Résultant d'un accord intervenu le 4 mars 2015 avec les partenaires sociaux, avalisé par le Conseil municipal le 28 septembre 2016, ce projet a pour objectif d'élargir la prévoyance professionnelle à l'ensemble des membres du personnel. Les collaborateurs et collaboratrices concernés sont celles et ceux qui ne remplissent pas les conditions d'affiliation (seuil d'affiliation, revenu variable) à la CAP Prévoyance et principalement celles et ceux dont le revenu annuel est inférieur au seuil d'affiliation LPP. Un appel d'offres sur les marchés publics sera lancé courant 2017. La mise en œuvre est fixée au 1er janvier 2018.

Développement du système d'information RH

La mise en place d'un système d'information RH (ci-après SIRH) constitue l'axe prioritaire du plan directeur RH pour la législature 2015-2020. Le SIRH s'inscrit dans la suite du projet Portail RH et se déroulera en plusieurs étapes.

En 2015, la DRH a consulté un panel de cadres des services et départements de l'administration municipale afin de définir les besoins. Ceux-ci sont principalement :

- ⇒ Dématérialisation des demandes des services à la DRH
- ⇒ Gestion des absences (lien avec l'entité Assurances DRH)
- ⇒ Gestion prévisionnelle des RH (tableaux de bord)
- ⇒ Intégration au poste de travail
- ⇒ Monitoring de l'égalité (suite)
- ⇒ Outils de gestion et suivi des activités (prioritairement pour les entités Psychologie du travail, Santé et Sécurité)

Enfin, le module Engagement du personnel du portail RH sera également finalisé dans le cadre du projet SIRH.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement ce document à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du bilan social 2016 des ressources humaines à la commission des finances est accepté sans opposition (71 oui et 1 abstention).

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

8. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1 045 600 francs et net de 419 000 francs, recettes déduites, soit:

- **741 700 francs brut destinés aux travaux d'aménagement de la cession au domaine public communal de la parcelle 5546 de Genève Petit-Saconnex, sise entre le bas du chemin du Champ-Baron et la parcelle de l'école primaire des Genêts, proche du chemin de Sous-Bois, dont à déduire une recette totale de 599 000 francs (taxe d'équipement et participation des propriétaires des biens-fonds), soit un montant net de 142 700 francs;**
- **303 900 francs brut destinés à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains entre le bas du chemin du Champ-Baron et la parcelle de l'école primaire des Genêts, proche du chemin de Sous-Bois, dont à déduire une recette totale de 27 600 francs (participation des propriétaires des biens-fonds et récupération de la TVA), soit un montant net de 276 300 francs (PR-1224).**

Introduction

Le plan localisé de quartier (PLQ) N° 27 399, adopté par le Canton en 1982, prévoyait une route reliant le chemin du Petit-Saconnex au chemin de Sous-Bois. La partie amont de celle-ci a été réalisée à l'occasion de la construction d'immeubles; elle s'appelle: chemin du Champ-Baron. La fin du dernier immeuble prévu par le PLQ est planifiée pour 2019 et avec lui l'aménagement de la cession au domaine public inscrite au PLQ pour la prolongation du chemin.

La présente proposition concerne l'aménagement de cette cession entre l'extrémité du chemin du Champ-Baron et le chemin de Sous-Bois, l'implantation d'un écopoint pour le futur immeuble, et la création d'un réseau d'assainissement en séparatif public.

Contexte et note historique de l'opération

Le quartier a fait l'objet d'une opération de densification, conduite par le Canton, par le biais de plusieurs PLQ dont la plupart ont déjà été réalisés.

Le PLQ N° 27 399 (de 1982) a quant à lui été partiellement réalisé avec la construction d'un immeuble de 260 logements dans sa partie ouest et de l'école

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

primaire des Genêts au sud. Le premier tronçon du chemin du Champ-Baron a été cédé à la Ville après sa réalisation et a été intégré au domaine public communal.

Reste la construction d'un nouvel immeuble de 160 logements dont le chantier a démarré à l'automne 2016 (DD 104 826).

Exposé des motifs

Aménagement

La réalisation du nouvel immeuble représentera l'achèvement du PLQ N° 27 399 et l'image définitive du secteur.

Il sera ainsi possible de finaliser la partie aval du chemin du Champ-Baron, conformément au PLQ, tant pour l'aménagement de surface que pour le réseau d'assainissement souterrain.

Conformément à la mise en application du plan localisé des cheminements pour les piétons, la Ville garantit et améliore les itinéraires de déplacement des modes doux. La proximité de l'école primaire des Genêts renforce l'opportunité de créer un chemin piéton de qualité pour relier le haut et le bas du quartier. Ce cheminement offrira également aux nombreux habitants du haut du quartier un accès direct à l'école primaire des Genêts, contraints jusque-là à un détour par les rues périphériques.

Les dimensions de la cession sont une largeur d'environ 10 m sur une longueur de 77,50 m, entre la fin du chemin du Champ-Baron et l'entrée sur la parcelle de l'école primaire des Genêts, soit une surface de 775 m², conformément aux termes du PLQ N° 27 399.

Les constructeurs du nouvel immeuble financent la construction d'un écopoint pour la gestion des déchets et ont dans ce but collaboré avec la Ville pour son implantation.

Réseau d'assainissement public

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts (PDE), datant de 1981. Entre-temps, une «Image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» a été retenue en concertation avec les services cantonaux concernés. Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre, pour mieux maîtriser les rejets dans le milieu récepteur (lac et cours d'eau).

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

Ce secteur fait partie du bassin versant DB «Petit-Saconnex», planifié en système séparatif. Actuellement, ce bassin versant n'est que partiellement organisé en régime séparatif.

Les eaux usées et pluviales du chemin du Champ-Baron sont en régime séparatif et finissent en cul-de-sac, la connexion routière au chemin de Sous-Bois n'ayant jamais été réalisée. Ces deux collecteurs sont toujours restés en attente, et raccordés sur un collecteur unitaire privé, qui transite sous le bâtiment N° 8 de la parcelle privée N° 4326 via les sous-sols, ce qui représente notamment un risque d'inondation en cas de mise en charge de l'ouvrage.

Les eaux de la partie amont du chemin sont également détournées dans un collecteur d'eaux pluviales (EP), situé sous la même parcelle devant le bâtiment.

Compte tenu de la cession parcellaire au domaine public communal, qui permettra la nouvelle liaison réservée aux mobilités douces, il est prévu de saisir cette opportunité pour raccorder les deux systèmes séparatifs existants, sur un tronçon d'environ 85 m, entre les chemins du Champ-Baron et de Sous-Bois. Cela permettra notamment de ne plus faire transiter les eaux publiques sous un bâtiment privé, avec les risques que cela comporte.

Descriptif des travaux

Délibération I: aménagement de la cession au domaine public communal

L'aménagement comprend deux secteurs: le plateau et le chemin.

Le plateau

C'est un plateau surélevé à hauteur du trottoir qui matérialise la fin de la partie routière du chemin du Champ-Baron en zone 30. Il est destiné à accorder et connecter les différents flux qui devront s'y croiser: entrées-sorties des véhicules au parking privé et au parking visiteurs de surface, accès des habitants à l'immeuble, dépôt des sacs de déchets à l'écopoint, manœuvres du camion de levée des ordures ménagères, cheminement des piétons, écoliers notamment, entre le haut et le bas du quartier.

La mixité des mouvements est matérialisée au sol par une alternance de surfaces en béton finition sablé et en enrobés bitumineux, qui éveilleront la vigilance des conducteurs à l'égard des piétons. L'écopoint (six conteneurs-terriers) est installé en bordure du trottoir Est. Il est prévu sur la future cession, par défaut de place sur la parcelle privée, compte tenu des manœuvres nécessaires pour la levée des conteneurs-terriers. A contrario, la zone de rebroussement nécessaire aux manœuvres est quant à elle située partiellement sur la

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

parcelle privée, contiguë au futur domaine public. Son financement sur parcelle privée est intégralement supporté par le promoteur.

Le chemin

Il serpente dans une ambiance champêtre sous les arbres existants, du plateau à l'école des Genêts, pour s'adapter à la pente et la maintenir au maximum à 6%. Il est enrobé bitumineux, d'une largeur de 2 m. Des «haltes pauses» avec des bancs sur des socles en béton agrémentent cette promenade. Quatre nouveaux arbres sont implantés et les arbres majeurs existants sont conservés et mis en valeur par une végétation d'accompagnement de sous-bois. Les fonctions écologiques (frange arborée accompagnée d'une strate herbacée naturelle) et paysagères (perception de la nature en ville, ambiance et ombrage) sont préservées et amplifiées par le concept paysager sur l'ensemble du parcours.

A l'entrée du chemin pour les piétons et à son débouché dans le préau de l'école, des potelets et des chicanes sont disposés afin de dissuader le passage des deux-roues motorisés, vu le revêtement en bitume.

Un nouvel éclairage public est prévu: 6 candélabres de 7 à 10 m, équipés de luminaires de nouvelle technologie, avec lampe LED. Ces luminaires, pourvus de différentes optiques, permettent une meilleure répartition de la lumière et évitent les nuisances. De plus, ils sont réglables à certaines heures de la nuit, afin de diminuer la consommation d'énergie.

Au carrefour des chemins du Petit-Saconnex et du Champ-Baron, un trottoir traversant est prévu sur environ 160 m², pour sécuriser le cheminement des écoliers.

Délibération II: construction de collecteurs

La mise en séparatif du réseau d'assainissement nécessite la réalisation d'un nouveau tronçon d'environ 85 m de collecteurs d'eaux pluviales (EP) Ø 500 mm et d'eaux usées (EU) Ø 300 mm, entre les chemins du Champ-Baron et de Sous-Bois.

L'exécution desdits travaux est prévue en fouilles à parois verticales, avec un blindage jointif. Des sacs d'eaux pluviales sont construits en lien avec le nouvel aménagement de surface et raccordés au collecteur principal.

Les deux collecteurs existants de Ø 200 mm, transitant sous la parcelle privée 4326, permettant la récolte actuelle des eaux, sont déconnectés et mis en sécurité.

Parallèlement à ces travaux, les raccordements privés du nouveau PLQ N° 27 399 sont réalisés en séparatif jusqu'aux collecteurs publics, aux frais des propriétaires.

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

Estimation des coûts*Délibération I – Aménagement de la cession au domaine public communal*

		Fr.
<i>Travaux de génie civil et plantations</i>		
Installation de chantier		18 900
Travaux préparatoires		44 700
Terrassements et mise en forme		32 200
Maçonnerie		50 000
Réalisation d'une aire écopoint		94 500
Plantations		28 900
Entretien des nouveaux arbres sur cinq ans		31 500
Entretien des autres végétaux sur trois ans		7 900
Mobilier, équipements, clôtures		26 600
Fouilles pour canalisations et conduites		28 700
Assainissement		48 400
Eclairage public		44 600
Superstructure et revêtements		<u>115 100</u>
Total travaux de génie civil et plantations	1125 m ²	<u>572 000</u>

Honoraires

Architecte paysagiste	9,6%	55 200
Ingénieur géomètre, relevés, cadastration	2,3%	13 000
Géotechnique, laboratoire	0,3%	1 500
Héliographie	0,3%	1 500
Information publique et communication	0,4%	<u>2 000</u>
Total		73 200

Frais secondaires

Taxe d'autorisation de construire		28 000
Taxe unique de raccordement		<u>21 000</u>
Total		49 000

Coût total HT de l'aménagement 694 200

Calcul des frais financiers délibération I

TVA 8% (arrondi) 55 500

Coût total brut TTC de l'aménagement (arrondi) 749 700

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi) 30 000

Coût total brut TTC de l'aménagement 779 700

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

A déduire:

– part du crédit d'étude de la proposition PR-911/8
(N° PFI 101.110.09) votée le 13 décembre 2011 - 38 000

Sous-total brut du crédit demandé TTC 741 700

Recettes à déduire:

– fonds intercommunal d'équipement (FIE)
(741 700 - 173 000) × 75% = 426 525 francs (arrondi à) - 426 000

– remboursement des propriétaires des biens-fonds pour:
– la construction de la zone de rebroussement sur parcelle
privée devant parking PLQ (55 m²), de l'écopoint, et la
participation à la plantation des nouveaux arbres - 173 000

Montant total des recettes - 599 000

Coût total net de la délibération I – Total TTC 142 700

*Délibération II – Construction de collecteurs**Travaux de génie civil*

		Fr.
Installation de chantier		33 300
Coupes de bois et défrichements		7 400
Démolitions et démontages		2 000
Fouilles et terrassements		75 700
Couches de fondation et exploitation de matériaux		44 000
Canalisation et évacuation des eaux (mise en séparatif)	85 ml	77 100
Construction en béton coulé sur place		1 800
Sous-total	85 ml	<u>241 300</u>

Travaux de génie civil à la charge des propriétaires

Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public 4 400

(4 000 francs de travaux + 400 francs d'honoraires ingénieur civil)

Sous-total génie civil à la charge des propriétaires 4 400

Total travaux de génie civil 245 700

Honoraires

Ingénieur civil	14,0%	36 000
Ingénieur géomètre, relevés, cadastration	1,6%	4 000
Géotechnique, laboratoire	0,6%	1 500

7066

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

Héliographie	0,4%	1 000
Information publique et communication	0,8%	<u>2 000</u>
Total		44 500

Coût total HT des collecteurs	290 200
-------------------------------	---------

Calcul des frais financiers délibération II

TVA 8% (arrondi)	23 200
------------------	--------

Coût total brut TTC des collecteurs (arrondi)	313 400
---	---------

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	<u>12 500</u>
---	---------------

Coût total brut TTC des collecteurs	325 900
-------------------------------------	---------

A déduire:

– part du crédit d'étude de la proposition PR-911/8 (N° PFI 101.110.09) votée le 13 décembre 2011	- 22 000
--	----------

Sous-total brut du crédit demandé TTC	303 900
---------------------------------------	---------

Recettes à déduire:

– remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé 4 400 francs + TVA = 4 752 francs) arrondi à	- 4 700
--	---------

– TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (290 200 - 4 400) × 8% = 22 864 francs) arrondi à	- 22 900
--	----------

Montant total des recettes	- 27 600
----------------------------	----------

Coût total net de la délibération II – Total TTC	276 300
--	---------

Recettes*Délibération I: aménagement de la cession au domaine public communal*

Ces travaux sont motivés par la construction de l'immeuble DD 104 826 et par le PLQ. En conséquence, l'opération d'aménagement est éligible à la participation du FIE (Fonds intercommunal d'équipement) et la Ville peut percevoir une recette, à ce titre, estimée à 426 000 francs.

A ce montant s'ajoute une recette du promoteur privé liée à l'aménagement de la zone de rebroussement sur parcelle privée devant le parking PLQ (55 m²),

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

la construction de l'écopoint, et la participation aux nouvelles plantations, soit un total de 173 000 francs.

La recette totale est donc estimée à environ 599 000 francs, à déduire du montant du crédit brut TTC.

Délibération II: travaux de construction de collecteurs

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements sont engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi, les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements est de 4400 francs HT, soit environ 4700 francs TTC.

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs duquel est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, honoraires compris. Cette déduction est opérée puisque l'intégralité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement intégral postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 22 900 francs TTC pour une assiette de prestation évaluée à 285 800 francs.

La recette est donc estimée à environ 27 600 francs, à déduire du montant du crédit brut TTC.

Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

Le FIA remboursera les amortissements sous forme d'annuités, une fois les travaux réalisés.

Référence au 12^e plan financier d'investissement (PFI) 2017-2028 (p. 54 et 56)

Pour la délibération I, cet objet figure au 12^e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 101.830.06 pour un montant de 630 000 francs, et pour la délibération II, sous le N° 081.107.02, pour un montant de 370 000 francs, avec une date de dépôt prévue pour les deux en 2016.

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

Budget de fonctionnement

Délibération I: aménagement de la cession au domaine public communal

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales 31 comme suit:

- de 9600 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre (VVP), destinés au nettoyage et à la collecte des déchets,
- de 4500 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destinés à l'entretien des arbres et de la végétation,
- de 400 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM), destinés à l'entretien des bancs,
- de 4400 francs par année pour le Service du génie civil (GCI), destinés à l'entretien des aménagements routiers et du chemin pédestre,
- de 1800 francs par année pour le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) pour l'éclairage public, destinés à l'entretien des luminaires.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Délibération II: travaux de construction de collecteurs

Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11,00 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, le Service du génie civil prévoira une somme de 867 francs, arrondie à 870 francs HT, sur le groupe 314, entièrement compensé par un revenu équivalent provenant du FIA.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement net prévu à la délibération I (aménagement), y compris les études préalablement votées, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 10 800 francs arrondis.

La charge financière de l'investissement net prévu à la délibération II (collecteurs), y compris les études préalablement votées, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 12 900 francs arrondis.

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2017.

Pour les deux délibérations, les estimations correspondent à un niveau projet et sont basées sur un devis estimatif.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire et délais de réalisation

Une autorisation de construire portant sur les aménagements et les collecteurs sera déposée prochainement auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à trois mois pour les mesures d'aménagement et à deux mois pour les travaux de collecteurs, soit au total cinq mois.

La possibilité que ces deux opérations se déroulent simultanément est compromise, vu le peu de place à disposition et les accès restreints. Une coordination devra avoir lieu avec la réalisation du dernier bâtiment du PLQ N° 27 399, dont les travaux ont démarré dans le courant de l'automne 2016. L'aménagement de la cession au domaine public, principalement la zone de raccordement et l'accès au futur parking privé, ne pourra en effet être exécuté qu'une fois le bâtiment et le parking terminés, soit dans le courant du premier semestre 2019.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est estimée à 2019.

Obligations légales

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (LRoutes L 1 10).

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon les articles 58, 60 et 84 de la loi sur les eaux (LEaux L 2 05).

Information publique

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera diffusée aux riverains. Ce document indiquera la nature des travaux effectués, ainsi que leur

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

durée. Pendant le déroulement du chantier, d'autres lettres d'information seront envoyées si nécessaire, principalement par rapport à des modifications temporaires des accès ou à des perturbations sonores.

Sur place, des panneaux standards «La Ville aménage et entretient» seront installés aux deux extrémités du chantier.

A la fin du chantier, une inauguration festive avec les riverains et les habitants sera organisée.

Un «triptyque» sera publié dans le but de présenter le nouvel aménagement.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet est pleinement en adéquation avec l'Agenda 21 grâce à la mise en œuvre de différents principes énumérés ci-dessous et s'inscrit dans les objectifs de la Ville de Genève en matière de développement durable:

Eclairage public

Les luminaires sélectionnés possèdent une efficacité énergétique performante, correspondant aux critères actuels de développement durable.

Assainissement

La mise en place d'un système séparatif des eaux usées permettra de réduire les rejets en milieu naturel.

Le choix des matériaux composant les collecteurs s'est porté sur des éléments en PVC. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place.

Le remblayage des fouilles est prévu en grave recyclée provenant de centrales, et le béton d'enrobage des collecteurs sera composé de granulats recyclés.

Opérations foncières en lien avec les travaux d'aménagement: cession de parcelle au domaine public communal (délibération I)

La parcelle N° 5546 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex est située en zone de développement 3. Sa superficie est d'environ 775 m².

Le plan localisé de quartier N° 27 399 adopté par le Conseil d'Etat le 21 juillet 1982 ainsi que l'autorisation de construire accordée par le Département de

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

l'aménagement, du logement et de l'énergie DD 104 826 le 26 juin 2015 prévoit une cession gratuite au domaine public communal, permettant de relier le chemin du Champ-Baron, l'école des Genêts et le chemin de Sous-Bois.

M^e Bernasconi, notaire, est en charge de l'établissement de l'acte authentique y relatif. En préalable à son incorporation au domaine public, elle sera dégrevée de toute mention, annotation, hypothèque et servitude en charge ou en droit. La cession au domaine public étant gratuite, les frais y relatifs seront à la charge de la Ville de Genève.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire des deux crédits de travaux (délibérations I et II) est le Service du génie civil.

Les aspects fonciers sont gérés par l'Unité opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objets: aménagement de la cession au domaine public communal et construction de collecteurs

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS

<i>Délibération I – Aménagements</i>	Montant	%
Honoraires	73 200	9%
Travaux de génie civil	572 000	73%
Frais secondaires (taxe d'auteur, taxe unique de raccordement)	49 000	6%
Frais financiers (y compris TVA)	85 500	11%
Coût total du projet TTC	779 700	100%

<i>Délibération II – Collecteurs</i>	Montant	%
Honoraires	44 500	14,0%
Travaux de génie civil	241 300	76,0%
Travaux de génie civil à charge des propriétaires privés	4 400	1,0%
Frais financiers (y compris TVA)	35 700	9,0%
Coût total du projet TTC	325 900	100,0%

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Délibération I – Services bénéficiaires concernés: GCI – VVP – SAM – SEVE – LOM

Délibération II – Service bénéficiaire concerné: GCI

CHARGES	Délibération I	Délibération II	Total
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	20 700	870	21 570
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	10 800	12 900	23 700
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	31 500	13 770	45 270

REVENUS	Délibération I	Délibération II	Total
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)		870	870
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts		10 000	10 000
Total des nouveaux revenus induits	0	10 870	10 870

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-31 500	-2 900	-34 400
---	----------------	---------------	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération I – Aménagements

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le Conseil municipal: 2018	0	0	0
2019	741 700	599 000	142 700
Totaux	741 700	599 000	142 700

Délibération II – Collecteurs

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes y compris TVA déductible	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le Conseil municipal: 2018	0	0	0
2019	303 900	27 600	276 300
Totaux	303 900	27 600	276 300

RÉCAPITULATIF

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le Conseil municipal: 2018	0	0	0
2019	1 045 600	626 600	419 000
Totaux	1 045 600	626 600	419 000

Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

(Aménagement de la cession au domaine public communal)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 741 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de la cession au domaine public communal de la parcelle N° 5546 de Genève Petit-Saconnex, sise entre le bas du chemin du Champ-Baron et la parcelle de l'école primaire des Genêts, proche du chemin de Sous-Bois, dont à déduire 426 000 francs correspondant à la participation du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et 173 000 francs pour le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour la construction de la zone de rebroussement sur parcelle devant parking PLQ, de l'écopoint et la participation à la plantation des nouveaux arbres, soit un montant net de 142 700 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 741 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 38 000 francs de la part du crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 (PR-911/8, N° PFI 101.110.09), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: travaux d'aménagement au Petit-Saconnex
sur une parcelle proche du chemin de Sous-Bois

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(Construction de collecteurs)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 303 900 francs destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains entre le bas du chemin du Champ-Baron et la parcelle de l'école primaire des Genêts, proche du chemin de Sous-Bois, dont à déduire 4700 francs pour le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement et 22 900 francs pour la TVA récupérable sur la construction des collecteurs, soit un montant net de 276 300 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 303 900 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 22 000 francs de la part du crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 (PR-911/8, N° PFI 101.110.09), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté sans opposition (70 oui et 1 abstention).

9. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation du budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1225).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Le budget de la saison 2016-2017 prévoit un résultat excédentaire de 365 697 francs, qui permet de compenser une partie du résultat négatif de la saison 2015-2016, qui est de -1 437 392 francs.

La saison 2016-2017 est la première saison réalisée entièrement hors les murs à l'Opéra des Nations. Les charges et les recettes inscrites au budget comportent donc des différences par rapport aux saisons réalisées dans le bâtiment de la place de Neuve. Les produits sont inférieurs de 996 243 francs par rapport aux comptes de la saison 2015-2016, et les charges ont été réduites de 806 845 francs. Sans les imputations internes, le total des charges se monte à 29 450 853 francs et celui des produits à 29 816 550 francs.

Un projet de loi et une convention de subventionnement sont en préparation pour les années 2017 et 2018, prévoyant une subvention cantonale de 3 millions de francs par an. Dans le budget de la saison 2016-2017, la subvention du Canton se monte donc à 2,75 millions de francs, car elle additionne la moitié de la subvention 2016 de 2,5 millions de francs, soit 1,25 million de francs, pour les six derniers mois de l'année 2016 et la moitié de la subvention 2017 de 3 millions de francs, soit 1,5 million, pour les six premiers mois de l'année 2017.

Les grands groupes de charges sont les suivants:

30 – Charges de personnel

19 466 446 francs, soit 1 106 460 francs de plus qu'aux comptes 2015-2016.

31 – Biens, services et marchandises

9 403 00 francs, soit 2 383 208 francs de moins qu'aux comptes 2015-2016.

33 – Amortissement

581 407 francs, soit 280 505 francs de plus qu'aux comptes 2015-2016.

Les grands groupes de revenus sont les suivants:

42 – Revenus des biens

0 franc, soit 91 341 francs de moins qu'aux comptes 2015-2016.

43 – Revenus divers

10 718 500 francs, soit 720 210 francs de moins qu'aux comptes 2015-2016.

46 – Subventions et allocations

19 098 050 francs, soit 1 618 396 francs de plus qu'aux comptes 2015-2016.

Les imputations internes, qui s'équilibrent dans les charges et les revenus, se montent à 3 184 534 francs, soit le même montant inscrit aux comptes 2015-2016. Ces imputations correspondent à la valeur des locaux mis à disposition de la Fondation du Grand Théâtre par la Ville de Genève.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du Grand Théâtre.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2016-2017 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexe: exposé des motifs et budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève.

7078

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre



**FONDATION DU
GRAND THEATRE DE GENEVE**

BUDGET DE LA SAISON 2016/2017

Préambule

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève présente ci-joint son budget pour la saison 2016/2017.

Cette saison 2016-2017 est marquée par des défis considérables :

- Les travaux de rénovation du bâtiment du Grand Théâtre à la place de Neuve, décidés et votés par le Conseil municipal, s'étendent de janvier 2016 à juin 2018.
- Pendant ces travaux, les équipes artistiques, techniques et administratives du Grand Théâtre ont déménagé provisoirement en six emplacements.
- L'Opéra des Nations, salle d'opéra provisoire tout en bois de 1'118 places, érigée par la Fondation du Grand Théâtre sur la campagne Eugène-Rigot au cœur du quartier des institutions internationales et inaugurée le 5 février 2016, accueille sur trois saisons les productions du Grand Théâtre.
- La saison 2016-2017 est la première qui se déroule entièrement à l'Opéra des Nations, la saison précédente 2015-2016 ayant été partagée entre la Place de Neuve et la Place des Nations ;
- Malgré les craintes initiales exprimées par certains, l'Opéra des Nations est un succès évident : l'essentiel des abonnés a été sauvegardé.
- La qualité acoustique de cette salle est excellente et le public apprécie sa qualité visuelle. Il n'en reste pas moins :
 - que c'est la première fois qu'une grande institution culturelle genevoise s'est établie sur la rive droite et le public a dû changer d'habitudes ;
 - que la programmation de l'Opéra des Nations est différente, plus légère, que celle de la Place de Neuve, en raison d'une technique de scène plus simple ;
 - que la jauge de l'Opéra des Nations (1'118 places) est inférieure à celle de la Place de Neuve (1'500 places), soit une diminution de 25% ;
 - que les recettes venant d'activités annexes comme l'accueil d'événements spéciaux sont inférieures à l'Opéra des Nations si on les compare à celles de la Place de Neuve ;
 - que les prix des abonnements et des billets ont dû être diminués, allant jusqu'à 20% de réduction pour certaines catégories.
- Enfin, la question de la participation du Canton au financement du Grand Théâtre est d'actualité avec la préparation d'un deuxième projet de loi (PL) de subventionnement 2017-2018 qui doit être présenté au Grand Conseil au cours de la saison.

Le budget 2016/2017 prend en compte ces changements importants qui ont des conséquences sur l'évolution des charges et des recettes comparés à une saison au Grand Théâtre à la Place de Neuve. Le présent budget comprend également l'espoir d'un vote positif par le Grand Conseil d'un nouveau projet de loi de financement du Grand Théâtre de

7080

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

Genève pour les années 2017 et 2018, donnant suite au premier projet de loi pour les années 2015 et 2016, voté le 1^{er} septembre 2016 par le Grand Conseil. Il inscrit de ce fait une subvention cantonale renouvelée aux recettes.

Il est aussi à relever que le Grand Théâtre de Genève, la plus grande institution culturelle de Suisse romande, outre son excellence artistique reconnue, se distingue dans le paysage professionnel romand comme un lieu où des métiers rares sont préservés et où l'innovation technologique trouve un terrain de déploiement.

Le programme artistique de la saison 2016/17 **« Laissez-vous transporter à l'Opéra des Nations »**

En février 2016, l'Opéra des Nations, bâtiment entièrement construit en bois à partir des éléments constitutifs du Théâtre éphémère acheté à la Comédie-Française et financé grâce à des mécènes et la contribution des communes genevoises, a accueilli le premier spectacle. Cet opéra implanté sur la rive droite au cœur des institutions internationales, a déjà permis de produire des spectacles lyriques et chorégraphiques mémorables, pendant que le Grand Théâtre fait peau neuve et est mis en conformité en vue d'un retour dans les murs pour la saison 2018-2019.

La saison 2016/2017 offre de nombreux bijoux du répertoire comme les saisons précédentes. De ce point de vue, elle s'inscrit dans la continuité avec le souci de diversité et de qualité. Le déplacement d'une rive à l'autre implique toutefois une programmation adaptée à ce lieu de production provisoire. .

La saison débute le 4 septembre 2016 avec une représentation unique de *The Indian Queen* de Henry Purcell en version de concert. Puis, dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet marque le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève. *La Bohème* de Giacomo Puccini, *Il Giasone* de Francesco Cavalli, *Così fan tutte* de Wolfgang Amadeus Mozart sont les autres nouvelles productions lyriques qui seront présentées cette saison. À cela s'ajoute, *Norma* de Vincenzo Bellini avec Alexandra Deshorties, l'époustouflante *Medea* de la saison 2014-2015 dans le rôle de la prêtresse, *Orleanskaya Deva* (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski, proposé en version de concert au Victoria Hall avec l'Orchestre de la Suisse Romande, dirigé par Dmitri Jurowski, et *Wozzeck* d'Alban Berg dans une production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Une fois encore, des artistes de renommée internationale tels qu'Erwin Schrott, Joyce DiDonato, Thomas Hampson, Camilla Nylund, Karita Mattila, John Osborn, Lynette Tapia, Patricia Petibon, Bernard Richter, Tómas Tómasson, Ekaterina Siurina, Aquiles Machado, Alexandra Deshorties ou encore Laurent Naouri se produiront sur la scène de l'Opéra des Nations. Quant au Ballet du Grand Théâtre de Genève, il présente deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales: *Ba'rock* (chorégraphe : Jeroen Verbruggen) à l'automne 2016 et *Une autre passion* (chorégraphe : Pontus Lidberg) au printemps 2017. La saison 2016-2017 comprend aussi des spectacles pour le jeune public avec *Barbe-Neige* et *les Sept Petits Cochons* au bois dormant, *Scènes de la vie de Bohème* ou encore *Pierre et le Loup*.

Les opéras

The Indian Queen, la dernière œuvre scénique de Henry Purcell ouvre la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève, le 4 septembre 2016, lors d'une soirée unique avec le MusicAeterna et les chœurs de l'Opéra de Perm sous la direction de Teodor Currentzis, dont les productions font sensation à travers toute l'Europe et Outre-Atlantique..

Dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet signe le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano française Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève (Lulu 2009-2010). Dans cette coproduction avec l'Opéra Comique de Paris, le Chevalier des Grieux est incarné par le ténor suisse Bernard Richter et l'Orchestre de la Suisse Romande est dirigé par Marko Letonja.

En cette année du bicentenaire de la naissance de Frankenstein, des créatures bizarres

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

envahissent la scène de l'Opéra des Nations avec *Der Vampyr* d'après Heinrich Marschner en novembre 2016. L'intrigue de cet ouvrage est tirée d'une nouvelle de John Polidori qui résida en Suisse en compagnie de Lord Byron. Tómas Tómasson sera Lord Ruthven dans cette coproduction avec le Komische Oper Berlin mise en scène par Antú Romero Nunes. Quant à l'Orchestre de la Suisse Romande, il sera dirigé par Ira Levin.

Pour les fêtes de fin d'année, *La Bohème* de Giacomo Puccini investira la scène de l'Opéra des Nations dans une nouvelle production mise en scène par Matthias Hartmann (Fidello 2014-2015). Dans cet ouvrage où tout n'est qu'effusion de sentiments, Mimi et Rodolfo seront respectivement interprétés par Ekaterina Siurina en alternance avec Ruzan Mantashyan et par Dmytro Popov et Sébastien Guèze, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Paolo Arrivabeni.

La musique de Francesco Cavalli atteint une puissance d'évocation remarquable dans *Il Giasone*, drame musical présenté en janvier/février 2017. Dans cette nouvelle production mise en scène par Serena Sinigaglia, avec des décors et des costumes d'Ezio Toffolutti, le rôle-titre sera interprété par Valer Sabadus. C'est la Cappella Mediterranea, sous la baguette de Leonardo García Alarcón, qui en assurera l'accompagnement musical.

En mars 2017, Mark Stone sera le *Wozzeck* d'Alban Berg dans cette production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Avec cet opéra, Alban Berg composa une œuvre emblématique des années 1920 et anticipe le mal-être des temps à venir en adaptant le drame de Georg Büchner, inspiré d'un fait divers réel.

Orleanskaya Deva (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski sera proposée en version de concert au Victoria Hall en avril 2017 en coproduction avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Dmitri Jurowski et Ksenia Dudnikova dans le rôle-titre. Fasciné depuis son enfance par le personnage de Jeanne d'Arc, Tchaïkovski écrivit La Pucelle d'Orléans en suivant partiellement la pièce de Schiller, *Die Jungfrau von Orleans*.

Wolfgang Amadeus Mozart est de retour au Grand Théâtre de Genève en mai 2017 avec *Così fan tutte*, le dernier opéra du tandem formé avec Lorenzo Da Ponte, dans une nouvelle production mise en scène par David Bösch (Alcina 2015-2016). Veronika Dzhioeva sera Fiordiligi et Laurent Naouri Don Alfonso. Avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Hartmut Haenchen.

La saison lyrique 2016-2017 s'achèvera avec *Norma* de Vincenzo Bellini dans une production de la Staatsoper Stuttgart mise en scène par Jossi Wieler et Sergio Morabito (Rusalka 2012-2013). À Genève, Alexandra Deshorties, la prodigieuse ébouriffant de la saison 2014-2015, sera Norma dans cette histoire d'amour et de trahison. John Fiore dirigera l'Orchestre de la Suisse Romande.

Les ballets

Sous la direction de Philippe Cohen, le Ballet du Grand Théâtre de Genève présentera deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales. En octobre 2016, *Balrock* signe le retour de Jeroen Verbruggen, le talentueux chorégraphe d'un Casse-Noisette ébouriffant et original créé durant la saison 2014-2015, avec un programme sur des musiques de Domenico Scarlatti, François Couperin et Jean-Philippe Rameau.

Puis au printemps 2017, Pontus Lidberg, chorégraphe suédois à l'écriture fluide, poétique et sensible (Giselle 2012-2013) reviendra à Genève pour *Une autre passion*, un ballet d'après la Passion selon saint Matthieu de Johann Sebastian Bach.

En février 2017, le Grand Théâtre de Genève accueillera le Ballett am Rhein Düsseldorf Duisburg avec *Ein deutsches Requiem*, un programme sur l'œuvre de Johannes Brahms chorégraphié par son directeur Martin Schläpfer et mettant en scène 45 danseurs.

Les récitals

Cette saison, le Grand Théâtre de Genève accueille à nouveau en récital des vedettes internationales qui se produiront pour la première fois sur la scène de l'Opéra des Nations. En septembre 2016, c'est le baryton américain Thomas Hampson dont la dernière venue au Grand Théâtre remonte à décembre 1999. Il est suivi en octobre 2016 par la soprano finlandaise Camilla Nylund, bouleversante Rusalka lors de la saison 2012- 2013. La soprano finlandaise Karita Mattila, habituée du Metropolitan Opera où elle a fait ses débuts en 1990 avec Donna Elvira, sera à Genève en mai 2017, tout comme le ténor américain John Osborn, merveilleux Arnold dans Guillaume Tell la saison passée. Il sera accompagné par sa femme, la soprano-colorature Lynette Tapia, lors de ce récital composé de solos et de duos. En juin 2017, la soprano française Patricia Petibon reviendra à l'Opéra des Nations, accompagnée de Susan Manoff, pour conclure en beauté cette nouvelle saison de récitals.

Les concerts

Le baryton-basse uruguayen Erwin Schrott, accompagné par 7 musiciens, propose, en septembre 2016, un programme spécial, *Rojotango*, composé de mélodies populaires d'Argentine et du Brésil.

En mars 2017, la mezzo-soprano américaine Joyce DiDonato se produira sur la scène de l'Opéra des Nations dans un concert de gala coproduit avec le Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Après Manon de Jules Massenet présenté en début de saison, le public genevois peut découvrir la version de Giacomo Puccini du roman de l'abbé Prévost avec *Manon Lescaut* lors d'un concert exceptionnel avec l'orchestre et le chœur du Teatro Regio di Torino. Maria José Siri et Grégory Kunde seront respectivement Manon Lescaut et le Chevalier des Grieux lors de cette soirée unique.

Les spectacles jeune public

Depuis 2010-2011, le Grand Théâtre de Genève propose chaque saison un programme pour le jeune public. Du 26 au 30 octobre, Jean Mompert raconte *Pulcinella*, célèbre figure de la Comedia dell'Arte, revisitée par Igor Stravinski en partant de la musique napolitaine de Pergolèse, avec l'Orchestre de la Suisse romande dirigé par Ira Levin. En mai 2017, la chorégraphe Laura Scozzi va réinterpréter quelques-uns des classiques du conte en se jouant des codes du genre et en balayant les clichés et les références dans Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant, une production à la croisée de la danse, du mime et du théâtre, sur des musiques de Niccolò Paganini.

En écho à La Bohème de Giacomo Puccini proposé lors des fêtes de fin d'année, les membres de la Troupe des jeunes solistes en résidence du Grand Théâtre de Genève se produiront en novembre/décembre 2016, accompagnés d'un piano, au Théâtre des Salons dans une reprise de *Scènes de la vie de Bohème*.

Cette saison va également accueillir la baguette dynamitée de Philippe Béran et la verve truculente de Joan Mompert, un duo particulièrement apprécié des enfants, autour de *Pierre et le Loup* et du *Bûcher d'hiver* de Sergueï Prokofiev en juin 2017.

Note explicative du budget 2016/2017

1. Cadre général pour l'élaboration du budget

Le budget prévisionnel 2016/2017 prend en compte les contraintes d'une saison se passant entièrement hors les murs, à l'Opéra des Nations.

Ce budget doit tenir compte d'une plus grande incertitude qu'à l'accoutumée quant à la fidélité du public et le climat économique conjoncturel moins favorable au sponsoring et au mécénat que dans le passé. De plus, la jauge de l'Opéra des Nations (1'118 places) est inférieure à celle de la Place de Neuve (1'500 places), soit une diminution de 25%. Pour favoriser la venue de nouveaux publics, les prix des abonnements et des billets ont été diminués, allant jusqu'à 20% de réduction pour certaines catégories. Ainsi, les attentes de recettes sont moindres, ce qui oblige à une diminution des charges pour éviter des déficits, ce qui ne doit toutefois pas être opérée au détriment de la qualité artistique. Enfin, la saison 2015/2016 étant déficitaire en raison des charges extraordinaires du déménagement et des recettes en diminution dans ce contexte du passage de la place de Neuve à la place des Nations, il est obligatoire de présenter un budget excédentaire pour pouvoir absorber le résultat financier précédent.

En prenant en compte ces contraintes, le budget 2016/2017 prévoit une diminution des produits qui sont inférieurs de CHF 996'243.- en comparaison des comptes précédents. Les charges ont été réduites CHF 806'845.-. C'est un budget d'austérité comparé aux deux exercices précédents.

Sans les imputations internes, le total des charges se monte à CHF 29'450'853.- et celui des produits à CHF 29'816'550.-. Le budget 2016/2017 affiche ainsi un solde positif de CHF 365'697.-.

Le budget ci-présent a été examiné le 21.10.2016 et le 25.11.2016 par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre. Ce dernier l'a accepté sous réserve d'un budget pluriannuel 2016-2019 équilibré tel qu'exigé par le Projet de loi pour les années 2017 et 2018 accordant une aide financière cantonale à la Fondation du Grand Théâtre de Genève, actuellement en préparation.

2. Principaux éléments du budget 2016/2017 en comparaison des comptes 2015/2016

3.1. Les dépenses

Le total des charges 2016/2017 hors imputations internes s'élève à CHF 29'450'853.- et prévoit une diminution des dépenses à hauteur de CHF 996'243.- par rapport aux comptes de la saison précédente.

Notons que ces imputations internes non-matérielles concernent la mise à disposition d'immeubles, notamment le bâtiment de la Place de Neuve, à hauteur de CHF 3'184'534.-

Les éléments principaux de l'évolution des charges sont les suivants :

Rubrique 301 Salaires & Traitements : l'ensemble des salaires et traitements est budgété en diminution CHF 201'122.-.

Rubrique 3020 Traitement de personnel artistique fixe : une augmentation de charges sur cette rubrique est prévue notamment en ce qui concerne la Jeune troupe de chanteurs, à hauteur de CHF 35'650.-.

Rubrique 3025 Personnel artistique de spectacle (chanteurs, chefs d'orchestre, metteurs en scène et artistes des productions sous contrat de travail) : la charge augmente de CHF 1'473'918.- par rapport au budget précédent.

Cette dernière rubrique doit toutefois être considérée en lien avec la rubrique 3182 Honoraires de prestations artistiques (contrats avec des ensembles et artistes au bénéfice du statut d'indépendant), qui est en diminution de CHF 1'230'699.-.

L'augmentation du coût du personnel artistique non permanent, c'est-à-dire essentiellement les chanteurs et musiciens invités, est de ce fait de CHF 243'219.-. L'Opéra des Nations offre en effet un nombre de places inférieur de 400 fauteuils par rapport au Grand Théâtre, ce qui oblige à augmenter le nombre de représentations. Ceci entraîne à son tour une augmentation des cachets des artistes et solistes.

Rubrique 313 Achat de fournitures et marchandises, à savoir principalement les coûts de production : cette rubrique est en réduction répétée dans le contexte des productions à l'Opéra des Nations. La saison 2015/2016 a déjà terminée avec une diminution de CHF.340'198- par rapport à la saison 2014/2015. Une nouvelle économie de CHF 308'430.- est prévue. Ces économies sont plus particulièrement réalisées sur les décors et leur construction, la scène de l'Opéra des Nations étant de taille plus réduite que celle de la place de Neuve.

Rubrique 3170 Remboursements, frais de repas, de voyage et hébergement personnel interne : l'évolution de ce poste est directement liée aux coûts des tournées du ballet, qui donne plus de 80 représentations à l'étranger, coûts qui sont largement contrebalancés par les revenus de ces tournées sous rubrique 4343.

Rubrique 3315 Amortissements Immobilisations corporelles : l'augmentation de cette charge est directement liée à l'amortissement des coûts de construction de l'Opéra des Nations.

2.2. Les recettes

La prévision des recettes de la saison 2016/2017 est établie à CHF 29'816'550.-, budgétée en augmentation de CHF 806'845.- par rapport aux comptes de l'année précédente.

Les éléments principaux de l'évolution des recettes sont les suivants :

Rubriques 4340 et 4341 pour les recettes de Billetterie : une diminution de CHF 255'516.- est prévue par rapport aux recettes des ventes d'abonnements et billets en saison 2015/2016. La capacité de la salle de l'Opéra des Nations – inférieure de 400 places – et la diminution du prix des billets qu'il était nécessaire de revoir pour tenir compte de la configuration de la salle et pour attirer de nouveaux publics expliquent cette prévision. Le total des recettes de billetterie est évalué à CHF 8'424'500.-.

Rubrique 4343 Tournées : l'évolution du taux de change du franc suisse limite les perspectives de vente de tournées du ballet du Grand Théâtre, prévues en diminution de CHF 43'901.- pour un total de recettes attendues de CHF 710'000.-. Le ballet du Grand Théâtre reste en effet très sollicité par des scènes étrangères.

Rubrique 4348 Produits de Restauration Buvette et Bars : le déménagement à l'Opéra des Nations invite à la prudence en ce qui concerne ce poste budgétaire pour lequel une diminution de CHF 14'245.- est prévue, pour un chiffre d'affaire de CHF 600'000.-.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

Rubriques 461 Canton et 462 Communes : La subvention cantonale de CHF 2'750'000.- est constituée de deux tranches : CHF 1'250'000,- de la subvention de l'année civile 2016 (juillet à décembre) et de CHF 1'500'000.- pour les mois de janvier à juin de l'année civile 2017. Or, la subvention 2017 n'est pas encore votée par le Grand Conseil. Les subventions des communes sous rubrique 462 proviennent de la Ville de Genève pour CHF 10'666'800.- et de l'Association des Communes genevoises pour CHF 2'500'000.-, les deux restant inchangées.

Rubrique 469 Autres subventions et Allocations : ce poste comprend les produits du mécénat, du sponsoring et des partenariats à hauteur de CHF 3'181'250.-, chiffré en augmentation de CHF 158'455 en raison d'une attente positive en matière de mécénat. Le montant inscrit dans cette rubrique budgétaire reste cependant inférieur de plus d'un million de francs à ce qu'il a été en 2014/2015.



Coupe longitudinale de l'Opéra des Nations avec sa salle de 1'118 places.

Annexe : Budget 2016/2017 du Grand Théâtre de Genève, approuvé par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre dans sa séance du 25 novembre 2016.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

7087

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Budget de la saison 2016-2017

BCF 25.11.2016

CF 25.11.2016

Numéro	Désignation	Comptes 2014/2015	Comptes 2015/2016	Budget 2016/2017	Ecart Comptes 15/16 Budget 16/17
3	Charges (sans imputations internes & impact OdN)	-30'180'630	-30'166'392	29'450'853	-715'539
4	Produits (sans imputations internes & impact OdN)	30'356'275	29'009'705	29'816'550	806'845
	PERTES & PROFITS	175'644	-1'156'687		
	PERTES & PROFITS avec impact OdN		-1'437'391	365'697	
3	COMPTE DE CHARGES	-33'365'164	-33'631'630	32'635'387	-996'243
30	CHARGES DU PERSONNEL	-17'965'636	-18'359'986	19'466'446	1'106'460
300	Jetons de présence	-167'043	-161'837	165'000	3'163
301	Salaires & Traitements	-3'767'606	-3'722'882	3'521'760	-201'122
3010	Personnel permanent	-1'813'483	-1'850'517	2'005'000	154'483
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	-1'765'361	-1'690'307	1'401'560	-288'747
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	0	0	5'000	5'000
3013	Heures supplémentaires & Indemn. Trav. Irreg.	0	0	0	0
3014	Primes & Indemnités	-188'762	-182'059	110'200	-71'859
302	Personnel artistique	-11'366'553	-11'775'789	13'148'000	1'372'211
3020	Traitement Personnel artistique	-6'272'312	-6'529'380	6'565'000	35'620
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	-93'850	-192'740	150'000	-42'740
3024	Pers.Artistique - Primes & Indemnités de fonction	-914'775	-524'587	430'000	-94'587
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	-4'085'615	-4'529'082	6'003'000	1'473'918
302510	Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)	-254'100	-252'500	520'000	267'500
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	-620'900	-587'100	700'000	112'900
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	-131'422	-29'000	150'000	121'000
302540	Cachet Artistes & Solistes	-2'501'078	-3'321'450	3'663'000	341'550
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.	-190'700	-84'500	670'000	585'500
302560	Traitement Choeur - Auxiliaires	-118'298	-131'747	80'000	-51'747
302565	Traitement Musiciens auxiliaires	0	-7'700	10'000	2'300
302580	Traitement Danseurs Surnuméraires	-103'755	-38'028	20'000	-18'028
302590	Traitement Figurants	-165'362	-77'056	190'000	112'944
	Honoraires CHF 390k Rubr. 3182				
303	Assurances sociales	-1'023'948	-1'051'110	1'027'508	-23'602
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	-618'251	-630'925	660'929	30'004
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	-122'683	-123'130	128'455	5'325
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	-4'701	-4'833	5'179	346
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	-270'034	-285'141	222'850	-62'291
3035	Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle	-8'156	-6'525	5'443	-1'082
3038	Ch. Sociales s/provisions salariales & indemnités	-123	-555	4'652	4'098
304	Caisse de pension et de prévoyance	-913'672	-960'501	969'555	9'055
305	Assurance maladie et accidents	-413'429	-413'013	407'623	-5'389
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	-230'910	-230'848	216'372	-14'476
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	-116'175	-115'761	122'312	6'551
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	-62'020	-62'020	64'404	2'384
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	-4'324	-4'384	4'536	152

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

Fondation du Grand Théâtre de Genève	Budget de la saison 2016-2017		BCF 25.11.2016 CF 25.11.2016	
306 Prestations en nature	-29'669	-29'497	40'000	10'503
3061 Equipement personnel et de sécurité	-14'564	-16'512	20'000	3'488
3062 Frais de repas, Réception aux collaborateurs	-15'104	-12'985	20'000	7'015
308 Personnel intérimaire	-251'495	-205'727	150'000	-55'727
309 Autres charges du personnel	-32'223	-39'631	37'000	-2'631
3090 Autres Ch. du personnel hors formation	-28'846	-27'195	32'000	4'805
3092 Formation	-3'377	-12'436	5'000	-7'436
31 BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	-12'137'067	-11'786'208	9'403'000	-2'383'208
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-1'041'552	-992'559	983'000	-9'559
3100 Fournitures de bureau	-45'917	-41'566	48'000	6'434
3101 Frais d'impression	-53'453	-52'687	50'000	-2'687
3102 Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	-5'159	-5'372	5'000	-372
3103 Publicité, impression, matériel	-389'840	-307'395	410'000	102'605
3104 Frais d'annonces et emplacements publicitaires	-547'183	-585'540	470'000	-115'540
311 Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'équip	-849'214	-564'469	440'000	-124'469
3111 Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	-737'242	-396'962	250'000	-146'962
3112 Acquisition d'équipements de sécurité	0	0	0	0
3114 Acquisition d'équipements informatiques	-111'972	-167'506	190'000	22'494
3117 Acquisitions Equipmts spécifiques de spectacles	0	0	0	0
312 Eau, Energie, Combustible	-32'104	-28'183	50'000	21'817
313 Achat de fournitures et marchandises	-2'883'628	-2'543'430	2'235'000	-308'430
3131 Achat de matériel et fournitures d'entretien	-312'505	-510'373	250'000	-260'373
3135 Achats/Location Production, Coproduction	-315'153	-159'837	180'000	20'164
3136 Achats Matériel & Fournitures pour Productions	-1'649'146	-1'407'662	1'250'000	-157'662
3138 Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	-473'031	-403'298	350'000	-53'298
3138.5 Achats marchandises destinées à la vente	-2'275	0	5'000	5'000
3139 Frais Transport & Douane s/Achats	-131'519	-62'261	200'000	137'739
314 Entretien des immeubles par des tiers	-346'002	-363'538	360'000	-3'538
315 Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	-144'415	-145'687	160'000	14'313
3151 Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Equipmts	-45'892	-55'455	50'000	-5'455
3154 Entr.Maint.Nett. Equipmts Informatiques & Photocop.	-14'077	-4'063	15'000	10'937
3155 Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	-52'302	-37'453	55'000	17'547
3157 Entr.Maint.Nett Equipmts spécifiques de spectacles	-32'145	-48'715	40'000	-8'715
316 Loyer, fermage, et redevance d'utilisation	-1'344'587	-1'506'089	1'507'000	911
3160 Loyer Immobilier, Surfaces	-1'043'507	-1'161'239	1'207'000	45'761
3161 Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	-6'841	-3'204	10'000	6'796
3163 Location Véhicules motorisés	-1'295	-34'946	20'000	-14'946
3164 Location Equipements Informatiques & Photocopieurs	-188'878	-172'938	200'000	27'062
3165 Location Equipements et matériel plateau	-77'678	-89'312	50'000	-39'312

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

7089

Fondation du Grand Théâtre de Genève	Budget de la saison 2016-2017			BCF 25.11.2016
				CF 25.11.2016
3167 Location Instruments de musique	-26'388	-44'449	20'000	-24'449
317 Dédommagements	-1'442'342	-1'638'690	1'573'000	-65'690
3170 Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne	-462'747	-621'289	650'000	28'711
3171 Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité	-753'692	-798'663	750'000	-48'663
3172 Frais de réception GTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	-61'545	-69'601	51'000	-18'601
3173 Frais de représentation (Invitation de tiers)	-164'357	-149'138	112'000	-37'138
3179 Consommation interne	0	0	10'000	10'000
318 Honoraires et prestations de services	-3'947'575	-3'955'062	2'070'000	-1'885'062
3180 Prestations de Surveillance et de Sécurité	-130'820	-195'816	130'000	-65'816
3180.8 Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	-80'795	-98'391	90'000	-8'391
3181 Honoraires de Publications	-331'581	-244'123	225'000	-19'123
3182 Honoraires de Prestations Artistiques	-1'717'918	-1'620'699	390'000	-1'230'699
3183 Prestations Médicales	-75'275	-63'976	50'000	-13'976
3183.1 Autres Honoraires & Prestations de Tiers	-381'265	-426'239	300'000	-126'239
3184 Frais de communication	-120'288	-115'543	170'000	54'457
3185 Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	-419'546	-460'427	380'000	-80'427
3186 Primes d'assurances	-64'466	-59'084	95'000	35'916
3187 Frais bancaires et de recouvrement	-89'264	-78'869	90'000	11'131
3188 Droits d'Auteurs	-528'610	-592'096	150'000	-442'096
3189 Redevances, Taxes & Impôts	-7'747	199	0	199
319 Frais divers	-105'649	-48'502	25'000	-23'502
3190 Pertes de Changes	-103'088	-22'162	0	-22'162
3196 Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	-2'561	-26'340	25'000	-1'340
33 AMORTISSEMENTS	-77'927	-300'902	581'407	280'505
330 Patrimoine financier	12'820	-14'782	10'000	-4'782
3300 Pertes s/ débiteurs	12'820	-14'782	10'000	-4'782
331 Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	-90'747	-286'120	571'407	285'287
3310 Pertes s/ placements	-393	0	0	0
3315 Amortissements Immobilisations Corporelles	-90'354	-286'120	571'407	285'287
39 IMPUTATIONS INTERNES	-3'184'534	-3'184'534	3'184'534	0
396 VGE charges - Location d'immeubles	-3'184'534	-3'184'534	3'184'534	0
4 REVENUS	33'540'809	32'194'239	33'001'084	806'845
42 REVENUS DES BIENS	47'774	91'341	0	-91'341
420 Avoirs à vue	793	-31	0	31
4200 Produits des Intérêts	793	-31	0	31
421 Créances	0	47'016	0	-47'016
422 Capitaux du patrimoine financier	0	0	0	0
424 Gains comptables s/placements du patrim. financier	0	0	0	0

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: budget 2016-2017 du Grand Théâtre

Fondation du Grand Théâtre de Genève	Budget de la saison 2016-2017			BCF 25.11.2016 CF 25.11.2016
429 Autres Revenus	46'981	44'357	0	-44'357
4290 Gains de Changes	46'981	44'357	0	-44'357
43 REVENUS DIVERS	13'023'827	11'438'710	10'718'500	-720'210
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	12'385'377	10'630'219	10'290'000	-340'219
4340 Produits de la Billetterie, Abonnements	4'801'237	4'057'268	4'000'000	-57'268
4341 Produits de la Billetterie, Entrées	5'802'938	4'622'748	4'424'500	-198'248
4342 Produits de la Billetterie, Taxes	46'146	7'840	7'500	-340
4343 Produits de Repr. Externes (Tournées)	388'258	753'901	710'000	-43'901
4344 Produits des Droits d'Enregistrements	137'925	138'218	168'000	29'782
4345 Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	91'799	73'121	80'000	6'879
4347 Produits de la Publicité	294'248	362'870	300'000	-62'870
4348 Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	822'825	614'254	600'000	-14'254
435 Ventes de marchandises	386'433	322'581	402'500	79'919
4351 Ventes des programmes	255'908	190'925	200'000	9'075
4355 Ventes/locations Production, Produits Coproduction	128'056	130'839	200'000	69'161
4356 Ventes d'Articles Divers	2'470	817	2'500	1'683
436 Dédommagements de tiers	223'146	383'243	1'000	-382'243
4361 Frais Refacturés à la clientèle	97'199	156'794	0	-156'794
4362 Remboursement de Frais du Personnel	25'821	26'391	1'000	-25'391
4366 Remboursement des Assurances Sociales	93'926	200'058	0	-200'058
4367 Remboursement d'Assurances de Choses	6'199	0	0	0
439 Autres contributions	28'871	102'666	25'000	-77'666
46 SUBVENTIONS & ALLOCATIONS	17'284'673	17'479'654	19'098'050	1'618'396
461 Canton	0	1'250'000	2'750'000	1'500'000
4610 Subventions cantonales non Affectées	0	1'250'000	2'750'000	1'500'000
462 Communes	13'202'379	13'206'859	13'166'800	-40'059
4620 Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	10'666'819	10'666'800	10'666'800	0
4621 Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	35'560	40'059	0	-40'059
4625 Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0
469 Autres subventions et Allocations	4'082'294	3'022'795	3'181'250	158'455
4690 Produits de Mécénat	650'000	150'000	375'000	225'000
4691 Produits de Sponsoring & Partenariats	1'287'735	852'217	651'250	-200'967
4692 Soutien Cercle	1'899'560	1'895'578	1'980'000	84'422
4693 Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	245'000	125'000	175'000	50'000
49 IMPUTATIONS INTERNES	3'184'534	3'184'534	3'184'534	0
496 VGE Produits - Location d'immeubles	3'184'534	3'184'534	3'184'534	0

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (68 oui et 2 abstentions).

10. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (PR-1226).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet les comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Les comptes de la saison 2015-2016 présentent un déficit de 1 437 392 francs, couvert par le fonds de réserve. Celui-ci passe ainsi de 1 859 887 francs à 422 495 francs.

La saison 2015-2016 s'est déroulée en partie à la place de Neuve et en partie à l'Opéra des Nations. Cette situation exceptionnelle est à l'origine du déficit de cette saison. En effet, ce déficit comprend tout d'abord un montant de 286 120 francs, qui correspond au solde de l'amortissement des investissements pour l'Opéra des Nations. Les recettes brutes des spectacles ont également baissé de 1 962 466 francs par rapport à la saison précédente, tout comme les apports extérieurs, qui ont baissé de 876 757 francs. Ces baisses s'expliquent par la plus petite jauge de l'Opéra des Nations (-25%) et par la mise en vente des abonnements au printemps 2015, donc avant l'ouverture de la salle et la découverte de ses qualités par le public.

Les charges d'exploitation ont été maîtrisées. Elles ont même diminué de 5616 francs par rapport à la saison précédente, malgré les coûts liés au déménagement et à l'aménagement des nouveaux sites sur lesquels le personnel et les activités sont dispersés pendant les saisons hors les murs.

Les comptes de la saison 2015-2016 sont les premiers comptes à afficher une subvention cantonale, non affectée, de 1 250 000 francs, conformément à la convention de subventionnement pour les années 2015 et 2016 signée le 8 juin 2016 par le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre de

Genève (FGTG). Le projet de loi y relatif a été voté le 1^{er} septembre 2016 par le Grand Conseil, permettant au Grand Théâtre de recevoir ces fonds (500 000 francs pour l'année civile 2015 et 2 000 000 de francs pour l'année civile 2016, soit un total de 2 500 000 francs dont une moitié a été affectée à la saison 2015-2016 et l'autre à la saison 2016-2017).

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

Annexes:

- compte rendu relatif aux comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève, sans les pages contenant uniquement des photos.
- rapport de l'organe de révision sur le contrôle des comptes 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève.



FONDATION
DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE RENDU
RELATIF
AUX COMPTES

SAISON 1516

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES SAISON 1516

SOMMAIRE

A Activités

Une saison 2015/2016 riche en événements	5
Mission et structure du Grand Théâtre de Genève	9
Les chiffres clés de la saison	11
Le bilan artistique	15
La vie institutionnelle	21

B Statistiques

Statistique des spectacles	26
Statistique du personnel	28

C BILAN ET COMPTES 2015-2016

Notes relatives aux états financiers	35
<i>Rapport de l'organe de révision</i>	
<i>Bilan</i>	
<i>Compte d'exploitation</i>	

SAISON 1516 LA PREMIÈRE SAISON HORS LES MURS À L'OPÉRA DES NATIONS

Avec un grand nombre de réussites artistiques et une reconnaissance avérée du public, le Grand Théâtre de Genève (GTG) trace un bilan positif de sa saison artistique 2015/2016.

Celle-ci a posé les défis les plus élevés de ses dernières 50 années : après avoir érigé en un temps record l'Opéra des Nations entre mars et décembre 2015, le Grand Théâtre a démenagé en janvier 2016, en milieu de saison, ses équipes, son matériel et ses décors sans interrompre ses représentations. Le bâtiment historique sera en effet entièrement fermé pour travaux jusqu'en juin 2018. Le Grand Théâtre aura alors passé deux saisons et demie hors les murs dans le bâtiment provisoire que la Fondation du GTG a érigé à la campagne Rigot proche de la place des Nations.

Le 2 février 2016, l'Opéra des Nations a été inauguré en présence des autorités cantonales, municipales, de l'Association des communes genevoises et des organisations internationales. Le 7 février, des milliers de Genevois ont découvert cet opéra provisoire tout en bois lors d'une journée portes ouvertes. Le 15 février, le rideau s'est levé pour le premier spectacle, *Alcina* de Haendel.

L'Opéra des Nations a connu un accueil enthousiaste du public. Les trois productions lyriques qui y ont été jouées entre février et juin 2016 ont atteint un taux de fréquentation de **88%**, alors que le public a dû changer d'habitudes bien établies pour suivre le Grand Théâtre de la Place de Neuve à la Place des Nations.

89 484 spectatrices et spectateurs ont assisté aux **89** représentations publiques payantes données à la Place de Neuve et ensuite à l'Opéra des Nations: 9 opéras, 3 ballets, 6 récitals et 2 spectacles. À ce chiffre, il convient d'ajouter 11 répétitions générales publiques, réunissant à elles seules plus de 10 000 personnes. Le nombre total de levers de rideau a ainsi été porté à **100**.

Sur le plan financier, la saison se conclut par un **déficit de Fr. 1 437 391.-** y compris des charges d'amortissement pour l'Opéra des Nations. Ce déficit sera couvert par le Fonds de réserve.

Les charges d'exploitation ont été étroitement contrôlées et ont diminué par rapport à la saison précédente, cela, malgré une charge importante de coûts liés au déménagement.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

gement et à l'aménagement des 7 sites sur lesquels le personnel et les activités sont dispersés pendant les saisons hors les murs.

Le déficit de saison est dû à une baisse des recettes de la billetterie et du mécénat, qui sont **inférieurs de 2.9 millions** de francs par rapport à 2014/2015. Cette baisse est liée étroitement au déménagement dans un théâtre provisoire d'une jauge de 25% plus petit et dont le public n'a que difficilement pu entrevoir la qualité lors de la mise en vente des abonnements au printemps 2015.

Les comptes 2015/2016 affichent pour une première fois une **subvention cantonale non affectée de Fr. 1 250 000.-** qui résulte de la convention de subventionnement 2015/2016 signée le 8 juin 2016 entre la Ville de Genève, le Canton et la Fondation du Grand Théâtre. Le projet de loi y relatif a été voté le 1^{er} septembre 2016 par le Grand Conseil genevois, permettant au Grand Théâtre de recevoir ces fonds.

Après plusieurs années d'exercices budgétaires se terminant par un excédent, la Fondation du Grand Théâtre a pu absorber le déficit de saison grâce à son fonds de réserve.

Le problème principal du Grand Théâtre reste le fait que les dépenses de production sont continuellement en diminution pour pouvoir couvrir les coûts fixes en augmentation. **Les coûts artistiques se sont montés à 29% du budget global en 2007/2008, alors qu'ils s'élèvent à seulement 24,7% aujourd'hui.** Ainsi, c'est la mission même du Grand Théâtre qui est atteinte par ce phénomène.

MISSION ET STRUCTURE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production et d'accueil de Suisse romande. Construit à la fin des années 1870, il a pris en 1964 la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique.

Le Grand Théâtre a pour vocation de servir le public de la région tout en étant une référence en Suisse et sur le plan international, contribuant ainsi au rayonnement de Genève. Il dispose à cet effet d'un **budget annuel d'environ 60 millions de francs**. Il est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total d'environ 40 millions de francs par an, soit **68% du budget de l'institution**, et il bénéficie d'un soutien de 2,5 millions de francs annuel de l'Association des communes genevoises, soit 4% du budget. Avec l'acceptation de la loi de subventionnement de la Fondation du Grand Théâtre de Genève par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016, le Canton est entré dans le financement de l'institution à hauteur de **Fr. 500 000.-** pour l'année 2015, puis de **Fr. 2 000 000.-** pour l'année 2016.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 1516

La saison 2015/2016 du Grand Théâtre a attiré **89 484 spectatrices et spectateurs** pour **89 représentations** à entrée payante. Ce nombre est inférieur à celui atteint lors de la saison précédente qui avait compté un chiffre record de 108 417 spectateurs, après plusieurs années de croissance ininterrompue de l'audience du GTG. Or, la salle de l'Opéra des Nations (ODN) avec ses **1118 places** dispose de 25% de fauteuils en moins que la salle de la Place de Neuve qui dispose de 1500 places. Avec ce résultat réalisé pour sa première demi-saison hors les murs dans une salle plus petite, le GTG préserve le niveau d'audience enregistré en 2010/2011 et 2012/2013.

Le nombre d'abonnements s'élève à 4 826, un chiffre en baisse par rapport à la saison 2014/2015. La salle à l'Opéra des Nations limite la disponibilité d'abonnements pour certaines catégories, comme par exemple pour les récitals et l'abonnement «loges». Il est par contre à noter que **le Grand Abonnement a gagné 461 nouveaux souscripteurs**. Cet abonnement est le plus étendu que le Grand Théâtre propose parmi ses nombreuses options et son succès témoigne du fait que l'offre est en mesure de répondre aux goûts et aux moyens financiers diversifiés de son public.

Le taux de remplissage moyen pour la saison atteint 77.7%. Les trois productions lyriques données en seconde moitié de saison à l'Opéra des Nations ont atteint un remplissage de 88%. Six spectacles de la saison ont affiché complet ou presque, atteignant 90% de sièges occupés au moins.

Ainsi, la billetterie a clôturé la saison avec des recettes de **Fr. 8 680 016.-**. Les abonnements comptent pour **Fr. 4 057 268.-** du résultat et la vente de billets individuels pour **Fr. 4 622 748.-**. Ce chiffre est en baisse de **Fr. 1 914 859.-** par rapport à la saison précédente qui avait connu un chiffre record. Une analyse de la vente globale montre en effet que la vente avait démarré très lentement en début de saison, à un moment où le public ne pouvait pas encore voir ce qu'allait être l'Opéra des Nations, qui n'était pas encore sorti de terre.

Les coûts du personnel, poste le plus important au budget, sont contrôlés. Le personnel

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7099

fixe sous contrat fondation est stable et même en réduction (**122** collaborateur-trice-s contre 126 pour la saison précédente) et il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (**186** collaborateur-trice-s contre 188 la saison précédente).

Le total des charges 2015/2016 hors imputations internes s'élève à **Fr. 30 447 096.-**, en **diminution de Fr. 870 032** par rapport au budget et pratiquement stable par rapport aux comptes de la saison précédente, malgré l'impact de l'amortissement de l'ODN et de l'aménagement des locaux de remplacement.

Les recettes de la saison 2015/2016 sont de **Fr. 29 009 705.-**, inférieurs de Fr. 1 532 364 par rapport au budget, en raison notamment de la baisse des recettes de billetterie présentée ci-dessus.

La saison se termine ainsi avec un **déficit de Fr. 1 437 391.-** comprenant l'impact de l'amortissement de l'Opéra des Nations. **Le déficit opérationnel net est de Fr. 1 156 687.-.**

Avec ses recettes propres de **Fr. 16 717 000.-**, la Fondation du Grand Théâtre assure le financement de **27.11% de son budget** de la saison 2015/2016. Le Grand Théâtre assure lui-même entièrement la totalité des dépenses de production des spectacles qui s'élève à **Fr. 15 222 000.-** (ou 24.69% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 2.42% des frais fixes, dont ceux du Chœur et du Ballet.

LE BILAN ARTISTIQUE

Dans le cadre de sa programmation artistique, le Grand Théâtre a proposé **9 opéras, 3 ballets, 6 récitals et 2 spectacles**. 20 productions ont ainsi été à l'affiche pour animer 89 soirées et dimanches après-midi, ces dernières représentations étant particulièrement prisées par les familles. 11 représentations générales ont également été jouées devant public.

Le Grand Théâtre devait préparer une saison ponctuée par le déménagement, en milieu de saison immédiatement après son spectacle de fin d'année, de la Place de Neuve à sa scène provisoire de l'Opéra des Nations. La programmation a pris en compte ce passage d'une rive à l'autre et d'une scène richement dotée en moyens techniques vers un théâtre offrant une qualité acoustique de premier ordre, mais ne disposant pas de l'équipement scénographique auquel le public genevois est habitué. À l'image du voyage incarné par ce déménagement, les spectatrices et spectateurs ont été conviés au dépaysement, au cœur des montagnes suisses pour le spectacle d'ouverture *Guillaume Tell*, pour se porter ensuite à Cythère, à Troie ou encore à Carthage. La littérature, la poésie et la féerie ont été un autre fil conducteur. Le programme s'est également inscrit dans une ambition de continuité: celle du souci d'offrir aux spectateurs une saison marquée par une diversité de qualité.

Les opéras

La saison lyrique a débuté en septembre sur la scène de la place de Neuve avec l'ultime chef-d'œuvre de Gioacchino Rossini, *Guillaume Tell*. Injustement négligé de nos jours, cet opéra inspiré du Wilhelm Tell de Schiller a mis en vedette Jean-François Lapointe dans le rôle-titre. Quant à l'Orchestre de la Suisse Romande, il a été dirigé par Jesús López Cobos.

En octobre, le tragique des *Troyens* d'Hector Berlioz a côtoyé la comédie et la satire de *La Belle Hélène* de Jacques Offenbach, ramenant le spectateur au berceau du théâtre épique, où la tragédie ne pouvait exister sans son contrepoint comique. Le grand opéra de Berlioz a été proposé en deux parties – *La Prise de Troie* et *Les Troyens à Carthage* – lors de quatre soirées exceptionnelles avec le Royal Philharmonic Orchestra dirigé

par Charles Dutoit. Quant à l'opéra-bouffe d'Offenbach qui signe le retour au Grand Théâtre du metteur en scène suisse Robert Sandoz, il a été mis en musique par des musiciens de l'Orchestre de Chambre de Genève sous la baguette de Gérard Daguerre.

A *Midsummer Night's Dream* (*Le Songe d'une nuit d'été*), rencontre entre la plume féerique de Shakespeare et la sensibilité musicale de Benjamin Britten, a été présenté au Grand Théâtre en novembre dans une nouvelle production mise en scène par Katharina Thalbach, avec l'Orchestre de la Suisse Romande et la Maîtrise du Conservatoire populaire de musique de Genève.

Pour les fêtes de fin d'année, *Die Zauberflöte* (*La Flûte enchantée*) de Mozart a investi la scène de Neuve avec une production de l'Opéra de Bonn, avec Mandy Fredrich dans le rôle de la Reine de la nuit, et l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par le jeune chef Gergely Madaras. Cette production avait été prévue comme une création propre au Grand Théâtre, mais ce projet a été abandonné suite à un désaccord avec le metteur en scène Daniel Kramer. Le changement d'équipe de création n'a toutefois pas augmenté le coût de production.

Csilla Boross, Franco Vassallo, Pietro Spagnoli ou encore Ahlima Mhamdi accompagnés par l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Maestro Paolo Arrivabeni ont chanté au Victoria Hall en février 2016 pour une version de concert de *La forza del destino* de Verdi, l'histoire d'un amour mis en péril après que l'amant ait tué accidentellement le père de son amante.

En février 2016, l'Opéra des Nations, structure en bois au cadre plus intimiste prédestinée aux œuvres de la période baroque, a été inauguré pour son premier spectacle avec *Alcina* de Haendel, dont le rôle-titre fut interprété par Nicole Cabell. À cette occasion, l'Orchestre de la Suisse Romande a été dirigé par Leonardo García Alarcón.

Puis *Le Médecin malgré lui*, opéra-comique de Charles Gounod, combinant astucieusement l'humour farcesque de la pièce originale de Molière et une musique fort séduisante, a été présenté en avril 2016 sur la scène de l'Opéra des Nations. Rarement joué, cette perle du répertoire lyrique français a été mise en scène par Laurent Pelly, avec l'Orchestre de la Suisse Romande en fosse.

La saison lyrique s'est achevée en juin 2016 avec une nouvelle production de *Falstaff*, le chef-d'œuvre ultime et absolu de la maturité de Verdi, avec Franco Vassallo dans le rôle de Sir John Falstaff. Lukas Hemleb en a signé la mise en scène. Quant à l'Orchestre de la Suisse Romande, il a été dirigé par John Fiore.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi) Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

Les ballets

La saison chorégraphique s'est ouverte en novembre 2015 avec la reprise du *Casse-Noisettes* de Jeroen Verbruggen et des couturiers parisiens Livia Stoianova et Yassen Samouilov de la maison « on aura tout vu ». Ces derniers ont également signé les costumes des *Carmina Burana*, une nouvelle création chorégraphique mondiale sur des musiques de la cantate scénique de Carl Orff pour le Ballet du Grand Théâtre de Genève. Présentée en mai 2016 à l'Opéra des Nations, cette chorégraphie signée Claude Brumachon a été accompagnée par l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Kazuki Yamada et les chœurs du Grand Théâtre sous la direction d'Alan Woodbridge.

À côté de ces productions du Grand Théâtre, un spectacle de ballet invité s'est plus particulièrement adressé à un public jeune : *Street Dance Club*, dans une chorégraphie de Andrew Skeels, produit par le Théâtre de Suresnes Jean Vilar. Ce spectacle a remplacé un autre projet jeune public qui a dû être annulé pour des raisons organisationnelles : *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, sur des musiques de Niccolò Paganini, qui sera toutefois donné au cours de la saison 2016/2017.

Les récitals

Cette saison, le Grand Théâtre de Genève a eu à nouveau le bonheur d'accueillir en récital des vedettes internationales. Sur la scène de la place de Neuve se sont produits **Anna Caterina Antonacci** avec des mélodies de Duparc et Fauré ainsi qu'avec *La Voix humaine* de Francis Poulenc, puis **Bo Skovhus** avec *Die schöne Müllerin* de Franz Schubert. Sur la scène de l'Opéra des Nations, la soprano allemande **Diana Damrau** accompagnée par le harpiste français Xavier de Maistre ont inauguré le premier récital dans la nouvelle salle avec un programme centré sur Strauss, ainsi que Tchaïkovski, Liszt et Dvorák. **Susan Graham** a interprété des grandes pages de la littérature musicale européenne, dont des œuvres de Schumann, Fauré, Strauss, Grieg, Debussy, Poulenc, Tchaïkovski, Granados et Berlioz. **Sara Mingardo** a abordé des pages du romantisme allemand avec les *Zwei Gesänger* op. 91 de Brahms, les *Wesendonck-Lieder* de Wagner et les *Kindertotenlieder* de Mahler. Finalement, le baryton anglais **Simon Keenlyside**, qui avait fait ses débuts à Genève en 1993 en Papageno, a fait escale à Genève pour une soirée consacrée à Franz Schubert.

Autres spectacles

Les soirées du 31 octobre 2015 et du 1^{er} novembre 2015, le public genevois a eu l'occasion de s'initier aux raffinements de l'**Opéra de Pékin**, grâce à deux spectacles : *Les Femmes générales de la famille Yang* et *La Légende du serpent blanc*, occasions de découvrir ce genre théâtre-musical combinant le chant, la musique, la danse, le théâtre et les arts martiaux. Enfin, le **Chœur du Grand Théâtre**, en co-production avec la Fondation des Concerts de la Cathédrale et l'Orchestre de Chambre de Genève, a donné le 22 avril

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7103

2016 un concert exceptionnel consacré aux œuvres de Henry Purcell et Georg Friedrich Haendel, dans une Cathédrale de Genève affichant complet.

Activités diverses

Au cours de la saison 2015/2016, le Grand Théâtre a apporté à nouveau une contribution à plusieurs événements marquants de la vie culturelle genevoise.

Le week-end du 12 et 13 septembre 2015, lors des **Journées européennes du patrimoine**, le Grand Théâtre a reçu de nombreux visiteurs à la place de Neuve et à la Villa Rigot voisine de l'Opéra des Nations.

Le 7 février 2016, **l'Opéra des Nations a ouvert ses portes au public** qui a eu l'occasion de prendre connaissance de ce nouveau théâtre, à travers des visites guidées, des ateliers et surtout de nombreuses prestations artistiques qui ont été transmises en direct sur les ondes de RTS-Espace 2. Environ 5 000 visiteurs ont franchi les portes de l'ODN.

Le samedi 24 octobre 2015, lors de la **Journée portes ouvertes de l'ONU** à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des Nations Unies, le Ballet du Grand Théâtre a donné son spectacle *Glory* dans la grande salle de l'Assemblée du Palais des Nations, devant un public de 2 000 personnes. Le GTG a y tenu un stand d'information.

Les 15 et 16 avril, les ateliers du Grand Théâtre sis à la rue Sainte-Clotilde et la rue Michel-Simon ont ouvert leurs portes lors des **Journées européennes des métiers d'art**, pour des visites de découverte de l'art de produire des costumes et des décors.

Le Ballet du Grand Théâtre a à nouveau participé à la **Fête de la Danse** en ouvrant au public, le 12 mai 2016, une répétition avec orchestre du spectacle *Carmina Burana*, sur scène à l'Opéra des Nations, devant une salle comble.

Pour la **Fête de la musique 2016** le ballet *Casse-Noisette* et l'opéra *Alcina* ont été projetés le 17 juin sur un écran géant installé à la Place de Neuve, et le dimanche 19 juin, l'Opéra des Nations a été le lieu de prestations du ballet et du chœur du Grand Théâtre, avant que cette journée ne se termine par un concert du Big Band de la Suisse Romande. Cette journée a connu une affluence continue depuis la matinée.

Enfin, le 16 juin 2016, le Grand Théâtre a reçu dans le cadre de la répétition générale de *Falstaff* de Giuseppe Verdi la soirée du **Geneva Opera Pool**, destinée à la communauté internationale et diplomatique.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

Le Grand Théâtre a naturellement poursuivi son **programme pédagogique** permettant de faire connaître à des élèves entre 10 et 17 ans, dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Durant cette saison, 740 élèves ont assisté à une représentation scolaire du ballet *Street Dance Club*, dans la nouvelle salle de l'Opéra des Nations. 68 classes ont suivi des parcours pédagogiques de formation au chant, à la danse, à la mise en scène et à la scénographie. 374 élèves ont bénéficié de places en pré-location.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

Le Grand Théâtre déménage a l'Opéra des Nations

En janvier 2016, le Grand Théâtre a quitté la place de Neuve pour deux ans et demi et s'est installé provisoirement aux abords de la place des Nations, à la campagne Rigot, dans un bâtiment provisoire tout en bois, l'Opéra des Nations.

En effet, après avoir été détruit par un incendie en 1951, le Grand Théâtre a repris ses activités en décembre 1962. Après plus de 50 ans d'exploitation, il a dû être rénové. Le coût de ces travaux s'élève à **Fr. 62,7 millions**. Le crédit nécessaire a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014. L'Association des communes genevoises s'est associée au projet de la rénovation du Grand Théâtre en accordant, le 29 octobre 2014, un crédit d'investissement de **Fr. 3 millions** via son Fonds intercommunal. Le chantier a été ouvert en février 2016.

Cette rénovation entraîne la fermeture totale du bâtiment de la place de Neuve. Le Grand Théâtre a été amené à organiser deux saisons et demie hors les murs :

- a. Une demi-saison 2015/2016;
- b. la saison 2016/2017;
- c. la saison 2017/2018.

Pour ne pas interrompre ses activités, conserver son savoir-faire, ses abonnés et ses collaboratrices et collaborateurs, la Fondation du Grand Théâtre a examiné plusieurs scénarios pour trouver un lieu pour ses spectacles pendant cette période. Tant pour des raisons artistiques que financières, il a décidé de construire, à l'aide de fonds privés pour la majeure partie, une construction provisoire, l'Opéra des Nations.

Ce bâtiment est basé sur les éléments structurels du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, qui a été acquis en mars 2014 par la Fondation du Grand Théâtre, démonté à Paris entre juillet et décembre 2014, transporté à Genève pour être implanté sur la rive droite, dans la campagne Rigot à proximité des institutions internationales.

Pour l'adapter aux besoins d'un opéra, le Théâtre éphémère a été agrandi de 40%, pour

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

recevoir une fosse d'orchestre et une capacité d'accueil plus importante. L'Opéra des Nations repose sur 300 pieux en bois. Il mesure 80 mètres de long sur 35 de large et 19 de haut, pour un volume de 33 000 m³, et sa scène fait 25 mètres sur 19 mètres. Il dispose d'une jauge de 118 places. Son coût s'est élevé à **Fr. 13 millions**.

L'Opéra des Nations a été inauguré le 2 février 2016 en présence des autorités cantonales et municipales, des représentants de l'Association des communes genevoises et des organisations internationales. Le 7 février, des milliers de Genevois ont découvert le bâtiment lors d'une journée de portes ouvertes. Le 15 février, le rideau s'est levé pour le premier spectacle, *Alcina* de Haendel.

En trois semaines en janvier 2016, 200 collaboratrices et collaborateurs du Grand Théâtre ont déménagé de la Place de Neuve vers l'Opéra des Nations et 7 autres sites, dispersés sur toute la Ville, dans l'attente du retour en juin 2018. Ils ont pour cela vidé entièrement le bâtiment historique de ses équipements techniques, ateliers, bureaux, archives, décors, outils, loges et garde-robes. L'effort demandé aux employé-e-s a été considérable.

« Le bâtiment ne laisse aucun interstice aux considérations sceptiques. Il convainc par l'harmonie de ses volumes, par cet étonnant sentiment de proximité que chaque spectateur peut ressentir face à la scène et, surtout par ses indéniables atouts acoustiques, ronds et chaleureux. »

Rocco Zacheo, *Tribune de Genève*, 17 février 2016

« Édifié dans le temps record de onze mois, destiné à remplacer le Grand Théâtre de Genève fermé pour deux ans de travaux, l'Opéra des Nations est un succès. D'abord parce qu'on s'y sent bien. »

Julian Sykes, *L'Hebdo*, 25 février 2016

L'entrée du Canton dans le financement du Grand Théâtre de Genève

Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'État ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la **nouvelle loi cantonale sur la culture**. Cette déclaration, accompagnée d'un document intitulé «Priorités d'actions», engage le Canton à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention d'un million de francs en 2015, de deux millions en 2016 et de trois millions en 2017. Ces subventions doivent permettre au Grand Théâtre de faire face aux nombreux défis dans un contexte financier en constante tension, de renforcer la recherche de partenaires publics et privés et de développer l'acquisition de nouveaux publics.

Dans le suivi de cette déclaration politique, le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre ont préparé une convention de subventionnement pour les années 2015 à 2016 qui définit le cadre financier et organisationnel de la mise en œuvre des objectifs annoncés dans la déclaration conjointe précitée. Pour y parvenir, le Grand Théâtre a préparé une planification financière quadriennale pour les 4 saisons qui couvrent les années civiles de 2015 à 2018, une entreprise particulièrement difficile à mener en raison des nombreuses incertitudes liées au déroulement des deux saisons et demie hors les murs. Après de longues négociations avec le Canton et la Ville, le projet de convention a été modifié à plusieurs reprises. Le 8 juin 2016, une Convention de subventionnement 2015-2016 a été signée. Elle accorde **Fr. 500 000.-** pour 2015 et **Fr. 2 000 000.-** pour 2016. Le Grand Conseil a voté le projet de loi y relatif le 1^{er} septembre 2016. Une nouvelle convention pour les années 2017 et 2018 est en préparation, avec pour objectif un financement cantonal de **3 millions de francs annuels**. Parallèlement, le Canton, la Ville et l'Association des communs genevois ont entamé en 2016 des négociations sur l'avenir du Grand Théâtre dans le cadre des répartitions des tâches entre le Canton et la Ville.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

Le Conseil de Fondation renouvelé

Sur le plan institutionnel, la fin de la saison 2014/2015 a coïncidé avec la fin du mandat du Conseil de fondation, nommé il y a quatre ans en lien avec la législature du Conseil municipal et du Conseil administratif. C'est ainsi que le 3 septembre 2015 a eu lieu la séance d'installation du Conseil de Fondation renouvelé, avec l'entrée de 4 nouveaux membres. La Présidente et le Vice-président du Conseil ont été confirmés par le Conseil administratif dans leurs fonctions respectives.

La composition du Conseil de Fondation est la suivante:

Mme Lorella Bertani, *présidente*[°]
M. Guy-Olivier Segond, *vice-président*[°]
M. Pierre Conne, *secrétaire*[°]
M. Claude Demole[°]
M. Sami Kanaan (*Conseiller administratif*)[°]
M. Rémy Pagani (*Conseiller administratif*)[°]
M. Manuel Tornare[°]

M. Jean-Pierre Jacquemoud (nouveau)
M. Pierre Losio (nouveau)
Mme Danièle Magnin
Mme Françoise de Mestral
M. Albert Rodrik
M. Pascal Rubeli (nouveau)
Mme Salika Wenger (nouvelle)

[°] Membres du Bureau du Conseil de Fondation

Au cours de la saison 2015/2016, le Bureau du Conseil de Fondation s'est réuni 15 fois, et le Conseil a siégé à 13 reprises.

STATISTIQUES DES SPECTACLES

OPÉRAS

	Lieu	Nombre représen.	Maximum de places	Places occupées	Taux de remplissage
Guillaume Tell	GTG	6	8984	7496	83.44%
La Belle Héléne	GTG	8	11942	7339	61.46%
La Prise de Troie	GTG	2	2992	1415	47.29%
Les Troyens à Carthage	GTG	2	2990	1768	59.13%
A Midsummer Night's Dream	GTG	6	8971	6899	76.90%
Die Zauberflöte	GTG	12	17913	14816	82.71%
La Forza del destino	VH	3	4444	3984	89.65%
Alcina	ODN	8	8348	7361	88.18%
Le médecin malgré lui	ODN	7	7247	6109	84.30%
Falstaff	ODN	7	7696	6987	90.79%
Total opéras		61	81527	64174	78.72%

BALLETS

	Lieu	Nombre représen.	Maximum de places	Places occupées	Taux de remplissage
Casse-Noisette	GTG	6	8874	6696	75.46%
Carmina Burana	ODN	8	8796	8685	98.74%
Street Dance Club	ODN	5	5162	2290	44.36%
Total ballets		19	22832	17671	77.40%

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

RÉCITALS

	Lieu	Nombre représen.	Maximum de places	Places occupées	Taux de remplissage
Anna Caterina Antonacci	GTG	1	1494	989	66.20%
Bo Skovhus	GTG	1	1498	1217	81.24%
Diana Damrau	GTG	1	1037	694	66.92%
Susan Graham	ODN	1	1067	1048	98.22%
Sara Mingardo	ODN	1	1090	1084	99.45%
Simon Keenlyside	ODN	1	1071	1063	99.25%
Total récitals		6	7257	6095	83.99%

SPECTACLES

	Lieu	Nombre représen.	Maximum de places	Places occupées	Taux de remplissage
Chœur/OCG Haendel-Purcell	CAT	1	583	361	61.92%
Opéra de Pékin	GTG	2	2988	1183	39.59%
Total spectacles		3	3 571	1 544	43.23%
Total général		89	115 187	89 484	77.69%

STATISTIQUES DU PERSONNEL

PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION :
122 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 98.20)

Direction générale (1)

Directeur général*

Secrétariat général (1)

Secrétaire général*

Artistique (119)

Dramaturge et conseiller artistique

Jeune Troupe (5)

Solistes

Chœur (45)

Chef des chœurs

Assistant du chef des chœurs

Pianiste répétiteur

Choristes (42)

Ballet (31)

Directeur du ballet

Adjoint du directeur du ballet

Coordinatrice administrative

Maîtres de ballet (2)

Pianiste

Directeur technique du ballet

Régisseur lumières

Régisseur plateau 80%

Danseur-euse-s (22)

Production artistique (6)

Responsable de production artistique

Ass. à la prod. artistique et resp. figuration

Pianistes, chef de chant (2)

Régisseuse générale

Régisseur de scène

Marketing et communication (31)

Resp. marketing et communication 80%

Adjoint et Responsable Presse

Responsable éditions et création visuelle

Concepteur communication web

Chargée du mécénat et des partenariats

Personnel d'accueil (26)

Technique (1)

Directeur technique*

* Membre du Comité de direction

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

**PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE
(FONCTIONNAIRES/AUXILIAIRES FIXES):
186 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 170.15)**

Direction générale (1)

Adjointe administrative

Artistique (6)

Production artistique (1)

Responsable ressources musicales 80%

Marketing et communication (4)

Assistante administrative

Assistante presse et communication

Chargé du public jeune

Archiviste 80%

Accueil du public (1)

Responsable de l'accueil des publics

Technique (157)

Ingénieur bâtiment et sécurité

Chargée de production technique 80%

Responsable d'entretien

Menuisier de plateau et chargé de l'entretien

Responsable logistique

Chauffeur / Collaborateur administratif

Adjointe administrative

Technicienne production vidéo 50%

Bureau d'étude (6)

Ingénieur bureau d'étude 90%

Chargé d'étude des productions

Assistant 40%

Dessinateurs (3)

Service intérieur (6)

Huissier responsable

Huissier-ère-s (3)

Huissier 40%

Coursier

Technique de scène (3)

Adjoint directeur technique (scène)

Chefs de plateau (2)

Machinerie (25)

Chef de service

Sous-chefs (4)

Brigadiers (3)

Sous-brigadiers (3)

Machinistes (9)

Machiniste 60%

Machinistes-cintriers (2)

Machiniste-cintrier 80%

Machiniste-cintrier 60%

Son et Vidéo (4)

Chef du service

Sous-chef

Techniciens (2)

Eclairage (16)

Chef du service

Sous-chefs (2)

Sous-chef opér. lumières et inform. de scène

Coordinateur de production

Techniciens éclairagistes (3)

Technicien éclairagiste 60%

Techniciens éclairagistes 80% (2)

Electricien

Opérateurs lumière et infor. de scène (3)

Responsable entretien électrique

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7113

Habillage (14)

Cheffe du service

Sous-cheffe 60%

Responsable costumes Ballet/Habilleuse 70%

Habilleuses (2)

Habilleuse 90%

Habilleur-euse-s 80% (4)

Habilleuses 60% (2)

Habilleuses 70%

Habilleuses 50%

Électromécanique (6)

Chef du service

Sous-chef

Électromécaniciens (4)

Perruques et maquillage (5)

Cheffe du service

Sous-cheffe

Perruquières (3)

Accessoires (10)

Chef du service

Sous-chef

Accessoiristes (5)

Accessoiristes 50% (2)

Accessoiriste 70%

Ateliers décors (30)

Chef des ateliers décors

Assistant 60%

Magasinières (3)

Menuiserie (8)

Chef du service

Sous-chef

Menuisiers (5)

Menuisier 80%

Serrurerie (5)

Contremaître

Serruriers (4)

Tapiserie Décoration (7)

Chef du service

Sous-chef 80%

Tapissiers décorateurs (2)

Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2)

Tapissière décoratrice 50%

Peinture et décoration (6)

Chef de service

Sous-chef 80%

Peintres (4)

Ateliers costumes (24)

Cheffe des ateliers costumes

Assistant-e-s (2)

Couture (15)

Chef de service

Costumière

Costumière 70%

Tailleur

Tailleur 80%

Couturier-ère-s (2)

Couturière 90%

Couturière 80% Couturière 75%

Couturières 70% (2)

Couturière 60%

Couturières 50% (2)

Décoration Costumes (3)

Responsable décoration costumes 80%

Décoratrice 80%

Décoratrice 60%

Cuir (3)

Chef de service

Cordonnière 80%

Cordonnière 60%

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

Secrétariat général (22)

Secrétaire 80%

Finances (6)

Chef du service*

Comptable

Comptable 80%

Comptables 70% (3)

Ressources Humaines (5)

Responsable RH - Juriste*

Assistante

Gestionnaire

Gestionnaire 90%

Gestionnaire 60%

Informatique (3)

Chef du service

Administrateurs informatique et télécoms (2)

Billetterie (3)

Responsable billetterie et dév. commerciale

Adjointe

Collaboratrice billetterie

Restauration (4)

Chef du service

Cuisinier

Collaborateur-trice-s restauration (2)

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs fixes sous contrat fondation a ainsi été stable et même en réduction (122 collaborateur-trice-s contre 126 pour la saison précédente) et il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (186 collaborateur-trice-s contre 188 la saison précédente).

*Membre du Comité de direction

**APPRENANT-E-S, STAGIAIRES,
OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI:
70 COLLABORATEURS-TRICES**

Apprenti-e-s (5)

CFC Graphiste (1) (*CFC obtenu*)
CFC Technisceniste (1) (*CFC obtenu*)
CFC Employé-e de commerce (1) (*CFC obtenu*)
CFC Cordonnier-ère (1) (*CFC obtenu*)
CFC Peintre en décors de théâtre (1)

Stagiaires (62)

Stage découverte (55)
Stage formation (4)
Stage d'observation (3)

Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (3)

Mesure de reclassement professionnel AI (1)
Mesure de réinsertion professionnelle AI (1)
Service civil (1)

**PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION:
145 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

**PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION:
324 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **847 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2015-2016.

À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres. Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

La saison 2015/2016 se termine avec un déficit de Fr. 1 437 391.- incluant Fr. 280 704.- d'amortissements liés à l'investissement « Opéra des Nations ». Le déficit opérationnel net est donc de **Fr. 1 156 687.-**

En addition au chantier de l'Opéra des Nations inauguré le 5 février 2016, aux déménagements et aménagements des nouveaux locaux accueillant le personnel pendant les saisons hors les murs suite au lancement des travaux de rénovation du bâtiment de la Place de Neuve en janvier 2016, le Grand Théâtre a également mis en place un nouveau système de billetterie électronique. Ce dernier devrait permettre au Grand Théâtre d'aborder à la fois les saisons hors les murs et préparer l'ère du tout numérique avec les outils nécessaires. Il permettra également une meilleure visibilité et interactivité avec le public.

RESULTAT

La bonne maîtrise des coûts durant la saison 2015/2016, moins Fr. 870 000.- (-2,8%) vs budget en dépit des coûts liés au déménagements/aménagements des nouveaux locaux (en complément aux coûts induits financés par la Ville de Genève), a permis de maintenir les charges du Grand Théâtre au même niveau que la saison précédente.

A noter également que les charges de fonctionnement, à périmètre égal, ont baissé de plus de 5% d'une année à l'autre.

Du côté des produits : Les résultats en baisse de près de 2 millions (Fr. 1 962 000.- ou -18,4%) de la Billetterie pour cette saison de déménagement de la Place de Neuve à la Place des Nations, et de plus de 1 million du Mécénat & Sponsoring d'une année à l'autre ont été partiellement compensés par l'enregistrement des subventions cantonales de Fr. 1 250 000.- (Fr. 500 000 pour 2015 et Fr. 750 000.- pour janvier à juin 2016). Le total des revenus, hors impact Opéra des Nations, est ainsi limité à - Fr. 1 346 000.- d'une année à l'autre.

La saison se termine avec un déficit de Fr. 1 437 391.- qui sera amorti par l'utilisation de Fr. 1 500 000.- provenant du Fonds de Solidarité et attribués au Fonds de réserve. Le capital de l'organisation se compose du Fonds de réserve (« Capital libre » selon Swiss GAAP RPC 21) et

termine ainsi la saison à Fr. 422 495.-, +17% d'une année à l'autre.

CHARGES

Charges de personnel [30]

Salaires & Traitements [301]

Les économies budgétaires réalisées sur ce poste de plus de Fr. 267 000 et de Fr. 45 000 vs année précédente sont essentiellement liées à l'utilisation plus parcimonieuse du personnel de salle représentant -Fr. 210 000 vs budget et -94 000 vs année précédente.

Personnel artistique [302]

L'ensemble des différents types de rémunération du Personnel artistique de spectacle totalise Fr. 6 496 000 (Rubriques [3025] avec Fr. 4 529 000.-, [3182] Fr. 1 621 000.- et [3188] pour les Droits & Royalties de Fr. 346 000.-) et termine avec un écart budgétaire positif de Fr. 215 000 ou -3,2%. Globalement, l'ensemble de ces rémunérations a augmenté de Fr. 252 000.- ou 4% par rapport à la saison 14-15.

Les autres rubriques de charges de personnel sont en ligne avec le budget.

Biens services et marchandises [31]

Bien qu'en diminution comparée à la saison précédente (- Fr. 351 000.-) cette rubrique présente un dépassement budgétaire de Fr. 1 423 000.-

Toutefois, il est à noter qu'après élimination des rubriques [3182] (Honoraires et Prestations artistiques) et les Royalties de la rubrique [3188] (cf. point [302] ci-dessus), la rubrique Biens services et marchandises présente en réalité une économie budgétaire de Fr. 546 000.-

À noter également que la rubrique [31] englobe des coûts à hauteur de Fr. 541 000.- liés aux déménagements & aménagements des locaux utilisés pendant la période hors les murs du GTG.

Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipements [3111]

La baisse de Fr. 340 000.- d'une année à l'autre de cette nature s'explique en partie par le changement des normes comptables impliquant d'immobiliser les acquisitions supérieures à Fr. 10 000 utilisables sur plusieurs saisons.

Défraiements, Frais Voyages & Hébergements Pers. invités. [3171]

Ce poste budgétaire est lié aux coûts de déplacement et d'hébergement des chanteurs, musiciens et équipes de production invités. Le détail de ce poste en augmentation de Fr. 45 000 d'une année à l'autre se décompose de la manière suivante :

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

PRODUCTIONS

Guillaume Tell	Fr. 67 357	8%
La Belle Hélène et Les Troyens	Fr. 223 504	28%
Songes d'une nuit d'été	Fr. 75 356	9%
La flûte enchantée	Fr. 113 626	1%
La Forza del destino	Fr. 5 943	3%
Alcina	Fr. 43 827	5%
Le Médecin malgré lui	Fr. 38 239	5%
Falstaff	Fr. 76 628	10%
Street dance & Concert Ravel (Enfants)	Fr. 21 024	3%
Ballets I & II	Fr. 42 444	5%
Ballets invités	Fr. 38 778	5%
Récitals	Fr. 12 170	2%
Divers	Fr. 39 767	5%
	Fr. 798 663	100%

PRODUITS

Produits de la Billetterie [4340] [4341] [4342]

La Billetterie termine cette première saison partiellement hors les murs à Fr. 8 687 000.-, en baisse de 18% vs la saison précédente et en deçà du budget de Fr. 11 320 000.- (-12%). L'écart budgétaire négatif provient essentiellement des abonnements, -Fr. 1 326 000.-, alors que les billets enregistre un écart budgétaire positif de Fr. 218 000.-. Les abonnements de la saison représentent Fr. 4 057 000.-, en baisse de Fr. 744 000.- (-15%) vs la saison précédente.

Ventes/locations Productions, Produits Coproduction [4355]

Cette rubrique est stable d'une année à l'autre et termine à Fr. 131 000.- vs Fr. 128 000.- en 14-15, mais enregistre un déficit budgétaire de Fr. 269 000.-. Les produits de locations se montent à Fr. 45 000.- (2 locations du *Houston Grand Opera*) et les produits de Coproductions à Fr. 86 000.- représentant la quote-part de l'OSR sur la production *La Forza del destino* présentée au Victoria Hall.

Subventions Ville de Genève, ACG et Canton de Genève [4620]

Depuis la saison 2012/2013 la subvention de la Ville de Genève intègre l'ensemble des différents éléments des saisons antérieures en un seul montant, y compris la garantie de déficit. Elles sont versées en 2 fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier. La subvention Ville de Genève pour l'année civile 2015 de Fr. 10'666'819.- a été reconduite pour l'année civile 2016 sans indexation. La subvention des ACG de Fr. 2'500'000.- a également été reconduite pour le même montant.

La convention de subventionnement tripartite Canton GE, Ville GE et FTGT a été signée le 8 juin 2016. Elle attribue au Grand Théâtre une subvention de Fr. 500 000.- pour l'année 2015 et Fr. 2 000 000.- pour 2016. Le 1^{er} septembre 2016, le Grand Conseil a libéré ces subventions dans le cadre du vote du projet de loi PL 11605 sur le subventionnement du Grand Théâtre. Fr. 1 250 000.- ont été attribués à la saison 2015/2016, et Fr. 1 250 000.- seront affectés au budget de la saison 2016/2017.

Autres subventions et Allocations [469]

Cette rubrique termine l'année à plus de 3 millions (Fr. 3 023 000.-) – Fr. 623 000.- vs budget et – Fr. 1 059 000.- vs saison précédente. À noter que la contribution du DIP (Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de l'Etat de Genève) de Fr. 120 000.- annuel est dès la saison 15-16 intégrée dans la subvention cantonale. La Fondation Leenaards, la Fondation NEVA et Carigest n'ont pas renouvelé leurs contributions cette saison.

Il est à mentionner que les contreparties demandées par les sponsors sont toujours plus importantes et diminuent ainsi les « marges » sur leurs contributions.

7120

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Conseil de fondation du
Grand Théâtre de Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels 2015/2016

(période du 01.07.2015 au 30.06.2016)

le 25 novembre 2016
12662/21507761/21-3

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7121



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2016. Ces comptes annuels ont fait l'objet d'un contrôle ordinaire, ceux de l'exercice précédent d'un contrôle restreint.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 30 juin 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, dont la responsabilité incombe au Conseil de fondation, n'était pas documenté à ce jour sur tous les points essentiels.

En conséquence, le système de contrôle interne n'a pas pu être formellement validé, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 25 novembre 2016

BDO SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nigel Le Masurier'.

Nigel Le Masurier

Expert-réviseur agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadia Quévit'.

Nadia Quévit

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexes
Comptes annuels

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7123



BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2016
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Actif	Notes	30.06.2016	30.06.2015
		CHF	CHF
<u>Actif circulant</u>			
Liquidités	2d, 5	2'847'826	6'289'484
<u>Liquidités - Fonds de solidarité et Fonds de réserve</u>			
Banques - Fonds de solidarité	2d, 5	182'630	1'678'894
Banques - Fonds de réserve		54'845	55'837
		237'475	1'734'731
<u>Titres</u>			
Titres - Fonds de solidarité	2e, 5	376'672	349'760
Titres - Fonds de réserve		268'380	221'414
Titres - Fonds libres		5'911	5'861
		650'963	577'035
Créances résultant de prestations de services	2f, 6	761'742	805'990
Autres créances à court terme		10'260	31'936
Stocks	2g	37'562	42'658
<u>Comptes de régularisation actifs</u>			
Frais sur spectacles futurs	7 2h	729'839	921'813
Autres comptes de régularisation actifs		1'715'907	615'642
		2'445'746	1'537'455
Total Actif circulant		6'991'574	11'019'289
<u>Actif immobilisé</u>			
Immobilisations financières	2i, 10	243'496	121'811
Immobilisations corporelles	2j, 2l, 9		
- Construction et installations		11'283'124	-
- Matériel de scène		38'881	-
- Mobilier et matériel informatique		49'492	-
- Immobilisations en cours de construction		-	5'025'410
Immobilisations incorporelles	2k, 2l, 9	83'376	-
Total Actif immobilisé		11'698'368	5'147'221
Total Actif		18'689'942	16'166'510

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre



BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2016
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Passif	Notes	30.06.2016 CHF	30.06.2015 CHF
<u>Engagements à court terme</u>			
Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services	2m, 11	2'663'240	766'106
Autres dettes à court terme		356'411	256'604
Comptes de régularisation passifs	12		
Abonnements et produits sur saisons futures	2n	4'101'103	3'890'866
Autres comptes de régularisation passifs		767'433	801'741
		4'868'536	4'692'607
Provisions	2o, 13	751'990	736'241
Total Engagements à court terme		8'640'177	6'451'558
<u>Capital des fonds affectés</u>			
Fonds d'investissement - Opéra des Nations	2p, 15a	8'660'309	7'004'386
Fonds de solidarité	15b	966'961	2'350'679
Total du capital des fonds affectés		9'627'270	9'355'065
<u>Capital de l'organisation</u>			
Fonds de réserve (Capital libre selon Swiss GAAP RPC 21)		1'859'887	184'242
Résultat de l'exercice	=	1'437'392	175'645
Total Capital de l'organisation		422'495	359'887
Total Passif		18'689'942	16'166'510

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7125



COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2016
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Notes	01.07.2015 30.06.2016 CHF	01.07.2014 30.06.2015 CHF
<u>Produits d'exploitation</u>	2q		
Recettes brutes des spectacles	16a	8'687'856	10'650'322
Autres recettes d'exploitation	16b	3'421'001	3'293'434
Apports extérieurs	17a	2'285'578	3'162'335
Subvention Ville de Genève	17b	10'666'800	10'666'819
Subvention Fonds équipement communal	17b	2'500'000	2'500'000
Subventions Ville de Genève spécifiques	17b	40'059	35'560
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)	2r, 17b, 21a	3'184'534	3'184'534
Subvention du Canton de Genève	17b	1'250'000	-
Total Produits d'exploitation		32'035'928	33'493'004
 <u>Charges d'exploitation</u>			
Charges de personnel	18	19'790'996	19'089'922
Frais de promotion	18	1'212'572	1'162'097
Locations immobilières	18	1'161'239	1'043'507
Frais généraux & frais divers	18	7'922'293	8'797'190
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève	2r, 21a	3'184'534	3'184'534
Total Charges d'exploitation		33'271'634	33'277'250
 Résultat d'exploitation avant amortissements	-	- 1'235'806	215'754
Amortissements immobilisations corporelles			
- Construction et installations Opéra des Nations	21, 9	2'445'781	-
- Autres immobilisations corporelles	21, 9	5'416	-
Dissolution fonds d'investissement Opéra des Nations	2p, 15a	2'165'077	-
Amortissements immobilisations incorporelles	21, 9	-	-
		- 286'120	-
 Résultat d'exploitation		- 1'521'926	215'754
 Résultat financier	19	17'464	- 40'140
 Résultat exceptionnel	20	67'070	31
 RESULTAT ANNUEL (avant allocation au Fonds de réserve (Capital libre))		- 1'437'392	175'645
 Résultat annuel à allouer au Fonds de réserve (Capital libre)		- 1'437'392	175'645

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre



TABLEAU DE FLUX DE TRESORIE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2016
(Premier exercice présenté selon les Swiss GAAP RPC : le comparatif n'a pas été retraité)

		01.07.2015
		30.06.2016
		CHF
Résultat annuel (avant allocation au Fonds de réserve (Capital libre))	-	1'437'392
./. Dissolution Fonds d'investissement - Opéra des Nations	-	2'165'077
./. Amortissements		2'451'197
Diminution/(augmentation) des liquidités Fonds de solidarité et Fonds de réserve (Note 2d)		1'497'256
Diminution/(augmentation) des titres Fonds de solidarité et Fonds de réserve	-	73'928
Diminution/(augmentation) des créances résultant de prestations de services		44'248
Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme		21'676
Diminution/(augmentation) des stocks		5'096
Diminution/(augmentation) des comptes de régularisation actif	-	908'290
(Diminution)/augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations		1'897'134
(Diminution)/augmentation des autres dettes à court terme		99'807
(Diminution)/augmentation des comptes de régularisation passif		175'929
(Diminution)/augmentation des provisions		15'749
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	-	1'623'405
Investissement en immobilisations corporelles	-	8'797'284
Investissement en immobilisations incorporelles	-	83'376
Investissement en immobilisations financières	-	121'685
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-	9'002'345
Encaissements Fonds d'investissement - Opéra des Nations		3'821'000
Encaissements Fonds de solidarité		117'002
Décaissements Fonds de solidarité	-	720
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-	3'937'282
Variation des liquidités	-	3'441'658
Liquidités au début de l'exercice		6'289'484
Liquidités à la fin de l'exercice		2'847'826
Variation des liquidités sur l'exercice	-	3'441'658

Opérations d'investissement et de financement sans incidence sur la liquidité :

- Transfert de CHF 1'500'000 du Fonds de solidarité au Fonds de réserve (Capital libre) - Note 15b

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7127

TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2016
 (avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)



	Capital de l'organisation		Capital des fonds affectés			
	Fonds de réserve (Capital libre)	Résultat de l'exercice	Total	Fonds de solidarité	Fonds d'investissement	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
SITUATION AU 01.07.2014 selon Code des Obligations	24'613	159'629	184'242	2'281'439	200'000	2'481'439
Affectation du résultat	159'629	-159'629	-	-	-	-
Résultat annuel selon Code des Obligations	-	175'645	175'645	-	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	911'130	6'804'386	6'695'516
Utilisation des fonds	-	-	-	-21'890	-	-21'890
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 30.06.2015 selon Code des Obligations	184'242	175'645	359'887	2'350'679	7'004'386	9'355'065
SITUATION AU 01.07.2015 selon Code des Obligations	184'242	175'645	359'887	2'350'679	7'004'386	9'355'065
Affectation du résultat	175'645	-175'645	-	-	-	-
Résultat annuel selon Swiss GAAP RPC	-	-	-	-	-	-
Transfert du Fonds de solidarité (Note 15b)	1'500'000	-1'437'392	-1'437'392	-1'500'000	382'1000	3'938'002
Allocation aux fonds	-	-	-	117'002	-	-720
Utilisation des fonds	-	-	-	-720	-	-2'165'077
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-2'165'077	-
SITUATION AU 30.06.2016 selon Swiss GAAP RPC	1'859'887	-1'437'392	422'496	966'961	8'660'309	9'627'270

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7129

GRAND THEATRE DE GENEVE

Comptes Définitifs
2015/2016

BCF 25.11.2016
CF 25.11.2016

Numéro	Désignation	Comptes 2014/2015	Budget 2015/2016	Comptes 2015/2016	Ecart B 15/16	Ecart C 14/15
3092	Formation	-3'377	5'000	-12'436	7'436	9'059
31	BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	-12'137'067	10'363'568	-11'786'208	1'422'640	-350'859
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-1'041'552	982'348	-992'559	10'211	-48'993
3100	Fournitures de bureau	-45'917	48'000	-41'566	-6'434	-4'351
3101	Frais d'impression	-53'453	50'000	-52'687	2'687	-766
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	-5'159	5'000	-5'372	372	212
3103	Publicité, impression, matériel	-389'840	407'965	-307'395	-100'570	-82'446
3104	Frais d'annonces et emplacements publicitaires	-547'183	471'383	-585'540	114'157	38'357
311	Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'équip	-849'214	545'000	-564'469	19'469	-284'745
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmets	-737'242	350'000	-396'962	46'962	-340'280
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	0	0	0	0	0
3114	Acquisition d'équipements informatiques	-111'972	190'000	-167'506	-22'494	55'534
3117	Acquisitions Eqmets spécifiques de spectacles	0	5'000	0	-5'000	0
312	Eau, Energie, Combustible	-32'104	59'000	-28'183	-30'817	-3'921
313	Achat de fournitures et marchandises	-2'883'628	2'610'000	-2'543'430	-66'570	-340'198
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	-312'505	150'000	-510'373	360'373	197'868
3135	Achats/Location Production, Coproduction	-315'153	175'000	-159'837	-15'164	-155'317
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	-1'649'146	1'700'000	-1'407'662	-292'338	-241'484
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	-473'031	375'000	-403'298	28'298	-69'733
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	-2'275	10'000	0	-10'000	-2'275
3139	Frais Transport & Douane s/Achats	-131'519	200'000	-62'261	-137'739	-69'257
314	Entretien des immeubles par des tiers	-346'002	260'000	-363'538	103'538	17'537
315	Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	-144'415	152'000	-145'687	-6'313	1'272
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqmets	-45'892	50'000	-55'455	5'455	9'564
3154	Entr.Maint.Nett. Eqmets Informatiques & Photocop.	-14'077	12'000	-4'063	-7'937	-10'014
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	-52'302	55'000	-37'453	-17'547	-14'848
3157	Entr.Maint.Nett Eqmets spécifiques de spectacles	-32'145	35'000	-48'715	13'715	16'570
316	Loyer, fermage, et redevance d'utilisation	-1'344'587	1'484'000	-1'506'089	22'089	161'502
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	-1'043'507	1'057'000	-1'161'239	104'239	117'731
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmets	-6'841	25'000	-3'204	-2'1796	-3'636
3163	Location Véhicules motorisés	-1'295	20'000	-34'946	14'946	33'651
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopieurs	-188'878	237'000	-172'938	-64'062	-15'939
3165	Location Equipements et matériel plateau	-77'678	125'000	-89'312	-35'688	11'634
3167	Location Instruments de musique	-26'388	20'000	-44'449	24'449	18'061
317	Dédommagements	-1'442'342	1'573'000	-1'638'690	65'690	196'349
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmets Pers.Interne	-462'747	650'000	-621'289	-28'711	158'541
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmets Pers.Invité	-753'692	750'000	-798'663	48'663	44'971
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	-61'545	51'000	-69'601	18'601	8'055

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

Comptes Définitifs
2015/2016BCF 25.11.2016
CF 25.11.2016

Numéro	Désignation	Comptes 2014/2015	Budget 2015/2016	Comptes 2015/2016	Ecart B 15/16	Ecart C 14/15
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	-164'357	112'000	-149'138	37'138	-15219
3179	Consommation interne	0	10'000	0	-10'000	0
318	Honoraires et prestations de services	-3'947'575	2'660'220	-3'955'062	1'294'842	7'487
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	-130'820	130'000	-195'816	65'816	64'996
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	-80'795	95'000	-98'391	3'391	17'596
3181	Honoraires de Publications	-331'581	226'200	-244'123	17'923	-87'459
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	-1'717'918	974'000	-1'620'699	646'699	-97'219
3183	Prestations Médicales	-75'275	75'220	-63'976	-11'245	-11'300
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	-381'265	190'000	-426'239	236'239	44'973
3184	Frais de communication	-120'288	172'000	-115'543	-56'457	-4'745
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	-419'546	380'000	-460'427	80'427	40'881
3186	Primes d'assurances	-64'466	85'500	-59'084	-26'416	-5'382
3187	Frais bancaires et de recouvrement	-89'264	82'000	-78'869	-3'131	-10'395
3188	Droits d'Auteurs	-528'610	250'300	-592'096	341'796	63'486
3189	Redevances, Taxes & Impôts	-7'747	0	199	-199	-7'946
319	Frais divers	-105'649	38'000	-48'502	10'502	-57'147
3190	Pertes de Changes	-103'088	0	-22'162	22'162	-80'926
3196	Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	-2'561	38'000	-26'340	-11'660	23'779
33	AMORTISSEMENTS	-77'927	10'000	-2'465'979	2'455'979	2'388'051
330	Patrimoine financier	12'820	10'000	-14'782	4'782	27'602
3300	Pertes s/ débiteurs	12'820	10'000	-14'782	4'782	27'602
331	Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	-90'747	0	-2'451'197	2'451'197	2'360'449
3310	Pertes s/ placements	-393	0	0	0	-393
3315	Amortissements Immobilisations Corporelles	-90'354	0	-2'451'197	2'451'197	2'360'842
39	IMPUTATIONS INTERNES	-3'184'534	3'184'534	-3'184'534	0	0
396	VGE charges - Location d'immeubles	-3'184'534	3'184'534	-3'184'534	0	0
4	REVENUS	33'540'809	33'726'603	34'359'316	632'713	818'507
42	REVENUS DES BIENS	47'774	2'000	91'341	89'341	43'567
420	Avoirs à vue	793	2'000	-31	-2'031	-825
4200	Produits des Intérêts	793	2'000	-31	-2'031	-825
421	Créances	0	0	47'016	47'016	47'016
429	Autres Revenus	46'981	0	44'357	44'357	-2'624
4290	Gains de Changes	46'981	0	44'357	44'357	-2'624
43	REVENUS DIVERS	13'023'827	12'727'000	13'603'787	876'787	579'960
434	Redevances d'utilisation et prestations de service	12'385'377	11'933'000	10'630'219	-1'302'781	-1'755'157
4340	Produits de la Billetterie, Abonnements	4'801'237	5'383'400	4'057'268	-1'326'132	-743'969
4341	Produits de la Billetterie, Entrées	5'802'938	4'404'600	4'622'748	218'148	-1'180'190
4342	Produits de la Billetterie, Taxes	46'146	32'000	7'840	-24'160	211'158'307

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

7131

GRAND THEATRE DE GENEVE

Comptes Définitifs
2015/2016

BCF 25.11.2016
CF 25.11.2016

Numéro	Désignation	Comptes 2014/2015	Budget 2015/2016	Comptes 2015/2016	Ecart B 15/16	Ecart C 14/15
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	388'258	800'000	753'901	-46'099	365'643
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	137'925	168'000	138'218	-29'782	294
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	91'799	120'000	73'121	-46'879	-18'679
4347	Produits de la Publicité	294'248	325'000	362'870	37'870	68'622
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	822'825	700'000	614'254	-85'746	-208'571
	435 Ventes de marchandises	386'433	645'000	322'581	-322'419	-63'852
4351	Ventes des programmes	255'908	240'000	190'925	-49'075	-64'983
4355	Ventes/locations Production, Produits Coproduction	128'056	400'000	130'839	-269'161	2'783
4356	Ventes d'Articles Divers	2'470	5'000	817	-4'183	-1'652
	436 Dédommagements de tiers	223'146	124'000	383'243	259'243	160'097
4361	Frais Refacturés	97'199	0	156'794	156'794	59'595
4362	Remboursement de Frais du Personnel	25'821	24'000	26'391	2'391	570
4366	Remboursement des Assurances Sociales	93'926	100'000	200'058	100'058	106'132
4367	Remboursement d'Assurances de Choses	6'199	0	0	0	-6'199
	439 Autres contributions	28'871	25'000	2'267'743	2'242'743	2'238'872
	46 SUBVENTIONS & ALLOCATIONS	17'284'673	17'813'069	17'479'654	-333'415	194'981
	461 Cantons	0	1'000'000	1'250'000	250'000	1'250'000
4610	Subventions Cantonales non Affectées	0	1'000'000	1'250'000	250'000	1'250'000
	462 Communes	13'202'379	13'166'819	13'206'859	40'040	4'480
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	10'666'819	10'666'819	10'666'800	-19	-19
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	35'560	0	40'059	40'059	4'499
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0	0
	469 Autres subventions et Allocations	4'082'294	3'646'250	3'022'795	-623'455	-1'059'499
4690	Produits de Mécénat	650'000	430'000	150'000	-280'000	-500'000
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1'287'735	1'021'250	852'217	-169'033	-435'518
4692	Soutien Cercle	1'899'560	1'930'000	1'830'000	-100'000	-69'560
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	245'000	265'000	190'578	-74'422	-54'422
	49 IMPUTATIONS INTERNES	3'184'534	3'184'534	3'184'534	0	0
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'184'534	3'184'534	3'184'534	0	0

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2015-2016 du Grand Théâtre

COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2015/2016)			
DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville			
Personnel municipal permanent - Personnel administratif et technique	22.659	Ville de Genève par son propre budget - Charges de personnel municipal permanent et régulières, administratif, technique et autres dépenses municipales	25.861
Autres dépenses municipales - Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes - Mise à disposition de locaux gratuits	3.202	Ville de Genève par sa subvention en nature	3.185
Subventions relatives à des prestations en nature - Personnel fondation permanent et supplémentaire : - Exploitation (technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	11.991	Ville de Genève par sa subvention en espèces - Subvention d'exploitation et services lyriques, autres	10.667
Frais généraux d'administration et d'exploitation & Amortissements : - Bureau, entretien, nettoyage, publicité générale, locations, buvette, etc.	5.588	Canton de Genève par sa subvention en espèces - Subvention d'exploitation et services lyriques, autres	1.250
Depenses de production (spectacles) :	15.222	Fonds intercommunal par sa subvention en espèces	2.500
- cochers d'artistes	1.803	Ville de Genève subventions en nature & extraordinaire	42
- personnel de plateau, personnel lors et restaurant	2.198	Fondation du GTG par ses recettes propres :	16.717
- actions, costumes, ateliers, d'arts (bourses), déplacement de artistes, grands chapeaux, maillots supplémentaires, publicite, box, buvette, etc)	2.321	Frais variables	10.708
	8.507	- recettes des spectacles	7.198
		- autres recettes (locations, coproductions, divers) & Dissolution subventions invest.	4.428
		- mécénat et sponsoring	3.068
		- Résultat (excédent)	2.837
		TOTAL	61.658
			100,0%
Budget de la Fondation du GTG			
		Budget de la Fondation du GTG	27.11%
			17,2%
			4,62%
			4,28%
			2,33%

Avec son financement global de 39.754 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 64,47% des dépenses totales (61.658 KCHF), la Fondation du GTG avec ses recettes propres (16.717 KCHF), la couverture de 27,11% des dépenses totales (61.658 KCHF), le Canton avec sa subvention (1.250 KCHF), la couverture de 2,03% des dépenses totales (61.658 KCHF) et le Fonds intercommunal avec sa subvention (2.500 KCHF), la couverture de 4,05% des dépenses totales (61.658 KCHF). La Fondation fait ressortir un résultat de l'exercice négatif de (-1.437 KCHF), représentant 2,33% des dépenses totales.

La Fondation du GTG avec ses recettes propres (16.717 KCHF ou 27,11%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable: 24,69% ou 15.222 KCHF) et 2,42% des frais (46.436 KCHF ou 75,33%)

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (71 oui et 2 abstentions).

11. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 500 000 francs, soit:

- un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 4^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale;
- un crédit de 100 000 francs, destiné à compléter le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2015-2020, voté au 3^e PSIC (PR-1065) (PR-1227).

1. Introduction et exposé des motifs

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaboratrices et collaborateurs utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, ce sont près de 4000 postes de travail et 500 tablettes qui sont utilisés en Ville de Genève. Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes – directement ou indirectement – dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions des sapeurs-pompiers.

Le présent plan biennal vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d'information et de communication de la Ville de Genève, et à financer les projets prioritaires de l'administration municipale en matière de systèmes d'information et de communication. Il est complété par une demande pour l'acquisition de tablettes tactiles pour le Conseil municipal.

2. Contexte et historique

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal. La présente proposition de crédit correspond au 4^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC).

2.1 Processus d'élaboration de la proposition de crédit

2.1.1 Processus global d'élaboration du PSIC

Conformément à la procédure définie par le Conseil administratif, les principales étapes du processus d'élaboration des plans en matière de systèmes d'information et de communication sont les suivantes:

- les directions de département et les services adressent leur expression des besoins à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC);
- la DSIC évalue les demandes, notamment au plan de leur faisabilité et de leur coût, y compris le budget de fonctionnement et les ressources humaines nécessaires à garantir leur exploitation;
- les besoins évalués par la DSIC sont présentés au Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) qui procède aux arbitrages nécessaires pour respecter le montant du PSIC inscrit au plan financier d'investissement (PFI).

2.1.2 Processus de gouvernance

Les demandes ont été arbitrées en deux temps. Dans une première phase, les demandes transversales ont été considérées en priorité. Puis, un arbitrage des projets spécifiques des départements en regard du solde financier disponible a été réalisé.

Au total, 80 demandes ont été adressées à la DSIC, pour un montant évalué à 15,3 millions de francs. Au terme du processus de sélection, 39 demandes ont été retenues.

3. Adéquation à l'Agenda 21

La DSIC applique tant que faire se peut une politique d'acquisition responsable soit en incitant les fournisseurs (ainsi que leurs sous-traitants) à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés. Attachée au respect de l'environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal**4. Estimation des coûts et description des objets**

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en deux projets de délibération:

- 4^e plan biennal des systèmes d'information et de communication;
- système d'information et équipement informatique du Conseil municipal pour 2017-2018: acquisition de tablettes tactiles.

*4.1 4^e plan biennal des systèmes d'information et de communication**4.1.1 Infrastructures – 1 890 000 francs**4.1.1.1 Etude pour le remplacement de Domino et de la messagerie Lotus Notes*
Réf.: D-10305 (DSIC)

La plateforme «IBM Domino», qui héberge les solutions de messagerie Lotus Notes et des applications développées spécifiquement pour la Ville de Genève, a été mise en place il y a une vingtaine d'années. Au vu de son ancienneté, il nous apparaît judicieux de lancer une étude afin de déterminer s'il est opportun d'en changer.

4.1.1.2 Extension des licences Oracle pour la mise en place d'une infrastructure en haute disponibilité
Réf.: D-010317 (DSIC)

La présente demande concerne la mise en place d'une redondance au niveau des serveurs de bases de données Oracle, permettant:

- de réduire le risque d'interruption de service et de pertes de données en cas de panne;
- d'effectuer des opérations de maintenance technique sur ces systèmes sans impacter leurs utilisatrices et utilisateurs.

Plusieurs systèmes informatiques de la Ville de Genève bénéficieront de cette solution, basée sur la technologie «Oracle Real Application Clusters (RAC)», notamment les applications de géomatique ainsi que le système d'information du Service des pompes funèbres.

4.1.1.3 Infrastructure et sécurité du réseau informatique de la Ville de Genève
Réf.: D-010354 (DSIC)

Les équipements de télécommunication actifs du réseau de la Ville de Genève (réseau VdG) sont des éléments incontournables qui permettent d'aiguiller le trafic

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

de la voix et des données entre divers moyens d'accès comme les postes de travail, les téléphones IP/Vidéo, les points d'accès WiFi, les systèmes d'alarme des bâtiments, les caméras de surveillance, les terminaux de paiement, les serveurs, etc.

Cette demande a pour but de permettre les évolutions technologiques, les augmentations de capacité (bande passante), l'obsolescence des équipements, ainsi que de répondre aux demandes d'extensions des services de l'administration municipale.

4.1.1.4 *Renouvellement et évolution des environnements serveurs, stockage et backup*

Réf.: D-010288 (DSIC)

L'infrastructure serveur de la Ville de Genève représente environ 150 machines physiques et 270 machines virtuelles qui supportent la quasi-intégralité des prestations informatiques offertes aux services de l'administration municipale et aux citoyens. Cette infrastructure doit être renouvelée périodiquement sur la base d'une durée de vie des machines physiques de 4 à 6 ans. De plus, l'extension des besoins en nouveaux services informatiques implique une augmentation du nombre de serveurs, et s'accompagne d'une extension des licences.

Cette demande vise à assurer la continuité des services délivrés en tenant compte de la croissance des besoins, du renouvellement des équipements obsolètes ainsi que des licences d'exploitation et de l'évolution des technologies.

4.1.2 *Sécurité de l'information – 200 000 francs*

4.1.2.1 *Plateforme d'automatisation de la gestion des identités en Ville de Genève*

Réf.: D-010321 (DSIC)

En Ville de Genève, plus de 500 applications et systèmes informatiques soutiennent le travail quotidien de nombreux employés municipaux. Les droits et privilèges accordés à ces personnes dans ces applications sont variables, non seulement selon les tâches qui leur sont confiées à un moment précis, mais aussi au gré de leur mobilité professionnelle au sein de l'administration municipale. Il est donc important de gérer au mieux l'identité des usagers de manière continue dans le temps.

Il convient d'améliorer la gestion actuelle peu intégrée par la mise en œuvre d'une plateforme centrale de gestion des identités, qui soit suffisamment flexible et polyvalente afin d'intégrer l'existant ainsi que les systèmes qui seront développés dans le futur.

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

4.1.3 *Micro-informatique – 1 900 000 francs*

4.1.3.1 *Renouvellement et évolution du parc informatique*

Réf.: D-010254 (DSIC)

Le parc micro-informatique de l'administration municipale est constitué d'environ 4000 postes de travail, 500 tablettes et 900 imprimantes. Sur la base d'un renouvellement des postes de travail âgés de plus de 4 ans et d'une augmentation annuelle du parc de 6%, la présente demande vise à l'acquisition et l'installation de 1740 postes de travail, la prestation associée ainsi que les logiciels nécessaires. Ces derniers seront complétés par des logiciels libres spécifiques, répondant aux besoins des utilisatrices et utilisateurs de l'administration municipale.

En application des principes du développement durable, aucun achat d'imprimante n'est prévu, sinon de manière marginale, par exemple lorsque la fonction du personnel concerné nécessite une confidentialité particulière ou lorsque la disposition des locaux ne permet pas le partage des moyens d'impression.

4.1.4 *Projets transversaux – 1 124 000 francs*

4.1.4.1 *Dématérialisation des factures*

Réf.: D-010227 (DFIN)

La Direction financière (DFIN) souhaite dématérialiser la gestion des factures pour l'ensemble de l'administration municipale, avec pour objectifs:

- la simplification et l'optimisation du processus de gestion des factures qui est à faible valeur ajoutée (saisie des données, flux papier, copies nombreuses, classement, etc.);
- l'élimination du flux papier qui pose problème tant pour l'acheminement que pour l'archivage;
- la réduction des délais et des coûts;
- l'efficacité (travailler mieux, plus vite et à moindre coût).

Le scénario envisagé consiste à s'appuyer sur le matériel existant (imprimantes multifonctions) pour ce qui est de la dématérialisation proprement dite, et à mettre en place une solution logicielle permettant une organisation décentralisée.

4.1.4.2 *Evolution du système d'information du territoire (SITV)*

Réf.: D-010243 (DSIC)

Dans le cadre du SITV, la demande en matière de gestion, de partage et de diffusion de contenu géographique grandit avec les années. Parallèlement, la

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

technologie répondant à ces besoins connaît une évolution marquée nécessitant une adaptation permanente des moyens mis en œuvre. Les métiers concernés, répartis dans tous les départements, touchent des domaines aussi variés que le patrimoine bâti, le patrimoine vert, le domaine public, les secours, le social, le génie civil et la voirie.

Il s'agit notamment de l'acquisition du matériel, des licences, de l'assistance, de l'achat ou du développement des logiciels requis pour assurer la continuité et l'évolution des solutions existantes, ainsi que la réalisation de nouvelles solutions. Le montant inclut également la configuration de la plateforme de partage «ArcGIS Online» de la Ville de Genève, la mise en place de solutions de saisie et de consultation mobiles de données géo-référencées.

4.1.4.3 Gestion des subventions en Ville de Genève – Phase 3

Réf.: D-010253 (DSIC)

Le projet de gestion des subventions en Ville de Genève a débuté en 2010. Une première phase a permis la mise en place de l'utilisation de SAP/GM pour les processus d'octroi des subventions financières aux départements Culture et sport et Cohésion sociale et solidarité. La deuxième phase (en cours) vise le déploiement de la solution pour les départements Autorités, Finances et logement, Constructions et aménagement et Environnement urbain et sécurité.

4.1.4.4 Installation de timbreuses

Réf.: D-010293 (DSIC)

Avec l'entrée en vigueur du règlement sur l'aménagement du temps de travail, de nombreux services ont besoin d'être équipés d'une solution pour enregistrer et gérer les données de présence des membres de leur personnel. Le projet «Portail RH» actuellement en phase de déploiement dans les services de l'administration municipale remplace progressivement l'ancienne solution Time-Tools pour la gestion des temps et des absences. En plus des nouveaux équipements à acquérir pour les nouveaux services, les anciens appareils d'enregistrement des entrées/sorties (timbreuses) sont à remplacer.

4.1.4.5 Outil d'analyse visuelle de données et d'aide à la décision (BI)

Réf.: D-010184 (ENE), D-010206 (SJS), D-010303 (GIM)

La présente demande regroupe les besoins de plusieurs services, qui souhaitent disposer d'un outil d'analyse des données visuel et interactif (Business Intelligence ou «BI»), leur permettant de construire des tableaux de bord sur la

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

base de multiples sources de données (financières, sociales, démographiques, géographiques ou techniques).

La solution logicielle permettra:

- d'automatiser et de fiabiliser la collecte des informations, supprimant le travail d'extraction manuelle;
- de réduire le risque d'indisponibilité des données;
- d'assurer une mise à jour en temps réel;
- une consolidation et une analyse dynamique et interactive de ces données y compris par le biais de projections cartographiques;
- de faciliter l'exploitation des données par des utilisatrices et utilisateurs non qualifiés;
- d'améliorer l'utilité et la diffusion des données par le biais de tableaux de bord graphiques.

4.1.4.6 Outil de planification de ressources (PRES)

Réf.: D-010107

La présente demande regroupe les besoins exprimés par huit services de la Ville de Genève souhaitant disposer d'un outil de planification des ressources répondant aux objectifs suivants:

- gestion des ressources facilitée: l'outil proposé doit permettre aux responsables d'unités une gestion simple, efficace, rapide et fiable du personnel;
- communication améliorée: les plans des unités ou des personnes doivent pouvoir être communiqués facilement et rapidement, en temps réel, aux personnes concernées via leur poste de travail ou par le biais d'un planning général sur un écran partagé;
- rapports et bilans analytiques: l'outil doit proposer des rapports utiles aux gestionnaires des unités et aux responsables hiérarchiques.

La gestion des ressources doit reposer sur des données fiables; le système doit être renseigné sur l'organisation des unités et les présences planifiées des personnes. C'est pourquoi le futur système doit être connecté au système de gestion des ressources humaines existant, le Portail RH SAP.

Le Service Voirie – Ville propre (VVP) a déjà obtenu un crédit pour sa demande dans le cadre du 3^e PSIC (références 6682 et 6683). Le projet est en cours, mais tient compte des besoins des autres services demandeurs (SEEP, MAH, BGE, ECO, BMU, ARI, SIS, LOM, SOC), ce qui permettra l'acquisition et l'utilisation du même outil pour l'ensemble de l'administration municipale.

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

4.1.4.7 *SIRH Axe 1 – Recrutement et intégration – Gestion prévisionnelle*

Réf.: D-010280 (DRH)

Le SIRH est une plateforme commune, un point d'accès unique pour la gestion partagée de processus et d'informations, entre les services, la DRH, voire les membres du personnel. La DRH a recueilli les besoins de ses entités, ainsi que ceux de managers (panel de chef-fe-s de service).

Le présent projet a pour objectifs de développer:

- des outils de gestion prévisionnelle et de simulation des effectifs afin de faciliter la stratégie de l'évolution de l'organisation du service, notamment les départs-arrivées, ainsi que des indicateurs tels que les pyramides des âges, les demandes de modification de taux d'activité, les demandes de retraite anticipée, etc.;
- un système d'alerte sur les obligations légales et de gestion des échéances pour les besoins transversaux et de rappel des actions à entreprendre.

4.1.4.8 *SIRH Axe 3 – Employeur responsable – intégration des données d'absences non planifiées dans le Portail RH*

Réf.: D-008791 (DRH)

Les managers doivent être en mesure de pouvoir suivre le nombre et le type d'occurrences d'absence de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Dans le cadre du projet de gestion des absences non planifiées, il a été décidé que, pour permettre aux managers de suivre au plus près les absences de leurs collaboratrices et collaborateurs, un état de recensement des absences non liées à la personne serait intégré au portail RH, en complément aux états de gestion des absences non planifiées (GANP) existant dans l'outil de reporting SAP et qui renseignent sur les absences non planifiées liées à la personne (accident, maladie).

De plus, les managers doivent pouvoir quitter que les entretiens GANP ont été effectués. Le Conseil administratif a mandaté la DRH, en partenariat avec la DSIC, pour mettre en place un outil de reporting des absences et du suivi des entretiens.

4.1.5 *Projets spécifiques – 1 286 000 francs*

4.1.5.1 *Billetterie et vente en ligne*

Réf.: D-010191 (SEC), D-010241 (ARI), D-010290 (MAH), D-010402 (MHN)

Le Service culturel bénéficie d'une solution de vente en ligne, qu'il est urgent de remplacer car elle ne donne plus satisfaction, souffrant d'obsolescence et de

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

sévères problèmes de sécurité, notamment au niveau de la protection des transactions financières. En particulier, les caisses enregistreuses utilisées aux Musées d'art et d'histoire et de l'Ariana pour la vente de billets sont en fin de vie et sont fréquemment en panne.

Le déploiement d'un système commun à toutes les institutions du département de la culture et du sport (DCS) permettra d'offrir à terme de nouvelles prestations, par exemple des ventes croisées ou des offres combinées (par exemple, ticket d'entrée et billet CFF) ainsi que la vente de billets pour les spectacles, manifestations et expositions temporaires, en ligne (« print at home ») et au guichet.

4.1.5.2 *Commandes de numérisation pour la Bibliothèque de Genève: migration Access et fonctionnalités supplémentaires*

Réf.: D-010231 (BGE)

L'atelier de numérisation de la BGE gère annuellement environ 300 demandes externes de numérisation (livres, manuscrits, affiches, etc.), provenant de Suisse et de l'étranger, dont la très large majorité est facturée. Depuis 2003, une base Access nommée «RepMagic» développée en interne est utilisée pour générer les devis adressés aux clients et conserver l'historique des commandes. Cette dernière n'est plus supportée.

Le nouveau système permettra une rationalisation des processus ainsi que des économies de charges, et répondra également à une obligation de conservation.

4.1.5.3 *Etude ANUBIS – progiciel de gestion pour le Service des pompes funèbres (SPF)*

Réf.: D-010059 (SPF)

Afin d'assurer l'intégralité de ses prestations, le SPF a besoin d'un système informatique intégré permettant d'assurer le suivi du défunt, la facturation, le recouvrement ainsi que le suivi des emplacements des tombes et columbarium dans ses différents cimetières.

Le principe est de pouvoir assurer le suivi administratif d'un défunt depuis la déclaration de son décès jusqu'à la désaffectation de la tombe. Le futur système devra communiquer avec SAP pour automatiser les réconciliations comptables actuellement effectuées manuellement.

4.1.5.4 *Gestion des collections des institutions du DCS*

Réf.: D-009985 (MAH)

Aujourd'hui, l'outil est instable malgré de nombreux développements. Il rencontre des problèmes de performance liés au grand volume de données et ne

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

permet pas une utilisation transverse, ni une interactivité avec les publics. La refonte de ce dispositif est une opportunité pour repenser intégralement le site et proposer une approche nouvelle globalement tournée vers les publics.

Ce projet a pour objectif de poser les fondations d'un système global et transverse à toutes les institutions muséales de la Ville de Genève, en s'appuyant notamment sur la solution «MuseumPlus» utilisée depuis de nombreuses années pour gérer les collections des musées.

4.1.5.5 *Mur d'écrans au centre opérationnel*

Réf.: D-009990 (SIS)

Lors d'événements particuliers tels que sinistres de grande ampleur, interventions multiples suite à des phénomènes météo ou l'activation d'un dispositif de crise (OSIRIS) planifié ou non, la structure de commandement du SIS est renforcée pour faire face au surcroît d'activité opérationnelle. A cet effet, le centre opérationnel (CO) est mis sur pied et du personnel d'astreinte, spécialement formé, est mobilisé.

Afin d'appréhender des problèmes aussi divers que complexes, il est nécessaire de disposer de multiples sources d'informations. Le SIS recourt, entre autres, à des plateformes web de cartographie (p. ex. SITG), à MétéoSuisse, aux données hydrologiques de l'OFEV. Via la centrale d'engagement et de traitement des alarmes, le SIS dispose également de nombreuses sources vidéo provenant de cameras disposées sur l'espace public.

Pour répondre à ses obligations, le SIS souhaite pouvoir disposer d'un mur d'écrans permettant d'afficher simultanément différentes informations, à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui au sein d'autres corps de secours.

4.1.5.6 *Outils d'interactivité pour les publics*

Réf.: D-010168 (CJB), D-010217 (BMU), D-010225 (DCS), D-010234 (CJB)

Cette demande a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité en ligne des prestations publiques, en développant l'offre numérique, la mise à disposition d'outils, d'équipements, d'applications, d'espaces et d'offres à distance pour les publics.

Face à l'évolution des besoins et des attentes de la population en matière d'accessibilité culturelle, les projets suivants sont proposés:

- espace interactif au 4^e étage de la bibliothèque de la Cité (D-010217);
- renforcement de l'offre en matière de médiation numérique participative des CJBG (D-010168);

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

- CJBG – Application mobile Flora Helvetica – Optimisation des clés de détermination et du flux de données (D-010234);
- réseau d'écrans dynamiques interactifs (D-010225).

4.1.5.7 *Outil pour le processus de publication du budget et des comptes de la Ville de Genève*

Réf.: D-007941 (DFIN)

La publication du budget et des comptes fait partie des tâches légales de la Ville de Genève. Elle est sous la responsabilité de la DFIN. Actuellement, un outil de publication assistée par ordinateur est notamment utilisé pour réaliser la mise en page du projet de budget, du budget et des comptes.

Le nouvel outil doit totalement intégrer le nouveau plan comptable harmonisé MCH2 et réduire la charge de travail au sein de la DFIN. En outre, il doit offrir une meilleure collaboration entre les différents acteurs lors de l'établissement du budget et pendant la clôture des comptes.

4.1.5.8 *Passage au numérique pour les téléalarmes des ascenseurs*

Réf.: D-010201 (DPBA)

La Ville de Genève possède environ 250 immeubles équipés d'ascenseurs. Aujourd'hui, en cas de panne, la transmission se fait par le biais de lignes téléphoniques analogiques. Or, Swisscom a annoncé en mars 2014 la disparition de la téléphonie analogique en Suisse d'ici à fin 2017.

Dans le futur, la transmission se fera par la téléphonie mobile. La présente demande vise donc l'installation de modules GSM et de cartes SIM dans les ascenseurs pour la transmission des alarmes et, si nécessaire, l'installation d'antennes-relais pour assurer une couverture réseau adéquate dans la cage.

4.1.5.9 *Renouvellement de l'outil de gestion du domaine public (URBANUS)*

Réf.: D-010232 (SEEP)

Le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) est compétent pour octroyer les permissions ou autorisations sollicitées au travers de requêtes émises par toute personne désireuse d'occuper le domaine public de manière accrue. Pour la Ville de Genève, cela représente la gestion de 1000 chantiers, 1000 manifestations, 968 terrasses de café, 5000 procédés de réclame et 1200 expositions de marchandises.

Les principaux objectifs du futur système d'informations sont d'harmoniser les procédures de facturation avec SAP, de rationaliser la gestion des dossiers

Proposition: équipement informatique de l'administration municipale et du Conseil municipal

pour éliminer les doublons, de répondre au risque opérationnel tenant à l'absence d'indicateurs mesurant l'activité par rapport aux objectifs fixés, de fiabiliser les informations transmises en réduisant le nombre de fichiers Excel utilisés dans les différentes activités, d'assurer un suivi des dossiers et des contrôles sur le terrain plus efficaces par l'adoption de technologies mobiles, de disposer d'un outil d'extraction des données performant pour répondre aux demandes du magistrat, de la direction du département ou du service et de migrer vers une architecture sécurisée et évolutive afin d'éviter le recours systématique à l'éditeur du logiciel pour toute modification.

4.2 *Système d'information et équipement informatique du Conseil municipal pour 2017-2018*
(Réf. : D-010343)

Le présent objet a pour objectif de compléter le financement de la PR-1065 relative à l'équipement informatique de la législature 2015-2020 par l'acquisition de tablettes tactiles et des éventuels logiciels et licences nécessaires à leur utilisation, en complément aux postes de travail actuels.

4.3 *Récapitulatif des coûts*

Catégories	Dpt-0 Autorités	Dpt-1 Finances et logement	Dpt-2 Construc- tions et aménage- ment	Dpt-3 Culture et sport	Dpt-4 Environne- ment urbain et sécurité	Dpt-5 Cohésion sociale et solidarité	Total par catégorie
Arrêté I - 4ème Plan biennal des systèmes d'information et de communication							
1-Infrastructures							1'890'000
2-Sécurité							200'000
3-Microinformatique							1'900'000
4-Projets transverses							1'124'000
5-Projets spécifiques	-	250'000	120'000	479'500	386'500	50'000	1'286'000
Total Arrêté I par département	-	250'000	120'000	479'500	386'500	50'000	6'400'000
Arrêté II - Système d'information et équipement informatique du Conseil municipal pour 2017-2018							
							100'000
Total de la proposition de crédit							6'500'000

4.4 *Soumissions publiques*

Les soumissions publiques relatives à la présente proposition seront effectuées par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en relation avec ses partenaires et les services concernés.

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal**5. Délais de réalisation**

Le 4^e PSIC vise un grand nombre d'objectifs indépendants de réalisation. On estime pouvoir tous les atteindre dans un délai de six ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Les acquisitions prévues pour le système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2015-2020 seront réalisées en 2017.

6. Référence au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028

Le projet de délibération I (4^e PSIC) figure au plan financier, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.32 (p. 58), pour un montant de 6 400 000 francs.

Le projet de délibération II (Système d'information du CM) figure au plan financier, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.34 (p. 58), pour un montant de 100 000 francs.

7. Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de délibération I est estimé à 508 630 francs. Le second projet de délibération n'aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

8. Charges financières annuelles

Quant aux charges financières annuelles:

- pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elles atteindront 1 670 600 francs;
- pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elles atteindront 26 100 francs.

7146

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

9. Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire des délibérations I et II est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Le service bénéficiaire de la délibération I est la Direction des systèmes d'information et de communication et le service bénéficiaire de la délibération II est le Conseil municipal.

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Infrastructures	1'890'000	29%
Sécurité	200'000	3%
Microinformatique	1'900'000	29%
Projets transverses	1'124'000	17%
Projets spécifiques	1'286'000	20%
Informatique du Conseil municipal 2017-2018	100'000	2%
Coût total du projet TTC	6'500'000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par
l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : Dir. des systèmes d'information et de communication

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1'671'600	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	1'671'600	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement **1'671'600**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2017	1'700'000	0	1'700'000
2018	1'600'000	0	1'600'000
2019	1'600'000	0	1'600'000
2019	1'600'000	0	1'600'000
Totaux	6'500'000	0	6'500'000

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 400 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (4^e plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2019 à 2022.

Proposition: équipement informatique de l'administration
municipale et du Conseil municipal

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
100 000 francs destiné à compléter le financement de l'équipement informatique
du Conseil municipal pour la législature 2015-2020.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier
au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à
concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan
de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de
4 annuités qui figureront au budget de 2018 à 2021.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé
de renvoyer directement cette proposition à la commission de la sécurité, du
domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de
l'information et de la communication est accepté sans opposition (71 oui et 1 abstention).

12. Proposition du Conseil administratif du 28 mars 2017 pour la rénovation et l'aménagement du bois de la Bâtie et la sécurité des usagers. A cet effet, l'ouverture de cinq crédits est proposée, pour un montant total de 14 671 400 francs, soit:

- 6 733 400 francs destinés à la rénovation et à l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, parcelles N^{os} 1520 et 1521, feuille N^o 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 211 327 m², notamment en vue d'assurer la sécurité des usagers;**
- 5 629 700 francs destinés à l'aménagement d'un espace de loisirs, d'une aire de jeux, d'une nouvelle pataugeoire ainsi qu'un local technique, parcelle N^o 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;**
- 1 823 700 francs destinés à la rénovation d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, ainsi qu'à la réalisation d'un édicule comportant des WC publics, parcelle N^o 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;**
- 116 500 francs destinés à l'équipement en mobilier d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, parcelle N^o 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;**
- 368 100 francs destinés à la déconstruction du restaurant Le Chalet et à son remplacement par une buvette, parcelle N^o 1521, feuille N^o 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m² (PR-1228).**

1. Introduction

Dans le contexte du développement urbain actuel et futur et de l'augmentation du nombre d'habitations aux alentours, le bois de la Bâtie est un espace vert important et un pôle incontournable pour tous les types d'activités que ce parc peut accueillir. Genève a la grande chance d'avoir à proximité immédiate du centre-ville ce grand parc forestier unique. Sa fonction de poumon de verdure est particulièrement importante pour les quartiers avoisinants, tels que la Jonction, qui manquent cruellement d'espaces verts. Or ce lieu, unique par sa physionomie, ses caractéristiques végétales et son potentiel, est aujourd'hui très loin de répondre de manière satisfaisante aux attentes de la population et présente des risques notables en matière de sécurité des usagers.

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

Pour que le bois de la Bâtie soit à l'avenir à la hauteur des attentes de la population genevoise, il est proposé de:

- sécuriser et rénover les cheminements, améliorer l'éclairage, installer des bancs adéquats et mieux répartis;
- offrir un espace de loisirs plus étendu principalement pour les enfants, composé de jeux modernes et attractifs;
- installer une pataugeoire en adéquation avec la fréquentation attendue;
- construire pour les enfants des espaces d'accueil pour découvrir la nature;
- créer un pavillon de restauration à la place de l'actuel restaurant Le Chalet.

Ces investissements rendront à la population la pleine jouissance d'un lieu extraordinaire.

Les axes et principes figurant dans le présent document ont été validés par la Délégation à l'aménagement.

2. Exposés des motifs

2.1 Etat des lieux général

Les premiers aménagements du bois de la Bâtie en promenade publique datent de 1870. D'emblée très apprécié, ce site exceptionnel a connu ensuite des réalisations disparates et étalées dans le temps, avec notamment le parc animalier, les jardins familiaux, le terrain de sport, le restaurant, la pataugeoire et la zone de jeux.

Aujourd'hui, la vétusté de l'ensemble et le manque d'investissements sont flagrants. Infrastructures et bâtiments dégradés, cheminements périlleux, accès difficiles; tous ces éléments sont indignes d'un lieu essentiel pour la qualité de vie des habitants.

Le projet d'ensemble prend toute sa signification dans le contexte des développements en cours et à venir. Ceux-ci rendent d'ailleurs les défauts actuels encore plus flagrants. En effet, l'arrivée du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), l'urbanisation en cours dans le quartier des Marbriers et le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) vont donner au bois de la Bâtie une nouvelle importance. Il en va de même avec le passage des voies vertes (voie verte d'agglomération et voie verte PACA Bernex), qui inscrira le bois de la Bâtie dans un parcours à l'échelle de l'agglomération. Les développements à la pointe de la Jonction (sentier des Saules et dépôt TPG) renforceront également l'attractivité du secteur.

2.2. Constats

2.2.1 Cheminements

Etat des lieux

L'état d'un grand nombre de cheminements est très dégradé. Les revêtements sont déformés par des ornières, les escaliers sont endommagés et en partie impraticables, nombre de barrières ont été abimées par des chutes d'arbres.

La piètre qualité de l'éclairage accentue encore la dangerosité des cheminements.

Pour information, la structure géologique du Bois, établi sur une ancienne moraine glaciaire, est essentiellement composée de poudingue (alluvions agglomérées), qui subit une érosion continue. Les cheminements situés dans la pente sont particulièrement exposés à ce phénomène.

Cet état de fait, que l'on peut sans exagération qualifier de dangereux, a entraîné la fermeture de certains tronçons pour des raisons de sécurité.

Les chiens sont aujourd'hui tolérés en liberté sur l'ensemble du bois de la Bâtie. Au vu des futurs aménagements de la zone de loisirs et de sa future fréquentation, les chiens devront au minimum être tenus en laisse dans cette zone.

2.2.2 Espace de loisirs

Etat des lieux – Place de jeux

La place de jeux du bois de la Bâtie a toujours été très fréquentée par des enfants et des familles venant de l'ensemble des quartiers de la Ville de Genève ainsi que des communes voisines. En 2007, elle a dû être démontée car elle ne correspondait plus aux normes de sécurité et était extrêmement vétuste. Une place provisoire et plus réduite a été installée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Il est manifeste que celle-ci ne répond pas à la demande, alors que le bois de la Bâtie va continuer de voir sa fréquentation augmenter.

De plus, l'installation actuelle est elle-même en fin de vie. Le nombre et la fréquence des réparations subies, l'altération des matériaux et des éléments structurels exigent aujourd'hui son remplacement.

Etat des lieux – Pataugeoire

La pataugeoire a dû être condamnée et transformée en jeux d'eau car ses installations techniques, hors normes (pompes et système de traitement), n'étaient plus réparables.

Etat des lieux – Pavillon de plein-air

A l'origine, le pavillon de plein-air avait été conçu pour donner aux enfants de la ville la possibilité de faire des activités au grand air. Utilisé aujourd'hui par les structures d'accueil de la petite enfance pour des sorties à la journée, ce pavillon reste malheureusement sous-exploité.

Il est important de le rénover et de repenser ses fonctionnalités pour qu'il remplisse son rôle d'infrastructure d'animation en lien avec l'espace de loisirs actuel et les missions futures, particulièrement les actions de sensibilisation à la nature.

Etat des lieux – Maisonnette (ancienne maison du gardien)

Ce bien, propriété de la Ville de Genève, demande à être rafraîchi sans modification de gabarit. Des transformations intérieures sont par contre indispensables à son intégration dans le dispositif d'ensemble de l'espace de loisirs.

2.2.3 Le Chalet

Etat des lieux – Restaurant Le Chalet

Au regard de sa position centrale, le site de l'actuel restaurant Le Chalet est appelé à jouer un rôle essentiel dans l'évolution du bois de la Bâtie, en particulier dans l'articulation entre ses différentes facettes: loisirs familiaux, rencontres et sociabilité, culture.

Situé en surplomb de la prairie, avec un potentiel unique de belvédère, ce restaurant jouit d'une situation exceptionnelle.

Malheureusement, l'établissement actuel ne tire aucun avantage du cadre dans lequel il est placé. Le bâtiment lui-même est fortement dégradé et la terrasse dans un état de décrépitude avancé. Le bail actuel est reconduit d'année en année et sera résilié en temps utile pour permettre le début des travaux. Les contacts nécessaires ont été pris avec le Service de la gérance immobilière (GIM) de la Ville. A la fin du chantier, le bail sera remis au concours par ce même service afin de désigner un nouvel exploitant.

3. Obligation(s) légale(s) et/ou de sécurité

Sécurisation des cheminements

La rénovation des cheminements du bois de la Bâtie permettra de mettre à disposition des usagers des parcours sécurisés. Leur accessibilité répondra aux besoins des personnes à mobilité réduite et des malvoyants.

Espace de loisirs

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale pour la Ville de Genève de mettre aux normes les installations de jeux qu'elle offre au public. Cela concerne tant les jeux pour enfants, qui devront correspondre aux normes applicables, que la qualité de l'eau de la pataugeoire, régulièrement contrôlée par le chimiste cantonal.

Restaurant Le Chalet

La déconstruction du bâtiment sera effectuée de manière à répondre aux obligations légales en vigueur concernant le tri sélectif des déchets de chantier. Un diagnostic amiante et PCB sera réalisé avant les travaux de déconstruction.

4. Descriptif de l'ouvrage

Le projet relatif à l'espace de loisirs et correspondant à la présente demande de crédits a fait l'objet d'un concours international.

Sur demande du Conseil administratif, le Service des espaces verts (SEVE) a organisé un concours pour réaliser un projet d'ensemble concernant la nouvelle place de jeux, la pataugeoire et la rénovation des deux bâtiments vétustes.

Le concours international, destiné à des groupements d'architectes paysagistes et d'architectes, a été lancé le 2 octobre 2012. Le jury s'est réuni du 20 au 22 février 2013 et a désigné à l'unanimité le bureau portugais PROAP comme lauréat.

Concernant les cheminements, suite à un appel d'offre international en automne 2014, le bureau d'architecte Atelier Descombes Rampini SA (ADR) a été mandaté par le SEVE pour la sécurisation et la rénovation des cheminements.

Les projets de la zone de loisirs et des cheminements sont complémentaires, dans la mesure où tous deux prennent en considération les connexions avec les quartiers périphériques ainsi que la future voie verte Bernex Jonction. Une attention particulière a en effet été portée à la question de l'articulation des cheminements avec l'ensemble des espaces du site.

4.1 Cheminements

Tenant compte des impératifs absolus de sécurité et d'accès pour le plus grand nombre, le projet a été conçu autour de l'organisation des flux, de la sécurisation et de la nature des accès, des connexions à la ville et facilite la mobilité des personnes à mobilité réduite.

Colonne vertébrale du nouveau bois de la Bâtie, le projet structure l'ensemble des réalisations prévues. Il organise également une série d'aménagements ponctuels: placettes, belvédères et espaces de transition.

Un plan du site, comprenant les nouveaux cheminements et ceux qui seront supprimés, est joint en annexe de la présente proposition de crédit (cf. annexe).

4.1.1 Catégories et fonctions des cheminements

Les cheminements sont classés en trois catégories distinctes:

Les chemins dans la falaise

Ils assurent la liaison entre la ville et le Bois, côté Arve. Ces accès, que leur contexte particulier a rendu dangereux, sont sécurisés et adaptés à l'usage des personnes à mobilité réduite et des malvoyants. Il est aussi prévu de restaurer les escaliers qui facilitent l'accès au parc.

L'exposition à l'érosion des falaises conditionne les techniques d'aménagement des cheminements, notamment concernant les matériaux, la protection de la pente et les barrières.

La réflexion pour la restauration des chemins concerne également les points d'accès du Bois, dont la visibilité doit être améliorée.

Le réseau de cheminements existant sera amélioré et certains tracés seront revus.

D'autres chemins seront par contre supprimés notamment pour permettre la renaturation du ruisseau du Nant-Manant et prévenir les risques de crues occasionnant les inondations régulièrement constatées ces dernières années, notamment sur la route de Chancy.

Travaux

la sécurisation des parcours dans les falaises, au-dessus du quai des Péniches, est un enjeu incontournable du projet de cheminements. Le Service du génie civil (GCI) a réactualisé une étude géotechnique de 2004 dont les préconisations n'avaient jamais été mises en œuvre.

Les mesures principales sont les suivantes:

- suppression des surplombs;
- pose de filets de protection plaqués ou suspendus;
- rehaussement de certains murs pour éviter la chute de pierres sur les chemins.

Le revêtement de sol sera réalisé en enrobé bitumineux. Il constitue le matériau le moins contraignant en termes de mise en œuvre dans la falaise.

Certains paliers, placettes et points d'accroche au pied ou au sommet de la falaise seront traités en béton, de même que les ouvrages de soutènement dans la pente.

Les «portes d'entrée» du bois de la Bâtie qui sont situées au pied de la falaise jouent le rôle important d'accueil du public dans le site. Elles bénéficieront d'une attention particulière concernant le mobilier urbain, l'éclairage et la signalétique.

La boucle

Promenade à plat qui entoure le Bois et qui accueille l'ensemble des chemins d'accès. Large, bien équipée, cette voie d'entrée dans le parc est connectée avec les abords par les chemins d'accès des falaises et du Nant-Manant.

Ce parcours périphérique permet d'ouvrir le Bois sur l'extérieur avec des échappées sur l'horizon. Le projet tire avantage de cette position élevée et des points de vue exceptionnels dont il est possible de bénéficier tout au long de cette promenade:

- sur le Jura et les falaises de Saint-Jean;
- sur les Alpes et la plaine de l'Arve;
- sur la colline de la Vieille-Ville.

Travaux

Le cheminement périphérique sera traité avec un matériau unique et perméable composé d'argilo-calcaire. Ces surfaces seront mises en place en conformité avec les directives de la Ville de Genève concernant les sols en gravier stabilisé. Ils correspondront en tous points aux demandes de l'association Handicap architecture urbanisme (HAU), avec laquelle la Ville de Genève travaille depuis longtemps.

Le cheminement, d'une largeur moyenne de trois mètres, sera accompagné d'une végétation propre aux différentes entités du parc. Les transitions entre ces secteurs feront l'objet d'une attention particulière.

Le positionnement des barrières sera mis à distance à l'intérieur de la végétation, pour minimiser l'impact visuel et la sensation de limites physiques depuis la promenade.

La croix

A l'intérieur de la boucle, deux chemins desservent les différents secteurs du Bois. Ces voies se prolongent pour relier les destinations Bernex-Genève et Nations-Carouge, ceci en lien avec les voies vertes d'agglomération de Bernex et la promenade des Crêtes à Lancy.

Le bois de la Bâtie renforce ainsi fortement sa fonction d'articulation dans l'agglomération genevoise.

A l'échelle du Bois, cette croix met en relation et circonscrit les différents lieux du parc:

- entre l'avenue du Cimetière et les terrains de sports, une bande aménagée et plantée invite à accéder à la grande pelouse;
- en face, le long du parc animalier, une noue paysagère recueille les eaux pluviales du quartier des Marbriers et alimente l'étang;
- avec l'aménagement d'un espace de pique-nique à l'orée du bois, sur le chemin menant à la buvette future;
- avec la grande pelouse en promontoire sur la ville.

L'intersection des deux axes est traitée comme une placette, en lien avec la réaffectation de la maison du gardien.

Travaux

Le traitement de la croix, dont les cheminements auront une largeur moyenne de cinq mètres, comporte un minimum de surfaces imperméables.

Une nouvelle végétation accompagnera l'entrée du secteur de jeux le long de l'avenue du Cimetière. Cet espace, une fois planté, s'organisera en terrasses intégrées à la topographie du site.

L'ensemble des revêtements de sol a également été testé et approuvé par l'association HAU tant pour leur qualité que pour leur praticabilité.

4.1.2 Mobilier, éclairage et signalétique

Mobilier

Le bois de la Bâtie est l'un des rares espaces verts genevois encore équipé de bancs à plateaux, mobilier introduit à la fin du XIX^e siècle. Ces bancs, composés de piétement de roche et de plateaux en bois avec dossier, font partie du mobilier que la Ville de Genève souhaite conserver dans ce lieu pour sa valeur historique.

Le concept de mobilier urbain:

- conservera et restaurera les bancs à plateaux historiques;
- introduira une gamme complémentaire de tables avec banquettes;
- rénovera et complétera les fontaines existantes;
- remplacera toutes les barrières existantes et en installera de nouvelles aux endroits dangereux en vue de sécuriser les parcours.

Eclairage

La conception de l'éclairage public du parc devra répondre aux objectifs suivants, définis par le plan directeur de la Ville de Genève:

- diminuer le sentiment d'insécurité;
- éclairer mieux et consommer moins;
- éclairer au bon endroit en limitant la pollution lumineuse et les nuisances visuelles;
- éclairer au bon moment (commande et régime permanent et partiel programmés);
- adapter la quantité et la qualité de la lumière aux usages et aux situations éclairées.

Des luminaires sur mâts, d'une hauteur de quatre mètres, seront installés le long des chemins (boucle, croix et falaises). Afin de préserver l'environnement tout en accompagnant les différents usages du parc, un système de détection de présence est prévu. L'éclairage sera maintenu à l'état de veille et augmentera lors du passage des usagers. Les trois placettes belvédères, situées le long de la boucle, bénéficieront d'un éclairage spécifique.

Signalétique

A ce jour, il n'existe pas de concept de signalétique au sein du bois de la Bâtie. Les quelques panneaux d'information existants ont été réalisés au coup par coup, sans coordination ni vision d'ensemble. En effet, l'existence même du bois de la Bâtie passe aujourd'hui inaperçue pour le néophyte passant à proximité directe.

La dimension du site ne nécessite pas que ses espaces ou sous-espaces soient clairement identifiés par une signalisation piétonne très détaillée.

Il s'agit de réaliser une signalétique simple, aux alentours du parc, qui identifie les principaux points d'entrée du site et son règlement. Elle assurera la prise en charge des visiteurs découvrant le site.

4.1.3 Mobilité

A l'heure actuelle, les voitures peuvent circuler et se garer au centre du parc. Cette situation, peu commune dans les parcs genevois, devient problématique les jours de grande affluence, provoquant bouchons et stationnement sauvage dans le sous-bois.

La circulation dans le bois de la Bâtie sera à l'avenir totalement interdite, à l'exception des véhicules de service et de livraison. Une borne, installée à l'intersection du chemin de la Bâtie et de l'avenue du Cimetière, empêchera l'entrée des véhicules individuels dans le parc. Le chemin de la Bâtie gardera son caractère routier, le parking du café de la Tour et des jardins familiaux restera accessible en tout temps.

Notons que les Transports publics genevois garantissent un accès facile au bois de la Bâtie et que les points d'entrée sont bien desservis.

4.2 Nouvel espace de loisirs

Le projet développé à la suite du concours prévoit une grande place de jeux, moderne et d'aspect naturel, destinée aux enfants de tous âges. Cette place de jeux occupera toute la surface entre les deux bâtiments existants et prendra place dans un paysage de petites collines généreusement plantées d'arbres et d'arbustes. Elle comprendra également une nouvelle pataugeoire avec plusieurs bassins, des jeux d'eau et espaces engazonnés à proximité.

Les surfaces de jeux, variées et accessibles, formeront une promenade ludique richement arborée que les familles vont rapidement s'approprier.

La reformulation de l'espace de loisirs du bois de la Bâtie a été réalisée en étroite collaboration avec l'ECO.

4.2.1 Aire de jeux

La nouvelle aire de jeux pour enfants sera constituée de deux éléments fondamentaux: des équipements de jeux pour enfants et une nouvelle topographie.

Pour les équipements de jeux, on distingue plusieurs types de réalisations:

- la pataugeoire et ses jeux d'eau;
- des jeux intégrés dans les collines, formant un parcours ludique (ponts de cordes, plateformes, toboggans, etc.).

La réalisation de la nouvelle topographie comprendra des collines de deux types:

- des collines engazonnées, adaptées à un usage intensif, construites avec des techniques de stabilisation de talus et une couche de terre végétale pour les plantations;
- des collines couvertes d'un revêtement synthétique amortissant, traditionnellement utilisé pour les places des jeux.

Le bois et le béton seront les matériaux utilisés pour la réalisation des jeux et autres dispositifs.

Un concepteur de jeux sera mandaté suite au vote du présent crédit. Il interviendra, en coordination avec les mandataires, le SEVE et l'ECO, pour intégrer des jeux originaux dans les espaces prévus à cet effet. Le budget afférent est compris dans la présente demande.

Pataugeoire

Au nord du pavillon, la répartition de la pataugeoire et des jeux d'eau permet une occupation libre de l'espace par les enfants et familles. Leurs surfaces minérales restent utilisables en hiver pour d'autres types d'activités ludiques.

Travaux

Il est prévu de démolir les bassins de l'ancienne pataugeoire (cette dernière n'est plus en service, sous cette forme, depuis 2012) et de démonter les infrastructures hydrauliques et électriques existantes. Une nouvelle plateforme en béton composée de trois bassins et deux jeux d'eau sera réalisée. Une zone de pédiluve sera réalisée sur tout le pourtour de cette plateforme. L'installation d'une nouvelle infrastructure hydraulique et électrique ainsi que l'installation d'un système de drainage périphérique seront réalisés.

Pour les surfaces minérales, les interventions comprendront:

- le réaménagement des cheminements de ce secteur du parc;
- aux abords immédiats des bâtiments, des terrasses en béton serviront de transition entre les constructions et l'aménagement paysager;
- l'exécution des surfaces en sol souple dans les zones de jeux pour enfants.

Pour les surfaces végétales, les interventions comprendront:

- les travaux de préparation des surfaces pour les plantations et l'ensemencement;
- l'engazonnement des surfaces des collines et autres zones de prairie/gazon;

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

- les travaux de défrichage et d'élagage des arbres;
- la plantation d'arbres, d'arbustes et d'herbacées sur les collines.

Mobilier

Au-delà des équipements spécifiques pour les espaces de jeux et pour la pataugeoire, les équipements annexes prévus seront constitués par:

- des luminaires pour l'éclairage public, y compris tous les socles, réseaux et installations techniques associées;
- du mobilier urbain, bancs, poubelles, parking à vélos;
- trois pergolas en structures métalliques, destinées à abriter les usagers de l'espace de loisirs;
- l'installation d'une clôture en bois sur le pourtour du secteur du pavillon de plein-air pour la sécurisation de cette zone destinée en priorité aux enfants en âge préscolaire.

4.2.2 Pavillon de plein-air et maisonnette

Le pavillon et la maisonnette du gardien seront entièrement réaménagés afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, des activités destinées aux enfants et en lien avec la nature. Ces lieux pourront accueillir des enfants de 2 à 12 ans qui fréquentent les institutions de la petite enfance, mais également le parascolaire et le périscolaire. Des partenariats existent déjà avec des associations qui sensibilisent le public à la nature et à sa préservation. Ces liens seront renforcés et des activités, destinées à un large public, y seront développées.

Ces bâtiments, consacrés à l'enfance et à la nature, seront gérés par le Service de la petite enfance (SDPE) et l'ECO, qui mettront leurs moyens en commun de manière à élargir les prestations sans entraîner de surcoût. Ils auront pour vocation d'être des espaces d'accueil proposant de découvrir la nature et la forêt.

Le pavillon conservera son orientation. De grandes vitres fermeront le couvert de la façade sud. Cet espace abritera des ateliers pour les enfants de 2 à 12 ans. D'utilisation saisonnière, le bâtiment ne sera pas chauffé. Les sanitaires seront rénovés. La petite cuisine, déjà existante, sera transformée pour restaurer les enfants.

Au nord de l'espace de loisirs, une suite de placettes et de terrasses entourera l'ancienne maisonnette du gardien. Cet ensemble rendra lisible la démarcation de l'espace de loisirs. Déjà équipée d'une chaudière à gaz, la maisonnette aura la capacité d'accueillir des activités toute l'année. Le rez-de-chaussée sera aménagé pour recevoir des enfants entre 2 et 12 ans et le premier étage sera aménagé en locaux administratifs.

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

La volière contiguë à la maisonnette et le cabanon utilisé par le WWF seront à démolir:

- la volière, sans intérêt et clairement privative, n’a pas sa place dans l’aménagement du site;
- le cabanon qui se trouve juste en face accueille actuellement des ateliers organisés par le WWF, qui seront intégrés dans le programme de la maisonnette.

Avec le pavillon et la maisonnette, la création de ce vaste espace d’activités ludiques, éducatives et de détente trouvera sa cohérence.

Travaux

Les interventions sur les bâtiments comprendront:

- la préservation de la volumétrie originale des bâtiments existants;
- la démolition des annexes (poulailler, hangar, WC publics);
- la construction d’un bâtiment neuf pour les WC publics et le local technique de la pataugeoire.

Pavillon de plein-air

Le principe de la rénovation du pavillon de plein-air est fondé sur le maintien du corps principal, composé d’une salle centrale et de deux ailes orientées sud-est. A l’inverse, le bloc de service situé au nord sera transformé, dans un style qui le différencie du corps principal du pavillon.

Corps principal

- remplacement de la couverture de la toiture, des ferblanteries et introduction d’isolation thermique;
- ajout de portes-fenêtres en bois et de brise-soleil sur la façade sud-est;
- ragréage et enduits extérieurs;
- exécution de drains périphériques;
- installation de portes coulissantes permettant de moduler les ateliers.

Bloc de service

- remplacement de la couche d’étanchéité de la toiture plate;
- revêtement de façade en bardage de bois sur isolation thermique.

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

Les finitions intérieures feront recours à une palette restreinte de solutions:

- ventilation naturelle des ateliers et de la salle polyvalente;
- ventilation mécanique pour les sanitaires, la cuisine et le local technique;
- apport de lumière naturelle dans tous les espaces;
- solutions d'éclairage électrique simples et économiques;
- obscurcissement des ateliers et de la salle polyvalente au moyen de stores.

Maisonnette

Le principe de la rénovation est là aussi fondé sur la préservation de l'image et des techniques constructives du bâtiment existant:

- conservation de la charpente en bois;
- remplacement de la couverture de toiture et des ferblanteries;
- introduction d'isolation thermique dans certaines zones;
- remplacement des portes et des fenêtres en bois;
- conservation des volets extérieurs;
- ragréage et enduits extérieurs;
- exécution de drains périphériques.

Les finitions intérieures auront recours à une palette restreinte de solutions:

- installation de sanitaires standards d'entretien aisé;
- ventilation naturelle pour les espaces principaux;
- ventilation mécanique pour les sanitaires et la cuisine;
- éclairage naturel de tous les espaces principaux et solutions d'éclairage électrique simples et économiques;
- chauffage: chaudière existante à gaz.

Création d'un édicule comportant des WC publics

Outre des WC publics, ce bâtiment comportera un local technique dédié au fonctionnement de la pataugeoire (conçu en conformité de la proposition PR-1124, votée par le Conseil municipal le 25 janvier 2016, concernant la mise aux normes des pataugeoires de la Ville de Genève). La structure du bâtiment sera en béton, la toiture plate sera végétalisée et les revêtements de façade seront en bardage de bois.

A l'intérieur, les revêtements de sol seront composés d'une chape auto-nivelante et de carrelage pour les WC publics. Les parois seront traitées en faïence dans les sanitaires et en peinture sur béton dans les espaces techniques et sur les plafonds.

L'apport de lumière naturelle dans les espaces publics et les solutions d'éclairage électrique resteront simples et économiques.

Comme dans tous les WC publics neufs et/ou rénovés de la Ville de Genève, un local technique tempéré assurera le maintien des installations sanitaires hors gel. Les équipements et la serrurerie seront prévus pour résister au vandalisme. Les WC publics seront, comme d'usage, ventilés naturellement.

4.3 Le Chalet

Le restaurant est dans un très mauvais état, de ce fait sa rénovation comprendrait des travaux lourds et serait trop onéreuse. Sa déconstruction et son remplacement par un pavillon vont donner plus d'espace en permettant une plus grande modularité des lieux.

Avant d'envisager l'érection d'une nouvelle buvette et d'engager des dépenses d'investissements importantes, il est proposé de faire un test durant quelques années en installant un ancien pavillon dont la Ville est propriétaire. Celui-ci est aujourd'hui stocké dans un dépôt depuis plusieurs années et est en bon état. Si le test est positif, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal afin de proposer une solution pérenne.

La réutilisation de ce pavillon dans le cadre de ce projet est tout à fait cohérente. En effet, son aspect s'intégrera parfaitement dans le cadre de la forêt du bois de la Bâtie. Les WC publics existants à proximité du restaurant Le Chalet seront conservés, d'autres seront prévus dans la nouvelle zone de loisirs.

Après déconstruction du restaurant, l'opportunité de redynamiser ce lieu avec des événements populaires et culturels est réelle, à l'image de la buvette du théâtre de l'Orangerie au parc La Grange.

Travaux

Lors de la déconstruction du bâtiment, une attention particulière sera portée à la conservation des réseaux d'alimentation en eau et électricité ainsi qu'à l'évacuation en eau usée. Ces réseaux seront réutilisés pour alimenter la buvette. Le sous-sol et le vide sanitaire existant seront remblayés, le terrain sera égalisé et remis en état.

L'implantation du pavillon et de sa terrasse nécessitera la réalisation de fondations.

L'intérieur du pavillon est en bon état. Seule son enveloppe extérieure nécessite une remise en état et un traitement adéquat.

5. Surfaces, volumes*Projet de cheminements*

	La boucle	La croix	Chemins dans la falaise	Total
Chemins en argilo-calcaire (m ²)	5200	2600	500	8300
Surfaces en béton (m ²)	1550	260	270	2080
Surfaces en enrobé (m ²)	220	450	1800	2470

*Espace de loisirs**Aménagements extérieurs*

	Gazons	Argilo- calcaire	Aire de jeux	Pataugeoire	Arbres
Surface (m ²)	2500	2755	1400	620	
Nombre					56

Bâtiments

	Pavillon de plein-air	Maisonnette	Edicule WC publics et local technique	Total
Surface brute plancher (m ²)	213	204	107	524
Surface nette (m ²)	189	134	89	412
Volume bâti (m ³)	773	554	357	1684

6. Description des installations techniques*Electricité*

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et du standard Minergie.

Il est prévu de réduire les consommations au moyen de détecteurs de présence et l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Chauffage et ventilation

La chaudière murale à gaz sera conservée dans la maisonnette. En effet, elle a été remplacée en 2013 suite à une rupture de l'installation précédente.

Les sanitaires et les cuisines du pavillon de plein-air et de la maisonnette seront ventilés mécaniquement. Le reste des locaux sera aéré naturellement par l'ouverture des fenêtres.

Sanitaires

Afin de réduire la consommation d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy».

Les installations sanitaires seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la SIA 2026 (Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments).

7. Adéquation à l'Agenda 21

Les critères «écoconstruction», concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier, sont appliqués. En particulier, la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Au cours du démontage des éléments d'éclairages vétustes, tous les composants seront triés et recyclés selon les normes en vigueur, en apportant un soin particulier aux éléments sensibles tels que les sels ferromagnétiques et les lampes.

Seuls des matériaux recyclables seront retenus, en particulier pour les mâts qui seront en acier; les luminaires seront certifiés par les normes environnementales en vigueur pour le recyclage complet en fin de vie. Les éléments translucides de protection seront en verre plat. Pour le choix des luminaires, les services municipaux veilleront à ce qu'il n'y ait aucune dispersion lumineuse au-dessus de l'horizontale (ULOR max 3%).

Les installations techniques de la pataugeoire, de l'arrosage automatique et des bâtiments ont été conçues de manière à limiter les consommations d'électricité et d'eau et pour être faciles à entretenir.

Conception énergétique

L'enveloppe de la maisonnette sera en partie thermiquement améliorée par:

- l'isolation de la toiture;
- l'isolation du plancher du rez-de-chaussée;
- le remplacement des fenêtres et de la porte par des éléments isolants.

Le pavillon de plein-air, le bâtiment abritant les WC publics et les locaux techniques de la pataugeoire ainsi que la buvette ne seront pas chauffés.

8. Divers*Réponse à la demande du Conseil municipal – M-978*

La motion suivante a fait l'objet d'un examen au cours de l'élaboration des opérations à entreprendre:

M-978

Motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M^{mes} Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie».

Conformément à la demande du Conseil municipal, les initiateurs du projet «parc aventure» ont été reçus. Leur proposition a été examinée avec soin, tenant compte de critères écosystémiques, économiques et programmatiques. Sous ces trois angles, il s'avère que ce projet n'est ni judicieux ni opportun:

- les analyses menées sur une partie des arbres ont révélé la présence d'un champignon (la collybie du chêne) particulièrement virulent qui fait dépérir leurs racines. Ajouter une activité supplémentaire du type «parc aventure», ne ferait qu'accroître la pression sur cet écosystème extrêmement sensible;
- la création, en 2012, d'une activité similaire au Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux à proximité, dont la Ville de Genève est copropriétaire, met en question la viabilité économique d'une telle activité au bois de la Bâtie.

D'un point de vue général, il est de la responsabilité de la Ville de Genève, propriétaire et gestionnaire de ce bois, de tout mettre en œuvre pour préserver cette forêt urbaine unique en son genre, au cœur de l'agglomération genevoise.

Estimation des coûts*Estimation des coûts selon code CFC**Crédit 1: Projet de cheminements**a) La boucle*

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			291 000
11	déblaiement et			
	préparation du terrain		151 000	
112	démolitions	151 000		
13	installation de			
	chantier en commun		140 000	
130	installation de chantier			
	en commun	140 000		
4	Aménagements extérieurs			1 280 900
40	mise en forme du terrain		110 800	
401	terrassements et fouilles	110 800		
41	construction		251 100	
412	revêtement en béton	251 100		
42	jardins		271 300	
422	barrières et clôtures	271 300		
43	meublement urbain et éclairage		322 600	
430	meublement urbain	122 000		
431	éclairage public	200 600		
46	petites surfaces de circulation		325 100	
460	revêtement en gravier			
	stabilisé	166 400		
460	aménagements périphériques	59 500		
460	bordures	70 000		
460	géotextile	11 700		
461	piquets de fixation	17 500		
5	Frais secondaires et comptes d'attente			282 200
51	autorisations, taxes		25 600	
511	autorisations, gabarits, taxes	3 100		
512	taxes de raccordement	22 500		
52	échantillons, maquettes,			
	reproduction, documents		15 000	
524	reproduction de documents,			
	tirages, héliographies	5 000		
525	information, communication	10 000		
56	autres frais secondaires		20 000	
566	pose de la première pierre,			
	bouquet, inauguration	20 000		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

58	comptes d'attente provisions et réserves		82 900	
583	réserves pour imprévus	82 900		
59	comptes d'attente pour honoraires		138 700	
592	ingénieur civil	77 700		
596	architecte paysagiste	48 800		
596	urbaniste	2 200		
596	géomètre	10 000		
	Total HT			1 854 100
<i>b) La croix</i>				
CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			235 000
11	déblaiement et préparation du terrain		145 000	
112	démolitions	145 000		
13	installation de chantier en commun		90 000	
130	installation de chantier en commun	90 000		
4	Aménagements extérieurs			765 900
40	mise en forme du terrain		40 600	
401	terrassements et fouilles	40 600		
41	construction		48 600	
412	revêtement en béton	48 600		
42	jardins		30 000	
422	barrières et clôtures	30 000		
43	meublement urbain et éclairage		214 000	
430	meublement urbain	92 000		
431	éclairage public	122 000		
46	petites surfaces de circulation		432 700	
460	revêtement en gravier stabilisé	141 700		
460	aménagements périphériques	183 500		
460	bordures	64 500		
460	géotextile	5 900		
461	piquets de fixation	16 100		
461	ouvrages de soutènement	21 000		
5	Frais secondaires et comptes d'attente			173 900
51	autorisations, taxes		24 500	
511	autorisations, gabarits, taxes	2 000		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

512	taxes de raccordement	22 500		
52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		15 000	
524	reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000		
525	information, communication	10 000		
58	comptes d'attente provisions et réserves		52 500	
583	réserves pour imprévus	52 500		
59	comptes d'attente pour honoraires		81 900	
592	ingénieur civil	49 500		
596	architecte paysagiste	31 000		
596	urbaniste	1 400		
	Total HT			1 174 800

c) *Les chemins dans la falaise*

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			226 000
11	déblaiement et préparation du terrain		56 000	
112	démolitions	56 000		
13	installation de chantier en commun		170 000	
130	installation de chantier en commun	170 000		
4	Aménagements extérieurs			2 097 700
40	mise en forme du terrain		536 000	
401	terrassements et fouilles	36 000		
401	sécurisation des parcours (géotechnique)	500 000		
41	construction		46 200	
412	revêtement en béton	46 200		
42	jardins		522 000	
422	barrières et clôtures	522 000		
43	mobilier urbain et éclairage		160 200	
430	mobilier urbain	2 500		
431	éclairage public	157 700		
46	petites surfaces de circulation		833 300	
460.1.1	revêtement en gravier stabilisé	16 000		
460.1.2	revêtement en enrobé	174 800		
460	aménagements périphériques	10 300		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

	460	bordures	120 000	
	460	géotextile	7 700	
	461	piquets de fixation	25 000	
	461	escaliers	262 000	
	461	ouvrages de soutènement	217 500	
5		Frais secondaires et comptes d'attente		360 200
	51	autorisations, taxes		27 100
	511	autorisations, gabarits, taxes	4 600	
	512	taxes de raccordement	22 500	
	52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		15 000
	524	reproduction de documents, tirages, héliographies	5 000	
	525	Information, communication	10 000	
	58	comptes d'attente provisions et réserves		120 000
	583	réserves pour imprévus	120 000	
	59	comptes d'attente pour honoraires		198 100
	592	ingénieur civil	89 400	
	597	architecte paysagiste	56 100	
	596	géotechnicien	50 000	
	596	urbaniste	2 600	
		Total HT		2 683 900
<i>Récapitulation</i>				
	a)	La boucle		1 854 100
	b)	La croix		1 174 800
	c)	Les chemins dans la falaise		2 683 900
	I.	Coût total de la construction HT		5 712 800
	57	taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	457 000	
	II.	Coût total de la construction TTC		6 169 800
6		Frais administratifs et financiers		
	61	prestations du personnel pour les investissements (5% × 6 169 800)		308 500
	III.	Sous-total		6 478 300
	62	intérêts intercalaires (2,25% × 6 478 300 × 42 mois / 2 × 12)	255 100	
	V.	Total du crédit demandé TTC		6 733 400

*Estimation des coûts selon code CFC**Crédit 2: Espace de loisirs, aménagements extérieurs*

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			543 900
11	déblaiement et préparation du terrain		510 500	
111	abattages d'arbres	8 400		
112	démolitions	476 900		
114	déplacements de terre	25 200		
13	installation de chantier en commun		33 400	
130	installation de chantier en commun	33 400		
2	Bâtiments			140 200
20	excavation		74 600	
201	travaux de terrassement	74 600		
21	gros œuvre 1		43 900	
211	travaux de l'entreprise de maçonnerie	43 900		
22	gros œuvre 2		5 000	
225	étanchéités et isolations spéciales	5 000		
27	aménagements intérieurs 1		8 900	
271	plâtrerie	8 900		
28	aménagements intérieurs 2		7 800	
281	revêtements de sol	3 630		
285	traitements des surfaces intérieures	4 170		
4	Aménagements extérieurs			3 149 600
40	mise en forme du terrain		168 000	
401	déplacements de terre	168 000		
41	construction		1 461 000	
411	travaux entreprise de maçonnerie	405 400		
413	construction préfabriquée en béton et en maçonnerie	61 200		
414	traitement des surfaces extérieures	994 400		
42	jardins		961 400	
421	plantation et ensemencement	267 800		
422	barrières et clôtures	71 000		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

423	équipement pour les aires de jeux pour les enfants	473 700	
423	meublier urbain	73 900	
429	entretien des arbres sur 5 ans	75 000	
44	installations		559 200
440	installation pataugeoire	21 300	
443	installations électriques	44 800	
443	éclairage public	40 100	
445	installations sanitaires	320 000	
445	réseau d'arrosage automatique	130 000	
445	fontaines	3 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		1 292 700
50	frais de concours		112 500
500	frais de concours	112 500	
51	autorisations, taxes		28 800
511	autorisations, gabarits, taxes	6 300	
512	taxes de raccordement	22 500	
52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		55 000
524	reproduction de documents, tirages, héliographies	25 000	
525	information, communication	30 000	
56	autres frais secondaires		20 000
566	pose de la première pierre, bouquet, inauguration	20 000	
58	comptes d'attente provisions et réserves		172 500
583	réserves pour imprévus	172 500	
59	comptes d'attente pour honoraires		903 900
592	ingénieur civil	96 800	
593	ingénieur électricien	14 800	
595	ingénieur en installations sanitaires	50 700	
596	architecte paysagiste	651 600	
596	géomètre	10 000	
599	arboriste	30 000	
599	concepteur jeux	50 000	
I.	Coût total de la construction HT		5 126 400
57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	410 100	
II.	Coût total de la construction TTC		5 536 500

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

6		Frais administratifs et financiers		
	61	prestations du personnel pour les investissements 5% x 5 536 500	276 800	
	III.	Sous-total		5 813 300
	62	intérêts intercalaires (2,25% x 5 813 300 x 42 mois / 2 x 12)	228 900	
	IV.	Coût total de l'opération TTC A déduire		6 042 200
		frais de concours (PR-911/5, du 13 décembre 2011, PFI N° 091.000.01)		-112 500
		crédit d'études (PR-1002/8, du 15 janvier 2013, PFI N° 091.004.05)		-300 000
	V.	Total du crédit demandé TTC		5 629 700

*Estimation des coûts selon code CFC**Crédit 3: Bâtiments**a) Pavillon de plein-air*

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			49 200
	10 relevés, études géotechniques		1 800	
	108 diagnostique	1 800		
	11 déblaiement et préparation du terrain		29 300	
	112 démolitions	12 000		
	113 démontages	8 900		
	118 désamiantage	8 400		
	13 installation de chantier en commun		18 100	
	130 installation de chantier en commun	18 100		
2	Bâtiment			519 600
	21 gros œuvre 1		82 600	
	211 travaux de l'entreprise de maçonnerie	75 600		
	214 construction en bois	7 000		
	22 gros œuvre 2		226 700	
	221 fenêtres, portes extérieures	105 600		
	222 ferblanterie	34 400		
	224 couverture	31 200		
	225 étanchéités et isolations spéciales	1 700		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

	226	crépissage de façade	20 000	
	227	traitements des surfaces extérieures	6 700	
	228	dispositifs extérieurs, fermeture, protection contre soleil	12 100	
	258	agencement de cuisine	15 000	
	23	installations électriques		50 900
	231	appareils à courant fort	2 400	
	232	installations de courant fort	33 430	
	233	lustrerie	10 750	
	236	installations à courant faible	1 010	
	238	installations provisoires	640	
	239	divers	2 670	
	24	chauffage, ventilation, conditionnement d'air		3 000
	244	installations de ventilation	3 000	
	25	installations sanitaires		31 000
	251	appareils sanitaires courants	12 000	
	254	conduites d'alimentations et d'évacuations	10 000	
	255	isolations des conduites de transport fluides	3 000	
	256	châssis préfabriqués pour appareils sanitaires	6 000	
	27	aménagements intérieurs 1		80 400
	271	plâtrerie	3 000	
	273	menuiserie	41 700	
	275	systèmes de verrouillage	700	
	276	dispositifs intérieurs de fermeture	19 200	
	277	cloisons en éléments	15 800	
	28	aménagements intérieurs 2		45 000
	281	revêtements de sol	22 300	
	282	revêtements de paroi	4 340	
	283	faux-plafonds	5 250	
	285	traitements des surfaces intérieurs	9 330	
	287	nettoyage	3 780	
5		Frais secondaires et comptes d'attente		224 200
	50	frais de concours		17 300
	500	frais de concours	17 300	

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

51	autorisations et taxes		23 500	
511	autorisations, gabarits, taxes	1 000		
512	taxes de raccordement	22 500		
52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		5 000	
524	reproduction de documents, tirages, héliographes	5 000		
58	comptes d'attente pour provisions et réserves		41 600	
583	réserves pour imprévus	41 600		
59	comptes d'attente pour honoraires		136 800	
591	architecte	102 100		
592	ingénieur civil	7 200		
593	ingénieur électricien	13 500		
595	ingénieur en installations sanitaires	8 000		
596	spécialistes	6 000		
	Total HT			793 000

b) Maisonnette

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			43 900
10	relevés, études géotechniques		1 800	
108	diagnostique	1 800		
11	déblaiement et préparation du terrain		24 000	
112	démolitions	11 250		
113	démontages	3 460		
118	désamiantage	9 290		
13	installation de chantier en commun		18 100	
133	bureau de la direction des travaux	3 000		
135	installations provisoires	10 000		
136	frais d'énergie et d'eau	3 600		
138	tri des déchets de chantier	1 500		
2	Bâtiments			323 400
21	gros œuvre 1		35 400	
211	travaux de l'entreprise de maçonnerie	35 400		
22	gros œuvre 2		87 500	
221	fenêtres, portes extérieures	15 600		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

222	ferblanterie	13 800	
224	couverture	18 700	
225	étanchéités et isolations spéciales	2 500	
226	crépissage de façade	9 400	
227	traitements des surfaces extérieures	11 000	
228	dispositifs extérieurs, fermeture, protection contre soleil	1 500	
258	agencement de cuisine	15 000	
23	installations électriques		45 200
231	appareils à courant fort	1 400	
232	installations de courant fort	22 400	
233	lustrerie	14 000	
236	installations à courant faible	4 000	
239	divers	3 400	
24	chauffage, ventilation, conditionnement d'air		9 000
242	production de chaleur (adaptation du chauffage existant)	7 500	
244	installations de ventilation	1 500	
25	installations sanitaires		30 600
251	appareils sanitaires courants	11 400	
254	conduites d'alimentations et d'évacuations	10 200	
255	isolations des conduites de transport fluides	3 000	
256	châssis préfabriqués pour appareils sanitaires	6 000	
27	aménagements intérieurs 1		50 100
271	plâtrerie	11 000	
273	menuiserie	32 000	
275	systèmes de verrouillage	700	
277	cloisons en éléments	6 400	
28	aménagements intérieurs 1		65 600
281	revêtements de sol	26 200	
282	revêtements de parois	4 100	
283	faux-plafonds	21 200	
285	traitements des surfaces intérieurs	10 700	
287	nettoyage	3 400	

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

5	Frais secondaires et comptes d'attente			155 300
50	frais de concours		11 600	
500	frais de concours	11 600		
51	autorisations et taxes		23 100	
511	autorisations, gabarits, taxes	600		
512	taxes de raccordement	22 500		
52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		5 000	
524	reproduction de documents, tirages, héliographes	5 000		
58	comptes d'attente pour provisions et réserves		26 000	
583	réserves pour imprévus	26 000		
59	comptes d'attente pour honoraires		89 600	
591	architecte	65 300		
592	ingénieur civil	5 000		
593	ingénieur électricien	9 000		
595	ingénieur en installations sanitaires	5 600		
596	spécialistes	4 700		
	Total HT			522 600

c) WC publics

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			18 100
13	installation de chantier en commun		18 100	
133	bureau de la direction des travaux	3 000		
135	installations provisoires	10 000		
136	frais d'énergie et d'eau	3 600		
138	tri des déchets de chantier	1 500		
2	Bâtiments			213 400
20	excavation		7 500	
201	travaux de terrassement	7 500		
21	gros œuvre 1		73 500	
211	travaux de l'entreprise de maçonnerie	66 400		
214	construction en bois	7 100		
22	gros œuvre 2		35 400	
221	fenêtres, portes extérieures	21 000		
222	ferblanterie	8 410		

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

224	couverture	5 675	
227	traitements des surfaces extérieures	315	
23	installations électriques		30 400
231	appareils à courant fort	2 800	
232	installations de courant fort	14 900	
233	lustrerie	8 600	
236	installations à courant faible	2 400	
238	installations provisoires	960	
239	divers	740	
25	installations sanitaires		33 900
251	appareils sanitaires courants	12 600	
254	conduites d'alimentations et d'évacuations	11 400	
255	isolations des conduites de transport fluides	3 300	
256	châssis préfabriqués pour appareils sanitaires	6 600	
27	aménagements extérieurs 1		22 200
271	plâtrerie	1 850	
272	ouvrages métalliques	18 500	
273	menuiserie	1 500	
275	systèmes de verrouillage	350	
28	aménagements intérieurs 2		10 500
281	revêtements de sol	1 980	
282	revêtements de parois	4 220	
285	traitements des surfaces intérieures	2 300	
287	nettoyage	2 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		153 700
50	frais de concours		8 600
500	frais de concours	8 600	
51	autorisations, taxes		36 500
511	autorisations, gabarits, taxes	430	
512	taxes de raccordement	36 070	
52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		5 000
524	reproduction de documents, tirages, héliographes	5 000	
58	comptes d'attente pour provisions et réserves		10 700
583	réserves pour imprévus	10 700	

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

59	comptes d'attente pour honoraires		92 900
591	architecte	70 300	
592	ingénieur civil	5 100	
593	ingénieur électricien	8 800	
595	ingénieur en installations sanitaires	5 700	
596	spécialistes	3 000	
	Total HT		385 200
<i>Récapitulation</i>			
	a) Pavillon de Plein Air		793 000
	b) Maisonnette		522 600
	c) WC publics		385 200
	I. Coût total de la construction HT		1 700 800
57	taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	136 100	
	II. Coût total de la construction TTC		1 836 900
6	Frais administratifs et financiers		
61	prestations du personnel pour les investissements (5% × 1 836 900)	91 800	
	III. Sous-total		1 928 700
62	intérêts intercalaires (2,25% × 1 928 700 × 18 mois / 2 × 12)	32 500	
	IV. Sous-total		1 961 200
	V. Coût total de l'opération TTC		1 961 200
	A déduire		
	frais de concours (PR-911, du 13 décembre 2011, PFI N° 091.000.01)		-37 500
	crédit d'études (PR-1002/8, du 15 janvier 2013, PFI N° 091.004.07)		-100 000
	VI. Total du crédit demandé TTC		1 823 700

*Estimation des coûts selon code CFC**Crédit 4: Mobilier et matériel*

CFC	Libellé	montant	montant	total
9	Ameublement et décoration			107 900
90	ameublement et décoration		107 900	
903	équipement mobilier en général	99 550		
930	appareils, machines	8 350		
	I. Coût total de la construction HT			107 900

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

57	taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	8 600	
II.	Coût total de la construction TTC		116 500

*Estimation des coûts selon code CFC**Crédit 5: Déconstruction du restaurant Le Chalet et installation d'une buvette saisonnière*

CFC	Libellé	montant	montant	total
1	Travaux préparatoires			147 100
10	relevés, études géotechniques		1 500	
108	diagnostic amiante avant travaux	1 500		
11	déblaiement et préparation du terrain		137 900	
112	démolitions	127 900		
118	désamiantage et évacuation des déblais	10 000		
13	installation de chantier en commun		7 700	
133	installation de chantier	7 700		
2	Bâtiment			88 000
21	gros œuvre 1		88 000	
211	travaux de l'entreprise de maçonnerie	38 000		
215	installation du pavillon	50 000		
4	Aménagements extérieurs			41 200
40	mise en forme du terrain		5 300	
401	mise en place de terre végétale	5 300		
42	jardins		1 400	
421	plantation, ensemencement et soins	1 400		
45	conduites raccordement aux réseaux		34 500	
459	raccordement aux réseaux	34 500		
5	Frais secondaires et comptes d'attente			48 300
51	autorisations et taxes		23 000	
511	autorisations, gabarits, taxes	500		
512	taxes de raccordement	22 500		
52	échantillons, maquettes, reproduction, documents		1 000	
524	reproduction de documents, tirages, héliographes	1 000		
58	comptes d'attente pour provisions et réserves		17 500	

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

583	réserves pour imprévus	17 500	
59	comptes d'attente pour honoraires		6 800
592	ingénieur civil	5 000	
596	géomètre	1 800	
I.	Coût total de la construction HT		324 600
57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	26 000	
	II. Coût total de la construction TTC		350 600
6	Frais administratifs et financiers		
61	prestations du personnel pour les investissements 5% × 350 600		17 500
III.	Total du crédit demandé TTC		368 100

9. Délais de réalisations*Projet de cheminements*

La réalisation de cette opération est prévue dès l'hiver 2017-2018 sur une durée de 36 mois, avec une mise à disposition des équipements pour l'été 2020.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

*Espace de loisirs**Aménagements extérieurs*

La réalisation de cette opération est prévue dès l'hiver 2017-2018 sur une durée de 36 mois, avec une mise à disposition des équipements pour l'été 2020.

Bâtiments

La réalisation de cette opération est prévue dès l'hiver 2017-2018 sur une durée de 12 mois, avec une mise à disposition des équipements extérieurs et des bâtiments rénovés pour le printemps 2019.

10. Référence au 12^e plan financier d'investissement (PFI)

Cette demande de crédit d'un montant de 14 671 400 francs est couverte par le PFI à hauteur de 12 125 000 francs. Le solde restant sera partiellement couvert par la différence entre le montant inscrit au PFI (N° 046.055.06) concernant la

rénovation de la ferme Menu-Pellet et le montant, revu à la baisse, dans la proposition y relative (PR-1214).

Crédit I: Projet de cheminements

Le projet de cheminements est inscrit au 12^e plan financier d'investissements PFI 2017-2028, en qualité de projet actif, pour un montant de 6 500 000 francs, sous le N° 091.004.18.

Crédit II: Espace de loisirs

Le projet d'espace de loisirs est prévu sous les fiches PFI N° 091.004.10, et 091.004.12, en qualité de projets actifs, pour un montant cumulé de 5 625 000 francs. De plus, cet objet est également au bénéfice de deux crédits d'études d'un montant de 550 000 francs réparti à l'issue du concours entre le SEVE et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) respectivement à hauteur de 75% et 25%.

- Un crédit de préétude d'un montant de 150 000 francs, proposition PR-911/5, voté le 13 décembre 2011, réparti comme suit: 112 500 francs au bénéfice du SEVE, PFI N° 091.000.01, pour les aménagements extérieurs, pataugeoire et jeux d'eau et 37 500 francs au bénéfice de la DPBA, PFI N° 091.004.07, pour la rénovation des deux bâtiments existants ainsi que la construction d'un édicule.
- Un crédit d'étude d'un montant de 400 000 francs, PR-1002/8, voté le 15 janvier 2013 réparti comme suit: 300 000 francs au bénéfice du SEVE pour les aménagements extérieurs, pataugeoire et jeux d'eau, PFI N° 091.004.05, et 100 000 francs au bénéfice de la DPBA pour la rénovation des deux bâtiments existants ainsi que la construction d'un édicule, PFI N° 091.004.07.

Crédit III: Bâtiments

Le projet de rénovation de la maisonnette et du pavillon de plein-air, ainsi que la construction des nouveaux WC publics, est inscrit dans le 12^e PFI sous la fiche PFI 046.109.02 en tant que projet actif dont le montant était «à chiffrer». Il l'est désormais à travers cette demande de crédit et s'élève à 1 823 700 francs (cf. page 31 de la présente proposition).

Crédits IV et V: Mobilier et déconstruction

Ces deux objets ne sont pas prévus dans la planification du PFI.

11. Budget de fonctionnement

Projet de cheminements

L'entretien de l'ensemble des cheminements du bois de la Bâtie n'entraînera aucun coût supplémentaire.

En ce qui concerne l'éclairage public, l'augmentation du nombre de luminaires devrait être compensée par le changement de sources lumineuses (passage aux leds) et donc n'entraîner aucun coût supplémentaire en termes d'entretien.

Espace de loisirs

L'entretien de l'espace de loisirs n'occasionnera aucune nouvelle charge de fonctionnement pour le SEVE.

L'entretien de la nouvelle place de jeux au bois de la Bâtie représente une charge de fonctionnement pour l'ECO estimée à 40 000 francs.

L'exploitation des deux bâtiments représente une charge de fonctionnement pour le SDPE estimée à 30 000 francs.

Le nettoyage et l'entretien des WC publics représentent une charge de fonctionnement pour le Service logistique et manifestations (LOM) estimée à 25 000 francs.

L'exploitation de la buvette saisonnière ne représente pas de charge de fonctionnement supplémentaire pour le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP).

Revenus

Une perte de revenu annuelle de 8000 francs est estimée entre le loyer du restaurant Le Chalet et celui de la future buvette saisonnière.

12. Charges financières annuelles

Délibération I:

charge financière annuelle sur 6 733 400 francs
comprenant les intérêts au taux de 1,75%
et l'amortissement au moyen de 20 annuités 401 900 francs

Délibération II:

charge financière annuelle sur 5 629 700 francs
comprenant les intérêts au taux de 1,75%
et l'amortissement sur 10 annuités 618 600 francs

Délibération III:

charge financière annuelle sur 1 823 700 francs
comprenant les intérêts au taux de 1,75%
et l'amortissement sur 10 annuités 200 400 francs

Délibération IV:

charge financière annuelle sur 1 165 500 francs
comprenant les intérêts au taux de 1,75%
et l'amortissement au moyen de 8 annuités 15 700 francs

Délibération V:

charge financière annuelle sur 368 100 francs
comprenant les intérêts au taux de 1,75%
et l'amortissement au moyen de 10 annuités 40 400 francs

13. Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2016 et ne comprennent aucune variation.

14. Valeurs statistiques

Bâtiments

Constructions rénovées et constructions neuves:
surface brute de plancher SPB 524,22 m²
volume bâti VB 1684,46 m³

dont:

Constructions rénovées (maisonnette et pavillon):
surfaces brutes de plancher selon CFC, norme SIA 416 417 m²
surface nette 323 m²
volume brut bâti 1327 m³
prix au mètre carré (HT) de plancher (CFC 2 + 59) 2565 francs

Constructions neuves (WC publics et local technique):
surfaces brutes de plancher selon CFC, norme SIA 416 101,5 m²
surface nette 89,0 m²
volume brut bâti 357,0 m³
prix au mètre carré (HT) de plancher (CFC 2 + 59) 3018 francs

15. Autorisation de construire

Projet de cheminements

La demande d'autorisation de construire pour le projet de cheminements sera déposée durant le premier trimestre 2017.

Espace de loisirs

La demande d'autorisation de construire pour l'espace de loisirs a été déposée en novembre 2016.

Régime foncier

Les servitudes inscrites sur la parcelle N° 1521 propriété de la Ville de Genève, sise à Genève section Plainpalais, sont les suivantes:

- destination de promenade publique, au profit des Consorts Turrettini du 09.04.1910;
- distance et vue droite au profit de la parcelle N° 2979, commune de Lancy du 23.05.1973;
- droit d'écoulement des eaux sur les parcelles N°s 2779, à Genève, section Plainpalais, et 5701, commune de Lancy, du 17.09.1912;
- la servitude de superficie au profit des Services industriels de Genève (SIG) inscrite le 22.04.1986 a été radiée le 06.11.1995.

Au vu de ce qui précède, les servitudes existantes ne sont pas contraignantes pour le projet d'espace de loisirs ni pour le projet de cheminements.

16. Information publique

Une information globale sera faite aux usagers durant les travaux, notamment par le biais d'un panneau de chantier qui regroupera les informations sur l'ensemble des travaux ainsi que par une communication presse.

17. Services gestionnaires et bénéficiaires

Crédit I: Projet de cheminements

Le SEVE est gestionnaire et bénéficiaire des surfaces réaménagées dans le cadre du projet de cheminements.

Crédit II: Espace de loisirs

Le SEVE est gestionnaire et bénéficiaire de la part aménagements extérieurs, pataugeoire et place de jeux.

Crédit III: Bâtiment

Le DPBA est gestionnaire de la part bâtiments du crédit de construction.

Le SDPE est bénéficiaires de deux bâtiments et des WC publics.

Crédit IV: Mobilier

Le SDPE est gestionnaire et bénéficiaire du crédit destiné à l'équipement en mobilier des deux bâtiments.

Crédit V: Restaurant Le Chalet

La DPBA est gestionnaire de la déconstruction du restaurant Le Chalet et de son remplacement par la buvette. Le service bénéficiaire de la buvette est le Service de la sécurité et de l'espace public (SEEP).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Bois-de-la-Bâtie, rénovation et aménagement des cheminements, réalisation d'un espace de loisirs et mise en place d'une buvette saisonnière

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	crédit 1	crédit 2	crédit 3	crédit 4	crédit 5	Montant	%
Travaux préparatoires	752 000	543 900	111 200		147 100	1 554 200	10%
Honoraires	418 700	903 900	319 300		6 800	1 648 700	11%
Gros œuvre		118 500	199 000		88 000	405 500	3%
Second œuvre		5 000	349 600			354 600	2%
aménagements intérieurs		16 700	273 800			290 500	2%
Installations, équipements fixes			234 000			234 000	2%
Aménagements extérieurs	4 144 500	3 149 600			41 200	7 335 300	48%
Mobilier, infrastructures informatiques				107 900		107 900	1%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, F/MAC)	1 020 600	915 800	280 400	8 600	43 500	2 248 900	15%
Frais concours et secondaires, taxes, divers et imprévus	397 600	388 800	213 900		41 500	1 041 800	7%
Coût total du projet TTC	6 733 400	6 042 200	1 961 200	116 500	368 100	15 221 400	100%

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés:							
CHARGES	SEVE	SDPE	SEEP	ECO	LOW	Total	Postes en ETP
30 - Charges de personnel							
31 - Dépenses générales		30 000		40 000	25 000		295 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1 020 500	216 100	40 400				1 277 000
36 - Subventions accordées		200 000					
Total des nouvelles charges induites	1 020 500	446 100	40 400	40 000	25 000		1 572 000
REVENUS							
40 - Impôts							
42 - Revenu des biens			-8 000				-8 000
43 - Revenus divers							
45 - Dédommagements de collectivités publiques							
46 - Subventions et allocations							
Total des nouveaux revenus induits							
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	1 020 500	446 100	48 400	40 000	25 000		1 580 000

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	100 000		100 000
2018	6 400 000		6 400 000
2019	6 000 000		6 000 000
2020	2 171 400		2 171 400
			0
			0
Totaux	14 671 400	0	14 671 400

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 733 400 francs destiné à la rénovation et à l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, parcelles N^{os} 1520 et 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 211 327 m².

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 733 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2039.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 629 700 francs destiné à l'aménagement d'un espace de loisirs, d'une aire de jeux, d'une nouvelle pataugeoire ainsi qu'un local technique, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m².

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 629 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les frais de concours votés le 13 décembre 2011 de 112 500 francs (PR-911/5, N° PFI 091.000.01) ainsi que le crédit d'étude voté le 15 janvier 2013 de 300 000 francs (PR-1002/8, N° PFI 091.004.05), soit un total de 6 042 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 823 700 francs destiné à la rénovation d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, ainsi qu'à la réalisation d'un édicule comportant des WC publics, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m².

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 823 700 francs.

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les frais de concours votés le 13 décembre 2011 de 37 500 francs (PR-911, N° PFI091.000.01) ainsi que le crédit d'étude voté le 15 janvier 2013 de 100 000 francs (PR-1002/8, N° PFI091.004.07), soit un total de 2 000 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 116 500 francs destiné à l'équipement en mobilier d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m².

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 116 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Proposition: rénovation et aménagement du bois de la Bâtie

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 368 100 francs destiné à la déconstruction du restaurant Le Chalet et à son remplacement par une buvette saisonnière, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m².

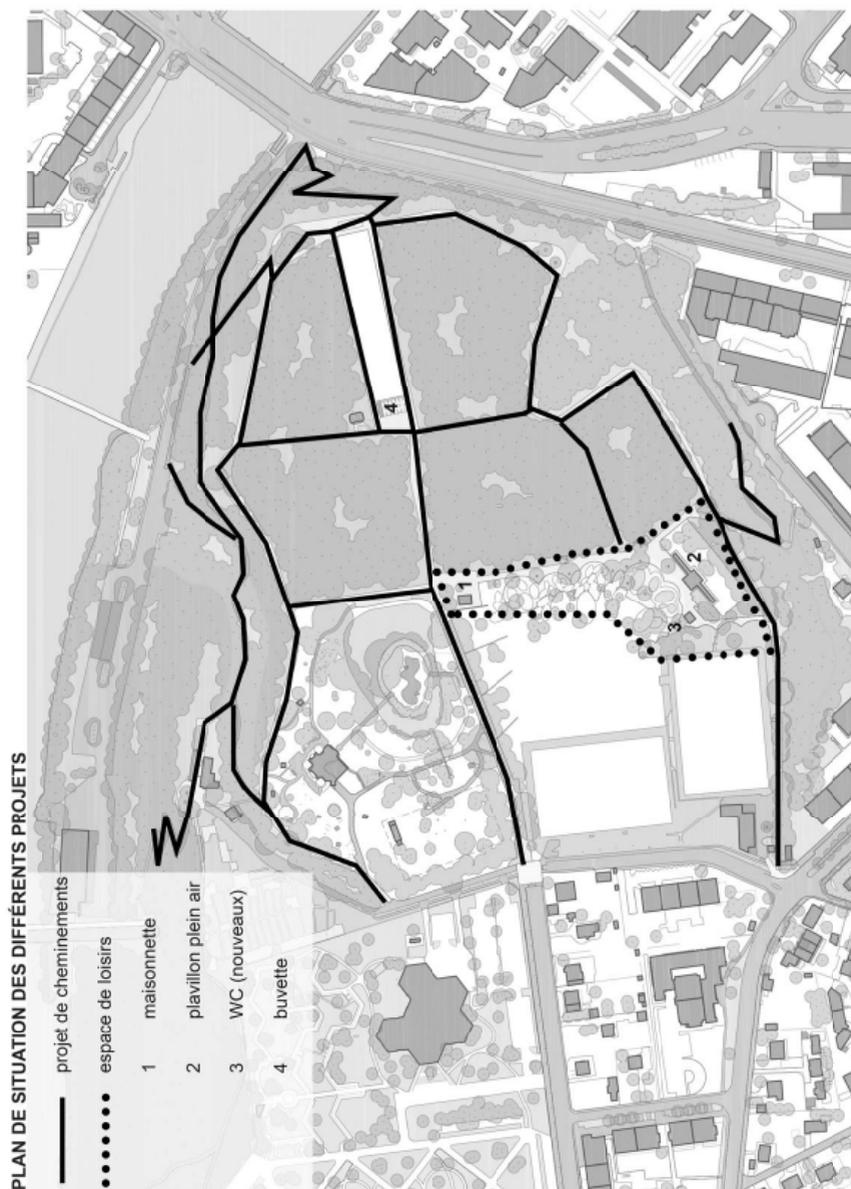
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 368 100 francs.

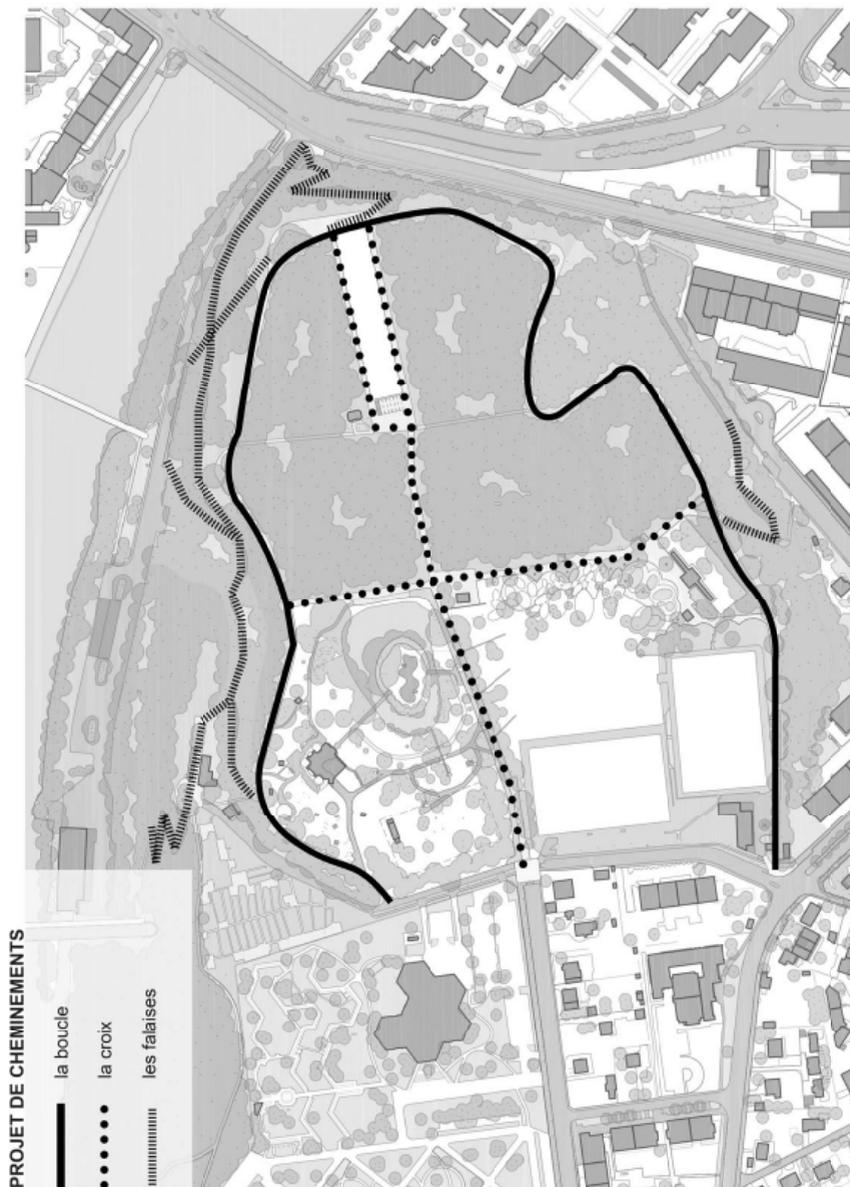
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes:

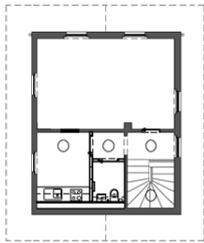
- plan général
- plans et typologies des cheminements
- plans de l'espace de loisirs, aménagements et bâtiments
- plans et illustrations de la buvette



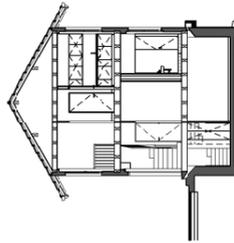


ESPACE DE LOISIRS, PLAN MASSE

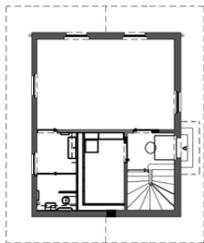




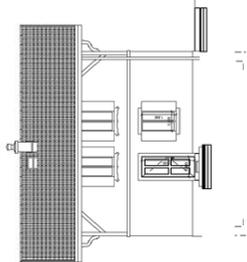
PLAN 1er ÉTAGE



COUPE

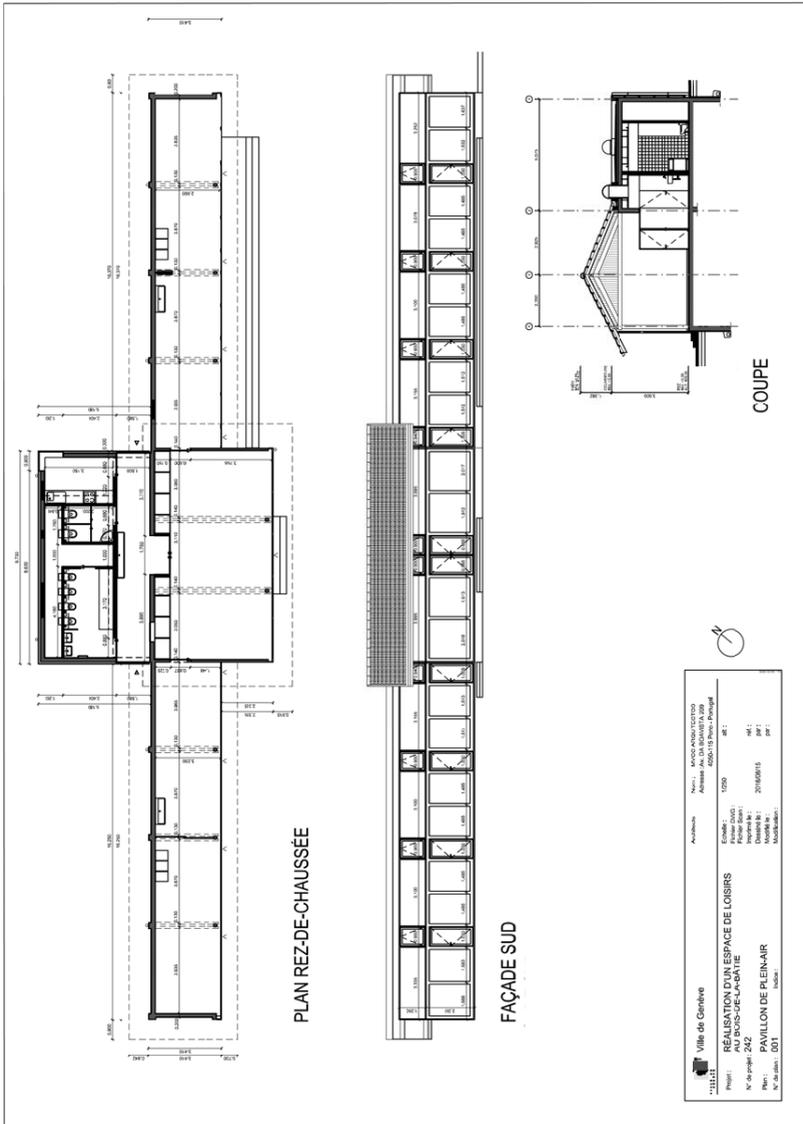


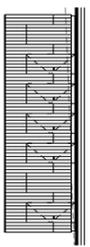
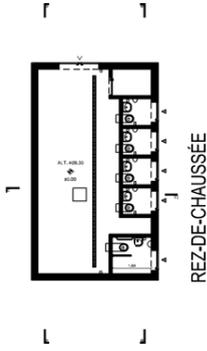
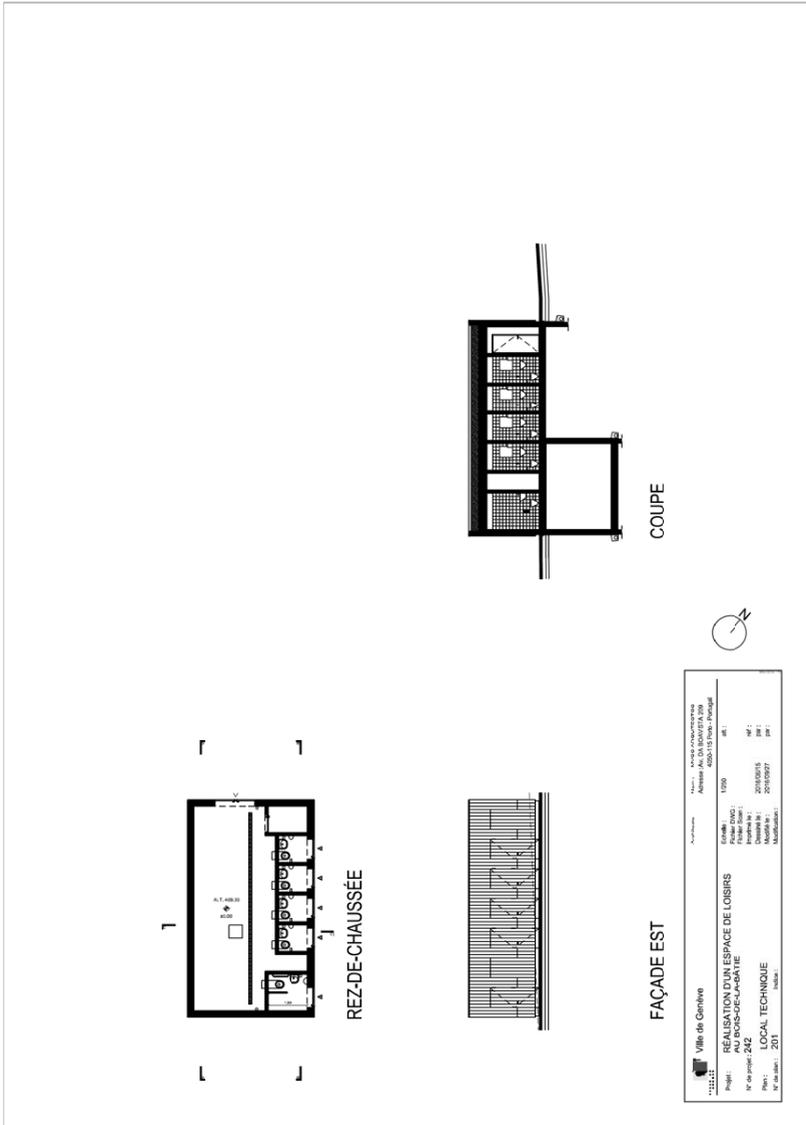
PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE



FAÇADE EST

 Ville de Genève	Adresse : MOISSA/ROCHAZO Avenue-Ar-Du-Roi/ÉPIFA 209 1200 GENEVE	N° de projet : 242 Plan : MASONNETTE N° de plan : 1/1	Echelle : 1/200 Date : 2015/05/15 Dessiné par : Vérifié par : Approuvé par : Modifié le : Date :
	Projet : RÉALISATION D'UN ESPACE DE LOISIRS AU BOIS-DE-LA-BÂTIE MASONNETTE		

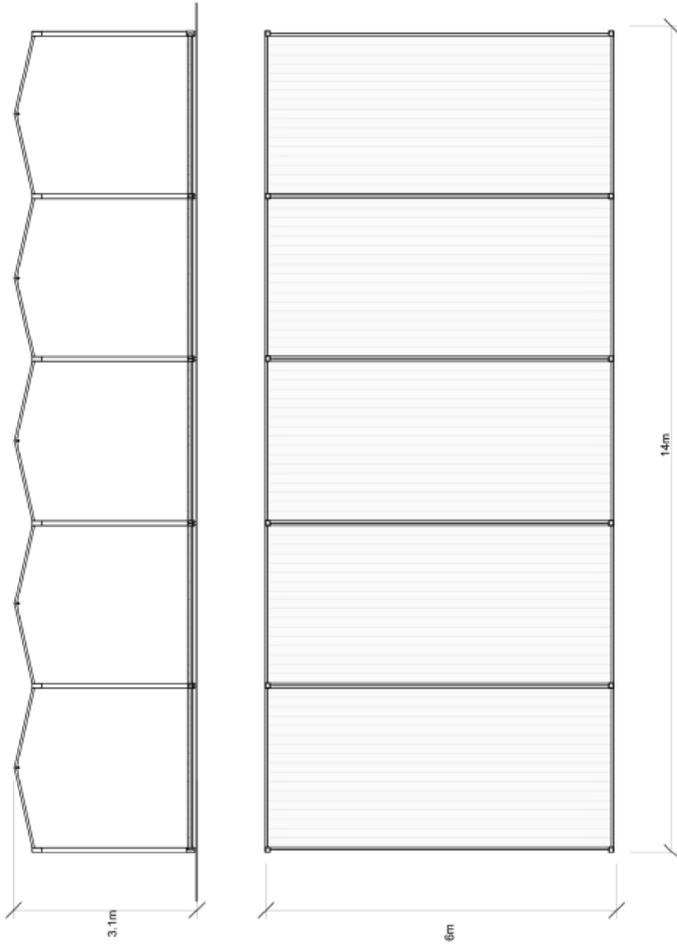




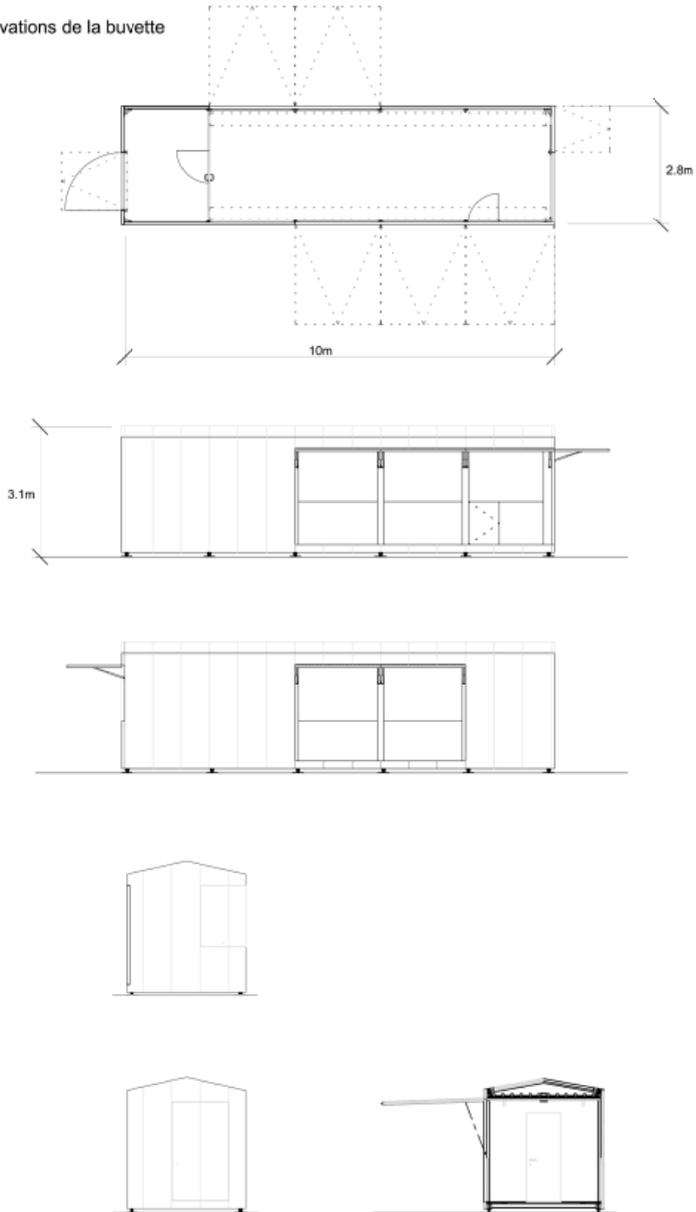
COUPE

 Ville de Genève		Adresse : Avenue de la République 208 1203 Genève - Suisse	
Projet : RÉALISATION D'UN ESPACE DE LOISIRS ANCIENNE ÉCOLE		Étude : 1026	
N° de projet : 242		Plan : 101	
N° de plan : 20150207		Modification : 08	
201		08	

plan et élévations de la terrasse de la buvette



plan et élévations de la buvette



Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).

13. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 779 900 francs destiné à la rénovation de la dépendance dite «La Ferme» de la villa La Grange, située au parc La Grange, route de Frontenex 71, sise sur la parcelle N° 3166, feuille N° 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1230).

Introduction

La présente demande concerne la rénovation de la dernière des trois dépendances de la villa La Grange dont le crédit d'étude a été voté en date du 13 décembre 2011 (PR-911/7).

Cette réalisation permettra de clore les travaux de rénovation entrepris, depuis 2008, sur les diverses dépendances de la villa La Grange et de constituer un ensemble homogène, digne du statut du parc La Grange et de ses édifices protégés et classés (mesure de classement du parc La Grange – MS-c 15 – arrêté du Conseil d'Etat du 30.12.1921).

De plus, l'intervention prévue pour cette dépendance vétuste permettra d'achever le dispositif mis en place par le Service des espaces verts (SEVE) pour la rationalisation de l'entreposage des engins et des outils d'entretien des équipes stationnées au parc La Grange.

Contexte et historique de l'opération

En date du 8 novembre 2005, le Conseil municipal avait refusé une première demande de crédit concernant la rénovation des trois dépendances de la villa La Grange, dont faisait partie le bâtiment dit «La Ferme» (PR-376).

Le 21 mars 2007, le Conseil municipal acceptait la demande de crédit (PR-511) pour la rénovation des deux dépendances latérales comprenant la création des vestiaires, d'une cafétéria et d'un bureau pour le personnel du SEVE ainsi que la mise aux normes des WC publics et la réfection totale de l'enveloppe

des bâtiments et des installations techniques. Les bâtiments ont été livrés aux utilisateurs en novembre 2009.

En parallèle, et dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments faisant partie de l'ensemble de la villa La Grange, le Conseil votait les 16 janvier 2008 et 27 avril 2010 deux crédits pour la rénovation de l'Orangerie-Théâtre et de ses deux serres attenantes, ainsi que la création d'une buvette d'été. L'inauguration des bâtiments a eu lieu le 23 mai 2011 et a lancé la saison du Théâtre de l'Orangerie ce même été 2011.

Dans ce contexte, le Conseil votait un nouveau crédit d'étude le 13 décembre 2011 (PR-911/7), permettant ainsi la reprise du dossier en tenant compte des besoins actuels du SEVE.

Notice historique

Le parc La Grange, légué à la Ville de Genève par William Favre en 1918 et classé en 1921, est l'un des plus prestigieux domaines appartenant à la Ville de Genève. Les remarquables aménagements dont il a bénéficié sont le fait de deux riches familles genevoises, les Lullin et les Favre. Le groupe central, formé par la maison de maître et les communs, a été édifié pour les frères Lullin, peu après 1768; la conception harmonieuse et le souci d'extrême unité exprimés par ces bâtiments ne peuvent se comparer qu'à deux ensembles contemporains: Varembe et le château de Crans.

Depuis quelques années, l'attention des autorités s'est tournée vers la restauration des dépendances du domaine; la première campagne a permis de remettre en valeur la loge de Frontenex et le hangar à chars (restaurés entre 1996 et 1999). L'étape suivante a concerné les deux corps latéraux des trois dépendances principales, indissociables de la maison de maître; cependant, le corps central doit encore être restauré. Ce trio, dont l'implantation et le volume n'ont pas changé depuis le XVIII^e siècle, s'ordonne en fer à cheval autour de la cour et présente des façades à distribution claire et modénature soignée; la recherche d'élégance trouve sa plus forte expression dans le motif des grandes arcades rythmant le rez-de-chaussée. La substance originelle demeure importante, et ceci malgré le nombre non négligeable de transformations opérées à l'époque des Favre ou après 1918, date à laquelle la Ville prend possession du domaine; parmi ces interventions, on retiendra surtout la création de l'écurie vers 1860 (dans le bâtiment central), de la sellerie en 1889 et des WC publics en 1920.

La savonnerie, remplaçant la molasse et le bois des charpentes, signale également des campagnes de travaux plus récentes. Si certaines opérations n'ont pas à proprement parler enrichi le bâti et son histoire, ce n'est pas le cas de l'écurie qui est l'illustration par excellence du soin et de l'intérêt que les Favre portaient aux chevaux.

Exposé des motifs

Le SEVE accueille une trentaine de collaborateurs et collaboratrices affectés aux diverses équipes stationnées dans le parc La Grange.

Ce parc fonctionne comme un pôle d'activités pour l'ensemble des équipes du SEVE stationnées sur la rive gauche. Ces activités exigent le stockage d'un volume important de matériel. En raison de sa configuration et de la présence d'un monte-charge, la ferme du parc La Grange est donc utilisée pour l'entreposage de l'ensemble du matériel léger ne pouvant être entreposé en extérieur: outils de jardinage, accessoires de plantation et d'entretien, petites machines, etc.

Par ailleurs, ce bâtiment accueille également un petit atelier situé au rez-de-chaussée permettant d'effectuer de petites réparations sur les machines d'entretien, telles que les tondeuses ou les débroussailleuses, et d'assurer le bon fonctionnement des activités des équipes.

La réfection du bâtiment permettra de disposer de locaux aux normes, d'améliorer la sécurité des utilisateurs et de faciliter l'accès au matériel entreposé dans les étages. La création de WC supplémentaires permettra également d'adapter l'infrastructure au nombre de personnes stationnées sur le site. Enfin, ces travaux constituent la dernière étape dans la rénovation des annexes de la villa La Grange.

Description de l'ouvrage

La construction actuelle se compose de maçonnerie traditionnelle en pierre de taille mélangeant molasse et savonnière, cette dernière étant issue d'une campagne de travaux menée post-construction.

Cette maçonnerie étant recouverte en façade d'un enduit ciment fortement dégradé, ce dernier sera remplacé par un enduit à la chaux refait dans les règles de l'art.

Le dallage du rez-de-chaussée est composé de pavage en briques de terre cuite posées sur chant en chevron, et certaines zones ont été recouvertes par des chapes ciment (qui seront piquées et le pavage recomposé aux endroits manquants).

La charpente existante est en résineux (tels sapin, épicéa) et pourra être conservée, pour ce qui est de la toiture.

Les planchers des 1^{er} et 2^e niveaux présentent également des solivages en résineux avec des sections trop faibles pour les charges d'exploitation. Ces solivages sont recouverts de planches en résineux de grandes dimensions et seront repris à l'identique.

L'intérieur ne présente que très peu de cloisonnements. Ces derniers sont composés de briques, et seule la chambre du cocher présente des cloisons en planches (résineux) et lattis, cloisons typiques des maisons du XVIII^e siècle.

La couverture est en tuiles plates (dim. 30/17 cm) et sera pour sa part conservée et nettoyée, et les ferblanteries existantes en cuivre seront rénovées.

Programme et descriptif des travaux

L'ensemble des travaux envisagés dans le cadre de la rénovation de la dépendance dite «La Ferme» de la villa La Grange peut se résumer ainsi:

- les surfaces de stockage seront réaménagées au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage; le rez-de-chaussée sera décroisonné pour offrir une grande aire de stockage et de travail, et le plateau de stockage du 1^{er} étage sera rénové (charge utile de 300 kg/m²);
- la création d'un nouveau plancher au 2^e étage destiné à l'entreposage léger permettra de doubler la surface de stockage disponible. Toute la construction sera en bois, dans la continuité et la logique constructive de la charpente historique;
- l'installation d'un monte-charge inspiré des monte-fûts, permettant de s'affranchir d'une cabine fermée, desservira les différents niveaux pour acheminer les objets et palettes aux différents niveaux de stockage;
- deux escaliers ouverts et réalisés en bois permettront également la desserte des différents niveaux; ces derniers, en accord avec le lieu et la réglementation feu, serviront d'escaliers de secours;
- la rénovation des anciennes écuries au rez-de-chaussée permettra l'aménagement d'un atelier respectant les normes de sécurité et offrant un espace de travail valorisant aux équipes du SEVE;
- des sanitaires pour le personnel du SEVE seront créés (une cabine hommes et une cabine femmes);
- l'ensemble des installations techniques sera rénové et remis aux normes, tout en respectant le caractère patrimonial de la construction;
- la chambre du cocher au 1^{er} étage sera conservée et rénovée avec un souci de conservation patrimoniale;
- une réfection complète de l'enveloppe du bâtiment en pierre de taille est également prévue.

Surfaces, volumes

Rez-de-chaussée:	atelier	64,80 m ²	
	WC hommes	1,50 m ²	
	WC femmes	1,50 m ²	
	dégagement	2,40 m ²	
	hall 1	7,30 m ²	
	monte-charge	4,00 m ²	
	hall 2	7,80 m ²	
	plateau libre	125,40 m ²	<u>214,70 m²</u>
Premier étage:	stockage est	65,20 m ²	
	stockage ouest	68,70 m ²	
	passerelle 1	9,40 m ²	
	passerelle 2	9,90 m ²	
	stockage transpalette	5,00 m ²	
	couloir	8,00 m ²	
	chambre à coucher	10,60 m ²	<u>176,80 m²</u>
Deuxième étage:	stockage est	72,10 m ²	
	stockage ouest	68,70 m ²	
	passerelle 1	9,40 m ²	
	passerelle 2	9,90 m ²	
	stockage transpalette	3,90 m ²	<u>163,90 m²</u>
Surface nette totale		555,40 m ²	
Surface brute de plancher totale (norme SIA 416)	SBP totale =	555,40 m ²	
Volume bâti total (norme SIA 416)	VB total =	2 610,00 m ³	

Valeurs statistiques

Surface de plancher SP	555,40 m ²
Surface nette SN	555,40 m ²
Volume bâti VB	2 610,00 m ³

Prix au mètre carré, CFC 2 + 59/SP
(1 157 500 + 229 050)/555 2 500 fr. HT/m²

Prix au mètre cube, CFC 2 + 59/VB
(1 157 500 + 229 050)/2 610 530 fr. HT / m³

Adéquation à l'Agenda 21

Les installations techniques seront minimisées afin de s'adapter aux besoins des utilisateurs, tout en respectant le très fort caractère patrimonial du site et du bâtiment. Elles impliqueront des consommations d'énergies et des coûts d'exploitation et d'entretien réduits.

Les critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront appliqués. En particulier sera prise en compte de manière obligatoire la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Conception énergétique

Seuls l'atelier (64,8 m²), créé dans l'ancienne écurie, et les nouveaux sanitaires (3 m²) seront maintenus hors gel et pourront être chauffés en cas de besoin des utilisateurs.

Les différentes zones de stockage n'ayant pas besoin d'être tempérées, elles ne seront pas pourvues d'installations de chauffage.

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément à la norme EN 12464-1, et la sécurité photobiologique sera réglée conformément à la norme EN 62471. Ainsi, seuls les luminaires et les sources de lumière des groupes à risque 0 ou 1 sont autorisés.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, des détecteurs de présence et de luminosité ainsi qu'à l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électriques seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA++.

Description des installations techniques*Chauffage*

La chaleur pour le chauffage de l'atelier et des sanitaires sera fournie par la chaufferie à gaz naturel existante d'une des dépendances latérales et acheminée par une conduite à distance.

Ventilation

L'atelier et les sanitaires, ainsi que la hotte de l'atelier, seront ventilés par un système à simple flux.

Electricité

Eclairages et prises.

Tableaux électriques.

Téléphonie et informatique.

Installations pour équipements CVS.

Installations et équipements pour la sécurité.

Installations provisoires pour le chantier.

Estimation des coûts

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	Fr.
1	Travaux préparatoires	94 950
10	Relevé, études géotechniques	5 250
104	Sondages	5 250
11	Déblaiement, préparation du terrain	38 500
112	Démolitions	23 600
113	Démontages	14 900
12	Protections, aménagements provisoires	10 000
122	Aménagements provisoires	10 000
13	Installations de chantier en commun	29 950
130	Installations de chantier en commun	19 950
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	10 000
15	Adaptation du réseau de conduites existant	11 250
152	Canalisations (adaptation du réseau)	11 250
2	Bâtiment	1 157 500
21	Gros œuvre 1	598 900
211.1	Echafaudages	25 050
211.5	Béton et béton armé	61 350

Proposition: rénovation de «La Ferme» au parc La Grange

211.6	Maçonnerie	57 050	
214.0	Installations de chantier	13 800	
214.1	Charpente	141 650	
214.2	Structure porteuse (calculée par ingénieur)	16 400	
214.4	Revêtements extérieurs, corniches, escaliers	56 500	
216	Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle	227 100	
22	Gros œuvre 2		167 650
221.0	Fenêtres en bois	61 750	
221.4	Fenêtres en métal	1 300	
221.5	Portes en bois	12 950	
222	Ferblanterie	31 000	
223	Paratonnerres	15 000	
224	Couverture	10 000	
227.1	Peinture extérieure	17 350	
227.2	Préservation du bois (extérieur)	10 500	
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil	7 800	
23	Installations électriques		77 350
230	Installations électriques	2 500	
231	Appareils à courant fort	6 550	
232	Installations de courant fort	23 350	
233	Lustrerie	30 650	
235	Appareils à courant faible	4 600	
236	Installations à courant faible	2 500	
237	Gestion technique centralisée	3 700	
238	Installations provisoires	3 500	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		47 000
243	Distribution de chaleur	16 000	
244	Installations de ventilation	31 000	
25	Installations sanitaires		25 000
250	Installations sanitaires	25 000	
26	Installations de transport		47 000
261	Ascenseurs et monte-charge	45 000	
265	Dispositifs de levage	2 000	
27	Aménagements intérieurs 1		116 950
271	Plâtrerie		
271.1	Plâtrerie: enduits et staff	5 350	
271.1	Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	15 950	
273.0	Portes intérieures en bois	4 900	
273.3	Menuiserie courante	87 250	
275	Systèmes de verrouillage	3 500	

28	Aménagements intérieurs 2		77 650
	281.6 Carrelages	12 450	
	281.7 Revêtements de sol en bois	29 950	
	283 Faux-plafonds	10 200	
	285.1 Peinture intérieure	10 450	
	285.2 Préservation du bois (intérieur)	9 500	
	287 Nettoyage du bâtiment	4 800	
	289 Signalétique	300	
4	Aménagements extérieurs		2 000
	44 Installations		2 000
	443 Installations électriques	2 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		408 850
	50 Frais de concours		1 900
	501 Rétribution jury	1 900	
	51 Autorisations, taxes		7 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	2 000	
	512 Taxes de raccordement	5 000	
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		14 000
	521 Echantillons, essais de matériaux	2 000	
	523 Photos	3 000	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	9 000	
	56 Autres frais secondaires		28 500
	561 Frais de surveillance par des tiers	2 500	
	563 Location de terrain appartenant à des tiers	8 000	
	565 Frais de voyage	10 000	
	566 Pose de la première pierre, bouquet, inauguration		3 000
	568 Panneaux publicitaires	5 000	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves		128 400
	583 Réserves pour imprévus	128 400	
	59 Comptes d'attente pour honoraires		229 050
	591 Architecte	159 000	
	592 Ingénieur civil	33 650	
	593 Ingénieur électricien	22 800	
	596 Géomètre	3 200	
	597 Ingénieur en sécurité	10 400	
9	Ameublement et décoration		3 000
	93 Appareils, machines		3 000
	931 Extincteurs	3 000	

I. Coût total de la construction (HT)	1 666 300
Calculs des frais financiers	
+ TVA 8%, arrondi	<u>133 300</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 799 600
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 1 799 600 fr.), arrondi	90 000
III. Sous-total	1 889 600
+ Intérêts intercalaires (2,25% × 1 889 600 fr. × 18 mois)/(2 × 12), arrondi	<u>31 900</u>
IV. Sous-total	1 921 500
+ FMAC (2% × 1 921 500 fr.), arrondi	<u>38 400</u>
V. Coût total de l'opération (TTC)	1 959 900
A déduire, crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 (PR-911/7)	<u>-180 000</u>
VI. Total du crédit demande (TTC)	<u>1 779 900</u>

Référence au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028

La rénovation de la dépendance dite «La Ferme» de la villa La Grange, située au parc La Grange, est prévue, en qualité de projet actif, sous le N° 092.017.10 du 12^e plan financier d'investissement PFI 2017-2028, page 55, pour un montant de 2 055 000 francs.

Budget de fonctionnement

Les nouvelles charges à prévoir au budget de fonctionnement seront:

31 - Dépenses générales:	2 500 fr./an
– Electricité:	1 500 fr./an
– Chauffage:	1 000 fr./an

Charges financières annuelles

Délibération I: la charge financière annuelle sur 1 959 900 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 117 000 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2013.

Autorisation de construire

Le projet de construction a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire qui a été déposée le 3 février 2015 et enregistrée sous le numéro DD 107642 le 13 février 2015 au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

L'autorisation a été délivrée par le DALE le 8 décembre 2015, et est parue dans la *Feuille d'Avis Officielle (FAO)* le 15 décembre 2015; elle ne fait l'objet d'aucun recours.

Délai de réalisation

Le démarrage des travaux est prévu pour avril 2018.

La durée prévue des travaux est de 12 mois et la date de mise en exploitation prévisionnelle est mai 2019.

Régime foncier

La parcelle N° 3166, feuille N° 42, commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 203 084 m², sur laquelle s'inscrit la dépendance dite «La Ferme», est propriété de la Ville de Genève. Le bâtiment est cadastré sous le N° H15.

La parcelle est située en zone de verdure.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Service des espaces verts.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: route de Frontenex 71, dépendance dite «la Ferme» au parc La Grange

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	408 850	21%
Gros œuvre	693 850	35%
Second œuvre	558 600	29%
Installations, équipements fixes	3 000	0%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)	293 600	15%
Autres (à préciser): Aménagements extérieurs	2 000	0%
Coût total du projet TTC	1 959 900	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des espaces verts

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	
31 - Dépenses générales	2 500	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	117 000	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	119 500	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dégâts de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement 119 500

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2107	40 000		40 000
2018	1 150 000		1 150 000
2019	769 900		769 900
Totaux	1 959 900	0	1 959 900

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 779 900 francs destiné à la rénovation de la dépendance dite «La Ferme» de la villa La Grange, située au parc La Grange, route de Frontenex 71, sise sur la parcelle N° 3166, feuille N° 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 779 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 38 400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

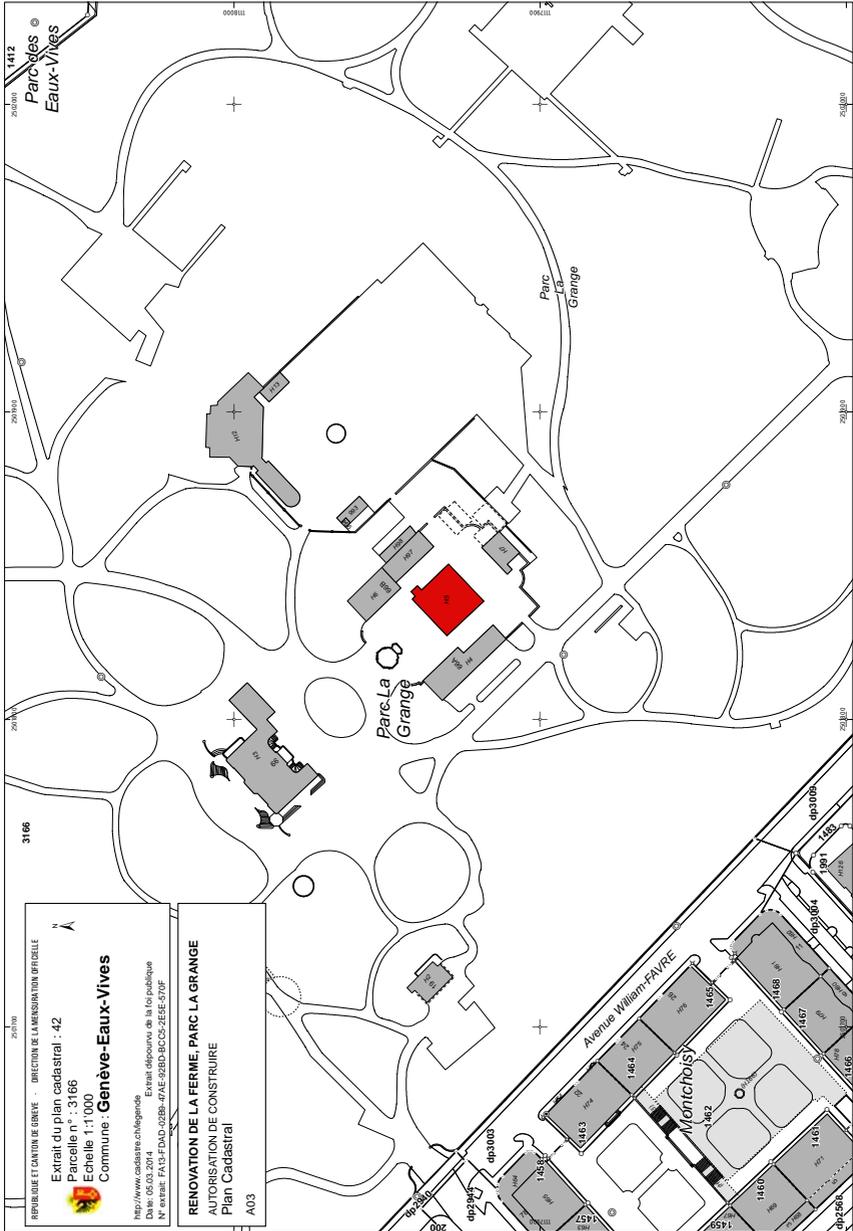
Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 de 180 000 francs (PR-911/7, N° PFI 092.017.07), soit un total de 1 959 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2039.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes: – plan de situation
– plans, coupe et façades

SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
Proposition: rénovation de «La Ferme» au parc La Grange

7215



Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).

14. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 068 500 francs destiné à la fourniture et mise en œuvre de mobilier à destination du stationnement et du comptage des vélos sur le territoire municipal (PR-1231).

Introduction

La présente proposition concerne la fourniture et la pose de mobilier destiné au stationnement des vélos en Ville de Genève afin d'assurer et d'entretenir un parcage sécurisé, ordonné, voire abrité de ces derniers grâce à l'acquisition, notamment, de couverts à vélos.

Conformément au plan directeur communal Genève 2020, et en réponse à la loi sur la mobilité douce H 1 80, la Ville de Genève promeut et facilite l'usage du vélo, en poursuivant notamment la réalisation d'aménagements et d'infrastructures cyclables.

Le plan directeur cantonal de la mobilité douce a été adopté par le Conseil d'Etat le 31 mars 2011. Il établit notamment un programme des mesures prioritaires à mettre en œuvre, concernant le développement du réseau cyclable, l'assainissement des points noirs et le développement de l'offre en stationnement sécurisé pour les cycles.

Le stationnement vélo constitue à ce titre un levier d'action publique important pour promouvoir l'usage du vélo. Dans l'objectif d'augmenter la part des mobilités douces dans les déplacements intra-urbains, et en particulier du vélo, la Ville entend mettre en place une politique proactive visant non seulement à répondre de manière quantitative et qualitative à la demande en stationnement vélo, mais également à la susciter. Une offre en stationnement sécurisé et abrité répond ainsi à une demande des usagers et contribue à augmenter la part modale du vélo en ville.

Par ailleurs, il est proposé, à des fins de promotion du trafic cycliste, la mise en place de totems d'information aux usagers, à l'image de ce qui est mis en place

dans de nombreuses villes ainsi qu'à Genève, le long de l'Arve, au carrefour de la piste cyclable bidirectionnelle avec le pont des Acacias.

Par conséquent, le chiffrage de la mise en œuvre de deux nouveaux totems de comptage est intégré à la présente demande de crédit.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

La présente proposition apporte des éléments de réponses aux motions ou pétitions suivantes:

- pétition P-199, «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos»;
- pétition P-313, «Plus de places de stationnement vélo à la gare»;
- motion M-226, «Protégeons les petites reines des vols et des intempéries»;
- motion M-445, «Des vélos dans les parcs relais (P + R)»;
- motion M-765, «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation»;
- motion M-868, «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motocycles à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour»;
- motion M-1002, «Réalisation de l'initiative sur la mobilité douce: un plan d'action!».

Exposé des motifs

En réponse aux objectifs susmentionnés et à différents besoins, la Ville développe une offre en stationnement vélo sécurisé sur l'ensemble de son territoire. Elle équipe les différents pôles générateurs de trafic tels que les pôles commerciaux, les infrastructures culturelles, de loisirs et sportives, les pôles d'échanges et arrêts de transports publics, ainsi que des lieux où la demande existe, ou d'autres où elle est à susciter.

L'offre actuelle en stationnement sécurisé sur domaine public, bien que permettant d'accrocher plus de 12 000 vélos, s'avère insuffisante. Dans de nombreux lieux, des vélos sont accrochés à divers éléments fixes présents sur la voie publique, et dont la vocation initiale n'est pas le stationnement (candélabres, barrières, poteaux de signalisation). Ces situations peuvent entraver les déplacements des piétons et en particulier des personnes à mobilité réduite.

Dès lors, il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre et la qualité des espaces de stationnement pour les vélos, notamment par la présence d'un système de fixation adapté, comme des râteliers ou des épingles et, dans certains sites, par un abri couvert. Aussi, cette demande concerne le mobilier permettant d'attacher son vélo de manière sécurisée, à savoir des arceaux à vélos (épingles en inox), des râteliers à vélos et des couverts à vélos.

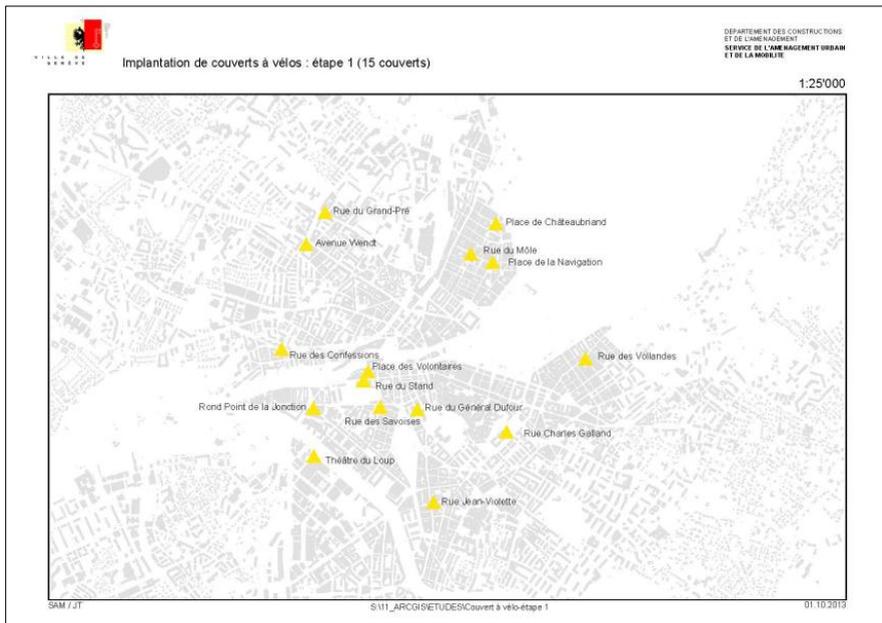
SÉANCE DU 16 MAI 2017 (après-midi)
 Proposition: stationnement et comptage des vélos

Un stationnement pour vélo abrité incite en effet davantage un usager à se déplacer à vélo quelle que soit la météo. Le vélo reste propre, sec et à l'abri des intempéries, apportant ainsi du confort à l'utilisateur, ce qui promeut le développement de ce mode.

Une étude de faisabilité et d'implantation de couverts à vélo en ville de Genève a été réalisée en 2008 par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Une cinquantaine de sites ont été identifiés comme judicieux pour être équipés d'un couvert à vélos. Il s'agit notamment de sites à proximité d'établissements publics (théâtres, musées, salles de concert, maisons de quartier, etc.) et de nœuds de transports publics. L'association Pro vélo a été consultée lors du choix de ces sites. En guise de première étape, 15 couverts pourront être installés, qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Le projet d'implantation d'abris suit une méthodologie qui privilégie la prise en compte des besoins. Les sites où l'offre en stationnement vélo est actuellement saturée, ainsi que les sites où l'offre existante est inadaptée géographiquement ou qualitativement, ont ainsi été retenus comme prioritaires. L'effet promotionnel (fréquentation et visibilité du bâtiment public concerné) a été pris en compte comme facteur complémentaire. Afin d'éviter d'équiper uniquement l'hypercentre, un équilibre territorial a également été recherché.



Les abris seront fixés soit sur la chaussée (sur des cases deux-roues non motorisés existantes) soit sur le trottoir, sans gêner la circulation des autres usagers. Le positionnement des abris par rapport aux façades ne doit pas gêner les vitrines des commerçants ou les terrasses de restaurants. Ces places vélos tout type ne seront pas prévues sur les emplacements deux-roues motorisés existants.

En ce qui concerne les totems d'information, ces derniers seront installés sur des itinéraires cyclables équipés de boucles de comptage des vélos. Ces totems s'adressent à tous les types d'usagers et ont pour vocation d'attirer l'attention de chacun sur l'importance croissante du trafic cycliste.

Description de l'ouvrage

Les fournitures proposées permettront de répondre à divers besoins:

- Les demandes ponctuelles: à la demande d'habitants, d'associations, de représentants d'infrastructures culturelles, de loisirs ou sportives, et quand la demande le justifie, des arceaux à vélos ou des râteliers seront posés pour répondre aux besoins des usagers.
- L'amélioration de l'offre en stationnement vélos dans des lieux à forte demande, comme les infrastructures culturelles et de loisirs, les pôles d'échange et les arrêts de transports publics.
- Le remplacement de matériel: en raison de leur dégradation, des arceaux nécessitent d'être changés (arceaux pliés liés à des accidents ou des mauvaises manœuvres de véhicules). De même, et dans l'optique d'une uniformisation du mobilier, les anciens potelets standards, peu pratiques d'utilisation, sont progressivement remplacés par des arceaux. Ces remplacements se font lorsque des travaux sont prévus ou lors de dégradation de matériel.

Pour ces trois types de besoins, 1200 arceaux inox et 20 râteliers à vélos (20 modules de 10 places) seront nécessaires, à déployer sur une période de cinq ans.

- Le développement d'une offre en stationnement sécurisé et couvert, grâce à l'implantation de couvert à vélos. Le modèle de couvert à vélos proposé a été élaboré pour répondre à certaines des directives du Concept directeur du mobilier urbain de la Ville de Genève, visant à améliorer l'usage de l'espace public et son confort. Il a été développé suite à l'organisation d'un appel d'offres sur invitation d'architectes et de designers, en tenant compte des critères émis par différentes associations de défense des intérêts des usagers, cyclistes comme piétons, ou de défense du patrimoine. Un prototype du modèle retenu a été réalisé et installé au boulevard des Philosophes, devant la Comédie. Les associations d'usagers, préalablement informées du projet, ont été invitées à tester cet abri sur le terrain. Le modèle de couvert a ensuite été adapté selon les remarques émises.



Prototype – Vue de face



Prototype – Vue arrière

Programme et description du projet technique

La variante de base de l'abri (correspondant au prototype exécuté) sera composée d'une structure portant prémontée en acier inoxydable, maintenue au sol par le biais de manchons. Lesdits manchons seront préalablement mis en place à l'aide d'un gabarit assurant l'entre-axe des futurs montants puis noyés dans des fondations en béton.

Suite à ce travail, les surfaces impactées seront réfectionnées en raccord avec l'existant et l'assemblage final de l'abri pourra être exécuté.

Des vis de réglage seront accessibles par des couvercles d'inspection latéraux. Ce système permettra le démontage de l'abri pour réparation sans toucher aux fondations.

La traverse horizontale comportera huit supports métalliques permettant la fixation indépendante des plaques de verre résistantes aux diverses influences naturelles ou humaines (vent, neige, suspension, etc.).

Sous l'abri sera fixé un râtelier de type PedalParc Basic de Vélopa (ou équivalent) pour neuf vélos ou quatre épingles à vélo standard en inox proposées dans le catalogue des éléments urbains recommandés de la Ville de Genève et permettant la fixation de huit vélos.

Adéquation à l'Agenda 21

Le développement de l'offre en stationnement pour les vélos et la promotion du vélo constituent des actions propices au développement de l'usage de ce mode, conformément aux principes de développement durable inscrits à l'Agenda 21.

Estimation des coûts

<i>Réalisation des abris à vélos</i>		Fr.
Travaux de génie civil	15 sites	165 000
Fourniture et montage de la serrurerie	15 sites	355 000
Fourniture et pose de râteliers à vélos	15 sites	34 000
Coût total HT des abris à vélos		<u>554 000</u>

Mobilier urbain

Fourniture et pose d'épingles	900 pièces	157 500
Fourniture et pose d'épingles (démontables)	300 pièces	75 000
Fourniture et pose de râteliers	20 modules de 10 pièces	50 000
Fourniture et pose de totem compteur	2 pièces	56 000
Coût total HT du mobilier urbain		<u>338 500</u>

Honoraires

Ingénieur civil	6%	60 000
Ingénieur géomètre, cadastration	2%	20 000
Honoraires de concours et de développement	8%	87 500
Total honoraires HT		<u>167 500</u>

Frais secondaires

Frais de reproduction	gl	1 500
Information publique et communication	gl	15 000
Frais de prototype	gl	42 500
Total frais secondaires HT		<u>59 000</u>

Coût total HT de l'aménagement 1 119 000

Calcul des frais financiers

TVA 8% (arrondi)	<u>89 500</u>
Coût total brut TTC de l'aménagement (arrondi)	<u>1 208 500</u>

A déduire:

- Crédit d'étude pour la promotion du vélo, PR-393/1
(N° PFI 101.004.03), voté le 17 mai 2006
Dédution partielle 20 000
- Crédit d'étude, PR-911/9
(N° PFI 101.600.07), voté le 13 décembre 2011 120 000

Coût total net de la délibération – Total TTC 1 068 500

Référence au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028

Cet objet est prévu sous le N° 101.850.10 du 12^e plan financier d'investissement (PFI) 2017 - 2028, pour un montant de 500 000 francs. Le montant a d'ores et déjà été adapté dans le cadre de l'élaboration en cours du 13^e PFI.

Budget de fonctionnement

L'entretien, le nettoyage et la maintenance des abris à vélos seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire de 7500 francs par année pour le Service du génie civil.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement prévue à la délibération incluant les frais d'étude, comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 132 800 francs.

Validité des coûts

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2016.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire et délais de réalisation

Les dossiers des 15 autorisations de construire seront soumis aux services de l'Etat par le mandataire retenu dans le courant de l'année 2017.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et l'obtention des autorisations de construire associées à chaque abri.

L'ensemble de l'opération sera réalisée en plusieurs chantiers, chacun d'eux d'une durée inférieure à six mois.

La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situent les projets de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Information publique

Une information aux riverains sera faite avant le début des travaux, indiquant la nature des travaux effectués.

Sur place, des panneaux d'information seront installés.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de travaux est le Service du génie civil. Le bénéficiaire est le Service du génie civil.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet: Déploiement abris vélos – première étape

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%	
Honoraires	167 500	14%	
Travaux (réalisation des abris vélos)	554 000	46%	
Mobilier urbain	338 500	28%	
Frais secondaires	59 000	5%	
Frais financiers (TVA)	89 500	7%	
Coût total du projet TTC	1 208 500	100%	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service du génie civil

CHARGES		Poste en ETP
30 - Charges de personnel		-
31 - Dépenses générales	7 500	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	132 800	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	140 300	

REVENUS			
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)			
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts			
Total des nouveaux revenus induits	0		

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 140 300

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0	0	0
2018	768 500	0	768 500
2019	100 000	0	100 000
2020	100 000	0	100 000
2021	100 000	0	100 000
Totaux	1 068 500	0	1 068 500

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 068 500 francs destiné à la fourniture et mise en œuvre de mobilier à destination du stationnement et du comptage des vélos sur le territoire municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 068 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 20 000 francs correspondant à une part du crédit d'étude voté le 17 mai 2006 (PR-393/1 N° PFI 101.004.03) et 120 000 francs correspondant au crédit d'étude voté le 13 décembre 2011 (PR-911/9 N° PFI 101.600.07), soit un total de 1 208 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 60 oui contre 10 non (1 abstention).

15. Projet de délibération du 5 avril 2017 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Pour un meilleur pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire» (PRD-141)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que, en Ville de Genève, les principales institutions culturelles sont organisées en fondations d'intérêt public (Fondation d'art dramatique (FAD), Fondation du Grand Théâtre de Genève, Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires);
- que les conseils de fondation sont composés de divers représentants notamment désignés par l'exécutif et le Conseil municipal (ainsi que par l'Etat de Genève pour la FAD);
- que les Musées d'art et d'histoire de Genève (MAH) forment un ensemble muséal composé du Musée d'art et d'histoire, du Cabinet d'arts graphiques, de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, de la Maison Tavel et du Musée Rath;
- que le budget des MAH s'élève chaque année à 34 millions de francs;
- que cet important ensemble muséal n'est chapeauté que par le conseiller administratif en charge de la culture et du sport et un directeur dont la nomination a été largement critiquée;
- que cette organisation n'inclut ainsi aucun élu des partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, ni aucun représentant des associations de protection du patrimoine et des importants partenaires du MAH, comme la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (SAMAH), qui compte quelque 1400 membres, ou encore Hellas et Roma;
- que cette situation a eu pour conséquence que le projet porté par M. Sami Kanaan de rénovation/agrandissement du bâtiment sis 2, rue Charles-Galland/9, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, classé à l'inventaire fédéral, a essuyé un refus populaire en février 2016;
- que, en effet, ce projet était voué à l'échec, *ab ovo*, dès lors qu'il a été initié en collaboration avec les seuls responsables du musée, sans tenir compte de toutes les parties intéressées;
- que, malgré le message pourtant clair du résultat de la votation de février 2016, M. Sami Kanaan persiste à écarter les parties intéressées avec la mise sur pied d'une commission externe, composée de membres venus de l'étranger et d'autres cantons, pour élaborer le projet culturel pour l'avenir du MAH;

¹ Annoncé, 6416.

Projet de délibération: Fonds municipal pour le soutien financier
à la création de places d'apprentissage en ville de Genève

- que le bâtiment Camoletti attend sa rénovation depuis 1998 alors que la Ville a une obligation légale de l'entretenir;
- que de nombreux textes (motions, questions, interpellations) ont été déposés au sujet de la gestion de ce musée (transparence, recrutements, etc.);
- que, en novembre 2016, la commission des finances a émis des soupçons quant à la régularité du processus d'attribution du mandat au bureau d'architectes Jucker-Nouvel et a exigé de l'exécutif tous documents utiles, en vain,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC),

décide:

Article unique. – Une fondation d'intérêt public communal réunissant les musées du réseau MAH est créée.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement le projet de délibération PRD-141 à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des arts et de la culture est accepté par 51 oui contre 17 non (4 abstentions).

16. Projet de délibération du 27 avril 2017 de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes: «Modification du règlement d'application du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage en ville de Genève» (PRD-142)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le manque criant de places d'apprentissage dites «duales» (en entreprise) sur l'ensemble du canton de Genève;

¹ Annoncé, 6893.

Projet de délibération: Fonds municipal pour le soutien financier
à la création de places d'apprentissage en ville de Genève

- la volonté affirmée par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) de tout mettre en œuvre pour augmenter très fortement le nombre de places d'apprentissage à Genève ces prochaines années;
- les perspectives professionnelles nombreuses qu'offre l'apprentissage;
- l'existence d'un fonds visant à promouvoir l'apprentissage en Ville de Genève;
- la possibilité offerte aux entreprises qui en font la demande de bénéficier d'un coaching par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC);
- la nécessité de soutenir les entreprises formatrices sans lesquelles l'apprentissage serait amputé d'une de ses principales forces, qui est celle de réunir les apprentis, l'État et les entreprises autour d'un projet solide de formation pour les jeunes;
- la nécessité d'élargir la gamme des offres de soutien de coaching aux entreprises formatrices d'apprentis,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 14 du règlement d'application du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage en ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 14 Usage de l'allocation pour le *coaching des formateurs d'apprentis*

¹ Lors du dépôt de sa demande d'allocation, l'entreprise bénéficiaire peut informer la Ville de Genève qu'elle souhaite bénéficier du dispositif de coaching «chèque label entreprise formatrice» (CLeF), proposé par l'OFPC, *ou de tout autre dispositif de coaching dispensé par une des associations faîtières professionnelles du canton.*

² Le secrétariat transmet les informations nécessaires à l'OFPC *ou à toute autre association faîtière professionnelle du canton*, qui met en œuvre le coaching en accord avec les besoins de l'entreprise.

³ *(Inchangé.)*

⁴ *(Inchangé.)*

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement le projet de délibération PRD-142 à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 39 oui contre 32 non (1 abstention).

Le président. Nous avons reçu, durant les premières minutes de notre séance, sept motions d'ordonnancement demandant le traitement en urgence d'autant d'objets. L'un est déjà inscrit à l'ordre du jour et six sont nouveaux.

La première motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1257 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten, intitulée «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire». Cet objet figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Simon Gaberell (Ve). Tout est dans le titre de la motion, «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire». Nous sommes d'avis qu'actuellement la Ville de Genève ne fait pas tout son possible pour encourager la baignade dans le Rhône – et, surtout, pour l'accompagner en favorisant la sécurité des baigneurs. Nous souhaitons que l'action publique de la commune ne soit pas guidée par la peur, Monsieur Pagani, mais par le pragmatisme. Favoriser les accès gratuits à l'eau en ville nous semble une attitude plutôt positive et envisageable par l'exécutif. Par conséquent, nous demandons en urgence au Conseil administratif d'adopter une attitude positive et proactive en faveur de la baignade dans le Rhône.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1257 est acceptée par 51 oui contre 17 non (2 abstentions).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1290 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Alain de Kalbermatten, Patricia Richard et Eric Bertinat, intitulée «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!*». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois vous propose d'accepter l'urgence de la motion M-1290 intitulée «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!*». Vous connaissez tous ce journal publié par la Ville: il vante le travail accompli essentiellement par le Conseil administratif, en l'occurrence. Seule une petite page est consacrée à notre Conseil municipal en fin de fascicule, où sont notamment énumérés les objets votés lors des séances plénières précédentes.

L'idée est simplement d'introduire une page à l'intention des partis représentés au sein de ce parlement. Ils pourraient ainsi présenter à tour de rôle des motions ou d'autres objets déposés par eux, voire leurs objectifs politiques. Il y aurait bien évidemment une alternance entre les partis selon la fréquence de publication de la revue. Pour ces raisons, je vous invite à voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1290 est acceptée par 45 oui contre 27 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1291 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Jean-Charles Lathion, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Gazi Sahin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Ulrich Jotterand, Christina Kitsos, Alia Chaker Mangeat et Pascal Holenweg, intitulée «Une plaque commémorative pour rappeler la présence de Josué Janavel à Genève». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Tobias Schnebli (EàG). Cette motion, qui demande la pose d'une plaque pour rappeler la présence à Genève du héros de la résistance des vallées vaudoises du Piémont au XVII^e siècle, a reçu le soutien de l'ensemble des membres de la commission des arts et de la culture. Une fois l'urgence acceptée, nous demandons son renvoi direct à cette même commission, afin d'y débattre de tous les détails nécessaires. Mais il me semble que le principe de la pose de cette plaque, surtout après le voyage de ladite commission dans le Piémont le week-end dernier, est largement acquis.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1291 est acceptée par 54 oui contre 16 non (2 abstentions).

Le président. Nous traitons à présent de manière liée les trois motions d'ordonnancement – soit la quatrième, la cinquième et la sixième – demandant l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence des nouveaux objets suivants.

Premièrement, le projet de délibération PRD-143 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Rémy Burri, Olivier Wasmer et Sophie Courvoisier, intitulé «Pour une révision du règlement de la Gérance immobilière municipale».

Deuxièmement, le projet de délibération PRD-144 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Rémy Burri, Olivier Wasmer et Sophie Courvoisier, intitulé «Pour une gestion efficiente du patrimoine immobilier de la Ville de Genève».

Troisièmement, la motion M-1292 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx, intitulée «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève».

Il y aura bien sûr un vote par objet sur l'urgence, mais leur traitement sur le fond sera lui aussi lié.

Je donne la parole pendant une minute – voire trois minutes, s'il s'agit de présenter l'urgence des trois objets en même temps – à une personne parmi les auteurs de cette triple motion d'ordonnancement.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). La Ville de Genève dispose d'un patrimoine financier très important qui devrait engendrer des revenus importants et permettre d'augmenter ainsi les prestations offertes aux Genevois. Or, ce patrimoine est aujourd'hui sous-exploité et dévalorisé. Il est voué à une dégradation inéluctable qui engendrera, à terme, une dette cachée péjorant les finances de la Ville.

Par ailleurs, chers collègues, vous avez tous appris par la presse qu'un collectif d'habitants de la ville avait manifesté son mécontentement et exprimé des doléances portant notamment sur certaines dérives autoritaires et spéculatives de la Gérance immobilière municipale (GIM). Enfin, le fonctionnement de la GIM

manque cruellement de transparence en matière d'attribution des logements, de gestion et de politique générale.

Le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical estiment donc aujourd'hui qu'il est urgent d'offrir aux Genevois une GIM équitable, économique et rationnelle. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-143 est acceptée par 40 oui contre 33 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-144 est acceptée par 39 oui contre 33 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1292 est acceptée par 39 oui contre 31 non.

Le président. La septième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1293 de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, intitulée «La Ville de Genève doit éviter la débandade du parascolaire!». Je donne la parole pendant une minute à son auteure pour justifier l'urgence.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je demande l'urgence sur la motion M-1293 que je viens de déposer, afin qu'elle soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

A la lecture de certains articles affirmant que le parascolaire avait été pris d'assaut au cours de ces derniers mois, voire de ces dernières années, et vu les différents incidents qui se sont produits durant les heures de surveillance des activités parascolaires, j'aimerais que l'exécutif de la Ville – laquelle est la principale concernée, puisqu'elle est la plus grande commune du canton et qu'elle accueille de nombreuses écoles primaires sur son territoire – se saisisse de cette question et apporte des réponses quant au fonctionnement du parascolaire dans notre municipalité.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1293 est acceptée par 40 oui contre 29 non (2 abstentions).

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6990
2. Communications du Conseil administratif	6990
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6990
4. Projet de délibération du 8 mars 2017 de M. Eric Bertinat: «Optimiser le traitement des pétitions» (PRD-139).	6998
5. Pétitions.	7000
6. Questions orales	7000
7. Bilan social 2016 des ressources humaines (D-65)	7025
8. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1 045 600 francs et net de 419 000 francs, recettes déduites, soit: – 741 700 francs brut destinés aux travaux d'aménagement de la cession au domaine public communal de la parcelle 5546 de Genève Petit-Saconnex, sise entre le bas du chemin du Champ-Baron et la parcelle de l'école primaire des Genêts, proche du chemin de Sous-Bois, dont à déduire une recette totale de 599 000 francs (taxe d'équipement et participation des propriétaires des biens-fonds), soit un montant net de 142 700 francs; – 303 900 francs brut destinés à la création d'un nouveau réseau de collecteurs souterrains entre le bas du chemin du Champ-Baron et la parcelle de l'école primaire des Genêts, proche du chemin de Sous-Bois, dont à déduire une recette totale de 27 600 francs (participation des propriétaires des biens-fonds et récupération de la TVA), soit un montant net de 276 300 francs (PR-1224) . . .	7060
9. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation du budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1225)	7075
10. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (PR-1226)	7091

11. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 500 000 francs, soit:
- un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 4^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale;
 - un crédit de 100 000 francs, destiné à compléter le financement de l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législation 2015-2020, voté au 3^e PSIC (PR-1065) (PR-1227). 7133
12. Proposition du Conseil administratif du 28 mars 2017 pour la rénovation et l'aménagement du bois de la Bâtie et la sécurité des usagers. A cet effet, l'ouverture de cinq crédits est proposée, pour un montant total de 14 671 400 francs, soit:
- 6 733 400 francs destinés à la rénovation et à l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, parcelles N^{os} 1520 et 1521, feuille N^o 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 211 327 m², notamment en vue d'assurer la sécurité des usagers;
 - 5 629 700 francs destinés à l'aménagement d'un espace de loisirs, d'une aire de jeux, d'une nouvelle pataugeoire ainsi qu'un local technique, parcelle N^o 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;
 - 1 823 700 francs destinés à la rénovation d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, ainsi qu'à la réalisation d'un édicule comportant des WC publics, parcelle N^o 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;
 - 116 500 francs destinés à l'équipement en mobilier d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, parcelle N^o 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;
 - 368 100 francs destinés à la déconstruction du restaurant Le Chalet et à son remplacement par une buvette, parcelle N^o 1521, feuille N^o 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m² (PR-1228). 7150
13. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 779 900 francs destiné à la rénovation de la dépendance dite «La Ferme» de la villa La Grange, située au parc La Grange, route de Frontenex 71, sise sur la parcelle N^o 3166, feuille N^o 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-1230) . . 7202

14. Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 068 500 francs destiné à la fourniture et mise en œuvre de mobilier à destination du stationnement et du comptage des vélos sur le territoire municipal (PR-1231) 7222
15. Projet de délibération du 5 avril 2017 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Pour un meilleur pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire» (PRD-141) 7232
16. Projet de délibération du 27 avril 2017 de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes: «Modification du règlement d'application du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage en ville de Genève» (PRD-142) 7233
17. Propositions des conseillers municipaux 7239
18. Interpellations 7239
19. Questions écrites 7239

Le mémorialiste:
Ramzi Touma